

REVUE IVOIRIENNE
DES SCIENCES
HISTORIQUES

JUIN 2021
Numéro 9

VARIA

ISSN 2520-9310



Prix de vente au numéro :
7€ 50 / 5 000 FCFA

REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES HISTORIQUES NUMERO 9 JUIN 2021



REVUE
IVOIRIENNE
DES SCIENCES
HISTORIQUES

UNIVERSITE JEAN LOROUGNON GUEDE
DALOA, CÔTE D'IVOIRE



Juin 2021
Numéro

9

Revue
Ivoirienne
des Sciences
Historiques

NUMÉRO 9

**REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES
HISTORIQUES
(RISH)**

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie de l'Université Jean Lorougnon
Guédé de Daloa

Revue électronique

ISSN 2520-9310

Directeur de publication

ALLOU Kouamé René,
Professeur des Universités,
Professeur titulaire d'histoire
africaine, Université Félix
Houphouët-Boigny.

Comité Scientifique

Pr. KONÉ Issiaka, Professeur
des Universités,
Professeur titulaire, Université Jean
Lorougnon Guédé, Daloa ;Pr.
MOEGLIN Jean Marie,
Professeur des Universités,
Professeur titulaire d'histoire
médiévale, École Pratique des
Hautes Études, Université Paris
Sorbonne ;

Pr PAVIOT Jacques, Professeur
des Universités, Professeur
titulaire d'histoire médiévale,
Université de Paris -Est Créteil ;

Pr. EKANZA Simon Pierre,
Professeur des Universités,
Professeur titulaire d'histoire ;

Pr. OUATTARA Tiona Ferdinand,
Directeur de recherches d'histoire
africaine, Institut d'Histoire d'Art et
d'Archéologie Africains d'Abidjan ;

Pr. GOMGNINBOU Moustapha,
Directeur de recherches, Université de
Ouagadougou (Burkina -Faso)

Directeur de rédaction

YAO-BI GNAGORAN,
Maître de conférences d'histoire
religieuse, Université Félix
Houphouët-
Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Pr. LATTE Euge JeanMichel,
Professeur des Universités,
Professeur titulaire
d'histoire économique,
Université
Alassane Ouattara, Bouaké;

KOUAME AKA, Professeur des
Universités
, Professeur titulaire d'histoire
moderne, Université Félix
Houphouët-Boigny.

Pr. KOFFIE-BIPKO
CélineYolande, Professeur des
Universités, Professeur titulaire de
Géographie, Université Félix
Houphouët-Boigny

Pr. SETTIE Louis
Édouard, Professeur des
Universités, Professeur
titulaire d'histoire
économique, Université
Félix Houphouët-Boigny
d'Abidjan- Cocody ;

Pr. YAO-BI GNAGORAN,
Maître de conférences d'histoire
religieuse, Université Félix
Houphouët-Boigny d'Abidjan-
Cocody.

Pr. PARE Moussa, Maître de
conférences d'histoire

médiévale, Université Félix
Houphouët-Boigny d'Abidjan-
Cocody ;

Pr. KOUADIO Guessan,
Maître de conférences
d'histoire contemporaine,
Université Félix Houphouët-
Boigny

Comité de Lecture Scientifique

Pr Allou Kouamé René

Pr KOFFI-BIKPO Céline Yollande

Pr GOMGNINBOU Moustapha

Pr KOUAME Aka

Pr LATTE Euge Jean-Michel

Pr MOEGLIN Jean-Marie

Pr PAVIOT Jacques

Pr YAO BI Gnagoran

Recommandations aux auteurs

L'article à soumettre à la revue doit être inédit et n'avoir pas été publié nulle part ailleurs (ni en ligne, ni sur papier). Tout texte proposé doit donc être inédit et impérativement transmis ou envoyé au secrétariat et/ou au rédacteur en chef de la revue. Il sera soumis au comité de lecture pour avis. Le texte ne doit pas comporter des emprunts de quelque nature que ce soit qui seraient susceptibles d'engager la responsabilité du département.

Les thématiques sont variées et essentiellement constituées d'articles. Peuvent être publiés les articles :

- Qui ont fait préalablement objet d'une pré-expertise par le comité de rédaction. Cela suppose que l'article répond à l'appel à contribution ;
- Dont la rigueur scientifique est suffisante (maîtrise et pertinence du thème, de la problématique, la méthodologie, la qualité de la langue et le respect des normes de rédaction) ;
- Dont l'exactitude des informations, l'originalité du contenu et la vérification de l'absence du plagiat ont été évaluées ;
- Qui reçoivent au moins trois (3) avis favorables. Toutefois, en cas de divergences d'avis, le comité de lecture sollicite d'autres avis.
- Les articles sont transmis à des instructeurs sous le sceau de l'anonymat. Lorsqu'un article est refusé, la direction de la revue en informe l'auteur et lui transmet le manuscrit dans les deux mois qui suivent ainsi que les rapports d'évaluation. Pour un article accepté sous réserve de certaines corrections, l'auteur doit tenir compte des remarques des instructeurs et doit impérativement le modifier dans le délai prescrit. La seconde mouture est vérifiée par un membre du comité de lecture. Une fois validée, la version finale de l'article est transmise à son auteur pour approbation.

Afin de traiter de la meilleure façon les articles envoyés à notre revue, quelques règles sont à suivre par les auteurs dans la présentation et les formats des fichiers. Ces préconisations (recommandations) permettent de gagner du temps sur la mise en forme et la correction des textes.

Règles de base de présentation

Les textes à soumettre doivent être fournis sous Word, au format doc ou rtf, en pièce jointe à un courriel. La dimension maximale du fichier : entre 30 000 et 60 000 signes (espaces résumés, corps du texte et bibliographie compris). L'auteur doit proposer un résumé de l'article en français et en anglais (respectivement 600 signes maximum) et cinq « mots-clés ». Il doit mentionner son nom et prénom, son titre académique ou professionnel.

Typographie

Pour le corps du texte, la série de caractère à adopter est la police « garamond », style « Normal », taille 12.

L'italique est réservée aux mots, locutions et citations empruntés aux langues anciennes ou autre que le français (ex. : *ad valorem*, *apriori*, *de facto*, *brain storming*, *Kru boy*, *Sikefwe*) et aux titres d'ouvrages (ex. : Jean Noel Loucou publie *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*). Les citations courtes sont intégrées au texte et placées entre guillemets (choisir les guillemets « à la française »). Les citations longues (plus de trois lignes) sont à indiquer dans le corps du texte par un retrait avec tabulation 1,25 et le texte mis en taille 11, entre guillemets. Toute suppression ou coupure dans une citation doit être signalée par des crochets. Toute citation doit faire l'objet d'une note en précisant la source. Les majuscules sont accentuées.

Références et citations

Les références et citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, année de publication, pages citées) ; Exemples :

-Faisant une mise au point sur des questions de méthodes S.P. Ekanza (2015, p. 7), note que « l'histoire est une pratique professionnelle »

-Malgré sa brièveté, la colonisation est caractérisée par des changements importants, souvent brutaux qui affectèrent les populations africaines, leurs structures et leurs institutions politiques, économiques, sociales et culturelles. Ces changements ont des conséquences qui pèsent encore aussi bien sur les anciens

pays colonisateurs que sur les ex- pays colonisés. C'est pourquoi l'histoire de la colonisation oscille entre deux tendances : l'apologie du système colonial et sa condamnation (J.N Loucou, 2012, p.5).

Les envois dans le texte se présentent en notes en bas de page en numérotation continue.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les illustrations

Les illustrations (cartes, photos, schémas, tableaux, graphiques) doivent être présentées en numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source est indiquée (centrée) au-dessous de l'élément (taille 10). Il est important que ces éléments d'illustration soient d'abord annoncés, ensuite insérés, et enfin commentés dans le corps du texte.

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, les pages (p.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde}éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

AMEGBO Joseph ; LIGIER Françoise, 1976, *Ossei TUTU, fondateur de la Confédération ashanti, XVIIe siècle*, Abidjan ; Dakar, NEA, Paris, ABC, 112 p.

CANGAH Guy ; EKANZA Simon- pierre, 1978, *La côte d'Ivoire par les textes. De l'aube de la colonisation à nos jours*, Abidjan ; Dakar, NEA, 237 p.

MIAKA Oureto, 1982, « Quelques réflexions sur l'usage de la monnaie en Afrique noire à la place du troc traditionnel », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série K (sciences économiques), tome V, p. 59-68.

SURET-CANALE Jean, 1977, *Afrique Noire Occidentale et Centrale, L'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Éditions Sociales, 636 p.

ZINSOU-DERLIN Lionel, 1976, « La banque de l'Afrique occidentale dans la crise », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n° 232-233, « L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) », p.506-518.

Pour les ressources électroniques et les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL) et la date de consultation.

Soumissions d'articles : contact

Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire
revuerish.univdaloa@gmail.com
(+225)07 07 57 19 57

TABLE DES MATIÈRES

N'CHO Anin Patricia-Claire

Islam et légitimation du pouvoir dans le soudan occidental médiéval.
L'exemple des souverains du Ghana au XII^{ème} siècle.....11-25

ZADI Ines Sandra Zebré

Les femmes régentes sous les ottoniens au Xe siècle.....26-44

N'GUESSAN Mohamed Boubacard ; KOUAKOU Adja Doubia Angèle

La femme dans la vie politique des sociétés traditionnelles africaines : étude comparée du royaume Bron Gyaman et des royaumes du sud-Bénin du XVIII^{ème} au XIX^{ème} siècle.45-69

PARÉ Moussa ; YATTÉ Guillaume

Etude comparée des instruments du pouvoir monarchique
au Soudan et en Occident du XIV^e-XV^e siècle.....70-89

Tanoh Raphael BEKOIN

Chambre de commerce, Administration coloniale et circulation monétaire
en Côte d'Ivoire (1903-1936).....90-115

Jean-Baptiste SEKA ; ADOFFI Ange Barnabé

Crise économique ivoirienne et tentatives endogènes de relance (1981-
1994).....116-132

BANGALI N'goran Gédéon

La dynamique de confrontation des deux principaux courants
de la scène politique ivoirienne de 1945 à 2010.....133-157

TRAORE Sékou

Les leaders religieux à l'épreuve de la transition militaire en Côte d'Ivoire
(décembre 1999- octobre 2000).....158-192

TCHEHI Zananhi Florian Joël ; DALOUGOU Gbalawoulou Dali ; DIGBO Gogui Albert & SEUH Hermann Médard

Résilience de la population face à la cherté de la vie à Daloa (centre-ouest
de la Côte d'Ivoire).....193-206

GUEU Paul

L'école dans le développement de Fresco en pays godié (1977-
2000).....207-226

Islam et légitimation du pouvoir dans le Soudan occidental médiéval. L'exemple des souverains du Ghana au XII^{ème} siècle

N'CHO Anin Patricia-Claire

Université Félix Houphouët-Boigny Cocody-Abidjan (RCI)

Département d'Histoire

Email : patriciaclaieranin2014@gmail.com

Résumé

Cet article analyse la place de l'Islam dans la légitimation du pouvoir au XII^{ème} siècle au Soudan Occidental, en particulier dans l'Empire du Ghana après la conquête almoravide. Aborder la question de la légitimation du pouvoir reste un sujet très sensible et controversé, surtout lorsqu'il est mis en relation avec la religion. Ce constat est également perçu dans le *Bilad al-Sudan* lorsque les élites soudanaises créent un nouveau discours centré sur de nouveaux modes de légitimation du pouvoir. Pour cette élite politique fortement influencée par l'idéologie malékite, le *nasab*, la *khubta* et la pratique de la guerre sainte apparaissent comme les vecteurs essentiels de la légitimité politique des souverains.

Mots-clés : Islam – Soudan Occidentale – Légitimation – Ghana – *Nasab* – *Khubta*.

Abstract

This article analyzes the place of Islam in the legitimization of power in the 12th century in Western Sudan, particularly in the Empire of Ghana after the Almoravid conquest. Dealing with the question of the legitimization of power remains a very sensitive and controversial subject, especially when it is related to religion. This observation is also seen in the Bilad al-Sudan when the Sudanese elites create a new discourse centered on new modes of legitimizing power. For this political elite strongly influenced by the Maliki ideology, the *nasab*, the *khutba* and the practice of holy war appear as the essential vectors of the political legitimacy of the sovereigns.

Keywords : Islam – Western Sudan – Legitimation – Ghana – *Nasab* – *Khubta*.

Introduction

L'absence de séparation entre Etat et religion dans le monde islamique médiéval est une idée très répandue dans l'historiographie et dans l'opinion commune, mais qui ne saurait tenir lieu de vérité historique démontrée.

Si la plupart des spécialistes¹ sont d'avis pour considérer que l'évolution politique du monde islamique médiéval obéit à des dynamiques propres, ils divergent toutefois quand il s'agit de savoir si ces processus se développent dans la conformité, la juxtaposition, l'indifférence ou l'opposition avec le discours religieux musulman, qui est lui aussi loin d'être monolithique.

Deux travaux sur cette question relevant de l'anthropologie historique proposent des réflexions importantes. J. Dakhli² réaffirme l'importance de cette pensée profane du politique, transmise et remodelée sous la forme des élites. M. Abbès³ analyse, quant à lui, la façon dont les rapports entre pouvoir et religion sont envisagés à travers le droit musulman.

Si la légitimation du pouvoir continue d'occuper une place majeure dans les débats, elle ne doit pas masquer l'existence d'autres manières d'envisager l'histoire du pouvoir souverain, dans ses pratiques et son exercice quotidien.

Cette étude livre des pistes sur l'évolution de l'exercice du pouvoir dans le Soudan Occidental médiéval. Elle constitue un point de départ pour l'élaboration de synthèses thématiques, susceptibles d'être également nourries par les études menées à une échelle géographique et chronologique plus vaste.

¹ E.I.J Rosenthal, 1958, *Political thought in Medieval Islam. An introductory outline*, Cambridge ; W.Montgomery Watt, 1995, *La pensée politique de l'Islam*, Paris ; A.K.S. Lambton, 1981, *State and government in Medieval Islam. An Introduction to the study of islamic political theory : the jurists*, Oxford ; A. Black, 2011, *The history of Islamic political thought, from the Prophet to the present*, Edimbourg (1^{re} éd, 2001) ; D. Aigle, 2007, « La conception du pouvoir en Islam. Miroirs des princes persans et théories sunnites (XIe-XVe siècles) », *Perspectives Médiévales*, 31, p. 17-44.

² J. Dakhli, 1998, *Le Divan des rois. Le religieux et le politique en Islam*, Paris.

³ M. Abbès, 2009, *Islam et politique à l'âge classique*, Paris.

L'objectif de notre étude est de comprendre les modes de légitimation du pouvoir par les souverains du Ghana au XII^{ème} siècle. Il s'agit donc d'analyser les transformations politiques, sociales et les pratiques religieuses nées du triomphe de l'islam dans le *Bilad al-Sudan*. Cette étude se propose ainsi de mettre en relief les procédés utilisés par les élites musulmanes dans le *Bilad al-Sudan* pour asseoir leur légitimité et imposer ainsi leur ordre politique, économique, social et religieux. Soigneusement documentée, elle constitue, par ailleurs, une heureuse contribution aux modes de gouvernement en terre d'Islam.

Notre étude s'inscrit dans la période du XII^{ème} siècle marquée par le triomphe de l'Orthodoxie, modifiant ainsi profondément les structures politiques, économiques, religieuses et sociales dans le *Bilad al-Sudan*. Désormais, la communauté musulmane subit une véritable mutation favorisée par le délaissement des pratiques traditionnelles au profit de l'Islam triomphant.

Notre démarche consiste à considérer les couches sociales musulmanes comme la composante de la société soudanaise de cette période la plus apte à être connue et étudiée, de par la nature même des sources produites par et pour ces élites. Ces groupes apparaissent, à la lecture des textes, comme un ensemble social cosmopolite, hétérogène, aux contours souvent flous, mais ils demeurent l'élément de la société soudanaise offrant le plus à l'analyse historique. A travers l'étude, le présent travail se place dans une perspective d'histoire sociale, cherchant à décrire et à analyser les dynamiques à l'œuvre dans la société soudanaise dans son ensemble, et dans le contexte très particulier de l'expansion de l'Islam dans le Soudan Occidental.

Les matériaux pour cette étude sont constitués pour l'essentiel de sources narratives arabo-musulmanes. C'est donc sur le terrain des sources scripturaires que nous avons noté que le parcours des croyances peut ainsi s'appréhender dans sa diversité locale. Ces sources dont la valeur historique est indéniable, sont pour la plupart constituées de chroniques et de récits de voyage. Il s'agit des géographes al-Bakri, al-Idrisi et des chroniqueurs al-Zurhi et ibn Khaldun. Ces auteurs fournissent de précieuses informations sur la vie des premiers souverains du Ghana convertis au rite malékite.

Notre étude s'articule autour de trois modes de légitimation à savoir la *nasab*, la *khutba* et la pratique de la guerre sainte (*qazw* et *djihad*). Ces trois vecteurs de légitimité constituent à n'en point douter un tournant dans l'histoire politique du *Bilad al-Sudan* au XII^{ème} siècle.

1. *Nasab* et *Khutba* dans la légitimation des élites soudanaises

Dans le Soudan Occidental du XII^{ème} siècle marqué par une reconstruction politique et religieuse marquée par l'Islam au détriment des pratiques traditionnelles, la nouvelle dynastie des Touré convertie à l'idéologie malékite prônée par les émirs almoravides, construit un discours de légitimité fondé sur une reconstruction des origines et une reconnaissance politique au sein de la *Umma*.

1.1. La quête de l'arabité : Le *nasab* qurayshite

Un élément à ne pas sous-estimer pour tenter de comprendre l'arabité est l'importance du *nasab*, c'est-à-dire la filiation, la généalogie. Le *nasab* constituait effectivement le principe fondamental de l'organisation sociale chez les Arabes et il a donné lieu, dès l'avènement de l'Islam, à une importante littérature⁴. L'ascendance est mobilisée pour mettre en place un argument d'autorité incontestable. L'ascendance est le référent de la domination. Tout comme l'origine géographique, l'ascendance introduit un facteur particulier lié à l'identité de soi et de l'autre. Tel est le cas des souverains du Ghana : « (...) le sultan du pays de Ghana. Il est de la descendance de Hasan b. Ale li. ». (Ibn Saïd in J. Cuoq, 1975, p. 205).

L'appartenance et l'identification à des groupes ethniques particuliers débouchent sur la représentation de Soi et des autres avec tout ce que cela implique d'exclusion et d'inclusion au nom de cette même appartenance (Z. Dramani-Issifou, 1997, p. 109). Avec l'arrivée de nombreuses populations non-arabes au sein de la *Oumma*, l'intérêt pour le *nasab* se voyait consolidé et permit notamment de déterminer le degré de noblesse d'une famille (F. Rosenthal, 1993, p. 967-969).

⁴ Parmi les nombreux ouvrages de généalogie, le plus important fut rédigé par Hisham al-Kalbi au VIII^{ème} siècle : le *Jamharat al-nasab*.

Ce "snobisme généalogique" garantit, en effet, l'ancienneté et la pureté de l'islam pratiqué par ceux qui se réclament d'ancêtres arabes. Il garantit aussi les "droits historiques" d'aristocraties en cours d'installation. Ainsi, est lancée une idée qui va connaître un succès foudroyant et modifier profondément les rapports culturels entre sociétés soudanaises et monde arabo-musulman. Il n'est bon prince que celui dont l'ascendance a une origine proche-orientale; il n'est d'origine noble qu'orientale, de passé avouable qu'en relation avec le Prophète, sa famille ou ses proches.

Certaines généalogies se doublaient d'une dimension particulière. Le « chérifisme », c'est-à-dire le fait de descendre du prophète Mohammed et par conséquent de porter le titre de *Sherif*. Dans certains cas, le fait de se rattacher à la famille du Prophète rehausse encore l'origine arabe, mais uniquement d'acquérir la notoriété d'appartenir à la famille du Prophète, de celui qui a été choisi pour révéler le Coran aux hommes comme nous le dit Ibn Khaldun (in J. Cuoq, 1975, p. 351) : « A Ghana, il y avait, dit-on, un roi et une dynastie d'origine alide, connue sous le nom de Banu Salih. D'après l'auteur du « livre de Roger » (al-Idrisi), l'ancêtre éponyme serait Salih b. Abd Allah b. Hasan b. al-Hasan ».

Sous la dynastie des Touré au début du XII^{ème} siècle, les princes avaient déjà fait remonter la généalogie des souverains au calife Ali. Ce n'était là d'ailleurs qu'un exemple entre autres de la prétention affichée par les souverains du Ghana de compter pour ancêtres des Arabes de bonne lignée : on s'anoblissait de la sorte. Pour ces souverains, les visées d'une semblable assimilation étaient plus ambitieuses, et d'une très grande portée ; guidés en général par une simple homonymie, les thuriféraires n'avaient pas de peine à découvrir au souverain soudanais dont ils voulaient chanter les louanges un ancêtre illustre parmi les premiers compagnons de

Mohammed Ainsi, se trouvait justifié, légitimé, autrement que par des raisons de fait le pouvoir du souverain soudanais. Reprenant la généalogie forgée, les poètes de cour, les écrivains n'ont cessé de transmettre l'affirmation que les souverains du Ghana descendaient du calife Ali ; leur dynastie était qualifiée d'Alide (R. Brunschvig, 1947, p. 9).

Cette pratique n'est pas spécifique au Soudan, puisque de nombreuses familles arabes, au Maghreb comme au Proche-Orient, revendiquaient des liens de parenté avec le Prophète. Être Chérif donne à une

personne ou un clan une certaine légitimité politique pour gouverner. Dans d'autres cas, il s'agissait de gagner un prestige qui n'était pas spécialement d'objectif politique, mais plutôt spirituel. Le fait de descendre des Quraysh, donc du Prophète, conférait, selon X. Luffin (2006, pp. 177-209), une aura particulière à l'individu. Quelquefois, on prêtait à ces descendants des pouvoirs particuliers. Selon Cheick Anta Diop (1987. P.177), leurs vêtements, le sol qu'ils foulent ou les objets qu'ils touchent sont ainsi bénis. Leur regard, le fait de leur serrer la main revêt une certaine *baraka*.

Le recours à des généalogies ou à des récits permettaient de prouver la qualité de son arabité. Ainsi, si la généalogie était certainement déjà importante dans la tradition orale des populations soudanaises avant leur conversion à l'Islam, l'influence du *nasab* arabe a dû contribuer à conserver ou à renforcer cette pratique. Une généalogie musulmane fabriquée par des lettrés pour faire valoir la légitimité musulmane. Les souverains avaient intérêt à souligner leur légitimité, mais n'entendaient pas pour autant renoncer à des pratiques non musulmanes (J. Boulègue, 2013, p. 33).

En définitive, une généalogie garantissant une origine arabe offrait donc des avantages à la fois politique et religieux⁵. Les origines arabes d'un clan lui donnaient une assise politique plus importante dans l'imaginaire populaire. Le pouvoir politique était donc lié à une certaine noblesse des origines, résultant du prestige de l'arabité. Outre le *nasab*, la *kebutba* représentait aussi un autre facteur de légitimation politique dans un contexte marqué par l'essor de l'Islam dans le Soudan Occidental.

⁵ Sur ce point, nous avons plusieurs exemples. En Afrique orientale, plusieurs traditions établissaient un lieu physique entre la présence de l'Islam sur le continent et le monde arabe, situé de l'autre côté de la mer. En Somalie, de nombreuses tribus clament des origines arabes, en particulier dans le nord du pays. Voir, à cet effet, Mansour (1995, p. 118). La même histoire, qui est peut-être la déformation d'une tradition préislamique, se retrouve chez les Oromo d'Éthiopie, apparentés aux Somali. Ces communautés musulmanes enracinèrent leurs origines dans la région de La Mecque, comme la dynastie qui régna sur le royaume de Shoa, du IX^{ème} au XIII^{ème} siècle, et qui prétendaient descendre des Banu Makhzum, puissant clan qurayshite. Au Soudan, certains peuples musulmans tentent de se rattacher à Ja'al (tribu arabe du Soudan qui aurait épousé une princesse locale. Selon des généalogies compilées, un important royaume de la région (les Funj) revendiquaient une origine omeyyade.

1.2. La pratique de la *khutba*

La légitimité et la hiérarchie du pouvoir s'expriment dans le prône du vendredi (*Kutba*). La mention du souverain dans le prône du vendredi attestait sa souveraineté dans toutes les cités de son obéissance. Par l'affirmation concrète de leur orthodoxie et la défense effective de l'islam contre ses ennemis intérieurs et extérieurs, les princes soudanais se dotaient ainsi d'une sorte de légitimité de facto consacrée en théorie par l'appel à la prière en leur nom. Al-Idrisi (J. Cuoq, 1975, p. 133) rapporte que : « (...) Il fait la prière en son propre nom, bien qu'il soit sous la dépendance du prince des croyants ».

Les prérogatives de la *Khutba* étaient dans l'esprit du public et sous la plume des écrivains, une manifestation indispensable du pouvoir suprême, de l'indépendance absolue. Quand le nom du souverain était prononcé dans toutes les chaires du pays, ce prince pouvait se dire véritablement le maître du pays. (R. Brunchvig, 1947, p. 22).

En dépit des conditions favorables⁶, les souverains soudanais ne s'étaient pas risqués à affirmer en principe l'indépendance de fait dont ils bénéficiaient, et à pousser jusqu'au bout la logique de leur dépendance contrairement aux califes almohades. La légitimité des souverains soudanais s'appuie sur celle du calife abbasside qui les considère comme leurs représentants. Ce rêve d'une réintégration de l'Islam Occidental à l'unité Abbasside semble n'avoir pas été que la caution de principe de régimes peu assurés de leur légitimité. Pour les souverains soudanais, il s'agit surtout de restaurer la souveraineté abbasside dans une zone restée depuis le VIII^{ème} siècle indépendante du pouvoir du califat de Bagdad (P. Guichard, 1989, p. 233-340).

Certes, le calife est trop éloigné du *Bilad al-Sudan*, trop absorbé par ses affaires intérieures et trop occupé par les offensives chrétiennes pour intervenir au Soudan, mais sa caution, même théorique, reste indispensable aux yeux des populations. Al-Idrisi (in J. Cuoq, 1975, p. 133) rapporte, à cet effet, que : « Leur roi est présenté (...) bien qu'il soit sous la dépendance du prince des croyants ».

Le fait que les princes soudanais ne suppriment pas la *khutba* au nom des Abbassides montrent qu'ils restent attachés à l'idéal unitaire de la *Oumma*. Le Ghana se constituait dès lors comme un véritable Etat

⁶ Les conditions favorables sont le déclin de l'empire abbasside et la naissance du califat almohade dans le Dar al-Islam.

sunnite, doté d'un pouvoir totalement autonome. On sait par ailleurs qu'aucun souverain soudanais du XII^{ème} siècle ne s'arroge de titre témoignant d'une revendication à la plénitude de la souveraineté soit temporelle et spirituelle. La plupart prétendent à une autorité déléguée par le pouvoir califal. A l'instar de bon nombre de royaumes musulmans, les rois soudanais firent allégeance au calife abbasside de Bagdad. En tout état de cause, ce prince soudanais fait dire la prière en son nom, signe d'indépendance politique, tout en reconnaissant l'autorité spirituelle des califes Abbassides de Bagdad. Ainsi, contrairement aux Almohades qui fondent un califat rival à celui de Bagdad, les princes soninkés restent fidèles à l'Orient.

Le premier personnage cité est le calife de Bagdad, sans la reconnaissance duquel aucun souverain sunnite ne peut espérer gouverner durablement. En Occident comme en Orient, le seul pouvoir légitime est, originellement le pouvoir unique du calife, toute autorité locale ne pouvant s'exercer que par délégation. On sait que cet idéal unitaire cesse d'être réalisé effectivement après les années médianes du VIII^{ème} siècle et la chute du califat omeyyade. Les Abbassides n'ont jamais contrôlé l'Occident musulman, devenu quasi indépendant à la suite des révoltes berbères de 720-745.⁷ La rupture avec la normalité, qui est le rattachement au califat unitaire, correspond à une rupture religieuse, celle que réalisent les Kharidjites, puis les Fatimides au X^{ème} siècle. Contrairement aux Almohades au XII^{ème} siècle, les princes du Ghana restent fidèles à l'orthodoxie islamique incarnée par les califes abbassides de Bagdad.

L'Etat du Ghana, au XII^{ème} siècle, est une sorte d'émirat particulier, où la nuance religieuse du pouvoir est probablement très forte comme au Maghreb, le rôle moteur des *fuqaha* très marqué, et l'influence malékite évidemment très sensible encore plus dans le domaine de la guerre "sainte".

⁷La rupture avec l'Orient avait commencé avant la grande crise de la fin du califat omeyyade de Damas consécutive à la grande révolte des Berbères à partir de 720. Dès 745 se constituèrent au Maghreb et en al-Andalus des émirats à la faveur de la situation politique troublée du califat oriental. Les Abbassides n'ont jamais contrôlé l'Espagne, devenue indépendante en fait en 756 avec la prise du pouvoir à Cordoue par l'omeyyade Abd al-Rahman Ier, ni le Maghreb Central et Oriental où s'établissent successivement l'imamat rustémide de Tahert en 760-761, ainsi que l'émirat idrisside et celui de Sidjilmassa dans le Maghreb Occidental. Dès 800, le califat abbasside reconnaît le caractère héréditaire et l'autonomie de fait du gouvernorat de Kairouan, qui devient un nouvel émirat.

2. La guerre sainte dans la légitimation des souverains soudanais

L'appartenance du Ghana au *Dar al-Islam* passe par l'encadrement de la guerre selon les préceptes de l'Islam. La façon de penser, d'organiser et de faire la guerre est un acte culturel.⁸ Elle est conditionnée par les représentations, les pratiques et les attitudes. En affirmant leur identité musulmane, les souverains du Ghana intègrent un cadre où toute action militaire doit être compatible aux normes islamiques.

2.1. Le *gazw*

La *razzia* ou *gazw* est le terme le plus employé par les chroniqueurs arabes pour désigner les actions militaires des souverains du Ghana dans le *Bilad al-Sudan*. La *razzia* est une action de peu d'envergure dirigée contre un adversaire en vue de le dépouiller (T.M. Jhonstone, 1960, p. 1055-1056). Originellement, les Musulmans usaient de *gazw* lorsqu'ils n'étaient pas en position de mener une conquête. Les chroniqueurs arabes utilisent ce terme pour les expéditions contre les *Lam-lam*, populations païennes des régions aurifères :

(...) Les Lam-lam sont des païens ; ils portent des scarifications au visage (...) les gens de Takrur et de Ghana les *razzient* et y font des captifs qu'ils vendent aux commerçants. Ceux-ci les transportent au Maghrib, où ils forment la masse des esclaves (J. Cuoq, 1975, p. 351).

L'utilisation du terme de *razzia* témoigne de l'absence d'ambition de conquête de la part des souverains du Ghana. En effet, de la fin du XI^{ème} à la fin du XII^{ème} siècle, les souverains du Ghana tirent une partie de leur légitimité de leur position en première ligne face au *Dar al-Harb*, en développant une image dont Yüksel Muslu (2014, p. ?) nomme le sultan-*gazî*. Le sultan-*gazî* correspond à l'image commune dans le monde musulman du fondateur de dynastie ou d'Etat, celui d'un humble soldat frontalier qui fait le *gazâ* et rend justice. (A. Anooshahr, 2009, p. 11).

L'appartenance du Ghana au *Dar al-Islam* passe par l'encadrement de la guerre selon les préceptes de l'Islam. A cet effet, la façon de penser, d'organiser et de faire la guerre devient un acte culturel (A. Zouache, 2009, p.1-30). Celle-ci est conditionnée par les représentations, les

⁸ A. Zouache, « La guerre sainte dans le monde arabo-musulman médiéval (IVe/Xe-IXe/XVe siècle) : perspectives anthropologiques. Introduction », *Annales islamologiques*, No. 43, 2009, pp. 1-30.

pratiques et les attitudes. En affirmant leur identité musulmane, les souverains du Ghana intègrent un cadre où toute action militaire doit être compatible aux normes islamiques.

2.2. Le Djihad

L'utilisation du terme *djihad* semble confirmer la dichotomie entre *gazw* offensif et *djihad* défensif. Ainsi, le *djihad* est certes dirigé contre les infidèles, mais il s'agit d'une campagne militaire qui sert à "purifier" l'intérieur du *Dar al-Islam*. L'intransigeance du Malékisme se caractérise par la poursuite de la guerre "sainte". En effet, la prééminence de l'Islam de cour trouve son origine de ce contact entre musulmans et détenteurs du pouvoir royal. L'islamisation des princes du Ghana renforce la poursuite de la guerre "sainte" dans le *Bilad al-Sudan*. Pour marquer leur appartenance à l'Islam orthodoxe d'obéissance malékite, les souverains soudanais poursuivent le *djihad* initié par les émirs almoravides. Ce *djihad* d'obligation communautaire apparaît au travers des consultations juridiques, des lettres administratives, des traités de morale politique des XI^{ème} et XII^{ème} siècles, de plus en plus comme une obligation personnelle mobilisant ressources humaines et avoirs financiers de tout un pays :

Ils ont fait le voyage de la Mekke, y ont accompli le pèlerinage, ont fait visité (au tombeau du Prophète), sont revenus en leurs pays et ont dépensé beaucoup d'argent dans la guerre sainte. (Al-Zurhi in Y. Kamal, 1987, p. 59-60).

Les moyens utilisés pour mener à bien montrent une rupture avec les autres campagnes militaires : destruction des villes et cultures, massacre des populations, et mobilisation générale des populations.⁹ Ces mesures particulières reprennent le modèle muhammadien : le *djihad* est régulé par le Coran, la Sunna et l'*Ijma* (doctrine juridique du consensus pendant l'époque des quatre premiers califes. Les justifications du *djihad* sont à dominante défensive : il s'agit de protéger les Musulmans et les *Dhimmi*s, de préserver l'intégrité territoriale du

⁹ Les principales écoles juridiques de l'Islam sunnite considèrent que les populations vivant dans une contrée proche du Dar al-Islam ne sauraient ne pas avoir connaissance de l'Islam. D'où la politique de guerre sainte contre ces populations. A cet effet, Cf. M. Bonner, *Le jihad : origines, interprétations, combats*, Paris, Téraèdre, coll. « L'Islam en débat », 2004, p. 27 ; A. Morabia, *Le gihad dans l'Islam médiéval*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 225.

Dar al-Islam, de développer la coopération dans tous les Etats de l'Islam pour développer le message prophétique, d'établir et de renforcer la loi islamique, d'aider les Musulmans sous domination des non-musulmans et d'assurer le respect des traités et l'allégeance (*aman*) des non-musulmans. (R. Dewière, 2017, p. 297-325). Les souverains du Ghana s'affichent comme un rempart contre les agressions du *Dar al-Harb*, au-delà des régions sous leur administration directe. Il semble que la doctrine du *djihad* défensif ait été adoptée par les souverains du Ghana, ce qui n'empêche pas pour autant les razzias :

Dans le voisinage de Ghana, à quinze jours de marche. Il y a deux villes. La première est Silla, la deuxième Tadmekka. Entre ces deux villes, il y a neuf jours. La population de ces deux villes est devenue musulmane après celle de Ghana, sept ans plus tard, après des guerres entre eux et de nombreuses révoltes. Les gens de Ghana demandèrent, pour triompher d'eux, l'assistance des Murabitun. (Al-Zurhi in J. Cuoq, 1975, p. 120).

Les conditions particulières d'installation de l'Orthodoxie dans le *Bilad al-Sudan* ne peuvent qu'inspirer un sentiment, certainement inconscient, de gêne, voire de peur, à ces nouveaux convertis ; gêne et peur non des conséquences de leur conversion, le plus souvent sincère, mais des chances de vie d'une communauté ; et cela bien avant que des Etats non musulmans ne devenant menaçants, seulement compte tenu de ce que réclame l'Islam pour être lui-même, autrement dit "religion et communauté". Ayant peur de ne pouvoir être tel, l'Islam soudanais n'a pas su être tel, du moins au niveau de la détermination autonome du contenu de la forme qui lui est donnée de l'extérieur.

Par la suite, l'intransigeance de la majorité par rapport à tout ce qui n'est pas elle, n'est pas à rattacher à des considérations psychologiques de fanatisme, ni à une nature particulièrement acquise à l'orthodoxie des Soudanais. Tout mouvement étranger est une menace pour l'existence même de l'Islam, dans la mesure où les circonstances l'ont conduit dès le début à s'orienter dans le sens le plus facile à suivre mais aussi le plus exclusif par nature. Les Soudanais se sont employés à maintenir intact dans leur pays le primat de la religion, en s'appliquant à s'acquiescer scrupuleusement de ses prescriptions et en veillant à préserver tout changement de leur cadre de vie.

Il est peu probable que la guerre "sainte" dans le *Bilad al-Sudan* ait été appliquée à la lettre par les chefs militaires et même par les souverains et cela pour deux raisons : la première, la guerre "sainte" suppose et

exige des conquérants, quelle que soit leur appartenance tribale ou doctrinale, de tenir l'ensemble du territoire conquis, sauf en cas de défaite militaire. La deuxième, la guerre "sainte" est un moyen militaire pour la conquête d'un territoire au-delà de son importance économique et stratégique. Le devoir politique dans cet état de fait repose sur un engagement religieux, comme il est souligné dans les hadits du Prophète, c'est un acte de dévotion pure, il est l'une des portes du paradis, des récompenses célestes sont assurées à ceux qui s'y adonnent. (V. Lagardère, 1998, p. 1-16). Au demeurant, en étudiant le vocabulaire utilisé pour définir la guerre chez les auteurs arabes, il apparaît que son usage a une résonance politique majeure. En ce qui concerne les souverains du Ghana, les deux termes utilisés pour détailler leurs actions militaires à savoir (*gaḥw*) et (*djihad*) ont véritablement servi à renforcer leur autorité aux yeux d'une élite soudanaise de plus en plus arabisée.

Conclusion

On comprend, à travers cette étude, les modes de légitimation du pouvoir chez les souverains du Ghana au XII^{ème} siècle. La conversion à l'islam orthodoxe favorise l'émergence d'une classe dirigeante dont les reconstructions identitaires, résultant du triomphe de l'idéologie malékite, sont marquées par une reconfiguration du *nasab* dont l'élément essentiel est le rattachement à une origine qurayshite d'une part, et d'autre part dans la *kebutba*. Enfin, dans l'affirmation sans cesse de leur autorité, les princes du Ghana intensifient la pratique de la guerre sainte dont les moteurs sont le *gaḥw* et le *djihad*.

Sources et bibliographie

Sources

AL-BAKRI in CUOQ Joseph, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du VIII^e-XVI^e siècle (Bilad al-Sudan)*, Paris, CNRS.

AL-IDRISI in CUOQ Joseph, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du VIII^e-XVI^e siècle (Bilad al-Sudan)*, Paris, CNRS.

AL-ZURHI in CUOQ Joseph, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du VIII^e-XVI^e siècle (Bilad al-Sudan)*, Paris, CNRS.

EL-BEKRI, 1965, *Description de l'Afrique septentrionale*, traduction de De Slane, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, A. Maisonneuve.

EDRISI, 1969, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, texte arabe, publié pour la première fois d'après les manuscrits de Paris et d'Oxford avec une traduction, des notes et un glossaire par Reinhart P.A. Dozy et Michaël J. De Goeje, Amsterdam, Oriental Press.

IBN KHALDUN, 1978, *Histoire des berbères et des dynasties Musulmanes De l'Afrique septentrionale*, Tome I, Nouvelle édition, Paris, Librairie Orientaliste, Paul Geuthner.

IBN SA'ID in CUOQ Joseph, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du VIII^e-XVI^e siècle (Bilad al-Sudan)*, Paris, CNRS.

KAMAL Youssouf, 1987, *Monumenta cartographica Africae et Aegypti*, Tome III, *Epoque arabe*, fasc. 1 (1930), fasc.3 (1933) bis S. Institut für Geschichte der Arabisch-Islamischen Wissenschaften an der Johann Wolfgang Goethe-Universität, Frankfurt am main.

Bibliographie

AMMAR Azouzi, 2016, *Arabe-musulman : archéologie du discours et des représentations dans les dictionnaires de langue française*, Editions Publibook.

ANOOSHAHR A., 2009, *The Ghazî Sultans and the Frontiers of Islam. A comparative study of the late Medieval and Early Moderns Periods*, London, Routledge.

BOULEGUE Jean, 2013, *Les royaumes wolof dans l'espace sénégalais : XIII^e-XVIII^e siècle*, Editions Karthala.

BRUNSCHVIG Robert, 1947, *La Berbérie Orientale sous les Hafsides : des origines à la fin du XV^e siècle*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien-Maisonneuve.

CISSOKO Sékéné Mody, 1966, *Histoire de l'Afrique Occidentale*, Paris, Présence africaine.

DELAFOSSÉ Maurice, 1973, *Traditions historiques et légendaires du Soudan Occidental*, traduites d'un manuscrit arabe inédit par Maurice Delafosse, Paris, Publication du comité de l'Afrique française.

DEWIERE Rémi, 2017, « Un Etat islamique en paroles », in *Du lac Tchad à la Mecque : le sultanat de Borno et son monde (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris, Ed. de la Sorbonne, pp. 297-325.

DIETERLEN Germaine et DIARRA Sylla, 1992, *L'empire de Ghana : le Wagadou et les traditions de Yéréké*, Paris, Karthala-Arsan.

DIOP Cheick Anta, 1987, *L'Afrique noire précoloniale*, Dakar, Présence Africaine.

DRAMANI-ISSIFOU Zakari, 1997 « L'islam en tant que système social en Afrique depuis le VII^eme siècle » in *Histoire générale de l'Afrique, Tome III : l'Afrique du VII^e au XI^e siècle*, Paris, Présence Africaine/Edicef/UNESCO.

FRANZ Rosenthal, 1993, « Nasab » in *Encyclopédie de l'Islam*, Leiden-New York, Ed. Brill, Vol. VII.

GUICHARD Pierre, 1989, « Le pouvoir politique dans l'Occident musulman médiéval », *Horizons maghrébins. Le droit à la mémoire*, n°14-15, « la notion d'Occident musulman », Louis Massignon homme de dialogue des cultures.

HOUARI Touati, 2000, *Islam et voyage au Moyen-Age (Histoire et Anthropologie d'une pratique lettrée)*, Paris, Ed. Du Seuil.

JOHNSTONE T.M., 1960, « Ghazw », *Encyclopédie de l'Islam*, Vol. 2, p. 1055-1056.

LAGARDERE Vincent, « Evolution de la notion de djihad à l'époque almoravide (1039-1147) », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1998, p. 1-16.

LUFFIN Xavier, 2006, « Nos ancêtres les Arabes... », Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, *Civilisations*, N° 53.

THIRY Jacques, 1995, *Le Sabara libyen dans l'Afrique du nord médiévale*, Leuven, Peeters Publishers.

URVOY Dominique, 1972, « Une étude sociologique des mouvements religieux dans l'Espagne musulmane de la chute du califat au milieu du XIII^e siècle », *Mélanges de la Casa de Velasquez*, Tome 8.

YÜKSEL M., *The Ottomans and the Mamluks. Imperial Diplomacy and Warfare in the Islamic world*, London, I.B. Tauris, 2014, 256 p.

Les femmes régentes sous les ottoniens au Xe siècle

ZADI Ines Sandra Zebré

Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne / Université
Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Côte d'Ivoire

Email : zadiines@yahoo.fr

Résumé

Bien que les impératrices ottoniennes aient été du vivant de leurs maris associées au trône, on trouve au nombre des éléments qui ont permis d'affirmer pleinement leur pouvoir politique la régence liée à l'incapacité du roi mineur. La mort de Otton II (973-983) en 983 ouvrit une période de dix ans de régence au sein de l'empire ottonien. La fragilité de l'empire pendant les périodes de régence impose une connaissance des affaires politiques sauvegardant ainsi le maintien de l'ordre aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières. Dans les régences de minorité, il existe la possibilité que différents régents se succèdent le temps que l'enfant-roi atteigne l'âge de la majorité qui est fixé à quatorze ans. Les régences influent sur l'orientation politique du roi à sa majorité quand il accède au pouvoir.

Mots-clés : Théophano – Adélaïde – Pouvoir – Régence – Empire ottonien.

Abstract

Although the Ottonian Empresses were during the lifetime of their husbands associated with the throne, we find among the elements which made it possible to affirm their political power fully the regency linked to the incapacity of the minor king. The death of Otto II (973-983) in 983 opened a ten-year period of regency within the Ottonian Empire. The fragility of the empire during the regency periods requires a knowledge of political affairs to maintain and safeguard the order both inside and outside the borders. In the minority regencies, it is possible that different regents succeed until the child-king reaches the age of majority, which is fourteen years. Regencies influence the political orientation of the king when he comes to power.

Keywords: Theophany–Adélaïde–Power–Regency–Ottonian empire.

Introduction

En dehors de la vie quotidienne de la reine et de son rôle à la cour, certaines circonstances telles que les régence pouvaient faire évoluer le statut de la reine et lui conférer une autorité beaucoup plus politique. Définie comme une délégation de pouvoir, la régence est un gouvernement au sein d'une monarchie établie pendant la minorité, l'absence ou l'incapacité du souverain. Les régents sont alors les personnes à qui le gouvernement du royaume est confié pendant cette période transitoire. Si les causes des régence liées à l'incapacité de régner sont nombreuses, A. Corvisier (2002, p201-226), T Sarmant (2003, p. 371-373), celle qui fera l'objet de notre étude est la régence liée à la minorité royale car c'est elle qui met sur un piédestal les reines mères. Et leur donne la possibilité d'exercer ouvertement un pouvoir politique au sein du royaume en dehors des charges habituelles qui leur sont attribuées.

Pour mieux étudier le phénomène, le choix s'est porté sur la Germanie. Car l'empire ottonien a très tôt eu recours à cette pratique en permettant aux reines mères Adélaïde et Théophano d'exercer la régence au cours de la deuxième moitié du Xe siècle. En effet, le 7 décembre 983 la mort emporte l'empereur Otton II (973-983), son fils Otton III (983-1002), censé lui succéder était âgé de trois ans. Il se fait tout de même couronner à la Noël de la même année mais il se pose une question de régence.

L'objectif est de montrer la place de la femme dans la vie politique à travers les privilèges que lui confère le mariage. En d'autres termes, d'expliquer le rôle ou les actions des impératrices-reines ottoniennes dans la vie politique en Germanie pendant l'exercice de leurs régence de 983 à 994.

Dès lors se pose la question du rôle politique des impératrices Théophano et Adélaïde au sein de l'empire ottonien pendant la deuxième moitié du Xe siècle. Quel a été en effet leur impact dans le maintien de la paix et la sauvegarde des frontières de l'empire ottonien ?

Afin de mettre en avant ces femmes de pouvoir, et de montrer leur impact politique au sein de l'empire ottonien, le recours aux sources allemandes s'est avéré judicieux. C'est pourquoi

sans établir le cadre juridique qui a pu justifier les régences de Théophano et d'Adelaïde, notre étude portera un regard particulier sur les privilèges de ces deux reines-impératrice à cette période, et évoquera les événements marquants de leur temps de régence. Pour se faire, cet article se subdivisera en trois parties qui sont : la période de troubles internes que connaît l'empire à la mort de Otton II (973-983), ensuite les périodes de régence allant de 984 à 991 puis de 991 à 994.

1. La situation politique à la mort de Otton II (973-983)

1.1. L'enlèvement de l'enfant-roi Otton III (983-1002)

« A la mort de Otton II (973-983) en 983, son fils Otton III (983-1002) âgé de trois ans est couronné à Aix la Chapelle le 25 décembre par les archevêques de Ravenne et de Mayence mais aussitôt enlevé par Henri le Querelleur »¹⁰. Cet acte montre que les régences de minorité soulèvent généralement le problème du choix du régent entre la mère de l'enfant roi et l'oncle de ce dernier. Qui de Théophano mère de Otton III ou de Henri le Querelleur était le mieux indiqué pour assurer la régence ?

On sait de façon générale que le statut de reine restait lié au mariage, la reine disposait des droits aussi bien rattachés à la couronne qu'au droit coutumier. Elle est à la fois une souveraine et une sujette, F. (Leferme-Falguières 2001, p182-184). Aussi longtemps que le roi était en vie, son entretien était assuré par la couronne ; cependant une fois devenue veuve, la reine perdait ce privilège, en même temps que sa souveraineté, mais tirait ses revenus du remboursement de sa dot et surtout de son douaire.

Une exception se posait toutefois en cas d'incapacité du nouveau roi à assurer les fonctions politiques pour cause de minorité qui nécessite une régence, et dans ce cas la qualité maternelle représentait alors un atout indéniable qui donnait à la reine mère un avantage considérable sur ses compétiteurs¹¹ (F. Cosandey 2005, p. 69-90). Et cela grâce au fait qu'elle détient *primo* le statut de femme, *secundo* le statut de reine, et *tertio* celui de mère. Ce sont autant d'éléments qui jouent en sa faveur dans le processus d'attribution de la régence. Cela se

¹⁰ Mersebourg, Thietmar de, Chronique traduite (livres 3 et 4) par Benoit-Michel TOCK, in Rois, reines et évêques. L'Allemagne aux Xe et XIe siècles / recueil de textes traduits, Turnhout, Brepols (coll. « Témoins de notre histoire »), 2009d, p.128

¹¹ Princes du sang ou grands dignitaires
Rev. Ivoir. Sci. Hist n° 9 Juin 2021

justifie par le fait qu'aux lois de l'État s'ajoute la loi de nature qui désigne la mère, plus que quiconque, pour s'occuper de l'éducation de son jeune fils, et défendre les intérêts de sa progéniture (F. Cosandey 2005, p.69-90).

La question de la personne qui assurerait la régence ne se posa certainement pas à la mort de Otton II (973-983) car Henri le Querelleur était enfermé dans une prison à Utrecht, et l'impératrice Théophano qui avait eu une grande influence sur son mari l'empereur Otton II (973-983), avait à la mort de celui-ci la responsabilité de son fils Otton III (983-1002).

Dix-huit jours après l'annonce de la mort de Otton II (973-983), l'on procéda à l'investiture de Otton III (983-1002) alors âgé de trois ans et comme ce dernier était naturellement sous la tutelle de sa mère l'impératrice Théophano car frappé d'incapacité¹² L. Amiable (1861, p. 205-271), la régence allait de soi. Ainsi à l'éducation de l'enfant qui était confiée à Théophano, s'ajouta automatiquement la gestion du royaume. Cela fit renaître les ambitions de Henri le Querelleur, qui pensa à nouveau saisir sa chance d'accéder au trône. Il s'enfuit de sa prison à Utrecht, réussit à enlever l'enfant roi Otton III (983-1002) qui venait d'être couronné à Aix la Chapelle le 25 décembre 983 dont Warin archevêque de Cologne avait la charge¹³.

Cet acte révélait la fragilité, la sensibilité des périodes de régence exposées à toute sorte de troubles. L'exemple de Blanche de Castille qui fit face à plusieurs crises pendant la régence qu'elle exerça pour son fils Louis IX est évocateur. Elle fut confrontée à de nombreuses révoltes après la cérémonie d'investiture de son fils, cérémonie qui eut lieu le 26 novembre 1226, et marquée par plusieurs absents. Les semaines qui suivirent cette investiture, des coalitions successives de barons se mirent en place contre le jeune roi et surtout contre la régente critiquée autant pour son origine étrangère que pour des motifs divers, entre autre la revendication de certaines terres, S. Delmas (2017, p.9-14).

Notons toutefois que dans le cas de Blanche de Castille, c'est l'expression « baillistre et la tutrice de enfants » qui fut employée, le terme « régence » est anachronique car : « comme l'a récemment souligné Murielle Gaude-Ferragu (2014), le mot « régent » n'apparaît

¹² L'âge de la maturité étant fixé à quatorze ans

¹³ Mersebourg, Thietmar de, chronique traduite (livres 3 et 4) par Benoit-Michel TOCK, op. cit. Livre III, chapitre XXVI, p.128.

dans les sources qu'en 1316 et la notion de « régence » qu'en 1380. », S. Delmas (2017, p.14 ; M. Brion , 2014, p.9 ; M. Sommé, 1990, p.644-645).

On aurait attribué l'enlèvement d'Otton III à une simple contestation du pouvoir accordé à Théophano si Henri le Querelleur n'était pas un habitué des tentatives d'usurpation du pouvoir. Les révoltes de Henri le Querelleur étaient la conséquence du choix effectué par son père Henri I (919-936). En effet, Henri I avait désigné de son vivant Otton I comme son successeur. Décrit comme bouillonnant, Henri avait été poussé par le désir excessif de régner et complota à plusieurs reprises pour prendre la couronne royale des mains de son frère Otton I (936-973)¹⁴.

Bien qu'ayant reçu le duché de Bavière en 947, ses intentions ne changeaient tout de même pas. Henri le Querelleur continua ses révoltes sous Otton II (973-983) qui ne manqua point de le faire enfermer la deuxième année de son règne ; il le fit capturer et détenir à Ingelheim¹⁵. Il s'en suivra en 976 la privation de ses fonctions et son excommunication, sa fuite chez son ami Boleslas et à nouveau son emprisonnement à Utrecht¹⁶.

Malgré tout, Henri le Querelleur n'abandonna pas ses projets et avait cependant dans cette nouvelle tentative d'usurpation du pouvoir sous-estimé l'abnégation et l'amour de la reine-mère et impératrice Théophano pour son fils, qui, face à ce désarroi, dut allier ses forces avec celles de sa belle-mère l'impératrice Adélaïde (qui s'était retirée à Pavie) pour récupérer l'enfant roi¹⁷

¹⁴ Widukind de Corvey, Histoire des Saxons traduite (livres 2 et 3) par Cédric GIRAUD in Rois, reines et évêques. L'Allemagne aux Xe et XIe siècles / recueil de textes traduits, Turnhout, Brepols (coll. « Témoins de notre histoire »), 2009d. ; Chapitre XII, p.33-34 ; chapitre XV-XIX, p 35-38 ; chapitre XL, p43.

¹⁵ Mersebourg, Thietmar de, chronique traduite (livres 3 et 4) par Benoit-Michel TOCK, op. cit. Livre III, chapitre V, p.115-116.

¹⁶ Ibid. Livre III, chapitre VII, p117, chapitre XXVI, p128.

¹⁷ Ibid. Livre IV, chapitre I, p.129.

1.2. Le recours de l'impératrice mère Théophano à l'impératrice grand-mère Adélaïde

Le désarroi dans lequel fut plongé Théophano à cause de l'enlèvement de son fils l'emmena à chercher de l'aide auprès de sa belle-mère l'impératrice Adélaïde qui vivait à Pavie. On pourrait en déduire que le recours de Théophano à sa belle-mère l'impératrice Adélaïde est indicateur de son réseau d'influence et de son expérience dans les affaires politiques. Ce qui nous conduit à nous intéresser à cette dernière et aux relations plus ou moins tendues que ces deux femmes avaient dans le passé. Née vers 931, peut-être à Orbe, Adélaïde est la fille du roi de Bourgogne Rodolphe I et de la reine Berthe, fille du duc Bouchard II de Souabe.

À la mort de son père en 937, le roi d'Italie Hugues d'Arles épouse sa mère, la reine Berthe. Hugues d'Arles fiança ensuite Adélaïde à son fils Lothaire dans le but de s'emparer du royaume de Bourgogne. Mais il échoua car Otton Ier intervint en faveur de Conrad le Pacifique, frère d'Adélaïde, J. Verdon (1999, p.220-271). Le mariage avec Lothaire roi d'Italie, eut lieu en 947 avec qui elle eut une fille du nom d'Emma.

À la mort de Lothaire en 950, Bérenger d'Ivrée se fit proclamer roi et fit emprisonner Adélaïde dans la forteresse de Côme. Elle fut libérée par Otton I (936-973) qui fit d'elle sa femme en 951 et leur mariage facilita d'une certaine façon l'expansion de Otton I (936-973) en Italie, (P.G Justice, 2018, p.395-397 ; S. MacLean, 2017, p.247). Elle participa du vivant de Otton I (936-973) aux expéditions en Italie de 961 à 965 et de 966 à 972, et fut à Rome aux côtés de son mari lors de son couronnement en février 962 par le pape Jean XII. Les titres tels qu'auguste, très auguste, cogérante du royaume, cogérante de l'empire qui lui furent attribués témoignaient de son importance (J. Verdon, 1999, p.220-271).

Mais aussi son intervention sur près de la moitié des diplômes relatifs tant à la Germanie qu'en l'Italie de 962 à 972 était une manifestation de son influence, J. Verdon (1999, p. 220-271). Elle donna à Otton I (936-973) quatre enfants dont Henri (952-954), Bruno (953-957), Mathilde¹⁸, Otto II (955-983)¹⁹ et s'identifia elle-même plus tard à une femme d'empereur, à une mère d'empereur et

¹⁸Abbesse Quedlinburg, 954-999.

¹⁹ Widukind de Corvey, op. cit.p.52-53

une grande mère d'empereur, C. Stange-Fayos (2019, p. 251-264).

Comme les mariages ottoniens du Xe siècle travaillaient à montrer l'hégémonie germanique en Europe, Otton I (936-973) pour renforcer ses relations avec Byzance voulait pour son fils Otton II (973-983) une princesse byzantine, fille de l'empereur Jean Tzimiskès mais il reçut en lieu et place la nièce de cet empereur, nommée Théophano, G. Wolf (1991, p.79-96). Théophano, née aux environs de 960, quitta Constantinople pour l'Europe accompagnée d'une délégation et son mariage fut célébré à Rome le 14 avril 972 par le pape Jean XIII²⁰ suivi de son couronnement le même jour.

Malgré la supercherie de Tzimiskès, la célébration de ce mariage représentait une victoire diplomatique qui rehaussa le prestige ottonien, R. Le Jan (2011, p.13-30). Un an après le mariage, Otton I (936-973) mourut à Memleben, âgé de 61 ans et son corps fut porté à Magdebourg²¹. Le règne d'Adélaïde ne prit cependant pas fin avec la mort de son époux, elle joua un rôle décisif car son fils Otton II (973-983), âgé de 18 ans, bien que plébiscité par les nobles et les autorités religieuses puis reconnu par les grands à Aix-la-Chapelle, restait à cause de son jeune âge méfiant et inexpérimenté²². On compte vingt-huit actes dans lesquels elle intervient au nom du nouvel empereur, J. Verdon (1999, p. 220-271). Ce fut aussi le cas de la reine Gerberge qui joua un rôle politique important à la mort de Louis IV en 954 et exerça une forme de régence pour leur fils Lothaire, J. Audebrand, (2019, p.15).

Otton II (973-983) bénéficia du soutien de sa mère qui comme une régente dirigea avec lui les affaires importantes du gouvernement. Les relations entre mère et fils ne purent malheureusement pas résister, P. Corbet (1986, p.88-89) aux accusations portées à l'endroit de la reine mère jugée dépensière et à l'emprise de Théophano sur Otton II (973-983). En 978, Otton II (973-983) s'émancipa, Adélaïde perdit son influence et quitta la cour pour se retirer en Bourgogne, auprès de son frère le roi Conrad Ier dit le Pacifique et ensuite à Pavie (G. Wolf, 1995, p. 275-283) et en profita pour s'investir dans les donations religieuses (C. Stange-Fayos, 2019, p.251-264). C'est seulement l'année de la naissance de Otton III (983-1002) en 980 que la querelle qui

²⁰ Ibid. Chapitre LXXIII, p.78.

²¹ Ibid. Chapitres LXXV-LXXVI, p. 80-81.

²² Mersebourg, Thietmar de, Chronique traduite (livres 3 et 4) par Benoit-Michel TOCK, op. cit. Livre III, I, p.113-114

Rev. Ivoir. Sci. Hist n° 9 Juin 2021

opposait Adelaïde à son fils va prendre fin à Pavie²³. Le nouveau défi pour ces femmes fut de relever le mérite de la place que la société leur accorda dans l'espace public, politique en mettant ensemble leur influence et de côté leurs malentendus. Car, la vie de Otton III (983-1002) était engagée aussi bien que l'avenir de l'empire qu'Otton I (936-973) avait bâti. Toutes deux avaient grandi dans des maisons royales, puis avaient été mariées dans des maisons royales où elles avaient sûrement construit plus ou moins un réseau d'influence. Et comme elles avaient déjà été toutes deux impératrices et co-régnantes, elles connaissaient en plus de la sphère domestique, la sphère politique car les fonctions traditionnelles de l'épouse, les fonctions domestiques, conduisaient naturellement l'épouse du roi au politique, dans la sphère du public (R. Le Jan, 2001, p. 68- 88).

La veuve Théophano âgée de 23 ans bien que mère de quatre enfants dont Adelaïde, Sophie, Mathilde et Otton III (983 -1002)²⁴, fut pleine d'amertume à cause de ce drame qui lui était infligé. Accompagnée de sa belle-sœur Mathilde, l'abbesse de Quedlinburg, elle se mit en route en 984 pour rejoindre l'impératrice Adelaïde à Pavie, afin de lui expliquer sa douleur²⁵. Ces femmes devaient combiner leurs forces car d'un côté on avait Adelaïde qui symbolisait l'expérience avec un bon réseau d'influence pour avoir sillonné plusieurs maisons royales et de l'autre Théophano symbolisant la jeunesse et la vigueur, qui cherchait à affermir sa position et faire ses preuves. Pendant ce temps Henri le Querelleur travaillait à rallier à sa cause plusieurs grands du royaume²⁶

²³ Pope Sylvester II, Lettres et discours de Gerbert : traduits pour la première fois, classés dans sa biographie, expliqués par l'histoire du Xe siècle, et publiés au bénéfice de la souscription pour la statue de Gerbert, à Aurillac, traduit par Louis Antoine Amable Barse, A. Jouvét, Digitalisé 17. Sept. 2014, Band 1, 1847, 994p. , p.208-224.

²⁴ Adelaïde née en 977, abbesse à Quedlinbourg de 999 et également abbesse de Gandersheim de 1039 à sa mort, Sophie abbesse de Gandersheim de 1002 à sa mort, et également abbesse d'Essen à partir de 1011, abbesse à Gandersheim, Mathilde épouse de Ezzo, Comte Palatin de Lotharingie et Otton III.

²⁵ Mersebourg, Thietmar de, Chronique traduite (livres 3 et 4) par Benoit-Michel TOCK, op. cit. Livre IV, Chapitre I, p.129.

²⁶ Ibid. Livre IV, Chapitre II, p.129-130.

Pour contrecarrer les plans de Henri le Querelleur, Willigise (975- 1011) archevêque de Mayence, archichancelier sous Otton II (973- 983)²⁷, sollicita la présence des deux impératrices en Germanie afin de lui faire opposition²⁸. C'est donc après plusieurs pourparlers entre le camp de Henri le Querelleur et celui des impératrices que l'enfant roi Otton III fut rendu à sa mère le 29 juin 984 à Rohr et la soumission définitive de Henri le Querelleur aux impératrices se fit à Bürstadt²⁹. Ainsi se résolvait le premier grand problème de la régence sans affrontement militaire et le royaume connut une certaine stabilité interne en reconnaissant à Théophano le rôle officiel de régente. La tutelle et l'éducation de l'enfant roi lui furent confiées, et elle choisit pour Otton III à l'âge de sept ans, Bernard de Hildesheim (993-1022) comme précepteur³⁰, l'enseignement du grec fut confié à John Philagathos Rossano³¹ et les sciences à Gerbert (le futur pape Sylvestre II).

2. Le pouvoir politique des impératrices Théophano et Adelaïde

2.1. La régence de Théophano (984-991)

Après cette première crise interne, Théophano devait faire face aux charges politiques de l'empire, entourée de l'archevêque Willigise (975-1011) et de Hildebald de Worms (978-998). On ne peut pas dire que cela était une nouveauté pour elle dans la mesure où du vivant de son mari Otton II, elle l'accompagnait dans ses campagnes et expéditions, elle avait donc l'habitude des affaires politiques. Le premier conseil de régence qu'elle eut à tenir fut celui de Mayence (E.-R. Labande, 1963, p.297-313), l'occasion de reprendre en main toutes les affaires de l'empire et d'affirmer sa politique impériale, tant sur le plan interne qu'à l'extérieur. On ne manque de noter ses nombreux déplacements de la Cour au sein du royaume entre autres Ingelheim, Grône, Allstedt, Duisbourg, Francfort, Metz, Cologne, Nimègue, Quedlinbourg, Bamberg, G.

²⁷ Ibid. Livre III, Chapitre V, p.115-116

²⁸ Ibid. Livre IV, Chapitre IV, p 130 ; Chapitre VIII, p.132.

²⁹ Ibid. Livre IV, Chapitre IV, p.130 ; Chapitre VIII, p.132.

³⁰ Ibid. Livre IV, Chapitre IX, p.132-133.

³¹ Le pape Jean XVI

Wolf (1995, p. 264-267)³². Adelaïde retourna quant à elle en Italie mais ne manqua point de se rendre en Germanie quand besoin se faisait sentir, G. Wolf (1995, p. 275-283).

Comme tous les souverains avant elle, il fallait sillonner les villes pour assurer la stabilité du royaume et régler les affaires politiques et religieuses à travers les Diètes. Ce temps de régence montra que les femmes (bien qu'étant perçues comme le sexe faible)³³ étaient capables de prendre des décisions rationnelles et possédaient autant de qualités et de capacités à régner que les hommes et à protéger les frontières de l'empire aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur (P. G. Justice, 2018, p. 265-269). Théophano réussit à faire alliance avec Mieszko de Pologne et lui accorda son appui dans le conflit qui opposait ce dernier à Boleslas³⁴.

Il lui fallut régler le problème avec la Lorraine déjà survenu sous Otton II dont Lothaire profitant des troubles de l'empire, avait réussi à nouveau à assiéger. Il semblerait que Henri le Querelleur le lui avait promis en échange de son soutien à la couronne mais Lothaire se désista et s'allia au parti des impératrices. Lothaire se rendit à un rendez-vous fixé entre lui et Henri le Querelleur à Brisach, mais Henri le Querelleur ne s'étant pas rendu à ce lieu, il fit demi-tour à travers une Lorraine en armes. Il revint plus tard assiéger la ville de Verdun qu'il justifia par le fait d'avoir été pris dans une embuscade par les soldats lorrains lors de son voyage à Brisach (J. E *et al* 1877, p.192-202).

Entre malversations, conflits d'intérêts, correspondances, emprisonnement, médiations et négociations, la paix est conclue sous le règne de Louis V à Remiremont en juin 986.

La ville de Verdun fut restituée à l'empire ottonien. Cela marquait le

³² La mise en lumière des différents itinéraires de Théophano depuis 972 jusqu'à sa mort à Nimègue en 991 nous a été d'une grande utilité. On découvre tous les lieux où l'impératrice a bien pu se rendre pendant le règne de son mari Otton II et pendant sa période de régence (p.264-267) en indiquant les différents lieux où elle passa les fêtes de Noël et de pâques

³³ Dans la description que Thietmar de Mersebourg fait de Théophano, il ne manque de la traiter de sexe faible faisant référence à la femme de façon générale. Il dit en ces termes : « Bien que du sexe faible, Théophano était cependant d'une douce confiance, et, ce qui est rare chez les Grecs, elle mena une vie remarquable. Elle garda fidèlement le royaume pour son fils, douce en toute chose pour les pieux, terrible et terrassante pour les superbes. » cf Thietmar de Mersebourg, chronique traduite (livres 3 et 4) par Benoit-Michel TOCK, op. cit. Livre IV, Chapitre X, p.133-134.

³⁴ Ibid. Livre IV, Chapitres XI-XIV, p.134-136.

triomphe de Otton III qui garda le contrôle sur la Lorraine grâce au jeu politique de sa mère Théophano et de sa grande mère Adélaïde (Revue des questions historiques, 1869, p. 482-512). Mais pour surveiller cette évolution de la France, se tient à Andernach la mi-janvier 987 une importante assemblée où l'on note la présence de l'impératrice Adélaïde et un bon nombre des participants ecclésiastiques (E-R. Labande 1963, p.297-313).

Les relations diplomatiques de Théophano avec l'extérieur lui permirent de reprendre le Margraviat de Brandebourg (C. F. Pfeffel 1777, p. 147). On note son soutien à l'alliance entre le roi de Suède Erich VI le Victorieux (env 945-994/95) et son beau-père, le roi de Pologne Mieszko I (env 935-992) et les chartes de Wildeshausen en mars 988 qui privilégiaient les activités commerciales et missionnaires à travers l'archevêché de Brême-Hambourg (G. Wolf, 1995, p.299-300 ; P.G. Jestice, 2018, p. 250-253).

L'impératrice Théophano montra ses aptitudes militaires à travers son expédition menée en 989 en Italie pour pacifier ce royaume avec l'assistance de Hugues, Duc de Toscane, fils du Comte Hubert et petit-fils de Hugues, roi d'Italie (C. F. Pfeffel, 1777, p.161-162).

Sa santé ne lui avait pas permis de prendre part à la diète consacrée à l'Italie tenue à Constance en octobre 988. Une fois rétablie, l'impératrice Théophano intervenait en Italie à la demande du Pape Jean XV qui sollicitait son aide contre les prétentions de Crescentius à Rome. Accompagnée d'une armée, elle réussit à pénétrer en Italie pour faire respecter son autorité et freiner les intentions de Crescentius (R. Wilmans, 1840, p.63-66) ; P. G. Jestice, 2018, p.253-257). Et elle y resta jusqu'en 990 et ne manqua pas d'y tenir des plaids et d'autres affaires politiques.

En outre, Théophano dut régler le conflit de Gandersheim (987-1030) qui opposait l'archevêché de Mayence et le diocèse de Hildesheim au sujet de la souveraineté juridique et administrative de l'abbaye de Gandersheim (H. Goetting, 1973, p.622 ; G. Wolf, 1995, p.563-567 ; H. Wolter, 1988, p.186-230). L'abbaye de Gandersheim se trouvait à la frontière entre les deux paroisses et il fallait savoir à qui devait revenir la gestion de l'abbaye. Fondé en 852 par Monseigneur Liudolf de Saxe alors évêque de Hildesheim

et son cousin Liudolf de Saxe, l'abbaye de Gandersheim s'étendait à la frontière fluviale d'Eterna-Gande au nord et partiellement sur le territoire diocésain de Mayence, mais appartenait à Gandersheim. Mayence toléra cette infraction pendant un demi-siècle et les évêques de Hildesheim prirent possession de Gandersheim touchant les dîmes et le "droit coutumier" (*Genere*) sur l'abbaye et ses environs, que Hildesheim invoqua plus tard dans le conflit (E.Riebartsch, 1985, p. 355).

Le conflit éclata pour la première fois le 18 octobre 987, lors de la cérémonie solennelle de la princesse Sophie, sœur aînée de l'empereur Otto III, âgée de douze ans, qui, consciente de son rang social, préféra recevoir le voile sacré de l'archevêque Willigise de Mayence (975-1011) et non de l'évêque local Osdag de Hildesheim (985-989) (C. Fleury, 721, p. 337-339). Sophie se considérait avant tout comme une princesse qui méritait des honneurs avant d'être une religieuse, c'est pourquoi elle dédaigna de prendre le voile de la main d'un prélat, qui ne portait pas le pallium, et voulut la recevoir de Willigise (975-1011), archevêque de Mayence. Le compromis trouvé par l'impératrice Théophano face à cet incident fut que la cérémonie de cette ordination se fasse par les deux évêques, de Mayence et de Hildesheim. Ce fut de ce fait la première fois que l'on vit « deux évêques revêtus pontificalement assis des deux côtés d'un même autel » (C. Fleury, 1721, p.337). Cet accord accorda une paix provisoire pendant le mandat de l'évêque Osdag de Hildesheim (985-989).

2.2. La régence de l'impératrice Adélaïde et de l'abbesse Mathilde

Epuisée par ses nombreux déplacements, Théophano tomba malade et mourut le 15 juin 991 et fut enterrée dans l'église Saint Pantaléon de Cologne³⁵. Adélaïde qui s'était retirée de la Cour, où elle ne pouvait plus dominer, retourna dès lors en Germanie (C. F. Pfeffel (1777, p.161-162). En tant que grande mère d'Otton III, l'impératrice Adélaïde, devait assumer la régence³⁶ le temps que ce dernier atteigne la majorité fixée à 14 ans. L'influence politique de l'impératrice Adélaïde n'était plus à démontrer. Elle avait pendant son

³⁵ Ibid. Thietmar de Mersebourg, chronique traduite (livres 3 et 4) par Benoit-Michel TOCK, op. cit. Livre IV, Chapitre XV, p.136-137.

³⁶ Mersebourg, Thietmar de, chronique traduite (livres 3 et 4) par Benoit-Michel tock, op. cit. Livre IV, Chapitre XV, p.136-137.

deuxième mariage avec Otton I (936-973) réussi dès 968³⁷ à faire parler d'elle (G. Wolf, 1995, p. 284). De plus, aux premières années du règne de son fils Otton II (973-983), elle fut politiquement très active (G. Wolf, 1995, p. 277).

En outre, sa présence et ses interventions sporadiques pendant la régence de Théophano l'avaient maintenue en contact avec les affaires de l'empire. En effet pour la dernière année de vie de Otton II (973-983), le nom d'Adélaïde apparaissait neuf fois en Italie, J. Verdon (1999, p.220-271). On avait noté sa présence le 20 octobre 984 à Bürstadt lors de la rencontre avec Henri le Querelleur³⁸.

Aussi avait-on remarqué sa présence à Francfort en juin 985, en juillet 985 à Pavie, en 986 en Bourgogne pour le problème de sa fille Emma, ensuite en Germanie à Grone et Dinsbourg. En 987, on vit Adélaïde et Théophano à Nimègue et en juillet 989 à Ingelheim, G. Wolf (1995, p. 280-283)³⁹. Alors quand elle reprit à nouveau les commandes de l'empire à la mort de Théophano, Adélaïde bien qu'âgée n'est assurément pas du tout dépaysée ; elle devait faire face déjà en 991 aux campagnes contre les slaves qui avaient envahi le Brandebourg⁴⁰. Ces campagnes débouchèrent sur leur soumission avant de pouvoir signer un accord en 992⁴¹. De 991 à 994, elle intervint dans tous les diplômes (J. Verdon, 1999, p. 220-271). L'impératrice Adélaïde assista en compagnie de son petit-fils et de l'abbesse Mathilde à la dédicace de l'église de Halberstadt construite par l'évêque Hildeward⁴²⁴¹. En 994 quand Otton III (983-1002) atteignit l'âge de quatorze ans, l'impératrice se retira et laissa finalement gouverner tout seul ; tout en espérant qu'il continue dans l'élan politique de sa mère Théophano et sa grande mère Adélaïde.

Elle mourut dans la nuit du 16 au 17 décembre 999, au retour d'un voyage dans le royaume de Bourgogne, et fut enterrée dans le

³⁷ Date de la mort de Mathilde de Ringelheim (896-968), mère d'Otton I

³⁸ Ibid. Livre IV, Chapitre VIII, p.132.

³⁹ A voir les déplacements de l'impératrices Adélaïde, il est facile de s'apercevoir son influence politique et cela en se basant sur Régine Le Jan qui a pu démontrer qu'à travers l'analyse des voyages de la reine, l'on pouvait mettre en lumière son rôle dans le royaume et les contraintes qui pèsent sur elle dans Les relations diplomatico-familiales. Cf Régine Le Jan, « D'une cour à l'autre : les voyages des reines de France au Xe siècle », Les médiévistes français, 2001, p.39-52.

⁴⁰ Mersebourg, Thietmar de, Chronique traduite (livres 3 et 4) par Benoit-Michel TOCK, op. cit. Livre IV, Chapitres XVI ; XVIII ; XXII-XXV, p.137-138, p. 140-142.

⁴¹ Ibid. Livre IV, Chapitre XVI et XVIII, p.137-138.

⁴² Mersebourg, Thietmar de, Chronique traduite (livres 3 et 4) par Benoit-Michel TOCK, op. cit. Livre IV, Chapitre XVIII, p.138.

monastère de Seitz (Basse Alsace) qu'elle avait fondée en 991. Ses qualités morales et ses bonnes œuvres furent reconnues, elle fut élevée au rang de sainte par le pape Urbain II en 1097, J. Verdon (1999, p. 220-271) ; S. Barret (2002, p. 179-213) et l'on la fête le 16 décembre. On constate que même ses fondations répondaient au plan de l'affirmation de l'hégémonie du pouvoir impérial ottonien car chacun des trois monastères Payerne, Pavie et Selz est situé dans un royaume directement soumis, comme la Germanie et l'Italie, ou largement dominé, comme la Bourgogne, par les souverains ottoniens, P. Corbet (1986, p.92). Les régences de sa mère et grande mère ayant bien fonctionné, Otton III (983-1002) n'hésita pas à confier le royaume à sa tante Mathilde. Et cela, lors de son séjour en Italie, Otton III (983-1002) eut recours à sa tante Mathilde, abbesse de Quedlinbourg pour gérer les affaires du royaume.

Mathilde s'engagea fermement dans les affaires du royaume et eut à présider deux Diètes tenues à Dornbourg et à Magdebourg. Cette délégation de pouvoir est dite régence d'absence. Elle est vue comme le cas le plus simple de régence car elle vient d'une volonté du roi de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs dans les circonstances précises et temporaires (guerres, croisades), A. Corvisier (2002, p. 201-226). On a pour exemple Louis VII et Philippe Auguste. Louis VII investit l'abbé de Saint-Denis Suger de la régence et le fait assister de l'archevêque de Reims et du comte de Vermandois (1147-1151) avant de partir en croisade. Tandis que Philippe Auguste délégua son pouvoir à la reine douairière Adèle de Champagne et à son oncle l'archevêque de Reims et la gestion du trésor confia aux Templiers et le sceau royal aux bourgeois de Paris avant de participer à la troisième croisade (A. Corvisier , 2002, p. 201-226).

Conclusion

La mort de Otton II (973-983) en 983 alors que son seul successeur était un mineur de trois ans, imposa à l'empire une période de régence où les impératrices-mères eurent à exercer pleinement le pouvoir politique. On note bien à ce niveau une différence entre l'influence que les impératrices pouvaient avoir sur le roi-empereur en tant qu'épouses et co-régnantes et le pouvoir qu'elles possédaient, qui leur était délégué en tant que régentes. Théophano, Adélaïde et Mathilde ont pu maintenir une place importante sur l'échiquier politique. Elles ont pu défendre tant bien que mal l'empire et rester fidèles à l'héritage que laissa Otton I (936-973). On a pu juger de leur connaissance en matière politique, de leur influence et de la capacité des femmes à régner au même titre que les hommes.

Même si elles durent faire face aux prétentions de Henri le Querelleur qui avait enlevé l'enfant roi, elles réussirent avec l'appui de Willigise archevêque de Mayence à le récupérer et à maintenir la paix au sein de l'empire que Otton I (936-973) avait bâti et légué à son fils Otton II (973-983). La régence débuta en 984 avec l'impératrice mère Théophano et se poursuivit avec l'impératrice grand-mère Adélaïde à la mort de Théophano en 991 jusqu'en 994, date de l'âge de majorité de Otton III (983-1002). En tant que régentes, elles consacraient l'exercice de leur pouvoir au maintien de l'intégrité du territoire de l'empire à travers les diètes, les expéditions et le jeu diplomatique.

Bien que disposant de tous les pouvoirs du roi en tant que régentes, (A. Corvisier, 2002, p. 201-226), les impératrices choisirent de privilégier les intérêts de l'empire en œuvrant dans la continuité de la politique hégémonique de leurs défunts époux. Cette période de forte influence féminine au sein de l'empire eut un impact sur la personne du roi Otton III (983-1002). Elle suscita en celui-ci la grandeur de l'empire et son acharnement à faire prévaloir cette hégémonie avec son idée de *renovatio*.

Sources et références bibliographiques

Sources

SYLVESTER II Pope, 1847, *Lettres et discours de Gerbert : traduits pour la première fois, classés dans sa biographie, expliqués par l'histoire du Xe siècle, et publiés au bénéfice de la souscription pour la statue de Gerbert, à Aurillac*, traduit par Louis Antoine Amable Barse, A. Jouvett, Digitalisé 17. Sept. 2014, Band 1, 994p.

THIETMAR de Mersebourg, 2009, *Chronique traduite (livres 3 et 4) par Benoit-Michel TOCK, in Rois, reines et évêques. L'Allemagne aux Xe et XIe siècles / recueil de textes traduits*, Turnhout, Brepols (coll. « Témoins de notre histoire »), p.107-170.

WIDUKIND de Corvey, 2009, *Histoire des Saxons traduite (livres 2 et 3) par Cédric GIRAUD in Rois, reines et évêques. L'Allemagne aux Xe et XIe siècles / recueil de textes traduits*, Turnhout, Brepols (coll. « Témoins de notre histoire »), p.19-81.

Références bibliographiques

AMIABLE Louis, 1861, « Essai historique et critique sur l'âge de la majorité », *Revue historique de droit français et étranger* (1855-1869), 7, p. 205–271.

AUDEBRAND Justine, 2019. « La promotion d'une idéologie carolingienne autour de la reine Gerberge (milieu du Xe siècle) », *Genre & Histoire* [En ligne], 23 | Printemps 2019, mis en ligne le 01 juin 2019, consulté le 03 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/genrehistoire/4150>.

BARRET Sébastien, 2002 « Cluny et les Ottoniens. Romualdo di Ravenna nel quadro del monachesimo dell'età Ottoniana, Andenna, Giancarlo ; D'Acunto, Nicolangelo, Fonte Avellana, Italie. p.179-213. ».

BONIN Pierre, 2003, « Régences et lois fondamentales », *Annuaire- Bulletin de la Société de l'histoire de France*, p. 77–135.

BRION Marcel, 2014 *Blanche de Castille : Régente de France, mère de saint Louis*, Paris, Tallandier, (coll. Texto), 368p.

CASTELNUOVO Guido, 2012. « Kaiserin Adelheid und das Königreich Burgund »,

CORBET Patrick, 1986, *Les saints ottoniens : Sainteté dynastique, sainteté royale et sainteté féminine autour de l'an Mil*, 288p.

CORVISIER André, 2002, « Pour une enquête sur les régence », *Histoire, économie & société*, 21, p. 201-226.

COSANDEY Fanny, 2005, « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* p. 69-90.

DARRAS Joseph Épiphané, Jean Francois BAREILLE et Justin Louis Pierre FÈVRE, 1877, *Histoire générale de l'église depuis la création jusqu'à nos jours*, Paris, L. Vivès, Paris, L. Vivès, vol 16, 676p.

DELMAS Sophie, 2017, *Saint Louis*, Paris, Ellipses, 336p.
Der Gandersheimer Streit. Ursachen, Verlauf und die Rolle der Äbtissin Sophie von Gandersheim, 2017, GRIN Verlag., 24p.

FLEURY Claude, J.C FABRE. et C. P. GOUJET, 1721, *Histoire ecclésiastique [jusqu'en 1414]*, Tome douzième. Depuis l'an 925 jusqu'à l'an 1053. Revu et corrigé par l'Auteur, Paris, Jean Mariette, 637p.

FÖBEL Amalie, (2009), « Gender and Rulership in the Medieval German Empire », *History Compass*, 7, p. 55–65.

FÖBEL Amalie, 2012, « Frauen und Macht im Mittelalter: Konstellationen weiblichen Einflusses », *Unikate Universität Duisburg-Essen*, 41, p. 78-99.

GAUDE-FERRAGU Murielle, 2014, « Chapitre V. Le « gouvernement des femmes » : délégations de pouvoir et régence », *Moyen Age* p. 143-170.

GOETTING Hans, 1973, *Das Bistum Hildesheim 1. Das reichsunmittelbare Kanonissenstift Gandersheim*, Walter de Gruyter GmbH & Co. KG; Berlin/New York, 622p.

JESTICE Phyllis G., 2018, *Imperial Ladies of the Ottonian Dynasty: Women and Rule in Tenth-Century Germany*, Springer International Publishing, 300 p.

KÖRNTGEN Ludger, 2001, « Starke Frauen. Edgith, Adelheid, Theophanu », in *Otto der Große. Magdeburg und Europa*, p. 119-132.

LABANDE Edmond-René, 1963 « Mirabilia mundi : essai sur la personnalité d'Otton III », *Cahiers de civilisation médiévale*, 6, p. 297-313.

LE JAN Régine, 2001, « D'une cour à l'autre : les voyages des reines de Francie au Xe siècle », *Les médiévistes français*, p. 39-52.

LE JAN Régine, 2001, « Douaires et pouvoirs des reines en Francie et en Germanie (VIe-Xe siècle) », *Les médiévistes français* p. 68-88.

LE JAN Régine, 2011, « Les relations diplomatiques pendant le premier Moyen Âge (vie-xie siècle) », in *Les relations diplomatiques au Moyen âge : Formes et enjeux / XLLe Congrès de la SHMESP, Lyon, 3-6 juin 2010*, éd. Société des historiens médiévistes de Paris, Publications de la Sorbonne, (coll. Histoire ancienne et médiévale), p. 13-30.

LEFERME-FALGUIERES Frédérique, 2001, « Fanny Cosandey, La reine de France. Symbole et pouvoir XVe-XVIIIe siècles, Paris, Gallimard, 2000, « Bibliothèque des histoires », 414 p., 165 F », *Revue d'histoire moderne contemporaine*, n°48-1, p. 182-184.

LESETRE Henri, 2007, *Saint Henri, "Les Saints"*, Paris, Victor Lecoffre, 1901, originaire de l'Université de Californie, 213p.

MACLEAN Simon, 2017, *Ottoman Queenship*, Oxford University Presse, 247p.

PFEFFEL Christian Friedrich, 1777, *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne*. Band 1, Delalain, (coll. Nouvel abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne).

RIEBARTSCH Erich, 1985, *Geschichte des Bistums Hildesheim von 815 bis 1024 auf dem Hintergrund der Reichsgeschichte*, Hildesheim, Bernard Verlag, , 355p.

SARMANT Thierry, 2003, « André Corvisier. Les régences en Europe : essai sur les délégations de pouvoirs souverains », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 161, p. 371-373.

SOMME Monique, 1990 « Gérard Sivéry, Blanche de Castille, 1990 », *Revue du Nord*, 72), p. 644-645.

STANGE-FAYOS Christina, 2019, « Die erste Kaiserin », *Cahiers d'Études Germaniques*, p. 251-264.

VERDON Jean, 1999, « 2 - Politique. Dans Les Femmes en l'an mille (1999), pages 220 à 271 », *Hors collection*, p. 220-271.

WILMANS Roger, 1840, *Jahrbücher des Deutschen Reichs unter der Herrschaft König und Kaiser Otto's III.: 983 - 1002*, Duncker und Humblot, , 249p, p. 63-66 (coll. Jahrbücher des Deutschen Reichs unter dem sächsischen Hause).

WOLF Gunter, 1995, *Satura mediaevalis: Gesammelte Schriften; Hrsg. zum 65. Geburtstag (Band 2): Ottonenzeit*, Heidelberg, 584p.

WOLF Gunther, 1991, « Theophanu und Adelheid », in *Kaiserin Theophanu: Prinzessin aus der Fremde des Westreichs Grosse Kaiserin*, éd. G. G. Wolf et H. Fussbroich, Weimar, Böhlau, p. 79-96.

WOLTER Heinz, 1988, *Die Synoden im Reichsgebiet und in Reichsitalien von 916 bis 1056*, Ferdinand Schöningh,

La femme dans la vie politique des sociétés traditionnelles africaines : étude comparée du royaume Bron Gyaman et des royaumes du sud-Bénin du XVIII^{ème} au XIX^{ème} siècle

N'GUESSAN Mohamed Boubacard, Enseignant-chercheur,
Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (Abidjan)

E-mail :drnguessanmaho@yahoo.fr

KOUAKOU Adja Doubia Angèle, Doctorante en histoire,
Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (Abidjan)

E-mail :kouakoudoubia1@gmail.com

Résumé

Cet article est une étude comparée portant sur des sociétés ouest africaines qui ont des modes de succession différentes (société matrilineaire et patrilineaire) mais tout de même, qui comportent d'énormes points communs. Le Bron Gyaman est de succession matrilineaire, tandis que les royaumes du Sud-Bénin sont de succession patrilineaire. Cet article analyse le rôle que la femme en tant que personnalité importante a joué dans la vie politique des deux espaces géographiques. Il met en valeur sa participation déterminante à la gestion de son territoire, tant au niveau décisionnel, religieux que consultatif. Un accent particulier est mis sur le pouvoir politique féminin et sur la catégorie de femme qui intervient dans ce domaine. Le recours aux sources orales et écrites ainsi que l'exploitation de quelques ouvrages permettent de mettre en lumière ce rôle primordial joué par la femme.

Mots -clés : Reine-mère – Reine – Pouvoir politique – Royaume.

Abstract

This article is a comparative study of West African societies which have different inheritance methods (matrilineal and patrilineal society) but all the same, which have enormous points in common. The Bron Gyaman is of matrilineal succession, while the kingdoms of South Benin are of patrilineal succession. This article analyzes the role that women as an important personality have played in the political life of the two geographical areas. It emphasizes its decisive participation in the management of its territory, at the decision-

making, religious and advisory level. Particular emphasis is placed on female political power and on the category of woman who intervenes in this area. The use of oral and written sources as well as the use of a few works make it possible to shed light on this primordial role played by women.

Keywords: Queen mothers – Queens – Political power – Kingdom.

Introduction

Dans l'historiographie africaine, peu de place est accordée à la femme alors qu'elle a bien inscrit son empreinte dans l'histoire africaine (J. Sorel ; S. P. Goms, 2004). Contrairement à certaines idées préconçues selon lesquelles les femmes n'auraient aucun pouvoir de gestion dans la société traditionnelle, l'analyse des faits pris dans la société ouest africaine démontre le contraire⁴³. En réalité, le pouvoir politique est partagé entre la femme et l'homme dans le royaume Bron Gyaman et les royaumes du Sud-Bénin⁴⁴. Chacun joue sa partition pour le bon fonctionnement de la société. Cette implication de la femme dans la gestion politique permet de démontrer la nécessité et la spécificité de son apport pour la stabilité sociopolitique. C'est l'objectif que s'assigne cette étude.

Le royaume Bron Gyaman s'étend sur l'actuelle frontière des Etats de Côte d'Ivoire et du Ghana. On situe le Bron Gyaman précisément au nord-est de la Côte d'Ivoire, à l'interface de la savane et de la forêt, de la grande famille des Akan, de celle des Gur et des Mandé (E. Terray, 1995, p.215). Quant au Sud-Bénin, il se situe en bordure du Golfe du Bénin, approximativement entre le 6^o 20 et 7^o 30 de latitude Nord et 1^o 35 et 2^o 45 de longitude Est. Cette région constitue une partie du grand bassin sédimentaire qui s'étend du delta du Niger jusqu'au Togo (A. Vido, M. Vido, 2015, p.9).

⁴³ Kwam Adjeman, 70 ans environ, enseignant à la retraite, passionné de culture, membre de la fondation Adayé Késsié, Tanda, le mercredi 13 juin, 2018, de 10h00 à 17h.

⁴⁴Le royaume Jakin, le royaume Abomey, le royaume Hogbonou, le royaume Sahé, etc.

Cette étude commence au début du XVIII^{ème} siècle et s'achève au XIX^{ème} siècle. Le XVIII^{ème} siècle est choisi pour le Sud-Bénin parce que les écrits de certains Européens révèlent déjà le rôle très important des femmes en qualité de reines mères, d'épouses de roi ou de princesses (A. Vido, M. Vido, 2015, p.21). Pour le royaume Bron, l'année 1818 marque un tournant décisif dans leur destinée car les relations orageuses entre l'Asantehene⁴⁵ et le Gyamanhene⁴⁶ ont occasionné une guerre catastrophique pour les Bron. Une guerre dans laquelle la reine mère (hinmia) joue un rôle déterminant (E. Terray, 1995, p.602).

L'étude pour les deux zones géographiques, prend fin au XIX^{ème} siècle qui connaît des changements notables dûs à la pénétration occidentale qui ouvre une nouvelle ère en Afrique de l'ouest. Le contact avec l'Occident bouleverse petit à petit et transforme les structures traditionnelles en place, laissant la femme en arrière-plan à tous les échelons de la vie politique.

Si la politique peut être définie comme un pouvoir ou un rapport de force (Philippe Braud, 1985, p. 6-7), alors définir le pouvoir de la femme renvoie à différents sens et à différentes images ; le pouvoir dans sa forme institutionnelle⁴⁷ (officiel, légal, formel) et le pouvoir dans sa forme informelle. Ce deuxième type de pouvoir se traduit par la négociation, la persuasion, l'influence, etc. Les femmes de ces deux sociétés l'utilisent généralement. Cela leur confère d'énormes prérogatives et attributs autour desquels s'exercent leur règne et leur autorité. Ce sujet met en relief la problématique du genre dans une étude comparée des sociétés matrilineaire et patrilineaire. Alors quel est le rôle politique de la femme dans les sociétés matrilineaire Brong et les sociétés patrilineaires des royaumes du Sud-Bénin ?

Pour réaliser ce travail, nous avons eu recours aux sources aussi bien écrites qu'orales. Les sources écrites sont composées de récits

⁴⁵ Roi des Asante

⁴⁶ Roi des Bron

⁴⁷ Traditionnellement certaines femmes (reine mère) ont disposé de pouvoir officiel. Mais lorsqu'elles détenaient un pouvoir politique important et qu'elles utilisaient au maximum les prérogatives qui leur étaient accordées, celles-ci demeuraient malgré tout limitées, par rapport aux attributions politiques masculines.

de voyages et de rapports de mission des explorateurs et administrateurs européens. Les sources orales proviennent des traditionnalistes. Il faut ajouter des ouvrages généraux et des mémoires comportant des informations générales sur la condition de la femme.

A partir de la documentation consultée, un plan en trois parties est proposé. Dans la première partie, nous montrons les prérogatives de la femme dans la société matrilineaire et patrilineaire. Dans la deuxième partie, nous mettons en lumière le rôle de la femme dans le cercle du pouvoir politique. Pour la troisième partie, nous analysons le rôle de la femme dans la gestion des affaires courantes du royaume.

1. Les prérogatives de la femme dans les sociétés Brong et du Sud-Bénin

La reine mère de par son statut de privilégié, participe au collège des électeurs qui désignent le nouveau roi. En fonction de son lieu de provenance, son apport peut être très déterminant pour légitimer le futur roi. Qu'elle soit de la société matrilineaire ou patrilineaire, elle participe à divers degrés au choix du nouveau roi.

1.1. Les privilèges de la reine mère dans les sociétés Brong et du Sud-Bénin

En pays Bron, les femmes disposent d'institutions qui leur sont propres et autonomes. Il en est de même pour les femmes des royaumes de Danhomé, de Hogbonou et de Sahé, etc. Certaines hautes fonctions attribuées aux hommes avaient leurs pendants chez les femmes souligne A. Vido (2015, p.33). A ce sujet, le lieutenant Albert Vallon écrit ceci :

« pareillement au pouvoir masculin, le Dahomey offre le singulier spectacle d'une organisation de femmes ministres. L'on pouvait donc observer un Méhou femme nommée Egbélu, qui a rang de ministre et un pouvoir identique sur l'armée des femmes que le Méhou sur celle des hommes. Gounémé est le Míngan féminin » (A. Vallon, 1861, p.338).

Ainsi, la femme était bien présente dans les affaires politiques. Contrairement au royaume Bron, la reine mère pour les royaumes

du Sud-Bénin est soit la génitrice, soit la tante des souverains. Mais, elles possèdent tout de même un point commun, celui d'avoir un pouvoir considérable sur les territoires gouvernés par le roi. Aucune autre femme ne peut prétendre avoir le même rang que la reine mère, qu'elle soit du royaume Bron ou des royaumes du Sud-Bénin.

Dans les royaumes du Sud-Bénin par exemple, la reine mère occupe une place non-négligeable dans la vie politique et sur chaque femme du harem royal. Appelée Tanyinon à Hogbonou, elle est : « la deuxième personnalité du palais après le roi, elle garde le trésor royal et s'occupe de la gestion de la vie domestique » (D. M. Houénoudé, 2000, p.98). Dans le royaume Bron également, la reine mère est la deuxième personnalité du trône et s'occupe à réguler les affaires sociales et politiques.

De même que chez les Goun, la reine mère dans le royaume d'Abomey porte le nom de « Kpojito » qui traduit sa grande influence dans la chose publique. A ce sujet, Le Chevalier Des Marchais souligne l'importance de son rang au cours du règne du roi Houffon (Labat, Vol.2, 1730, p79). La reine mère occupait un rang prestigieux ; ce rang est qualifié de hors catégorie. Guillaume Snelgrave s'inscrit dans le même sens concernant la place de la reine mère dans le royaume Jakin. Il note que « la mère du roi faisait l'objet de vénération » de tous les membres de la communauté. Elle avait la capacité de faire changer les décisions de son fils, le roi (G. Snelgrave, 1735, p.178).

La même remarque est faite par l'Abbé Laffitte qui retient qu' : « à la cour dahoméenne, la plus grande part d'influence appartient à la mère du roi » (A. Laffitte, 1876, p.94). Parlant toujours du pouvoir de la reine mère, Paul Barret (1888, p.166) démontre sa notoriété qui s'étend même sur les Occidentaux. Il note à ce propos que « la mère du roi à surtout une influence qu'aucun postulant ne voudrait négliger ». Grâce à une bonne entente entre les explorateurs et la reine mère, les échanges se passaient sans encombre et les intérêts des uns et des autres étaient préservés. Ainsi, la reine mère et le roi formaient un couple régnant sur le royaume en harmonie parfaite. Le roi écoutait avec beaucoup d'attention les conseils de la « Kpojito » (A. Guézo, 2008, p.166). Car malgré son titre, il devait obéissance et respect à sa mère, un des traits caractéristiques de la culture africaine. Dans le royaume Bron en revanche, même si la reine mère et son conseil aident le roi dans sa gestion quotidienne,

aucune femme n'occupe un quelconque rang de ministre dans la hiérarchie politique. Le royaume par ailleurs, regorge de plusieurs reines mères car il est divisé en cinq provinces⁴⁸ ; à la tête des quatre provinces, se trouve un chef de province et sa reine mère. Elles ont chacune le même rôle dans les territoires où elles règnent, mais la plus importante de toutes, c'est la reine mère⁴⁹ du royaume. Le roi dirige la cinquième province ainsi que tout le royaume. Cette reine mère particulière, règne sur tout le territoire des Bron au même titre que le roi ; elle est élue au sein de l'*abuswan*⁵⁰ royal⁵¹.

Pour les Bron, la reine mère est considérée comme la trinité stable à l'image du foyer traditionnel reposant sur trois piliers. Si un pilier venait à manquer, l'équilibre serait rompu. La reine mère est donc la colonne vertébrale de la royauté Bron (R. A. Kouamé, 2015, p. 710). Il est impératif de respecter les principes coutumiers en ce qui concerne sa fonction et son statut. Ainsi, de son vivant, la reine mère ne peut être remplacée même en cas de maladie, de vieillesse, ou d'handicap au cours de son règne⁵². Selon le chef de province du Foumassa et du chef du village de Kokosua n° 2, des raisons politiques et rituelles interdisent de confier son pouvoir à une autre de son vivant. Aussi, le siège de reine mère ne saurait demeurer vacant, sous peine que soit compromis le bon fonctionnement du système politique. Sa présence apparaît comme une nécessité

⁴⁸ Il comprend cinq (5) provinces à savoir : Ahinninfé, Pinango, Akydom, Foumassa et Angobia

⁴⁹ Considérée comme la mère du roi, la reine mère est réellement le plus souvent sa sœur, sa cousine, ou sa tante. Constitutionnellement, elle est considérée comme la mère du roi, d'où son appellation de reine mère. Ce qui n'est pas le cas dans le royaume Danhomé, de Hogbonou et de Sahé, où la reine mère est généralement la génitrice du roi ou sa tante.

⁵⁰ Famille

⁵¹ Entretien en koulango, en bron et en français avec Nanan Kossia Prao, reine mère de Transua, Transua, le 29 Mai 2018, de 9h à 10h15. Nanan Ahingoua Adja Badou, reine-mère de la province Angobia, Tièdio, Samedi, 25 Mai 2019, de 11h03-13h00.

⁵² Entretien en koulango et en français avec Nanan Kouassi Adingra roi des Bron, environ 80 ans, Yeboua Fodjo, 1^{er} porte-canne du roi, Amanvi, le vendredi 11 Mai 2018, de 16h à 17h20 ; Kwam Adjeman, 70 ans environ, enseignant à la retraite, passionné de culture, membre de la fondation adayé késsié, Tanda, le mercredi 13 Juin 2018, de 10h00 à 17h ; Alexander ALLAND, 1984, Op.cit., p.105.

impérieuse, car il y va de l'équilibre des institutions⁵³.

Pour les royaumes du Sud-Bénin, l'absence de la reine mère ne compromet pas l'équilibre, ni le fonctionnement du royaume. En dépit de son importance, le royaume peut continuer de fonctionner sans sa présence, c'est-à-dire à sa mort.

Par ailleurs, en ce qui concerne les avantages dûs à son rang, les reines mères de part et d'autres partagent d'énormes points communs. Toutes les femmes, à l'exception de la reine mère et de sa cour sont astreintes au travail communautaire. La reine mère et sa cour ne connaissent pas les exigences du travail astreignant et des corvées ; elles ne veillent qu'au bon déroulement des tâches. Cela démontre d'une certaine manière son rang prestigieux.

En outre, lorsque la reine mère Bron part défricher un nouveau terrain ou nettoyer celui de l'année précédente; en un mot, pour toutes les activités champêtres, tous les villageois vont travailler pour elle pendant une journée au moins. Ces jours-là, elle fait cuisiner des ignames et des animaux de brousse (des plats copieux) ; fait apporter du vin de palme à cette occasion pour régaler et remercier tous ses travailleurs (L. Tauxier, 1921, p.169).

On observe une situation similaire dans le Sud-Bénin. Le Chevalier Des Marchais note à ce sujet, tous les avantages dont la reine mère pouvait bénéficier : entre autres, un appartement hors du palais, des esclaves féminins pour la servir, des champs, des revenus pour son entretien. De nombreux présents lui sont donnés par ceux qui recherchent sa protection (Labat, 1730, Vol.2, p.79).

Ainsi, la reine mère Bron et celles des royaumes du Sud-Bénin bénéficient d'énormes faveurs. Jusqu'à leur mort, elles sont vénérées et adulées. Même dans la mort, elles continuent d'être vénérées. C'est pourquoi sa tombe est gardée chez les Sud-Béinois et ses attributs royaux vénérés et invoqués à sa mort chez les Bron. Aîné Blanchely signale au cours d'un voyage effectué en 1848 à Abomey, que le roi Guézo faisait garder en permanence la tombe

⁵³ Entretien avec Nanani Boaki, 70 ans environ, chef de province du Fomassa, Tanda, le mercredi 13 Juin 2018, de 10h00 à 17h ; Nanani Théa, plus de 70 ans, chef du village de Kokosua n2 au Ghana, Bondoukou, le jeudi 14 juin 2018, de 11h à 13h.

de la défunte Kpojito par une vingtaine d'amazones armées de sabres et de fusils (A. Blanchely, 1891, p.548).

Au total, la reine mère Bron a plus de privilèges politiques que la reine mère chez les Sud-Bénois. Sa présence est une nécessité pour le pouvoir bron. Pour les privilèges économiques, elles partagent les mêmes avantages. Pourrait-on dire autant pour la succession ?

1.2. La femme dans la succession dans Le royaume Brong et les royaumes du Sud-Bénin

Par les préliminaires qui conduisent à l'intronisation du Gyamanhene, l'on perçoit l'importance qu'a la reine mère chez les Bron. Certes, elle est discrète, très peu visible, mais c'est elle qui a « engendré » le principe vital mâle qu'est le roi. La transmission du « bia » se fonde sur l'appartenance à la famille maternelle royale. Le « bia », chaise ancestrale est le symbole de « l'abuswan ». Et les femmes sont le fondement de la survie de « l'abuswan ». Les femmes issues de « l'abuswan » bénéficient d'énormes privilèges⁵⁴. La reine mère est la clé de voûte de la structure monarchique. C'est la reine mère qui fait le roi, elle préside le collège des électeurs du candidat à la royauté. Étant le faiseur de roi, la reine mère ne peut qu'avoir une autorité sur ce dernier même si cette autorité est très discrète⁵⁵.

Figure emblématique de la société Bron, la reine mère constitue la bibliothèque et la mémoire du royaume. La reine mère est la pièce maîtresse du royaume, c'est elle qui reçoit les chefs de provinces et tous les sachants pour désigner la lignée qui doit régner. C'est à elle que l'on se réfère en effet quand il s'agit de trouver ou de rétablir l'ordre successoral au trône. En cas de vacance du pouvoir ou à la mort d'un roi, d'un chef, c'est elle que les aînés de la communauté consultent pour trouver un remplaçant parce que maîtrisant les

⁵⁴ Entretien en koulango, en bron et en français avec Nanan Kossia Prao, reine-mère de Transua, Transua, le 29 Mai 2018, de 9h à 10h15. Nanan Ahingoua Adja Badou, reine-mère de la province Angobia, Tièdio, Samedi, 25 Mai 2019, de 11h03-13h00.

⁵⁵ Henriette DIABATE, « à propos de la reine-mère dans les sociétés akan », colloque international universitaire Ghana-Côte d'Ivoire, Bondoukou, 4-9 janvier 1974, pp. 177, 187 et 179. Cf. René Allou Kouamé, 2015, Op. cit., p. 711.

questions d'ordre généalogique et ceci lui confère une grande influence. Son rôle est d'identifier avec une commission de sachants les probables ayant-droits pour départager les familles en compétition. Ces familles sont ensuite passées en revue par la commission⁵⁶ présidée par la reine mère. Ainsi, après avoir confronté, évalué et analysé les arguments des uns et des autres, la commission avec l'approbation des membres influents et avec à la tête la reine mère, désigne la famille qui a droit au trône dans l'ordre de succession éventuelle⁵⁷.

Au sujet des royaumes du Sud-Bénin par contre, on observe d'énormes points de divergences par rapport au Bron. Plusieurs catégories de femmes interviennent dans le choix du futur roi et la succession est patrilinéaire. Les épouses du roi jouent un grand rôle pour la désignation du futur roi. L'intervention des femmes du roi dans la proclamation du nom du futur roi a parfois été à l'origine de conflits graves. En effet plus proches, les femmes du roi à Agbomé avaient le privilège d'être dépositaires de ses dernières intentions et avaient le devoir de proclamer le nouveau souverain. Il arrivait de constater le refus de certaines femmes de donner le véritable nom de l'héritier et de comploter ensuite contre l'avènement de ce dernier au trône (Chenevert, Bullet, 1776, p.73). Il fallait parfois assez de notoriété et de pouvoir mystique pour parvenir à installer l'élu de son cœur. Ce fut le cas de la mère du roi Tegbessou. L'arrivée au trône de ce dernier se fit avec l'aide de sa mère Naye Hwanjile qui : « passait pour une forte femme, experte en talisman et grande psychologue » (B. Maupoil, 1981, p.47), (Chenevert, Bullet, 1776, p.73). Ce qui n'est pas le cas chez les Bron où, la succession se faisait selon des normes rigoureuses bien établies et non selon le bon vouloir d'un individu quel que soit son rang.

Dans le royaume d'Hogbonou, les princesses, notamment les sœurs

⁵⁶La commission est composée de représentants issus des différentes couches de la population.

⁵⁷ Entretien en koulango, en bron et en français avec Nanan Kossia Prao, 65 ans environ, reine-mère de Transua, Transua, le 29 Mai 2018, de 9h à 10h15. Nanan Ahingoua Adja Badou, 55 ans environ, reine-mère de la province Angobia, Tièdio, Samedi, 25 Mai 2019, de 11h03-13h00 ; Nanan Boaki, 70 ans environ, chef de province du Foumassa et Kwam Adjeman, 70 ans environ, enseignant à la retraite, passionné de culture, membre de la fondation adayé késsié, Tanda, le mercredi 13 Juin 2018, de 10h00 à 17h-

les plus âgées des rois, avaient également joué un rôle primordial dans l'accession au trône du roi Dê Mikpon. Elles avaient une forte influence dans la prise des décisions de la lignée et plus précisément dans les crises de succession. Au regard des conditions du règne de Dê Mikpon (1864-1872), l'on perçoit l'implication réelle des princesses. À la mort du roi Sodji en février 1864, la rencontre du conseil des anciens qui avait pour but de procéder à l'élection d'un successeur, n'a malheureusement pas abouti. Suite à la divergence de points de vue, la complicité entre le Gogan, (conseiller secret du roi et tuteur de tous les princes) et certaines princesses âgées va faciliter l'émergence d'un successeur (H. M-T Agueh, 1993, p.27-28).

En effet, une grande propagande est organisée autour de la candidature d'Aboh, qui devient plus tard Dê Mikpon. Cette candidature qui va réunir un nombre important de partisans contraint le conseil des anciens d'accepter et de reconnaître le candidat de la majorité (H. M-T. Agueh, 1993, pp.27-28). Ici encore, l'on constate des divergences au niveau du degré d'implication des princesses. Même s'il arrive que l'on consulte des princesses âgées pour connaître l'aîné des enfants de la plus âgée des femmes du côté matrilinéaire, l'on n'en fait pas plus que ça en pays Bron.

On retient que dans le Sud-Bénin, les princesses jouent un rôle plus important et plus visible que celles du royaume Bron. Il ressort de cette étude que la reine mère Bron détient le rôle central dans la succession du roi alors que dans les royaumes du Sud-Bénin, on observe une panoplie de personnes qui interviennent en fonction de leur statut.

2. Le rôle de la femme dans le cercle du pouvoir politique

Les femmes de l'ouest africain ont joué des rôles insoupçonnés dans les affaires politiques de leur royaume. D'un endroit à un autre, ce pouvoir, exercé différemment⁵⁸, répond toujours à une même logique, celle de participer à l'équilibre et à la prospérité du royaume. Cette partie porte sur les différentes catégories de femmes

⁵⁸ Le royaume Bron, mode de gestion matrilinéaire, la femme intervient dans la gestion ; le royaume Danhomé, de Sahé, mode de gestion patrilinéaire, la femme n'est pas censée conduire la destinée du royaume pourtant, elle joue un rôle capital.

qui interviennent dans les institutions et le rôle politique qui leur est assigné.

2.1. Le rôle de la femme d'âge mûr dans la société matrilineaire et patrilinéaire

S'agissant de la femme d'âge mûr ou âgée⁵⁹, l'on observe qu'avec les années, elle accède à certains droits ; elle se voit accorder des responsabilités sociales et politiques dans le royaume Bron. La vieillesse n'écarte pas la femme du cercle familial, ni politique, au contraire, l'âge confère la sagesse, l'autorité, et les infirmités qu'il peut parfois entraîner ne diminuent point son droit au respect (A. Alland, 1984, p. 193).

La femme âgée joue un rôle éminent dans la reconstitution de l'arbre généalogique qui commande elle-même à l'accession au pouvoir politique. En un mot, elle est détentrice de la mémoire et aide à ce titre la reine mère dans le choix des héritiers de tous genres (R. Deniel, 1985, p. 10).

Leur longue expérience de la vie leur permet de déterminer les aptitudes nécessaires à exercer l'autorité, les capacités intellectuelles et morales, du futur roi ou chef. Leur rôle est également de garder dans le secret, l'histoire de certaines familles particulières⁶⁰. Ainsi le maniement des connaissances passées est-il entouré de multiples précautions : on veille à ce qu'elles soient transmises à des moments opportuns, dans des lieux convenables, et par un petit nombre de personnes qui en sont expressément chargées (G. Niangoran-Bouah, 1973, p. 212).

En effet, certains secrets dévoilés à un grand nombre de personnes non- initiées peuvent être sources de conflits. Parlant du royaume Jakin, le négrier Guillaume Snelgrave mentionne la présence d'une vieille femme « Daklo⁶¹ » auprès du souverain. Elle seule, avait le

⁵⁹ La femme ménopausée ; elle n'est ni épouse, ni princesse ; elle est souvent la doyenne du village.

⁶⁰ Les familles nobles à l'intérieur desquelles l'on a introduit des esclaves par exemple.

⁶¹ Signifie littéralement la plus grande, la plus embonpoint ; certainement pour désigner celle qui avait le privilège de participer aux réunions présidées par le roi Agaja (Arthur Vido).

droit d'approcher de très près le roi au cours des audiences, dit-il en 1727, suite à sa visite à Agaja (G. Snelgrave, 1735, p.45). Sa protection était donc une garantie pour les personnes en difficulté vis-à-vis de l'autorité. Cette mention nous permet de confirmer l'intervention de la femme d'un certain âge dans la gestion publique. Ainsi, dans le Bron Gyaman et dans les royaumes du Sud-Bénin, l'on remarque l'importance du rôle de la femme d'âge mûr.

S'il est donc plus courant d'observer la participation des vieilles femmes à la vie politique chez les Bron, cela n'est pas le cas chez les Sud-Bénois. Qu'en est-il du rôle des princesses et des épouses ?

2.2. Le rôle des épouses et des princesses

Très proches du roi en tant qu'épouses et filles, cette catégorie de femmes avaient le privilège d'acquiescer ses faveurs dans le Sud-Bénin. En qualité de première épouse, la femme a un pouvoir pratiquement absolu sur toutes les autres femmes du roi et ces dernières lui doivent respect souligne Jean-Baptiste Labat (p. 332, p.79). Cette supériorité de la première épouse peut également s'observer dans les royaumes de Sahé et du Dahomey (A. Vido, M. Vido, 2015, p.23). Edouard Foà abonde dans le même sens en notant que la première épouse détient la haute main sur ce que font les autres femmes et généralement exempte de travaux lorsque ses coépouses sont nombreuses (E. Foà, 1895, p.192). Ce privilège vaut à la première épouse une grande autorité auprès du roi, et elle regarde très souvent toutes ses coépouses comme des esclaves.

La même analyse est faite par Jean-Baptiste Labat qui note que selon les humeurs de la première femme du roi, ses coépouses sont vendues pour esclaves sans que celui-ci ne soit consulté (J-B. Labat, 1730, p.333). Indépendamment de cela, au Dahomey, les femmes du roi attiraient les Européens dans des guet-apens pour leur soutirer plus de présents et amendes. Pour cela, elles s'entendaient avec les chefs pour piéger et extorquer les occidentaux au profit du roi. Dans cette société patrilinéaire, l'on observe que la première épouse du roi avait un pouvoir considérable sur ses coépouses et sur son époux.

Une autre fonction non des moindres, c'est la participation des épouses royales aux audiences publiques. En 1848, lors d'un voyage à Abomey, Aîné Blanchey révèle que les audiences royales des Blancs ont toujours lieu en présence du « Méhou », du « Kangbodé » et du « Yévogan » ou d'un de ses « mocés »⁶² et de quelques-unes des femmes du palais » (A. Blanchey, 1848, pp.545-548). La présence des épouses royales aux grandes cérémonies est également observée dans le royaume de Hogbonou, au cours du règne de Dè Sodji, par le lieutenant de Vaisseau Gellé qui a constaté leur présence lors des audiences du roi. Il note que l'une d'elles, l'accompagne dans les entrevues les plus secrètes ⁶³ (Lieutenant de Vaisseau Gellé, 1864, p.422).

Dans le même ordre d'idée, Edouard Chaudoin fait observer que les femmes du roi qui assistent au conseil ont une part considérable dans la politique du pays et leur avis est d'un grand poids dans les décisions de celui-ci. (E. Chaudoin, 1891, pp.269-270 ; A. Barbou, 1893, p.32). Tous ces privilèges accordés à la femme démontrent son importance et son influence dans la société patrilinéaire.

En dehors des audiences officielles, les épouses favorites profitaient de la nuit et des moments de repos de leur mari pour donner leur avis sur les hautes décisions de la cour. (J. Avolonto, 1990, p.96). Les épouses du roi bron y ont certainement participé en donnant leur avis à leur époux sur les sujets politiques au cours de la nuit. Mais rien dans les écrits ne nous permet de défendre cette hypothèse. Toutefois les sources orales semblent s'accorder sur la contribution effective des épouses au débat politique dans la chambre à coucher⁶⁴.

⁶² Selon docteur Arthur Vido de l'Université d'Abomey-Calavi Bénin que nous avons interrogé, tous ces noms cités par Aîné Blanchey sont des titres attribués à des hauts dignitaires du Danhomé.

⁶³ D'après Ephrem Adingni, la femme qui accompagnait le roi dans toutes ses rencontres, était celle avec qui, il avait réalisé un pacte de sang. Cf. Ephrem Adingni, Rites funéraires royaux et sacrifices humains dans le royaume de Porto-Novo de 1848 à 1908, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, 2010, p.32.

⁶⁴ Entretien en koulango, en bron et en français avec Nanan Boaki, 70 ans environ, chef de province du Fomassa, Tanda, le mercredi 13 Juin 2018, de 10h00 à 17h ; Nanan Kossia Prao, reine-mère de Transua, Transua, le 29 Mai 2018, de 9h à 10h15 ; Nanan Ahingoua Adja Badou, reine-mère de la province Angobia, Tièdio, Samedi, 25 Mai 2019, de 11h03-13h00.

Devant une telle implication des épouses royales dans le mode de gestion du pouvoir patrilinéaire, qu'en sera-t-il des épouses royales du royaume Bron ? Chez les Bron, contrairement aux épouses royales du Sud-Bénin, les épouses du roi et autres dignitaires n'occupent pas de rôle officiel dans la gestion politique. Dans la cour du roi Bron, (ahenefie) au sens étroit du terme vivent des épouses, des serviteurs et des captifs. L'une d'entre les épouses du roi, « la plus ancienne, dirige les autres sous la surveillance de la reine mère ; une autre, regardée comme particulièrement digne de confiance, prépare les repas du roi, et cette tâche lui est réservée, afin, semble-t-il, de déjouer toute tentative d'empoisonnement » (E. Terray, 1995, p.815).

Les fonctions de ces épouses sont essentiellement d'ordre domestique : elles font la cuisine pour les nombreux habitants de la résidence du souverain ; elles éduquent leurs enfants et travaillent dans les champs de leur mari. En temps de guerre, elles accomplissent les rites nécessaires à la victoire, comme le font d'une façon générale les femmes de guerriers. Officiellement, les épouses du roi Bron n'ont joué aucun rôle politique connu à ce jour.

Par ailleurs, les entretiens réalisées par Arthur Vido et Marius Vido (2015, p.24) nous apprennent que les princesses et les reines d'Abomey avaient tout à fait le droit de posséder des esclaves qui leur étaient offerts par le roi ; mais elles ne pouvaient pas les vendre parce qu'ils appartenaient au monarque. Toujours selon ces entretiens, les princesses avaient seulement la possibilité de remplacer un esclave par un autre lorsque ce dernier était jugé pour fautes graves. Il en est de même chez les Bron⁶⁵.

Au total nous notons que les princesses et les épouses ont joué officiellement un rôle essentiel dans la vie politique du Sud-Bénin, ce qui n'est pas le cas de leurs consœurs Bron. Sont-elles aussi présentes dans la gestion des affaires courantes ?

⁶⁵Entretien en français et en koulano avec Kwam Adjeman, 70 ans environ, enseignant à la retraite, passionné de culture, membre de la fondation adayé késsié, Tanda, le mercredi 13 Juin 2018, de 10h00 à 17h ; Nanan Ahingoua Adja Badou, reine-mère de la province Angobia, Tièdio, Samedi, 25 Mai 2019, de 11h03-13h00

3. La femme dans la gestion des affaires courantes du royaume

La femme, en tant que membre important de la société est amenée à participer à la gestion des affaires courantes de son territoire. La reine mère, personnage également important joue un rôle primordial pour la stabilité de son royaume.

3.1. La femme dans la gestion des conflits

En 1816, Kouadio Adingra, roi des Bron se trouve confronter à l'hégémonie de plus en plus pesante de l'Asantehene, et par deux fractions qui militent pour la guerre au sein de son conseil. L'une des fractions est dirigée par sa propre sœur, la reine mère Ama Tamia qui veut redonner au royaume son indépendance et l'autre, par ses ennemis qui espèrent le voir tomber au cours de la guerre.

Ne voulant pas certainement faire le jeu de la deuxième fraction, il hésite à s'engager dans la guerre. Devant ses atermoiements et ses reculades incessantes, la reine mère engage les hostilités contre l'Asantehene afin de libérer le royaume de son joug (E. Terray, 1995, p.604).

C'est ainsi qu'en 1818, la reine mère Ama Tamia, prend la tête des partisans de la guerre contre son frère, le roi⁶⁶. Devant l'arrogance des Asante, elle s'est vigoureusement opposée à l'attitude trop conciliante de son frère Kouadio Adingra. La reine mère, Ama Tamia, sœur de Kouadio Adingra, s'est faite le porte-voix de cette opposition farouche qui militait pour la restauration de l'indépendance totale du royaume. La tradition bron et les premiers européens racontent à cet effet, que la reine mère a contraint le roi à faire la guerre à l'Asantehene. En clair, c'est sous son instigation que le roi a été obligé de déclarer la guerre (E. Terray, 1995, pp.606-607).

Mais avant cette déclaration de guerre, le roi avait mené plusieurs actions pour éviter la guerre qui n'ont pas abouties. Il s'était ravisé plus d'une fois en l'absence de sa sœur car il était conscient de sa faiblesse et de la puissante armée de l'Asantehene. Il avait cédé face aux émissaires de l'Asantehene venus réclamer le siège en or, signe

⁶⁶Ces partisans se comptent dans les plus hautes sphères de l'Etat Bron.

d'hégémonie des Bron. À deux reprises, le roi des Bron avait renoncé à son hégémonie alors que sa sœur, la reine mère avait jugé son attitude trop conciliante vis-à-vis des Asante. Elle lui avait même reproché sa faiblesse et sa lâcheté. L'obligeant du coup à changer d'attitude. A cet effet, elle a tenu un discours énergique et virulent aux envoyés de Kumasi dont Bowdich nous donne une traduction résumée ainsi par E. Terray (1995, p. 607):

Vous penserez avec raison que notre mère la nature s'est lourdement trompée lorsqu'elle a façonné l'aspect et le sexe de mon frère et les miens. Car c'est à ce poltron que les organes sexuels de la femme auraient convenu, tandis que moi, qui ai l'âme intrépide et qui suis passionnément attachée à la liberté, je devrais posséder ceux de l'homme. Erreur inavouable et mortelle/ Pourtant nous devons essayer de réparer par notre diligence cette faute que la destinée nous interdit de corriger : par les dieux, je jure que de ma main je couperai les parties génitales de mon frère, qui se tient silencieux, assis là-bas dans le coin, et que je les attacherai à mon parasol, de façon que votre roi puisse le reconnaître ; j'en ferai des emblèmes manifestes de la guerre que je vais livrer aux Ashantees (sic) nos ennemis. Car c'est parmi nous l'emblème le plus respecté.

Ce long récit confirme encore une fois, le rôle prépondérant de la reine mère dans le royaume.

Alors, joignant les actes aux paroles, les envoyés de Kumasi sont molestés, d'autres sont tués. Les survivants font le compte rendu à *l'Asantehene*. Cette insoumission amène le roi des Asante à déclarer la guerre aux Bron. A ce propos, il fait dire à Ama Tamia « qu'elle est une femme de cœur et qu'il lui donne un an pour prendre ses dispositions avant qu'il n'envahisse son pays » (Bowdich, 1819, p. 245 ; 182 1b, pp. 30-31). Devant cette guerre imminente, toutes les tentatives menées ensuite par le roi pour l'éviter ont une fois de plus échoué.

Terray évoquant les propos de Lamblin, premier responsable français en 1898, sur le rôle d'une autre reine mère Ama Kalia, affirme qu'elle est un personnage clé du gouvernement (E. Terray, 1995, p. 818). A ce titre, elle a une grande influence sur les chefs abron (Clozel, Villamur, 1902, p.23). Elle a dirigé une fraction lors de la crise provoquée par la destitution du Siengihene Kwaku Diawusi en 1887(Clozel, Villamur, 1902, p.23). Également, lors de

l'arrivée du Français Clozel à Bondoukou en décembre 1897, Ama Kalia figurait au premier rang du « parti français » face à la coalition des chefs anglophiles conduite par l'Akidomhene Kwaku Kosonu Pàpe.

Entre ces deux dates, elle est intervenue dans les débats que l'invasion samorienne a suscités parmi les gouvernants du Bron Gyaman. Cette intervention a été déterminante dans l'aboutissement des débats. Les administrateurs français qui ont succédé à Lamblin ont mieux apprécié son poids politique, son franc-parler et son crédit. La reine mère Ama Kalia est même signataire des deux lettres que le roi et les chefs de provinces ont adressés au printemps 1896 au Capitaine Davidson-Houston pour demander l'assistance des Britanniques contre l'invasion de Samori (E. Terray, 1995, p. 833).

Chaque fois que de besoin, la reine mère Bron par son devoir de stabilité et de paix, s'oblige à faire respecter les valeurs qui régissent la société à travers ses actions quotidiennes. C'est ainsi que, lorsqu'un fait est de nature à déstabiliser le royaume, la province, le canton ou le village, la reine mère accompagnée de l'équipe dirigeante, procède à des pourparlers avec les parties prenantes afin de trouver la solution idoine. Pour leur part, Nanan Kossonou Ampim, Atta Kouadio et Abo, justifient cette attitude de la reine mère par sa volonté de laisser un territoire stable et prospère à la postérité et surtout pour rendre hommage aux ancêtres pour cet héritage⁶⁷.

Pour favoriser la bonne gestion et mieux s'imprégner des problèmes, des peines et des joies de son peuple, la reine mère Bron a des représentants et représentantes sur toute l'étendue du territoire. Accompagnant le roi lors des rencontres ou cérémonies exceptionnelles, la reine mère est toujours assise à côté du roi un peu plus en avant ; elle est son mentor et le roi l'écoute avec grande considération.

Dans sa relation avec le roi, elle joue à tempérer tout excès, toute colère et tout abus. Le pouvoir de la reine mère est intimement lié à celui du roi. Si le roi ne réussit pas sa gestion, la reine mère est

⁶⁷ Entretien en Koulango et en Français avec Nanan Kossonou Ampim, plus 70ans, chef de la province Akidom, Abo, plus de 65 ans, secrétaire du chef Akidom, Gouméré, le mardi 9 Mai 2018, de 15h00 à 16h40.

considérée comme co-actrice⁶⁸. Son rôle principal est celui de conciliatrice, de conseillère, c'est surtout la gouvernance du royaume en collaboration avec le roi, les chefs de provinces ou les chefs de villages.

Tous ces faits confirment encore une fois, le rôle prépondérant de la reine mère dans la gestion des conflits dans le royaume Bron. L'on perçoit mieux son autorité sur le roi et son intervention est manifeste dans la gestion des affaires publiques.

Dans le Sud-Bénin, un acte similaire est posé par la princesse Na Guézé dans la prise de Sahé. Elle a joué un rôle très important dans la destitution du roi Houffon. Dès son arrivée chez son époux, le roi Houffon, la princesse s'est empressée d'ensorceler toutes ses coépouses et a commencé à occuper les premiers rôles parmi elles. Mieux, la princesse est parvenue à envoûter le roi qui a fini par lui confier tous ses secrets. Grâce à des pratiques de séduction, d'envoûtement et de sorcellerie, elle est parvenue à faire destituer le roi Houffon en mettant toute son armée en déroute avec l'appui de son père (A. Houenou, 1988, pp.80-82, p.85).

D'autres femmes ont également joué un rôle primordial dans l'assassinat de certains rois. Très proches du roi, elles ont plus de facilité à l'atteindre. Dans ce cas, des divisions et des guerres civiles pouvaient apparaître et créer le désordre.

Edna Bay souligne à ce titre que le roi Agonglo fut empoisonné grâce à un complot mené par un de ses frères en complicité avec une femme proche du roi (Edna Bay, 1998, p.155). Cette version est confirmée par Maurice Ahanhanzo Glèlè. Il soutient que le monarque a été assassiné par son épouse Naye Wangelie avec la complicité de Dogan qui voulait exercer le pouvoir (A. Glèlè, 1974, p.124). Marie-Odile Attanasso atteste dans ce même ordre d'idée, qu'une femme proche du roi avait activement participé à son assassinat (M-O. Attanasso, 2012, p.29). Par ces actions qui montrent la force d'action néfaste de la femme, l'on perçoit l'orientation obscure que peut parfois prendre son pouvoir.

Dans le Danhomé, le règne de Tasi Hangbé peut servir d'illustration. Ayant régné avec son frère jumeau, elle se retrouve

⁶⁸Entretien en abron et en français avec Nanan Kouassi Théa, plus de 70 ans, chef du village de Kokosua n^o2 au Ghana, Bondoukou, le jeudi 14 juin 2018, de 11h à 13h.

toute seule à la tête du royaume après la mort de ce dernier. Après une courte période à la tête de son royaume, elle est obligée d'abdiquer sous la pression du prince Yamsunu, dit Dosu, qui accéda au trône sous le nom de Agaja (A. Vido, M. Vido, 2016, p.20). Ce dernier voulant à tout prix arracher le pouvoir à Tasi Hangbé est allé jusqu'à enlever et assassiner sa fille. Devant cette cruauté et voulant certainement éviter un conflit, elle céda sa place au prince. Bien qu'elle fût en droit de posséder le trône, la reine a perçu dans le ralliement des principaux dignitaires du royaume au prince comme un élément annonciateur de crise, de désordre. Pour préserver l'unité de son royaume, elle a préféré démissionner au profit du prince.

On remarque que les femmes des deux sociétés participent à degrés divers au règlement des conflits qu'elles rencontrent. Si la reine Tasi Hangbé a préféré démissionner pour préserver l'unité de son royaume, la reine mère Bron au contraire utilise son pouvoir constitutionnel pour instaurer le respect et l'ordre. On constate que chez les Sud-Bénois, un peuple patrilinéaire, plusieurs catégories de femmes peuvent influencer directement sur les affaires politiques et renverser le cours des choses. Alors que chez les Bron, il n'y a que la reine mère qui puisse avoir un tel pouvoir.

3.2. La femme dans l'organisation des funérailles royales

Concernant l'organisation des funérailles royales, l'on a observé une importante part prise par la femme dans les deux contrées. En effet, en cas de décès du roi Bron, la reine mère est la première personne à être informée. Au cours des rites funéraires, la reine mère joue un rôle très important. Elle veille au respect des normes traditionnelles et s'occupe du côté mystique de la cérémonie⁶⁹. Pour avoir étudié le peuple Bron, nanan Bini Kouakou confirme ce rôle central que joue la reine mère durant les obsèques du roi ou des membres nobles du

⁶⁹ Entretien en koulango, en bron et en français avec Nanan Kossia Prao, 65 ans environ, reine-mère de Transua, Transua, le 29 Mai 2018, de 9h à 10h15. Nanan Ahingoua Adja Badou, 55 ans environ, reine-mère de la province Angobia, Tièdio, Samedi, 25 Mai 2019, de 11h03-13h00 ; Abenan n'Zian plus de 65ans, « Reine-mère », de la province Akidom Gouméré, le mardi 9 Mai 2018, de 14h19 à 15h00.

lignage royal⁷⁰. Dans les sociétés matrilineaires, la place accordée à la reine mère lui permet de contrôler le fonctionnement de la société. Elle est de ce fait, la grande officiante du rituel d'exorcisme des femmes.

Pour ce qui est du rôle des épouses à la mort du roi Bron, elles courent toutes le risque d'être immolée sur sa tombe, et celle qui préparait sa nourriture est tout particulièrement menacée. C'est pourquoi elles restent très prudentes dès qu'elles sentent la mort du roi approcher. Dans le cas où le roi meurt à l'improviste, « elles s'efforcent de gagner un lieu d'asile ; si elles y parviennent, elles sont épargnées et peuvent retourner ensuite dans leur village natal ». Cependant, elles ne perdent pas la qualité d'épouses royales : elles continuent d'appartenir au successeur du défunt (Benquey in Clozel-Villamur, 1902, pp.200-201 ; L. Tauxier, 1921, p.341). De même dans les sociétés patrilineaires du Sud-Benin, les épouses sont sacrifiées à la mort de leur époux. Sauf qu'elles n'ont point de lieu d'exil pour échapper au sacrifice suprême.

Comme la plupart des peuples africains qui croient à l'existence d'une vie après la mort, les populations du royaume Danhomé et de Kétou, y croient également. C'est dans ce contexte qu'à la mort d'un roi, un certain nombre de personnes sont sacrifiées afin de le suivre pour veiller sur lui. Parmi ceux-ci, figurent prioritairement ses épouses, ensuite les esclaves, etc. (A. Vido, 2015, p.120). La coutume autorise le grand sacrificateur à désigner huit femmes, surtout les favorites pour accompagner le roi défunt dans le monde des morts (J-B. Labat, p.92). Aucune femme n'a le droit de se dérober à cette règle.

Il arrive cependant que d'autres veulent volontairement accompagner le défunt. Pour la circonstance, on habillait joliment les femmes prêtes au sacrifice et on leur faisait boire un poison qui les tuait en quelques instants (J-P. R. De Surgy, 1746, p.339). Ainsi, les épouses royales, surtout les préférées de part et d'autres accompagnaient leur défunt mari pour ne pas qu'il soit seul. Alors que celles du roi Bron ont la possibilité d'être épargnée à la mort de leur époux, ce ne fut pas le cas pour celles du Sud-Bénin.

⁷⁰Nanan Bini Kouakou, plus de 60 ans, Chef du village de Pinda, Docteur en sociologie à l'Université de Bouaké, Bondoukou, le mardi 24 Avril 2018, de 9h20 à 12h00.

En somme, les femmes, dans les deux sociétés ont joué à divers degrés un rôle important aux funérailles des souverains. Bien que le système de fonctionnement, de gouvernance et de succession soit différent, on remarque d'énormes points de convergence concernant le rôle de la femme au cours des funérailles royales.

Conclusion

Au total, la reine mère Bron a plus de privilèges politiques que la reine mère des Sud-Béninois. Sa présence est une nécessité pour l'équilibre du pouvoir Bron, ce qui ne l'est pas pour le Sud-Bénin. Concernant la succession du roi, la reine mère Bron joue également un rôle central dans le choix du nouveau roi alors que dans les royaumes du Sud-Bénin, on observe un ensemble de personnes qui interviennent en fonction de leur statut. Dans les deux cas, l'on perçoit mieux l'autorité de la reine mère sur le roi et son intervention est manifeste dans la gestion des affaires publiques.

Quant aux princesses et aux épouses du Sud-Bénin, elles jouent un rôle plus important et plus visible que celles du royaume Bron. Cette étude permet d'affirmer que les femmes du système patrilinéaire possèdent plus de pouvoir politique que celles du système matrilineaire.

En outre, on note une participation plus ou moins importante des vieilles femmes à la vie politique chez les Bron, ce qui s'observe moins chez les Sud-Béninois. Tous ces faits confirment le rôle prépondérant de la femme dans la gestion des affaires publiques surtout chez les Sud-Béninois. Ce peuple patrilinéaire, où plusieurs catégories de femmes peuvent influencer directement les affaires politiques et renverser le cours des événements alors que chez les Bron, il n'y a que la reine mère qui puisse avoir un tel pouvoir.

En définitif, les femmes des deux zones d'étude ont exercé un rôle important dans la gestion politique. Elles ne se sont pas contentées de rôles secondaires mais ont assuré un rôle de premier plan dans le jeu politique. Ce rôle important mené par toutes ces catégories de femmes, est le signe évident d'un réel pouvoir féminin. Ces informations nous permettent de comprendre la place que la femme a occupée au sein de ces royaumes. Bien que le système de fonctionnement, de gouvernance et de succession soit différent, on remarque d'énormes points de convergences.

Sources et bibliographie

Sources orales

NANAN THEA Kouassi, plus de 70 ans, chef du village de Kokosua n⁰² au Ghana, Bondoukou, le jeudi 14 juin 2018, de 11h à 13h.

NANAN KOSSONOU Ampim, plus de 70 ans, chef de la province Akidom, Abo, plus de 65 ans, secrétaire du chef Akidom, Gouméré, le mardi 9 Mai 2018, de 15h00 à 16h40.

NANAN BINI Kouakou, plus de 60 ans, Chef du village de Pinda, Docteur en sociologie à l'Université de Bouaké, Bondoukou, le mardi 24 Avril 2018, de 9h20 à 12h00.

NANAN KOSSIA Prao, 65 ans environ, reine-mère de Transua, Transua, le 29 Mai 2018, de 9h à 10h15.

NANAN AHINGOUA Adja Badou, 55 ans environ, reine-mère de la province Angobia, Tièdio, Samedi, 25 Mai 2019, de 11h03-13h00.

NANAN ABENAN n'Zian plus de 65ans, « Reine-mère », du chef de province Akidom Gouméré, le mardi 9 Mai 2018, de 14h19 à 15h00.

NANAN AHINGOUA Adja Badou, 55 ans environ, reine-mère de la province Angobia, Tièdio, Samedi, 25 Mai 2019, de 11h03-13h00.

NANAN BOAKI, 70 ans environ, chef de province du Foumassa, Tanda, le mercredi 13 Juin 2018, de 10h00 à 17h.

NANAN Kouassi Adingra roi des Bron, environ 80 ans, Amanvi, le vendredi 11 Mai 2018, de 16h à 17h20.

YEBOUA Fodjo, 1^{er} porte-canne du roi, Amanvi, le vendredi 11 Mai 2018, de 16h à 17h20.

KWAM Adjeman, 70 ans environ, enseignant à la retraite, passionné de culture, membre de la fondation adayé késsié, Tanda, le mercredi 13 Juin 2018, de 10 h 00 à 17 h.

Sources écrites

- BARBOU Alfred, 1893, *Histoire de la guerre au Dahomey*, Paris, Librairie Universelle d'Alfred Duquesne.
- BARRET Paul, 1888, *L'Afrique Occidentale : La nature et l'homme noir*, Paris, Challamel, C^{ie}, Tome 1.
- BLANCHELY Aîné, 1891, « Au Dahomey. Premier voyage de M. Blanchey Aîné, gérant de la factorerie de M. Regis, de Marseille, à Whydah (1848) », *Les Missions Catholiques*, T.XXIII, p.545-548.
- CHAUDOIN Edouard, 1891, *Trois mois de captivité au Dahomey*, Paris, Librairie Hachette C^{ie}, p.269-270.
- CHENEVERT, Bullet, 1776, *Réflexions sur Juda*, Aix-en-Provence, ANSOM, Dépôt des Fortifications des Colonies 75 pièces.
- ELBEE Sieur François, 1671, « Journal du voyage du Sieur d'Elbée commissaire général de la Marine, aux isles, dans la coste de Guynée », in J. de Clodore, *Relation de ce s'est passé dans les isles et terres fermes de l'Amérique*, Paris, p.432-433.
- FOA Edouard, 1895, *Le Dahomey : Histoire, géographie, mœurs, coutumes, industrie, expéditions françaises (1891-1894)*, Paris, A. Hennuyer.
- GELLE Lieutenant de Vaisseau, 1864, « Notice sur Porto-Novo (Côte Occidentale d'Afrique) », *Revue maritime et coloniale*, T.10, Mars p.413-430.
- LAFFITTE Abbé, 1876 a, *Le Dahomé : Souvenirs de voyage et de mission*, Tours, Alfred Mame et Fils ; 4^{ème} édition.
- ROUSSELOT de Surgy Jean-Pierre, 1746, *Histoire générale des voyages*, Paris, Didot, vol.4.
- SNELGRAVE Guillaume, 1735, *Nouvelle relation de quelques endroits de Guinée et du commerce d'esclaves qu'on y fait*, Amsterdam.
- VALLON Albert 1861, « le royaume de Dahomey (Côtes Occidentales) », *Revue maritime coloniale*, T.II, Août pp.332-356.

Références bibliographiques

AGUEH H. Marie-Thérèse, 1993, *Contribution à l'étude de l'histoire du royaume de Hogbonou : le rôle des femmes goun des origines à 1908*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin.

ALLAND Alexander, 1984, *La danse de l'araignée*, Paris, Plon.
attanasso Marie-Odile, 2012, *Femmes et pouvoir politique au Bénin des origines du Daboméennes à nos jours*, Cotonou, Imprimerie COPEF.

AVOLONTO Justin, 1990, *Introduction à l'histoire des Anato du plateau d'Agbomé : vers 1500-1929*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin.

BAY EDNA, 1998, *Wives of the leopard, gender, politics, and culture in the kingdom of Dahomey*, Charlottesville and London, University Press of Virginia.

BRAUD Philippe, 1985, La vie politique, « *Que sais-je ?* », PUF.
Deniel Raymond, 1985, *Femmes des villes africaines*, Abidjan, INADES.

GLELE Ahanhanzo, 1974, *Le Danxomé. Du pouvoir aja à la nation fon*, Paris, Nubia.

GUEZO Anselme, 2008, « "Les épouses du Léopard" : vers une approche-Genre de l'histoire du Danoxme ? », *Revue africaine des livres*, Vol.4 n⁰², p.9-10.

HOUENOU Adolphe, 1988, *Biographie du roi Agadja*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Nationale du Bénin.

MAUPOIL Bernard, 1981, *La géomancie à l'ancienne Côte des Esclaves*, Paris, Institut d'Ethnologie.

NIANGORAN-BOUAH Georges, 1973, « Symboles institutionnels chez les Akan », In: *L'Homme*, tome 13 n°1-2. *Études d'anthropologie politique*, p. 207-232; URL : http://www.Peressee.fr/doc/hom_0439-4216_1973_num_13_1_367334

SOREL Jacqueline, 2004, Simonne Pierron GOMS, *Femmes de l'ombre et grandes royales dans la mémoire du continent africain*, Paris, Présence africaine, 278p.

VIDO Arthur, VIDO Marius, 2015, *Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVIIème au XIXème siècle*, Saint-Denis, Edilivre.

VIDO Arthur, VIDO Marius, 2016, *Femmes et pouvoirs dans les sociétés du Bas-Bénin (XVIII-XIX^e siècle)*, Saint-Denis, Edilivre.

**Étude comparée des instruments du pouvoir
monarchique au Soudan et en Occident du XIV^e-XVI^e
siècle**

**The instruments of power: a comparative study between
the Sudanese and western monarchies (14th - 16th
centuries)**

PARÉ Moussa

Département d'histoire (Maître de Conférences)
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan/Côte d'Ivoire)
pare_mous@yahoo.fr

YATTÉ Guillaume

Département d'histoire (Assistant)
Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan/Côte d'Ivoire)
yatjesus2000@yahoo.fr

Résumé

Le pouvoir monarchique est toujours associé à des instruments symboliques qui varient d'une aire géographique et culturelle à une autre. Ces instruments du pouvoir servent à affirmer solennellement l'autorité du prince et à conforter sa légitimité. Notre étude, dans une démarche comparative entre le royaume de France et l'empire Songhay, a pour objectif d'analyser les ressemblances et les dissemblances des insignes de pouvoir ; sans oublier de faire ressortir leur portée idéologique. Considérant les missions de l'État monarchique, il est possible d'établir des rapprochements des symboles du pouvoir entre l'Occident et le *Bilad al-Sudan*. L'étude s'appuie sur des sources littéraires soudanaises et françaises. En scrutant les cérémonies d'investiture ou de couronnement dans les différentes cours, on note des différences entre les emblèmes monarchiques. Cependant, il existe aussi des points de convergence politique, judiciaire et militaire entre les insignes dans la construction du pouvoir royal ou impérial.

Mots- clés : Royaume de France – Empire Songhay – Charles V – Askia Mohammed – Légitimité

Abstract

Monarchical power is always associated with symbolic instruments that vary from one geographic and cultural area to another. These instruments of power serve to solemnly affirm the authority of the prince and to consolidate his legitimacy. Our study, in a comparative approach between the kingdom of France and the Songhay empire, aims to analyze the similarities and dissimilarities of the badges of power; Without forgetting to highlight their ideological scope. Considering the missions of the monarchical state, it is possible to establish symbolic reconciliations of power between the West and Bilad al Sudan. The study draws on Sudanese and French literary sources. In scrutinizing the investiture or coronation ceremonies in the various courts, one notices differences between the monarchical emblems. However, there are also political, judicial and military points of convergence between the badges in the construction of royal or imperial power.

Keywords: Kingdom of France – Songhay Empire – Charles V – Askia Mohammed – Legitimacy.

Introduction

La notion de pouvoir nous renvoie à la puissance ou à l'autorité politique à laquelle sont soumises des populations sur un territoire donné. En d'autres termes, c'est l'autorité souveraine qui exerce sa domination sur un groupe social dans des limites géographiques précises. Le pouvoir monarchique peut revêtir diverses formes : royale, impériale ou sacerdotale. Cependant, tout pouvoir de quelle que nature et de quelle que forme qu'il soit est nécessairement reconnu par des instruments qui en expriment la dignité. Les instruments de pouvoir sont donc un ensemble d'insignes qui symbolisent la pratique de l'autorité dans divers domaines. Dans

l'Occident chrétien⁷¹ comme dans le Soudan médiéval⁷² les souverains sont revêtus de différents emblèmes ou *regalia* qui constituent les marques symboliques de leur autorité. Tous les attributs de la souveraineté sont strictement réservés à celui qui exerce le pouvoir suprême, car ils permettent de se distinguer de ses sujets et des grands de son Etat (C. Mazzoli-Guintard, 2014, p. 63).

L'intérêt de cette étude tient au fait que les insignes qui participent au répertoire iconographique du pouvoir sont l'expression d'attributs ou d'idéologies particulières propres à chaque peuple. Toutefois, quelle que soit leur originalité culturelle, certains emblèmes visent les mêmes objectifs dans la construction, voire l'édification du pouvoir monarchique.

Ainsi, au regard des objectifs de l'État monarchique, quels rapprochements établir entre l'Occident chrétien et le *Bilad al- Sudan* au niveau des instruments d'exercice du pouvoir?

Il nous revient donc d'analyser la symbolique des insignes monarchiques dans une démarche comparative entre le royaume de France et l'empire Songhay du XIVE au XVIe siècle⁷³. En établissant des similitudes et des divergences, il s'agit d'une part de considérer leur impact dans les fondements de la légitimité royale ou impériale, et d'autre part, de faire ressortir le sens de leur

⁷¹ L'Occident médiéval ou chrétien couvre tous les Etats de civilisation latine bordés à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au sud par la mer Méditerranée et à l'est par les fleuves Elbe et Danube. Au nord, séparés par la Manche, on rencontre les royaumes anglo-saxons et scandinaves. Dans l'Occident chrétien, le royaume de France est l'un des plus politiquement structurés et prestigieux avec le règne restaurateur de Charles V de Valois qui s'étend de 1364 à 1380. Il est l'espace géographique de référence de notre étude.

⁷² Aussi appelé Bilad Al Sudan (Pays des Noirs), la partie occidentale couvre la zone soudano-sahélienne où se sont succédés, entre le VIIIe et le XVIe siècle, trois grands empires : Ghana, Mali et Songhaï. Pour notre étude, nous nous référerons à l'Empire Songhaï, dont la capitale était Gao. Il domine l'Afrique de l'Ouest, englobant les territoires de l'ancien Royaume du Ghana et de l'Empire du Mali. En 1464, Sonni Ali accède au trône du Royaume de Gao. À la tête d'une armée redoutable, il conquiert les places fortes que sont Tombouctou et Djenné et fait du petit royaume un empire, dont Askia Mohammed, qui règne de 1493 à 1528, agrandit les frontières, jetant ainsi les fondements de la puissance des Songhaï.

⁷³ Les bornes chronologiques de notre étude se justifient pour le XIVE siècle au temps de règne de Charles V de Valois (1364-1380) et au XVIe siècle à celui de l'Askia Mohammed (1493-1528).

contribution à l'édification de l'Etat monarchique.

La réflexion s'appuie sur diverses sources soudanaises et occidentales. Au sujet du *Bilad al-Soudan*, la littérature locale – *le Tarikh el-Fettach* et le *Tarikh es-Sudan* – fournit de précieuses informations⁷⁴. Élaborées à partir de traditions orales et de témoignages oculaires, ces chroniques ont été rédigées, au XVII^e siècle, par des lettrés soudanais originaires de Tombouctou. Elles nous renseignent non seulement sur les événements politiques, plus particulièrement dans notre cas, les conditions d'accession au pouvoir de l'*Askia* Mohammed et l'organisation de l'Etat Songhay sous son règne.

Du côté occidental, plus particulièrement français, nous faisons usage des *Grandes Chroniques de France*⁷⁵. Elles représentent une sorte de journal officiel de la monarchie où sont soigneusement notés les événements de la Cour, les démarches politiques et les documents diplomatiques au service des droits de la Couronne. Nous recueillons également d'intéressantes informations dans *l'Ordo du sacre de Charles V* composé en 1365 sous la supervision du roi lui-même. Il décrit minutieusement toute la cérémonie du sacre et en fait une sorte de rituel idéal qui a servi de modèle au sacre de tous les rois de France qui ont suivi. R. A. Jackson en a fait une retranscription française⁷⁶.

Notre analyse porte sur les cérémonies de couronnement qui inaugurent tout règne⁷⁷. En s'asseyant sur le trône, le prince ancre

⁷⁴ Es-Sa'di Amir, *Tarikh es-Sudan*, Documents arabes relatifs à l'histoire du Soudan, Texte arabe édité et traduit par O. Houdas. Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 1981 ; 537 p., Kati Mahmoud, *Tarikh el-Fettach* ou Chronique du chercheur. Documents arabes relatifs à l'histoire du Soudan, Traduction française par O. Houdas et M. Delafosse. Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 1981 ; 361p.

⁷⁵ *Chroniques des règnes de Jean II et de Charles V*, t. I (1350-1364), t. II (1364-1380), éd. Roland Delachenal, Paris, Renouard, 1916-1920.

⁷⁶ *Ordines coronationis Franciae : Texts and Ordines for the coronation of Frankish and French Kings and Queens in the Middle Ages*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2000, Vol. I.

⁷⁷ Il ne sera pas nécessaire de décrire dans les grandes lignes les cérémonies de couronnement ou d'investiture. Notre propos est de donner un aperçu des moyens ou des objets par lesquels la cérémonie était une représentation du pouvoir royal à travers les insignes remis au monarque au cours de la cérémonie. D'autres contextes politiques en dehors de l'investiture seront aussi exploités pour mieux cerner l'importance des instruments de pouvoir monarchique.

la plénitude de sa dignité et de son pouvoir dont les droits exclusifs dans divers domaines sont symbolisés par des emblèmes ou *regalia*. Ainsi, la portée des instruments de pouvoir est mise en relief à partir de fonctions jouées par l'Etat monarchique dans le cadre du royaume ou de l'empire, notamment en matière de justice souveraine et de défense.

L'étude est structurée autour de trois axes. Dans un premier temps, nous énumérerons les attributs qui légitiment la domination incontestable du souverain dans le cadre de son investiture. Ensuite, les insignes qui établissent l'autorité judiciaire suprême du prince seront passés en revue. Enfin, seront considérés les instruments du pouvoir militaire du souverain.

1. L'investiture du prince, une mise en scène de signes et de symboles

La cérémonie d'investiture ou de couronnement du prince est un rite obligé qui lui permet d'exercer à son événement un pouvoir pleinement légitime.

1.1. Des investitures marquées du sceau de la religion

Dans le royaume de France, la cérémonie se déroule en deux étapes : l'onction⁷⁸ et la remise des insignes royaux. Elle s'inscrit dans le cadre d'une célébration religieuse. L'objectif vise à faire du roi nouvellement sacré et couronné un homme transformé avec des pouvoirs nouveaux.

Dans l'empire Songhay, l'investiture royale se déroule conformément aux rites ancestraux. Cependant, sous l'influence de l'islam, aux coutumes ancestrales d'intronisation, s'ajoutent celles

⁷⁸ Au Moyen Âge, le roi de France - plus qu'aucun autre souverain - était sacré. Le jour de son couronnement en la cathédrale de Reims, il recevait l'onction de la sainte ampoule qui l'inscrivait dans la lignée royale de Clovis (465 -511), le premier roi barbare à se convertir au catholicisme. Selon une tradition, lors du baptême de Clovis par l'évêque Rémi de Reims, à la Noël d'une année comprise entre 498 et 508 une colombe ou un ange aurait apporté une ampoule d'huile sacrée. L'onction servit à la sacralisation de sa royauté. Ainsi, le sacre royal donne une dimension divine à la royauté de France. Le roi oint à l'image du personnage de David est un charismatique et un élu de Dieu (cf la bible, 1 Samuel 16, 13).

apportées par les Arabes et marquées du sceau de l'islam⁷⁹. Normalement, lorsque le nouveau titulaire est désigné, une cérémonie d'investiture l'établit dans ses nouvelles charges. Au cours de cette célébration, on procède à la remise au nouveau souverain des attributs de son autorité. Ce sont : le *din-tuuri*⁸⁰, symbole de feu sacré et de la propriété du sol, les douze étendards, le tambour royal, le trésor royal⁸¹ et les chevaux⁸² de la couronne. Ces objets sont les emblèmes traditionnels du pouvoir Songhay. Cette fidélité aux croyances du passé n'empêche nullement le souverain de se prêter à « l'investiture musulmane », comme l'a fait l'*Askia* Mohammed Touré en quête d'une légitimité monarchique

⁷⁹ Introduit par les Arabo-Berbères, l'islam a suivi tout naturellement les grandes voies du commerce, les gîtes d'étape, les centres de commerce. Il a gagné d'abord les petites gens, employées au service des négociants arabes ou berbères. L'islam est devenu religion d'Etat. L'obligation pour le monarque de confesser l'islam est désormais entrée dans les usages traditionnels et le roi devient par conséquent le protecteur des musulmans.

⁸⁰ Cette tradition est certes beaucoup plus ancienne que la dynastie des Askia et plonge dans les croyances animistes du Songhay.

⁸¹ Le souverain est garant de la prospérité de l'empire. En vertu de son autorité, il décide des moyens d'accroître le trésor royal. Ce sont : l'impôt, les taxes sur les affaires, les revenus sur les domaines impériaux, etc. Il y a aussi des dons venant de grands dignitaires de l'empire, avant ou après l'investiture. Ajoutons à cela le butin de guerre, source essentielle de trésor impérial.

⁸² Le cheval est un attribut de noblesse et de prestige. S'il peut servir aux parades d'honneur de l'empereur, il demeure surtout un moyen de guerre. La cavalerie donne à l'armée de l'Askia une grande mobilité et facilite la conquête des régions lointaines.

et divine⁸³. A Médine, Askia rencontra le noble khalife abbasside⁸⁴ et lui demande de le désigner comme son lieutenant pour le pays de Songhay en 1495. C'est ce que traduit cet extrait du *Tarikh el-Fettach*

(...), après avoir éloigné tous ses ministres, il rassembla tous ses insignes et ses trésors royaux, remit le tout entre les mains d'El-Abbas et se trouva ainsi destitué par lui-même. Moulaï El-Abbas s'enferma alors dans la retraite pendant trois jours, puis il en sortit le vendredi, convoqua l'askia El-Hâdj Mohammed et le fit asseoir dans la mosquée de noble ville de la Mecque. Puis il lui posa sur la tête un bonnet vert et un turban blanc, lui remit un sabre et prit la foule des assistants à témoins qu'il l'instituait khalife pour le pays de Tekrour et que quiconque désobéirait à ses ordres dans ce pays désobéirait à Dieu le très haut et à son Envoyé. En suspendant le sabre à son cours le chérif avait dit : « Tu seras mon général, mon représentant et mon vicaire dans ton pays ; tu es prince des croyants ». C'est ainsi que je deviens son vicaire, son général et son représentant, parce qu'il m'avait investi de ces fonctions et m'avait conféré le pouvoir⁸⁵.

⁸³ La légitimité du pouvoir s'acquiert naturellement par la filiation et par le sang. L'Askia Mohammed, de son vrai nom Mamadou Sylla, en accédant au pouvoir à la suite d'une guerre civile en mars 1493 dans la ville d'Ankogho s'illustre comme un imposteur. Illettré, il est d'origine soninké, du clan des Ture (« Touré ») ou Sylla venu du Takrūr. Il était un fervent musulman, un homme équilibré, modéré, un politique prévoyant. Son accession au trône est une rupture dans la tradition. Toutefois, l'usurpation du pouvoir des Sonni par Askia Mohammed fut légitimée dès le départ, par les ulémas de l'empire qui présentèrent l'avènement de la nouvelle dynastie comme émanant de la volonté divine. Les ulémas démontrèrent que l'usurpation était le résultat d'une guerre sainte voulue par Allah contre la dynastie païenne qui avait fait tant souffrir les musulmans. Par le pèlerinage en terre sainte la nouvelle dynastie devint donc une monarchie musulmane ; le Roi était le chef de la communauté musulmane qu'il devait gouverner selon les principes coraniques. Askia s'appuya sur l'islam. Les ulémas étaient des agents zélés de la cause des Askia dans tout l'Empire. Sans exagération, on peut ainsi parler d'une alliance entre le « trône et l'autel » comme base de la politique impériale des Askia de Gao. Cissoko (S. M.), Tombouctou et l'empire songhay : épanouissement du Soudan nigérien aux XVe et XVIe siècles, Paris, NEA, 1975, p. 199.

⁸⁴ Il s'agit du 14^e khalife abbasside d'Égypte Al- Mutawakkil II (1479-1497). Ces khalifes n'exercent que l'autorité spirituelle et c'est en cette qualité qu'ils désignaient les souverains temporels.

⁸⁵ Kati Mahmoud, *Tarikh el-Fettach* ou *Chronique* du chercheur. Documents arabes relatifs à l'histoire du Soudan, Traduction française par O. Houdas et M. Delafosse. Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 1981 ; p. 162.

Les *Tarikhs* ne présentent aucune investiture traditionnelle de l'empereur *Askia* Mohammed Touré avant son pèlerinage. On note toutefois dans ce passage qu'il détient les insignes traditionnels du pouvoir Songhay. Aux emblèmes de la tradition s'ajoutent les nouveaux symboles du pouvoir musulman. La cérémonie ne manque pas de solennité et de grandeur. Pour S. M. Cissoko (1985, p. 223-226), la soumission de l'*Askia* aux prescriptions protocolaires et religieuses de *Moulaï El-Abbas* a conduit à une restauration majorée de son autorité politique: de simple roi de province, le voilà promu au rang de vicaire du califat même du prophète, mis à part dans la création. Il est établi juge entre les hommes et les *djinn*s, liant les hommes dans l'obéissance la plus absolue au point que quiconque lui désobéit offense Dieu. Selon J. M. Cuoq (1984, p. 114), il est le premier personnage de la noblesse. Mais la coutume, c'est-à-dire la constitution qui régit le royaume ou l'Empire, est au-dessus de lui. L'empereur est double dans sa nature : dans sa conception traditionnelle de souverain, il représente la « force vitale » du pays. Il est de ce fait le premier prêtre du royaume, le représentant de la divinité sur terre. Par cette qualité, l'empereur est aussi le père du peuple, le patriarche qui veille à l'harmonie entre les divers éléments de la société. (J. M. Cuoq, 1984, p. 114).

1.2. La mise en scène des insignes du pouvoir

Des circonstances heureuses ou malheureuses peuvent être des occasions de découvrir les insignes du pouvoir. Une scène dramatique du *Tarikh el-Fettach* met aussi en exergue les insignes impériaux. Il s'agit de la déposition et la fuite de l'*Askia* Ishâq II, lors de l'invasion de l'armée marocaine en 1591 :

... Il prit également quarante esclaves parmi les eunuques, puis les emblèmes royaux, qui consistaient en douze étendards, le tambour royal et le sabre de l'*askia* Mohammed que celui-ci avait rapporté de son pèlerinage (...) Puis le *hî-koi* lui dit : « Ô *askia*, voici que tu emportes le trésor du nouvel *askia* !⁸⁶

Des échanges entre le *bî-koi* et l'*Askia* Ishâq, il en ressort tous les instruments du pouvoir Songhay. D'une part, nous avons les attributs traditionnels : le tambour royal, les douze étendards et le

⁸⁶ Kati Mahmoud, op. cit., pp. 273 – 275.

fameux tison ou *tin-touri*, qui du point de vue islamique étaient regardés par des lettrés comme des restes du paganisme, selon J. M. Cuoq (1984 ; p. 116). En dépit des apparences, la royauté songhay s'est en fait involontairement désacralisée en rompant avec la tradition dynastique des *Chi*. D'autre part, notons les attributs de calife : un sabre, un turban, un bonnet et le Coran viennent s'ajouter aux anciens attributs des rois⁸⁷.

Concernant le royaume de France, les objets régaliens sont perçus à partir des rôles joués par les pairs⁸⁸ durant la cérémonie du sacre et de couronnement. Les *Grandes Chroniques* n'offrent aucun détail enrichissant à ce sujet⁸⁹. Toutefois, J. Meyer (1561, fol. 161v) en donne une idée quand il écrit :

« Au mois de mai, lors de la fête de la très Sainte Trinité, Charles V est couronné : la cérémonie est accomplie par les douze pairs du royaume, qui y remplirent leurs offices respectifs avec une grande solennité. Jean, archevêque de Reims, sacra et oignit le roi. L'évêque de Laon portait la couronne avec l'huile sainte. L'évêque de Langres portait le sceptre du roi. Philippe, duc de Bourgogne, posa la couronne sur la tête du roi. Louis, duc d'Anjou, remplaçant le duc d'Aquitaine, porta la première bannière du roi. Wenceslas, duc de Brabant, oncle du roi, remplaçant le duc de Normandie, porta la seconde bannière. L'évêque de Beauvais porta le manteau royal. L'évêque de Noyon porta la ceinture du roi. L'évêque de Châlons porta l'anneau royal. Louis, comte de Flandre, ceignit le roi de l'épée des rois. Robert, duc de Bar, remplaçant le comte de Toulouse, porta les éperons royaux. Le duc de Lorraine, remplaçant le comte de Champagne, porta l'étendard militaire du roi⁹⁰ ».

Dans cette mise en scène du pouvoir, chaque objet revêt un sens symbolique. En les comparant avec les rites Songhay, on peut

⁸⁷ Ibidem.

⁸⁸ Collèges de hauts barons et d'évêques distingués par le roi à des fins politiques et dotés de privilèges honorifiques et juridictionnels. Ils soutiennent la couronne sur la tête du roi pendant le sacre et jugent en corps des causes intéressant celui de leurs fiefs auquel est attachée la pairie.

Favier J. (dir.), Dictionnaire de la France médiévale, Paris, Fayard, 1993, p. 714.

⁸⁹ Chroniques des règnes de Jean II et de Charles V, t. II, éd. Roland

Delachenal, Paris, Renouard, 1920, p. 1-2.

⁹⁰ Meyer Jean, *Commentarii sive annales rerum Flandicarum*, Anvers, 1561, fol. 161v^o, cité par P. CONTAMINE, « Les pairs de France au sacre des rois au sacre des rois (XV^e siècle). Nature et portée d'un programme iconographique », dans Id., *De Jeanne d'Arc aux guerres d'Italie. Figures, images et problèmes du XV^e siècle*, Orléans, 1994, p. 111-138.

relever des attributs qui traduisent les mêmes réalités entre les deux entités : la couronne en Occident et le turban dans le Soudan, l'anneau royal, l'épée et l'étendard militaire. En France, on a douze pairs qui interviennent dans le cérémonial en référence certainement aux douze apôtres du Christ dans les évangiles⁹¹. Au sujet des douze étendards de l'empereur Songhay ils font certainement référence au nombre de tribus qui composent l'empire et dont chacune devrait offrir des contingents de soldats à l'*Askia* en cas de guerre.

Parlant des attributs du roi français, l'*Ordo* du sacre de Charles V exploité par R. Jackson (1995, p. 238-248), nous donne quelques éclaircissements. La formule d'investiture accompagnant la remise de l'épée spécifie que c'est l'instrument grâce auquel le roi résiste aux « adversaires de la Sainte Eglise de Dieu » et les vaincre. En d'autres termes, l'épée est le symbole du pouvoir du roi pour résister non seulement aux ennemis de l'Eglise et à les chasser, mais encore à défendre le royaume commis à sa garde. Le sabre remis à l'*Askia* par le calife abbasside à la Mecque traduit la même finalité en l'orientant vers les ennemis de l'islam.

L'anneau est le « signe manifeste de ta sainte foi, solidité de ton royaume, accroissement de ta puissance » selon les termes du rituel (*Ordo* XV, 16). Il aiderait aussi le roi à triompher de ses ennemis, à détruire l'hérésie, à maintenir l'unité de ses sujets et à rester toujours attaché à la foi catholique. Porté à la main gauche, Il symbolise le mariage du roi et du royaume. Chez les Songhay, l'anneau manifeste aussi l'attachement de l'*Askia* à la foi musulmane et sa fidélité au califat abbasside dont il est le lieutenant.

Concernant la couronne « de gloire et de justice » (*Ordo* XV, 22), elle est le symbole de l'union du ciel et de la terre, du sacré du profane. Emblème royal par excellence, elle symbolise la domination. L'archevêque seul en coiffe le roi, mais elle est soutenue avant et après l'investiture par les douze pairs de France, qui s'associent ainsi au couronnement et promettent leur appui au roi nouvellement couronné.

Dans le Songhay, le turban et le bonnet qui traduisent la domination et l'autorité de l'*Askia* lui confèrent un prestige incomparable devant ses sujets. Il est désormais nanti d'une autorité indiscutable que nul ne pouvait contester sans s'exposer à désobéir à Dieu et au

⁹¹ Cf La bible, Matthieu 10, 1- 4, Marc 3, 13 - 19, Luc 6, 12-16.

Prophète (J. M. Cuoq, 1984, p. 171). Selon C. Mazzoli-Guintard (2014, p. 65) la couronne califale (*tadj al-khalifa*) qui fait partie des insignes de la royauté et qui apparaît avec les Abbassides est représentée par un turban enroulé avec art. Le calife portait le *tadj* dans les cortèges solennels et il fut en usage chez les Fatimides, où il s'agissait d'un turban de la couleur de la dynastie, blanc, orné de pierres précieuses. De plus, lorsque le calife abbasside donnait audience, outre le manteau attribué au Prophète et le bâton de celui-ci, il arborait deux autres insignes associés à la charge califale, un bonnet haut (*qalansuma*) et un exemplaire du Coran de Uthman⁹² qu'il tenait ostensiblement entre les mains.

Les instruments de pouvoir apparaissent solennellement lors de la cérémonie d'investiture du prince. Bien sûr, ils peuvent être découverts en d'autres circonstances, comme ce fut le cas lors de la fuite d'Ishaq II. En un mot, ces emblèmes de pouvoir, de part et d'autre, constituent une riche gamme d'attributs et de symboles qui entourent le pouvoir des souverains et leur permettent dans leur relation sociale de s'affirmer, de se rendre visible, de se renforcer, de s'étendre et de s'imposer à tous sans distinction. Ils matérialisent leur capacité à commander (J. C. Dédé, 2013, pp. 163 -185).

Le commandement exercé par le prince est aussi manifeste dans les domaines tels que la justice souveraine et l'armée.

2. Les emblèmes de l'autorité judiciaire suprême du prince

Le pouvoir monarchique accorde une importance primordiale à la justice, qu'il faut garantir et préserver à tout prix. Elle vise à assurer la paix et la cohésion sociale. Aussi bien dans l'empire Songhay que dans le royaume de France divers emblèmes matérialisent le pouvoir judiciaire.

⁹² Uthmân ibn Affân, troisième calife de l'Islam (644-656) était un marchand prospère issu du clan des Umayyades, qui selon la tradition, le premier Mecquois à s'être converti à l'islam, en 611, bien avant l'Hégire. Sa proximité avec le Prophète et l'ancienneté de sa conversion à l'islam lui permettent d'occuper une place privilégiée au sein de la communauté musulmane naissante, d'autant plus que sa richesse fait de lui l'un des plus grands notables de La Mecque. Il joua également un rôle déterminant dans l'institutionnalisation de la religion musulmane en élaborant notamment la version « définitive » du Coran, qu'on appelle la « vulgate uthmânienne ». Elle est composée de 114 sourates comptant elles-mêmes 6 236 versets transmis par oral depuis le Prophète Muhammad.

2.1. Les Emblèmes du pouvoir judiciaire

En France, l'assimilation du roi au *princeps* romain lui ouvre des perspectives législatives, judiciaires et fiscales infinies. Il juge en dernier ressort de par sa *juridictio plena* qui concerne aussi bien le monde laïc qu'ecclésiastique⁹³. S'il doit punir exemplairement, il peut aussi gracier souverainement par des lettres de rémission (F. Collard, 1999, p. 181). Pour ce faire, deux symboles lui sont remis: le sceptre et la main de justice. Pendant l'investiture, on place dans la main droite du roi, le sceptre, « *la marque de la puissance royale* » (Ordo XV, 24), grâce auquel le roi peut se gouverner lui-même, défendre contre les entreprises des malfaisants la Sainte Eglise et le peuple confié à ses soins, corriger les malfaiteurs, assurer la paix aux justes et les aider à avancer dans la voie de la vertu. Le sceptre est le symbole du pouvoir judiciaire du roi, le pouvoir de commander et de régner sur les sujets de France. C'est le symbole de l'autorité souveraine du roi.

A cela s'ajoute, la main de justice, « *la verge de vertu et d'équité* » (Ordo, XV, 26). Elle est placée dans la main gauche du roi de France pour encore souligner son rôle de justicier protégeant les bons et inspirant la peur au cœur des méchants (J. Richard, 1995, p. 244). En outre, le roi est avant tout un juge et même la guerre est en fait le moyen de maintenir la paix en châtiant les rebelles. Ceci explique

⁹³ Ayant le privilège de juger en dernier ressort, la justice royale surpasse naturellement les justices seigneuriales et les justices ecclésiastiques.

La justice seigneuriale est celle exercée par le seigneur selon une délégation du pouvoir royal. Plus proche des justiciables, elle peut juger toutes affaires (rixes, vols, crimes, rébellions, etc) et prononcer toutes les peines capitales (la *jus gladii*, littéralement traduit par « droit de l'épée ». C'est un important élément de prestige qu'elle permet la diffusion des ordonnances et des édits royaux au niveau local, ainsi que l'application des redevances seigneuriales (cens, champart, banalités, etc). Les représentants de cette justice sont : le prévôt, le bailli, le sénéchal, le simple juge. Quant à la justice ecclésiastique, elle est exercée par l'Eglise dans les domaines de la foi et de la morale, ou pour la défense des intérêts de l'Eglise et des clercs en tant que tels. C'est avant tout la justice de l'évêque, qui en délègue depuis le XIIe siècle, à un official. Sa compétence s'étend aux affaires où sont impliqués des clercs (privilège du for), aux questions d'hérésie (inquisition épiscopale), à la validité des sacrements et aux conséquences civiles de ceux-ci, ainsi qu'aux causes relatives aux biens de l'Eglise.

Favier Jean (dir.), Dictionnaire de la France médiévale, Paris, Fayard, 1993, p. 543.

que la paix soit symbolisée par le glaive de justice, avant de l'être par la main de justice (Cl. Gauvard et *alii*, 2009, p. 797).

Dans l'empire Songhay, on peut avancer que le coran reçu du calife vient en appui au droit régalien de la justice (J. M. Cuoq, 1984, p. 116). Le prince est investi du droit de rendre justice. A cet effet, les gouvernants utilisent le coran et les *hadiths* comme charte politique. Par ce biais, ils instaurent la justice, l'ordre et la sécurité nécessaires à la cohésion sociale et au développement économique et s'incrument dans la communauté islamique mondiale (S. M. Cissoko, 1975, p. 115). Il existait, en effet, dans l'empire Songhay, deux types de justice : la justice musulmane que tient le *cadi* et la justice coutumière⁹⁴. En comparaison à l'Occident chrétien, deux types de justice se distinguent également avec différents acteurs.

2.2. Les acteurs de la justice monarchique

Dans les Etats islamisés, la charge de rendre justice incombe aux *cadis* nommés par le souverain. Le *cadi* est le juge musulman, l'autorité investi du pouvoir de juridiction, la *kada*. Il est nommé par l'empereur parce que la justice demeure avant tout un droit hautement régalien. Il exerce ses fonctions à vie, assisté dans son magistère d'un corps d'assesseurs, tous docteurs de la loi, dont le rôle est purement consultatif. La compétence de ce juge dans l'empire songhay est générale. Elle couvre aussi bien les litiges civils que les affaires pénales. Elle requiert, bien entendu, la maîtrise de la

⁹⁴ La première régissait les communautés musulmanes sous l'autorité du *cadi*, juge souverain. Elle s'inspirait du droit malékite, dispensé par les universités soudanaises. Quant à la justice coutumière, elle concernait la majeure partie de l'empire, et, même dans les grandes villes musulmanes, les gens arrangeaient leurs conflits en famille ou par le chef de leur groupe ethnique selon leurs propres coutumes. À Gao, le conseil impérial siégeait en tribunal politique pour juger les affaires d'État, généralement les comploteurs, princes et leurs complices. Askia Ishāq II, pour combattre les mœurs licencieuses et plus particulièrement l'adultère devenu fléau dans la société raffinée de la boucle nigérienne, institua un tribunal d'adultère qui punissait sévèrement les flagrants délits. Ce qui est frappant, c'est la possibilité offerte aux populations de se faire rendre la justice par des tribunaux compétents. C'était la garantie la plus sûre.

Cissoko Sékéné Mody, *Tombouctou et l'empire songhay : épanouissement du Soudan nigérien aux XVe et XVIe siècles*, Paris, NEA, 1975, 243 p. ; Cissoko Sékéné Mody, «Les Songhay du XIIème au XVIème siècle» in *Histoire générale de l'Afrique*, sous la direction de Djibril Tamsir Niane, Tome 4, Unesco/NEA, 1985, pp. 223- 226.

théologie coranique (le *Tawhîd*), de l'exégèse (le *Tafsîr*), et des traditions (les *Hadiths*). Le *cadi* rend la justice selon le Coran, la *sunna*, l'ensemble des traditions islamiques, mais aussi et surtout selon l'*idjima*, l'accord unanime des jurisconsultes sur toute disposition législative (M. Paré, 2015, p. 199).

Il est investi solennellement par un acte de désignation officiel. L'investiture se fait en public où il reçoit deux boubous qu'il vêt et un turban noué sur la tête. En réalité, vu ses exigences, la fonction est peu recherchée et souvent l'*Askia* parfois emploie la force pour les nominations comme c'est le cas dans cet extrait : « On se saisit de sa personne (Mahmoûd Baghayogho) et, en le maintenant de force, on lui passa sur les épaules les deux boubous que l'*Askia* avait envoyés pour lui et on le ceignit d'un turban (...) On l'investit malgré lui et on lui donna lecture de la lettre de l'*Askia*. Puis, comme l'ordonnait celle-ci, on lui amena un cheval, et l'y fit monter, pour le transporter à sa maison »⁹⁵. Le *cadi* reçoit ainsi les insignes de son autorité conférée par l'*Askia*. Par le turban, il lui délègue une parcelle de son autorité qui fait de lui un homme de pouvoir et de décision incontestable.

Les *cadis* sont des autorités purement judiciaires. Ils n'appartiennent certes pas au clergé musulman mais la justice en Islam dérivant de la religion, les *cadis* sont aussi considérés comme des personnages religieux. Et c'est en vertu de cette double casquette d'autorités religieuses et judiciaires qu'à Tombouctou et certainement dans les autres villes de religion le *cadi* « seul possédait le droit de grâce et de châtement »⁹⁶.

En France, les pairs sont juges avec le roi quand celui-ci siège au Parlement. En effet, le Parlement a été, à partir du milieu du XIII^e siècle, l'organe essentiel de la justice royale et c'est surtout grâce à lui que le roi a pu développer les prérogatives judiciaires qu'il tirait de sa fonction et que permettait l'essor de sa souveraineté (J.-P. Lemarignier, 2000, p. 347). Toute justice émanant du roi, tout juge (conseiller au Parlement, juge de bailliage ou sénéchaussée, juge ordinaire et juge seigneurial) est donc son délégué. En-dessous du Parlement, baillis et sénéchaux sont des juges et des chefs de guerre et d'administration.

Aussi bien en France qu'au Songhay, la justice s'inscrit au cœur du

⁹⁵ Kati Mahmoud, op. cit., pp. 168-169.

⁹⁶ Ibidem, p. 315.

pouvoir monarchique et revêt une importance capitale dans l'exercice de la souveraineté. Un autre domaine tout aussi fondamental dans ce sens est le pouvoir militaire.

3. Les instruments du pouvoir militaire du prince, chef suprême des armées

L'armée constitue l'ensemble des forces guerrières et combattantes de l'État monarchique. Elle a pour objet d'assurer, par l'entretien ou l'emploi de forces organisées, la protection des intérêts de l'État, à l'intérieur ou à l'extérieur de ses frontières. Dans le royaume comme dans l'Empire, le souverain en est le chef suprême.

3.1. Les instruments de l'autorité militaire

Dans le royaume de France, les insignes qui rappellent l'engagement guerrier du souverain sont : les éperons d'or, l'épée et l'étendard militaire (J. Richard, 1995, p. 243). Placés sous les pieds du roi par le duc de Bourgogne ou un officier de la maison royale, les éperons d'or symbolisent l'autorité séculière⁹⁷. L'épée incarne la puissance militaire du roi⁹⁸. Commandant de l'armée, il décide de la guerre, de la paix et des traités. Le roi représente le bras armé de l'Église. Au cours de l'investiture, l'épée est bénie dans son fourreau, puis placée nue sur l'autel. Après l'avoir reçue et brandie, le roi la remet au connétable⁹⁹. Dans l'empire Songhay, l'armée est dirigée par des chefs hiérarchisés, dont les plus grands sont le *Kourmina fari*, le *Dendi fari*, le *Hi-Koï*, chef de la flottille et le *Balama*. La hiérarchie était scrupuleusement respectée (S. M. Cissoko, 1975, p. 110-111).

⁹⁷ Ils rappellent en outre que le roi est aussi le premier chevalier du royaume et doit par conséquent se comporter comme tel (avoir du courage, de l'honneur, de la sagesse...). De plus le roi dispose de tout le royaume dans lequel il peut se déplacer.

⁹⁸ L'épée est souvent appelée « l'épée joyeuse » en référence à l'épée de Charlemagne et ses victoires.

⁹⁹ Le connétable cumule les rôles de premier des grands officiers de la couronne et de chef de l'armée royale. En octobre 1370, Bertrand du Guesclin fait connétable par le roi Charles V contribue pour une grande part à l'expulsion des ennemis du royaume dans le cadre du conflit franco-anglais. La Normandie, la Guyenne, la Saintonge et le Poitou sont libérés sous son commandement.

Dans le royaume de France comme dans l'empire Songhay, l'étendard figure au rang des emblèmes. C'est un instrument militaire qui sert à déclarer la guerre ou à décider de sa fin. Au cours de l'investiture, on note un étendard pour le roi de France contre douze pour l'empereur Songhay. Les étendards sont des enseignes de guerre portant des signes ou des figures symboliques qui transmettent une idée de la puissance et de la légitimité du prince. Sur les champs de bataille, ils signifient la présence du souverain, général en chef de son armée. C'est sous sa bannière que combattent tous les soldats dévoués à sa cause corps et âme. Les étendards et des drapeaux, la batterie de tambour et le souffle des trompettes et des cors participent du déploiement de l'apparat princier. Ils permettent d'effrayer l'ennemi en temps de guerre ou d'exciter le courage des guerriers (C. Mazzoli-Guintard, 2014, p. 61).

3.2. Les souverains et la lutte contre les infidèles

Revenant sur le sabre remis à la Mecque à l'*Askia*, il convient d'en ressortir aussi sa portée pratique. En effet, l'*Askia* hérite d'une tradition guerrière et militaire¹⁰⁰. Une grande partie de son règne se passe en campagnes militaires. En réalité, les Songhay vont en guerre chaque année après la saison des pluies. Aux dires des *Tarikhs* : « *Les grands de Songhoy étaient versés dans l'art de la guerre. Ils étaient très braves, très audacieux et très experts dans les ruses de la guerre* »¹⁰¹. Avec la légitimation musulmane du pouvoir de l'*Askia*, la guerre change de nature dans certains cas. Elle est devenue *Jihad*, combat

¹⁰⁰ Le règne de l'*Askia* était aussi chargé de conquêtes pendant plus de vingt ans de campagnes militaires en des régions chaudes et souvent désertiques. Ces expéditions ont porté la gloire du Songhay jusqu'à Agadès (1514-1515), au Kebbi, à Katséna, à Gangara et à Kano, à l'est du Niger en plein pays Hausa. On ne retiendra que celle entreprise contre les Mossi, car c'est la seule guerre sainte menée par l'*Askia* au cours de sa carrière. L'empire songhay s'étendait, à la fin du XVe siècle, à l'ouest jusqu'à l'océan Atlantique, au nord jusqu'à Taghaza, au sud jusqu'au Bendougou.

Dans les faits, l'appareil militaire était puissant et stable. L'État disposait de ressources importantes pour se consolider et se rendre indépendant, d'une force armée permanente capable de protéger l'empire, d'imposer la volonté du souverain à ses sujets, de briser toute rébellion et d'étendre ses frontières en cas de nécessité.

¹⁰¹ Kati Mahmoud, op. cit., p. 146.

contre l'infidèle¹⁰² ; elle revêt un caractère religieux qu'elle n'avait pas par le passé.

Cette mutation est le signe évident d'une islamisation plus effective du pouvoir Songhay sous l'influence des *ulémas*, les savants musulmans. En d'autres termes, ces personnages travaillent à accréditer le caractère sacré du pouvoir de l'*Askia*, homme pieux qui connaît de la religion que le dogme et les pratiques (S. M. Cissoko, 1975, p. 81). En devenant, le défenseur de l'Islam et des hommes de religion, il se sent investi de l'impérieuse mission de l'imposer de gré ou de force dans le *Bilad al-Sudan*. Entre les mains d'*Askia* Mohamed la redoutable armée songhay a été un excellent instrument de propagation de la foi islamique (J.M. Cuq, 1984, p. 54).

Dans le royaume de France, l'épée bénie du roi sert également à mener la guerre contre les infidèles. Aux XIV^e et XV^e siècles, la poussée et la menace de l'Occident par les Turcs ottomans invitent les autorités politiques et religieuses à redéfinir diverses stratégies offensives et défensives (G. Yatté, 2016, p. 389). Dans ce sillage, le règne de Charles V de Valois a connu deux expéditions en 1366. En engageant des troupes en Espagne et vers Constantinople, ces campagnes se couvraient d'un alibi religieux légitime pour envoyer les combattants désœuvrés hors de la France. Cette stratégie a contribué à assurer temporairement la paix et la sécurité des populations dans le royaume.

En définitive, par la symbolique de l'épée ou du sabre, le souverain détient une autorité de fait qui l'établit comme chef suprême des troupes combattantes de son territoire. Cet attribut lui confère la totalité de la puissance militaire. Ainsi les guerres revêtent parfois des caractères religieux au nom de la foi professée.

¹⁰² A l'intérieur de la boucle du Niger, les royaumes mossis farouchement conservateurs restent hostiles à l'islam. Le plus guerrier de ces royaumes, le Yatenga, directement en contact avec les provinces musulmanes du fleuve, représente un danger permanent pour les rois musulmans. Sous Sonni Ali les Mossi semblent avoir harcelé le plus la boucle du Niger. Les invasions Mossi font véritablement de ce peuple l'ennemi héréditaire et l'envahisseur « naturel » du pays songhay. Les guerres soutenues par ce dernier étaient essentiellement défensives et « territoriales » : c'était une terre que défendaient les Sonni, pour leur patrimoine sacré, hérité des Ancêtres.

Dans les conquêtes de l'Askia On ne retiendra que celle entreprise contre les Mossi, car c'est la seule guerre sainte menée par l'Askia au cours de sa carrière.

Conclusion

Les princes doivent assurer la défense, la justice et la paix, gages de la prospérité et de la grandeur de l'Etat monarchique. Au cours de leur intronisation des attributs symboliques le leur rappellent. Elément d'identification du souverain, les *regalia* représentent son pouvoir. Ils lui permettent de démontrer aussi bien sa légitimité que sa puissance. Dans le royaume de France comme dans l'empire Songhay, des instruments de pouvoir tels, l'anneau, l'épée ou le sabre, la couronne, le turban et le bonnet s'inscrivent dans des réalités politiques et religieuses similaires. L'anneau matérialise le lien affectif et religieux qui lie le souverain à son territoire. C'est un espace politique dont il assure la défense et la protection. Ladite mission est incarnée par la figure de l'épée ou du sabre qui est aussi brandi dans le cadre des guerres religieuses. Quant à la couronne en Occident et au turban associé au bonnet, ils sont l'expression de la domination absolue. Ainsi, des insignes de pouvoir, de part et d'autre, évoquent dans les actes des visées politiques identiques, quoique ces deux entités territoriales n'aient jamais eu de relations de quelque nature que ce soit. Les différences se perçoivent au niveau de certains objets tels que le nombre d'étendards, le tambour royal, le tison dans le Songhay et le sceptre, la main de justice et les éperons d'or en France. Enfin, l'idéologie religieuse – judéo-chrétienne, pour la France et, traditionnelle et musulmane pour le Songhay- se présente comme le marqueur de différenciation fondamentale dans les instruments de pouvoir.

Sources et références bibliographiques

Sources

DELACHENAL Roland, éd., 1916, *Chroniques des règnes de Jean II et de Charles V, t. II (1364-1380)*, Paris, Renouard, 386 p.

ES-SA'DI Amir, *Tarikh es-Sudan*, 1981, *Documents arabes relatifs à l'histoire du Soudan*, Texte arabe édité et traduit par O. Houdas. Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 537 p.

KATI Mahmoud, 1981, *Tarikh el-Fettach ou Chronique du chercheur. Documents arabes relatifs à l'histoire du Soudan*, Traduction française par O. Houdas et M. Delafosse. Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 361p.

Ordines coronationis Franciae : Texts and Ordines for the coronation of Frankish and French Kings and Queens in the Middle Ages, 2000, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, Vol. I.

Références bibliographiques

CISSOKO Sékéné Mody, 1975, *Tombouctou et l'empire songhay : épanouissement du Soudan nigérien aux XV^e et XVI^e siècles*, Paris, NEA, 246 p.

CISSOKO Sékéné Mody, 1985, « Les Songhay du XII^{ème} au XVI^{ème} siècle » in *Histoire générale de l'Afrique*, sous la direction de Djibril Tamsir Niane, Tome 4, Unesco/NEA, p. 223- 226.

CUOQ Joseph Marie, 1984, *Histoire de l'islamisation de l'Afrique de l'Ouest, des origines à la fin du XVI^e siècle*, Paris, Geuthner, 347 p.

DEDE Jean- Charles, 2013, « La chute de l'empire des Askia : reconsidérer la question des causes par l'étude des structures et représentations du pouvoir monarchique »,— *Godo-Godo – Revue d'Histoire et d'Archéologie Africaine*, n°23, p. 163 -185.

DJIBRIL Niane Tamsir, 1975, *Le Soudan occidental au temps des grands empires XI^e-XVI^e siècle*, Paris, Présence Africaine, 271p.

FAVIER Jean (dir.), 1993, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, Fayard, 982 p.

GAUVARD Claude et alii, 2009, *Dictionnaire du Moyen Âge occidental*, Paris, Puf, 1548 p.

LEMARIGNIER Jean-Pierre, 2000, *La France médiévale : institutions et société*, Paris, 2^e éd, Armand Colin, 425 p.

MAZZOLI- GUINTARD Christine (avec la collaboration d'Almudena Ariza Armada), 2014, *Gouverner en terre d'Islam, Xe – XV^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 378 p.

PARÉ Moussa, 2015, *Villes et Espaces publics dans le Bilad al-Sudan Occidental (X^e-XVI^e siècle)*, Thèse pour le doctorat d'Etat en Histoire, soutenue à l'Université Felix Houphet-Boigny Cocody-Abidjan, 452 p.

RICHARD Jackson, 1995, « Le pouvoir monarchique dans la cérémonie du sacre et couronnement des rois de France », dans

Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge, éd. Joël Blanchard, Paris, Picard, pp. 238-248.

YATTÉ Guillaume, 2016, *La politique extérieure du roi Charles V de Valois : instrument d'édification de l'État monarchique (1364 - 1380)*, Thèse pour le doctorat en Histoire médiévale, soutenue à l'Université de Poitiers - France, 549 p.

Chambre de commerce, Administration coloniale et circulation monétaire en Côte d'Ivoire (1903-1936)

Tanoh Raphael BEKOIN, historien,
Département Histoire, Université Alassane Ouattara,
bekyoro@yahoo.fr

Résumé

La banque et la monnaie coloniale sont des outils importants introduits par le pouvoir colonial en Côte d'Ivoire. C'est par ces instruments que l'économie coloniale a pu s'imposer. Comprendre la situation extravertie de cette économie, c'est prendre en compte l'analyse de ces deux moyens. Ces instruments ne se sont pas imposés d'eux-mêmes ; ce fut par les différentes actions de la Chambre de commerce, creuset des intérêts représentatifs, que la banque et la monnaie ont pris le dessus sur les monnaies précoloniales africaines. Mais cette substitution d'une monnaie importée à des réalités d'échanges anciennes ne fut pas sans problème. Les méthodes de diktat de l'Administration, les pressions de la Chambre de commerce, l'incompréhension des populations face à ce nouveau système ont cristallisé bien de tensions relatives à ces instruments économiques.

Mots-clés : Chambre de commerce – Administration – Colonie, Monnaie – Côte d'Ivoire.

Abstract

The bank and the colonial currency are important tools and introduced by the colonial power in Côte d'Ivoire. It is through these instruments that the colonial economy was able to impose itself. To understand, the extroverted situation of this economy, it is to be taken into account the analysis of these means. These instruments were not imposed by themselves; it is through the various actions of the chamber of commerce, representing all representative interests, that the bank and the currency imported to very ancient realities of exchange were not without problems. The administration's diktat methods, the pressures of the chamber of commerce, the incomprehension of the populations in the face of this new system crystallized a great deal of tension in the colony concerning these economic instruments.

Keywords: Chamber of commerce – administration, colony, currency, Côte d'Ivoire.

Introduction

L'économie coloniale a pu se stabiliser et perdurer dans le temps par le commerce, les banques et la circulation monétaire. Dans ce jeu de rôle, la Chambre de commerce de la Côte d'Ivoire fut un acteur incontournable. En effet, cette institution consulaire fut créée officiellement par le pouvoir colonial dans la première décennie des années 1900. Elle représentait l'ensemble des intérêts français dans la colonie. Il s'agit en outre des maisons de commerce, des exploitations agricoles, des exploitants forestiers et des commerçants indépendants. Cette institution était un relais important entre les intérêts métropolitains et leurs représentants locaux. En outre, la nature des liens et la nécessité de réguler le commerce et l'économie locale impliquait l'intervention des banques et une monnaie pouvant faciliter les transactions quotidiennes, l'importation et l'exportation de marchandises diverses.

Dans les faits, l'économie coloniale ne pouvait fonctionner sans banques ni monnaie. Ceux qui avaient le plus besoin de se servir de ces instruments étaient les différents acteurs économiques européens tous regroupés au sein de la Chambre de commerce. Dès lors, la question de la banque et de la monnaie représentait un enjeu important pour la Chambre de commerce. La survie de l'économie coloniale et surtout des acteurs en dépendait. Le modèle monétaire et de thésaurisation des Africains étaient combattus. C'est pourquoi, la Chambre de commerce ne pouvait se désintéresser de cette question. Faute de banque et de monnaie, la vie économique était impossible. Les maisons de commerce ou autres intérêts métropolitains ne pouvaient survivre dans leurs échanges au plan local et surtout avec la métropole sans ces instruments. Quel fut donc le rôle joué par la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire en collaboration avec l'Administration coloniale pour faciliter la circulation monétaire et aussi permettre aux banques coloniales de jouer efficacement leur rôle dans un contexte où l'économie coloniale devait servir les intérêts de la métropole ?

L'intérêt d'une telle étude réside dans le fait qu'elle permet de combler un manque de connaissances suffisantes quant à l'implication de la Chambre de commerce dans les questions monétaires. Par son intermédiaire, le pouvoir colonial a imposé de façon subtile sa monnaie et sa banque. Pour conduire cette réflexion, l'étude s'appuie sur des sources d'archives et des écrits sur les questions consulaires, bancaires et monétaires. Le cadre chronologique de l'étude commence en 1903¹⁰³, date de création de la Chambre consultative de commerce et de mine de Côte d'Ivoire dans la colonie, institution précurseur à la mise en place de Chambre de commerce en 1908. La fin de l'étude s'achève en octobre 1936, date où la Métropole mit en place une loi monétaire pour différencier le franc colonial du franc métropolitain (K. A. Golé, 2014, p.64). Pour conduire cette réflexion, l'étude est orientée selon trois axes. D'abord, elle examine l'avènement des associations d'intérêts économiques face à la nécessité d'un nouvel ordre monétaire et bancaire. Ensuite, l'étude tente d'expliquer l'avènement de la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire dont l'action se trouve amplifiée dans un contexte bancaire assez dynamique. Enfin, l'étude montre l'attitude de la Chambre de commerce face à l'enjeu des réalités monétaires.

1. L'avènement des associations d'intérêts économiques français en Côte d'Ivoire et la nécessité d'un nouvel ordre monétaire et bancaire (1903-1906)

1.1. La création des chambres consultatives de commerce et de mine, une réponse à l'inquiétude monétaire des opérateurs économiques français

L'installation économique des colons français en Côte d'Ivoire s'est faite de façon progressive. Il s'agit plus d'initiatives individuelles que d'actions coordonnées. Bénéficiant peu d'un soutien étatique, c'est la persévérance dans les affaires sur ce littoral peu connu qui force la main de l'État français à s'intéresser à cette partie de l'Afrique pour en faire plus tard une colonie française. Ceux qui se sont illustrés par cet activisme économique malgré l'hostilité du climat et la méconnaissance du milieu naturel et des populations locales sont une poignée de commerçants français. On peut citer

¹⁰³ Bulletin officiel de la Côte d'Ivoire (BOCI), 1903, p.578, 301.

Victor Régis qui installa une factorerie à Assinie et une autre à Bassam en 1843 dans la même période. En 1853, une troisième factorerie fut créée à Dabou. À l'image de Régis, d'autres commerçants français comme Renard et l'Heureux, Marchands frères et Hyssens ont établis d'autres factoreries dans les années 1850 et début 1860 à Bassam (P. Kipré, 1985, T1, p.84).

Dans le sillage de ces commerçants, vint par la suite Arthur Verdier, qui en dehors du commerce, s'essaya même à l'exploitation agricole et forestière en 1880 -1882. Les factoreries localisées principalement sur le littoral ivoirien, comme le montre Pierre Kipré (1985 T1, p.84), mettaient en face deux types d'économie. D'un côté, le commerce européen représenté par des factoreries et sous-factoreries spécialisées dans l'exploitation des produits locaux et la vente des produits manufacturés. De l'autre côté, on avait une économie partiellement d'auto-substance dans laquelle les populations procédaient aussi à des échanges de biens. En dépit des difficultés liées à leurs activités économiques, à savoir la concurrence anglaise et les rapports parfois tendus avec les populations locales, le manque de soutien de la métropole, les Français firent preuve d'audace pour initier des activités économiques. Certains Français comme Camille Dreyfus à Moossou et Erbe sur les bords de la lagune Tendo créèrent de grandes exploitations agricoles de caféiers et de cacaoyers vers la fin du XIXème siècle. (R.P. Anoma, 2005, T1, p. 51).

Toutes les initiatives montrent que la Côte d'Ivoire regorgeait de réelles potentialités économiques. L'empressement avec lequel Treich-Laplène s'est mis à signer des traités entre 1887 et 1889 avait pour but de consolider les acquis économiques trouvés sur un territoire à exploiter. Les milieux d'affaires français étaient plus attachés à connaître les possibilités économiques que ce territoire africain pouvait offrir. D'ailleurs Gustave Binger, explorateur de ce territoire de 1887 à 1889 et par la suite gouverneur de la colonie Côte d'Ivoire, à travers son ouvrage *du Niger au Golfe de Guinée* paru en 1892, se fit l'écho des richesses dans la terre à coloniser¹⁰⁴. Sous son gouvernorat en Côte d'Ivoire qui débuta en 1893, il favorisait

¹⁰⁴ Dans cet ouvrage l'auteur donne avec force détails des éléments d'informations sur les peuples visités leurs cultures, leurs pratiques mais surtout les richesses économiques de ces peuples comme l'or, l'ivoire, le coton etc

cette éclosion des intérêts français au point de concéder surtout des concessions urbaines de façon gracieuse à tout citoyen français ou européen désireux d'établir des factoreries, comptoirs, des usines, hôtels et même des maisons d'habitation (P. Kipre, 1985, T1, p.95).

Le nouveau positionnement de ce territoire au moment où la Côte d'Ivoire devient colonie française, permet aux maisons de commerce françaises, aux commerçants indépendants et d'autres intérêts économiques divers de s'installer facilement dans la colonie. Dans le cas d'espèce, la France entendait privilégier ses concitoyens. Mais installés dans la colonie de façon individuelle et sans coordination, les commerçants français et autres acteurs économiques devaient faire face non seulement à leur Administration mais surtout aux populations locales. À titre individuelle, ils ne pouvaient rien faire, il fallait se regrouper pour poser à l'Administration la façon dont le commerce devrait se structurer. Il n'y avait ni monnaies de références véritables, ni banques françaises.

Les monnaies locales africaines faites de tiges et autres métaux sommaires étaient aux antipodes de la circulation monétaire pratiquée en Europe notamment en France. C'est conscient que l'union fait la force et avec l'aide de l'administration coloniale que l'on vit la création des premières associations d'intérêts économiques. Ainsi en 1903, on assista à la naissance, d'une part, de la Chambre consultative de commerce et de mine de Grand Bassam et la Chambre consultative de commerce et de mine de Grand Lahou¹⁰⁵, d'autre part. Par la suite naquit en 1905, une association à l'échelle de la colonie à savoir le comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie de Côte d'Ivoire¹⁰⁶.

Toutes ces associations à caractère économique fédéraient les plaintes des colons et leur donnaient l'occasion de poser à l'Administration coloniale les bases d'une économie « normale » que sont le type de monnaie à privilégier et le besoin d'une banque. Ces intérêts faisaient face à une économie monétaire africaine précoloniale dont ils s'accommodaient sans pour autant l'accepter dans la durée.

¹⁰⁵ Bulletin officiel de la Côte d'Ivoire (BOCI), 1903, pp.578-579

¹⁰⁶ BOCI, 1905, p.437.

1.1. Les intérêts français face à l'adaptation monétaire d'une économie traditionnelle

L'intégration de la Côte d'Ivoire à une économie extravertie du fait de la colonisation ne peut se faire sans tenir compte de la question de la monnaie. En effet, installée dans un environnement différent de l'Europe, les maisons de commerce ne pouvaient commercer à long terme avec les Africains sans résoudre la question des moyens d'échange à savoir la monnaie. Bien avant l'arrivée des commerçants européens sur les côtes ivoiriennes, les commerçants africains et les peuples autochtones commerçants régulaient leurs activités commerciales avec des monnaies locales. C'est avec ce type de monnaie que les populations ont pu échanger sans difficultés pendant la période précoloniale. Certes, il n'existait pas de banques d'émission ou de lieux de dépôt. Cependant, les monnaies locales étaient reconnues et validées dans les échanges. Ainsi, dans le fonctionnement de l'espace économique précolonial, pour se procurer de la cola auprès des Gouro, peuples du Centre-Ouest, les commerçants malinké utilisaient de petits lingots de fer appelé *sompè* en malinké et *bro* en Gouro. (N. Ouattara, 1992, p. 87). Chez les populations krou et lagunaires, il existait une monnaie locale qui fut longtemps utilisée comme moyen d'échanges. C'est une monnaie de bronze, présentant la forme d'un «U», d'un poids d'environ 145 grammes et d'une valeur de 0,20 francs. L'interdiction de cette monnaie a été prononcée par un arrêté local dès le 1^{er} janvier 1915. (C. Tiacoh, 1992, p.123). À ce type de monnaie, il faut ajouter l'or notamment très présent chez les Akans dans les échanges commerciaux. Entre Africains, au-delà de ces monnaies, il existait le troc à savoir l'échange de produit contre produit.

Bien avant la présence française en Côte d'Ivoire, le contact avec les Hollandais au XVII^{ème} siècle et par la suite dans les contacts entre les commerçants autochtones et d'autres peuples comme les Anglais et les Fanti, la question des monnaies traditionnelles ne s'est jamais posée. Les différents partenaires commerciaux étrangers se sont adaptés à cette réalité monétaire locale. Cette monnaie locale, bien qu'elle parût archaïque du point de vue de sa forme (tantôt en pépite, tantôt en forme métallique ou encore en forme circulaire), avait néanmoins le statut de monnaie dans sa définition et dans sa fonction. En effet, elle était un instrument de mesure des prix et aussi un moyen de paiement c'est-à-dire du règlement

permettant et facilitant les échanges. Les monnaies circulaient parallèlement à la pratique du troc.

Au début de la présence des maisons de commerce française et au moment de la mise place d'une série de factoreries sur les côtes ivoiriennes dans les années 1870 et 1880, la question monétaire ne représentait pas un enjeu important. Les maisons françaises ont pu commercer en intégrant la logique monétaire locale dans leurs transactions. Elles ont pu bénéficier des Africains les produits nécessaires pour l'industrie métropolitaine. Il s'agit entre autres de l'huile de palme, du caoutchouc, de la cola et de certains produits de cueillette. Cette permanence des monnaies autochtones et parfois ponctuées de Livres anglaises n'étaient pas du goût des maisons de commerce françaises. Dans les colonies où la France avait une forte emprise comme au Sénégal, à la suite de l'échec de la Banque du Sénégal, créée en 1855, les maisons de commerce françaises suscitent la création de la Banque de l'Afrique Occidentale (BAO) en 1901 dont ils furent les principaux actionnaires. Parmi ces actionnaires, on y trouve Emile Maurel et Léon Prom, les maisons Gradis, Delmas, Barthès, le Comptoir National d'Escompte et la CFAO. (L.D. Zinsou, 1976, p.507). Cette banque centralisait son activité à Paris où le conseil d'administration prenait des décisions courantes qu'il répercutait sur ses succursales en Afrique Occidentale. Elle orientait ses opérations vers le financement des importations et des exportations. Elle avait une politique de crédit à court terme notamment des crédits à 120 jours (L.D. Zinsou, 1976, p.508).

Les maisons de commerce françaises, à l'origine de la création de la BAO, étaient très présentes en Côte d'Ivoire. À l'image de la Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest (CFAO) et de bien d'autres maisons de commerce¹⁰⁷, les commerçants français indépendants regroupés depuis 1903 au sein des différentes chambres consultatives de commerce et des mines avaient besoin de cet instrument bancaire qui était une initiative de leur siège en métropole. Une succursale de cette banque fut installée en 1906 en Côte d'Ivoire. Cet outil fut favorisé par l'Administration coloniale qui voulait privilégier les maisons de commerce et faciliter leurs

¹⁰⁷ Compagnie française de Kong, Dutheil de la Rochère, La Fourrière et Compagnie.

besoins en numéraire. Pour accompagner cet objectif, il fallait assainir la situation monétaire et imposer une nouvelle monnaie dont la BAO avait le privilège d'émission. Pour l'Administration, les autres monnaies loin de son contrôle étaient une menace pour l'économie coloniale. D'ailleurs quelques années après que la Côte d'Ivoire fut déclarée colonie française, la France n'avait pas encore le contrôle sur la circulation monétaire dans son territoire. Le contact fréquent des commerçants anglais avec les populations locales de la colonie favorisait aussi l'usage de la monnaie anglaise dans les échanges commerciaux. Bien avant la création de la BAO section Côte d'Ivoire en 1906, l'administration coloniale locale dut prendre des mesures fortes pour affirmer sa souveraineté monétaire contre les monnaies étrangères et interdire les autres monnaies en circulation. À ce sujet, la note circulaire du chef de bataillon, commandant de cercle de Kong, faisant suite au télégramme du gouverneur de la Côte d'Ivoire en date du 9 septembre 1903, en dit long sur la détermination d'uniformiser la colonie au plan monétaire. Cette note-circulaire en date du 18 septembre 1903 stipulait qu'à compter du 1^{er} janvier 1904 la monnaie anglaise ainsi que les mesures et les poids anglais étaient désormais interdits de circulation dans la colonie. Seules les insignes, mesures et poids français devaient être uniquement acceptés¹⁰⁸.

Une telle décision fut d'ailleurs source de désordre et d'incompréhension pour les commerçants africains, grandes victimes de telles mesures. Conscient de cette situation, l'Administration se donna les moyens de faire une grande publicité et même dans les langues autres que française. Le cas de Kong est un exemple assez édifiant. Le chef de Bataillon commandant le cercle de Kong orienta sa publicité en ces termes :

Un avis notifiant cette décision, rédigé en arabe et conforme au modèle ci-joint sera également placardé sur les points où fonctionnent les bacs réguliers, dans les villages situés sur les routes et surtout les marchés du cercle, par les soins des chefs de Postes et y demeura jusqu'à l'expiration du 1^{er} trimestre 1904 ; les collecteurs de bacs ou de marchés recevront l'ordre d'attirer sur

¹⁰⁸ ANCI 1QQ42 : Note-Circulaire n° 10 du Chef de Bataillon commandant le cercle de Kong à l'intention des chefs de postes et négociants suite au télégramme du gouverneur de la Côte d'Ivoire d'interdire les monnaie, les mesures et les poids dans la colonie, Dabakala, 18 Septembre 1903, p1.

cet avis l'attention de toutes les personnes qui se rendront sur les marchés ou qui emprunteront les bacs¹⁰⁹.

Cette mesure d'interdiction visait à imposer la monnaie française dans les échanges et éviter l'utilisation d'une monnaie parallèle à celle autorisée. Cela se comprend d'autant plus que la BAO créée en 1901 avait le privilège de l'émission monétaire en Afrique Occidentale Française (AOF). Pour assumer pleinement cette tâche et faire réussir l'émission des pièces métalliques « made in France », il fallait interdire les monnaies étrangères notamment anglaises. Pour les maisons de commerce françaises, cette mesure représentait un énorme avantage ; cela les éviterait d'accumuler des monnaies non convertibles par la BAO. Pour les commerçants locaux habitués à commercer avec les monnaies anglaises, cela contrariait leur habitude commerciale notamment avec les Anglais. Consciente que les réticences à cette mesure ne viendraient pas des maisons de commerce françaises mais plutôt des populations locales habituées à faire usage de différents types de monnaies, la propagande coloniale ciblait davantage cette population pour leur faire connaître l'interdiction de l'usage de monnaie anglaise très prisée dans le commerce.

2. De la mise en place d'une Chambre de commerce à compétence étendue à la floraison de banques coloniales en Côte d'Ivoire (1908 à 1925)

2.1. L'avènement de la Chambre de commerce et le rôle accru d'un besoin de financement dans l'animation économique

La Chambre de commerce de Côte d'Ivoire prend réellement son envol dès sa création en décembre 1908. Elle est l'aboutissement achevé de toutes les tentatives de mise en place des chambres consultatives de Grand Bassam et de Grand Lahou. Avec la Chambre de commerce, l'Administration coloniale et surtout les maisons de commerce disposaient d'un instrument important. Pour l'Administration coloniale, la Chambre de commerce, à travers ses différentes prérogatives financières et attributions, devait être un instrument de régulation de la vie économique coloniale. Ce rôle est

¹⁰⁹ Idem, p.2.

d'autant plus attendu dans la mesure où la vie économique reposait sur le commerce. En effet, les maisons de commerce européennes, les commerçants indépendants français et africains ainsi que les exploitants agricoles et forestiers avaient noué d'importantes relations qui tournaient autour du commerce et des échanges diversifiés. Certains Européens comme le commerçant français Verdier et le commerçant anglais Swanzi disposaient déjà en 1871 une dizaine de sous-factoreries sur le littoral notamment à Toupah, Alépé, Aboisso, Tiagba et Impérié entre 1871 et 1885. Ces deux commerçants en multiplièrent au cours des années le nombre des factoreries. Dans le cas de l'anglais Swanzi, ces établissements étaient tenus par des Fanti, des Sierra-Léonais et des Libériens qui avaient des correspondants locaux chargés de les approvisionner en produits locaux et à qui ils vendaient les articles européens (P. Kipré, 1985, p.84).

Jusqu'à la création de la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire en 1908, en dehors des deux cas cités, le poids du commerce fut le moteur essentiel de la vie économique coloniale. C'est pour organiser cet ensemble disparate de maisons de commerce, de commerçants indépendants suite à la pétition de commerçants français que naquit une institution plus solide à savoir la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire¹¹⁰. Sans cette institution, l'Administration coloniale aurait été impuissante pour organiser la vie économique et surtout comprendre et répondre aux attentes réelles des commerçants français installés çà et là et souvent confrontés à des sérieux problèmes avec les commerçants anglais très influents dans la zone française. Comme le note si bien François Monnier (2008, p.20) :

Une Chambre de commerce apparaît comme une courroie de transmission vers le haut et vers le bas, un organisme de médiation, puisqu'elle peut présenter au gouvernement ses vues sur les moyens d'accroître la prospérité industrielle de l'industrie et du commerce et qu'elle peut être appelé à lui donner son avis sur les faits et les intérêts industriels et commerciaux et qu'enfin, elle peut être consultée sur des changements projetés dans la législation commerciale. Mais c'est aussi un organisme de gestion d'intérêts collectifs ou d'établissements créés [...].

¹¹⁰ Journal Officiel de la Côte d'Ivoire 1908 (JOCI), p.500.

Dans ce contexte colonial, la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire portait le fardeau de tous ces intérêts privés notamment les maisons de commerce et les commerçants français. Ces intérêts souvent dépendant de la métropole ne pouvaient s'accommoder d'un système monétaire en déphasage avec l'économie de leur pays. L'un des grands combats de la Chambre de commerce est d'avoir pu avec l'aide de l'Administration coloniale intégrer l'économie locale dans le système capitaliste. Les échanges se caractérisaient désormais par une nouvelle monnaie émise par le pouvoir colonial et l'installation d'institutions financières nouvelles jusque-là inconnues des Africains à savoir les banques.

2.2. La floraison de banques coloniales et la collaboration de la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire

Si la monnaie était connue des Africains, la banque en tant qu'institution l'était moins dans sa forme où l'on l'entend habituellement. Même en Europe, les banques n'ont pris réellement leur envol que dans la moitié du XIX^{ème} siècle. La révolution industrielle et le besoin accru des échanges à un ordre plus important du commerce ont favorisé la constitution d'entreprises de crédit en banque. Selon Hubert Bonin (2000, p.39), l'expansion commerciale, l'essor du négoce international et du commerce de grand ampleur, la multiplication des entreprises moyennes insérées dans l'administration expliquent la première révolution bancaire (1750-1860). Des banques se créent ainsi sur des grandes places d'échanges pour pratiquer le commerce de l'argent en se procurant du crédit et du change aux négociants grossistes ou industriels. Jusqu'en 1860, on compte une quarantaine de banques comme Hottingrerie, Mallet, Neufville, Vernes, Miabaud, Rothschild et bien d'autres qui pratiquaient le change, le crédit international et le financement des autres banques. (H. Bonin, 2000, p.39).

À partir des années 1860, le secteur bancaire connaît une nouvelle révolution. Les banques se créent sous forme de société anonyme. Elles ont des fonds propres élevés et un important réseau de guichets. En outre, elles drainent des dépôts et développent leur crédit par escompte ou par découvert au profit des grandes formes ou des professionnels (artisans, commerçants ...). Elles financent de plus en plus le commerce international par des avances sur marchandises ou sur fret (H. Bonin, 2000, p. 40). Dans le cadre des

transformations du milieu bancaire en France, de grandes banques se mettent en place à savoir le Crédit Industriel et Commercial (1859), le Crédit Lyonnais (1863), la Société Générale (1864), la Banque de Paris et des Pays-Bas (Paribas) (1872). Certaines banques se spécialisent dans les affaires d'outre-mer. C'est le cas de la Banque de l'Indochine en 1875. (H. Bonin, 2000, p. 41).

Cette évolution se constate également dans le cas de l'Afrique de l'Ouest. Les grandes maisons de commerce et des milieux économiques intéressés par cette partie de l'Afrique, s'associaient pour créer la Banque de l'Afrique Occidentale en 1901 avec pour siège social Paris. Il importe d'indiquer que cette banque naît des cendres de la Banque du Sénégal créée en (1898) avec les indemnités des anciens propriétaires d'esclaves et la contribution de certains commerçants français. Cette banque limite son action au Sénégal et n'eut pas une influence considérable à l'échelle des colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest. Par contre dans le cas de la BAO, elle connut un sort plus prometteur puisqu'au-delà de son privilège d'émission, elle avait des succursales dans les différentes colonies de l'AOF comme le Sénégal, le Soudan français, la Haute Volta, la Guinée et la Côte d'Ivoire.

Son implantation en Côte d'Ivoire dès 1906 fut bénéfique pour les maisons de commerce françaises, les exploitants agricoles et forestiers ainsi que les commerçants indépendants français. Ils pouvaient bénéficier dans le cadre leurs activités de prêts, des découverts et des avances pour les différents achats à effectuer. Par son apport, la BAO pérennise l'action de l'activité économique sur le terrain. En dehors de la disponibilité des crédits, les intérêts français et particuliers pouvaient y faire des dépôts. Cela sécurisait leurs bénéfices et épargnes. Le rôle de la BAO et son action envers le secteur commercial fut important. De 1901 à 1919, la BAO fut le seul établissement bancaire à opérer pour certaines colonies de l'AOF. (L.D Zinsou, 1976, p.507). Cette Banque de l'Afrique Occidentale, contrôlée par les intérêts Marseillais et Bordelais, a joué un rôle important dans la régulation de l'économie coloniale. Dans l'ensemble de l'AOF, elle avait le privilège d'émission et ses seuls billets avaient cours légal. Seuls les billets de la banque de France pouvaient être échangés au pair avec les billets de la BAO

dans toutes les agences de la colonie¹¹¹.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, la première agence de la BAO fut ouverte à Grand Bassam en 1906 et une autre à Abidjan en 1934, des guichets périodiques ont fonctionné momentanément à Assinie et à Grand-Lahou. Pour marquer son ancrage dans la colonie, le Crédit Foncier de l'Ouest africain, filiale de la BAO, spécialisée dans les crédits immobiliers et les prêts hypothécaires, avait également ouvert une agence à Abidjan. (J. N. Loucou, 2012, p.118).

Sous l'impulsion de la Chambre de commerce, représentant légal des intérêts économiques en Côte d'Ivoire, cette banque a fortement collaboré avec cette institution pour aider les grandes maisons de commerce à obtenir des crédits et autres avantages nécessaires à la bonne marche de leurs affaires. Par sa position centrale en tant que banque d'émission de monnaie, instrument indispensable aux échanges, la Chambre de commerce avait un regard particulier sur cette banque pour faire aboutir les changements monétaires favorables aux intérêts métropolitains. En effet, dans un contexte où l'Administration coloniale voulait imposer la monnaie divisionnaire et le billet de banque en remplacement des monnaies «indigènes» ou anglaises illégalement en circulation, il fallait donc disposer de monnaies divisionnaires suffisantes pour s'imposer aux autres types de monnaies.

D'ailleurs conscient de l'impératif de s'imposer au plan monétaire, le ministre des colonies de France adressa en 1909, dès les premiers débuts de la BAO, une correspondance au Gouverneur général de l'AOF, où il insista pour qu'il fût pourvue des approvisionnements de monnaies divisionnaires de billon répondant aux impérieuses exigences de leur situation économique. Après avoir rappelé les efforts accomplis en ce sens par son administration depuis le mois de janvier 1908, le ministre donna des instructions pour qu'il soit expédié au Dahomey, à la Côte d'Ivoire, et au Haut-Sénégal et au Niger un certain nombre de pièces de 0F50 et de 1 francs¹¹².

Ainsi avec la nouvelle donne monétaire, la circulation de la monnaie

¹¹¹ Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française, Exposition coloniale internationale de 1931, Paris, Société d'Évolution géographique, maritimes et coloniales, 1931, p.237.

¹¹²Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI) : 1QQ 41 : Lettre du Ministre des Colonies à Monsieur le gouverneur général de l'AOF, Paris le 20 novembre 1909 au sujet de l'envoi de monnaie divisionnaire et de monnaie de billon en AOF p.1).

métallique devenait une question très sensible. En effet, la monnaie coloniale était désormais utilisée par le commerce, pour le paiement de l'impôt, le paiement des salaires des agents de l'Administration coloniale, maison de commerce ou autres particuliers. Pour faire face à tous ces éléments, il fallait en disposer abondamment pour éviter toute pénurie ; ce qui pourrait être préjudiciable au commerce et à l'économie. Les premiers signes de difficultés de cette gestion monétaire apparurent quand la France toute entière fut confrontée à la Première guerre mondiale de 1914. Les métaux utilisés pour la fabrication des pièces paraissaient de moins disponibles. Cette situation n'était pas sans effet sur la situation monétaire de la colonie. Dans une lettre adressée au Gouverneur général de l'AOF le 14 février 1916, le Lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire soulignait ceci :

J'avais déjà envisagé la possibilité d'une crise monétaire pour la Côte d'Ivoire, crise qui menace de la frapper comme toutes les autres colonies, car il est possible que, même après la guerre, la France puisse pour (de) longtemps nous envoyer de métal. D'autre part, je me suis toujours appliqué à répondre et à vulgariser [...], l'usage de billet de banque¹¹³.

Bien avant cette correspondance au Gouverneur général de l'AOF, le Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire avait pris des dispositions afin d'imposer la circulation du billet de banque. Redoutant l'aggravation d'une crise monétaire, dans une note adressée au Trésorier-Payeur de Côte d'Ivoire le 12 janvier 1916, il avait prescrit les mesures suivantes :

1^{er} Tous les bureaux de postes de la colonie seront invités par le chef du service des postes à qui, je transmets copie de la présente à m'effectuer, à l'avenir tous leurs paiements qu'en billets de 25 francs et surtout de 5 francs. Ils garderont par devers eux le

numéraire qui entrera pour le verser dans les agences spéciales d'où il sera dirigé sur votre caisse pour constitution d'une réserve.

2^{ème} vous voudrez bien inviter vos proposés de Bassam et

¹¹³ 1QQ42 : Au sujet de la possibilité d'une crise monétaire ; lettre du lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire au Gouverneur général de l'AOF, Bingerville le 14 février 1916, p1)

d'Abidjan à ne payer que $\frac{3}{4}$ en billet de 25 ou de préférence de 5 francs [...].

3^{ème} il va être prescrit à toutes les agences de l'intérieur de se faire les paiements que dans les proportions de $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{4}$ de billet selon le degré d'approvisionnement des indigènes et la facilités plus ou moins grandes avec laquelle ils acceptent nos coupures¹¹⁴.

Les mesures prises, sans concertation avec les acteurs économiques animant les échanges, furent sources de sérieux problèmes. L'Administration coloniale anticipait déjà une crise monétaire qu'elle tentait de prévenir en misant sur la circulation intensive du billet de banque au détriment des pièces métalliques. Cette situation n'était pas aisée pour les Africains dans un contexte où ils n'arrivaient pas à s'adapter à l'intrusion et à l'imposition de cette nouvelle monnaie. Quitter la monnaie métallique pour la monnaie fiduciaire française, peu d'Africains pouvaient se retrouver dans un tel environnement. Ainsi dans un rapport sur la situation commerciale du secteur Ouobé-Guéré, il était indiqué que :

« Les Guérés venant au marché de Duékoué paraissait ignorer la valeur réelle de l'argent et que les commerçants, indigènes dioulas et colporteurs, font tout ce qu'ils peuvent pour maintenir cet état de chose et récupérer ainsi un bénéfice plus important [...]. J'estime que pour assurer la prospérité des marchés nouvellement créés il était urgent de faire de comprendre et apprécier par les autochtones la valeur de nos monnaies et des coupures de cinq francs ainsi que les avantages résultant de leur emploi¹¹⁵ ».

Cette incompréhension de la logique monétaire coloniale par les Africains et la difficulté de satisfaire le circuit commercial local créait des suspicions sur cette monnaie coloniale. L'Administration coloniale fut surprise d'être informé de la circulation de faux billets de la BAO¹¹⁶. Au-delà de ce délit, l'on assista même à des

¹¹⁴ ANCI : 1QQ42 : Correspondance du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire au Trésorier-Payeur, Bingerville le 12 février 1916, pp 1-2).

¹¹⁵ ANCI : 1QQ 42 : Circulation monétaire dans le secteur Ouobé-Guéré (1915). Correspondance adressée par le secrétaire général p. i de la colonie de Côte d'Ivoire au commandant du cercle du Haut Cavally.

¹¹⁶ ANCI : 1QQ45 : Mise en circulation de faux billets de la BAO ; lettre du lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire à l'administrateur-maire de Bassam, Bingerville le 22 juillet 1924).

prélèvements d'agios sur les billets de banque. Une telle surenchère ne pouvait que faire douter de la monnaie du colonisateur. Dans une correspondance adressée au président de la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire en novembre 1918, le Gouverneur de la Côte d'Ivoire Antonetti attirait l'attention de ce dernier sur le fait que ce sont surtout les traitants et les producteurs indigènes qui se livraient à des agios sur les billets de banque. Pour réprimer de tels délits une maison de commerce fut même assignée à la justice¹¹⁷.

La conséquence des agios sur les billets de banque se faisait déjà observer au sein de la population. En effet, le prix des denrées de premières nécessités importées dans la colonie avaient connu une certaine hausse en cas de paiement avec cette monnaie fiduciaire. Face à la gravité de la situation, suite à l'interpellation du Gouverneur général de l'AOF, il fut demandé à la Chambre de commerce de faire connaître les prix de vente au détail pratiqués à Bassam et à Abidjan. Cela concernait principalement les denrées et marchandises de premières nécessités vendues par les Européens et les Africains¹¹⁸.

La question des billets de banques ou des pièces métalliques étaient de la responsabilité de la BAO qui avait à la fois le statut d'une banque ordinaire et surtout d'une banque émettrice. Si elle a pu maintenir le second rôle pendant longtemps, cependant concernant son premier rôle, son monopole bancaire fut concurrencé par l'installation de nouvelles banques. On peut d'abord évoquer la présence de banques anglaises du fait de la présence assez influente de grands intérêts anglais incarnés par les maisons de commerce R.W. King, Woodin, Govener Dawe et leurs représentants sur le littoral ivoirien. Ce sont entre autres: Bank of Nigeria et Bank of British West Africa¹¹⁹. La première banque ouvrit en 1908 une succursale à Grand Bassam mais elle connut un faible développement. Par contre, la seconde banque fut la principale banque de l'Afrique coloniale anglaise. Elle était présente dans

¹¹⁷ ANCI : 1QQ 42 : Correspondance relative à la suppression de l'agio sur les billets de banque 1918 : lettre du gouverneur de la Côte d'Ivoire Antonetti au président de la Chambre de commerce, Bingerville novembre 1918, p1.

¹¹⁸ Idem, p.2

¹¹⁹ ANCI : 2 DD 70 : Mission d'inspection 1911-1912. Vérification du service du Cercle de Grand-Lahou, par M. Fouque inspecteur de 2^e classe des colonies 1912.

l'Afrique française pour soutenir le commerce et l'investissement britannique. Elle avait entre 1906 et 1916 une succursale à Grand Bassam et des guichets saisonniers à Assinie, Abidjan, Grand Lahou et Sassandra (J.N. Loucou, 2012, p.118).

Dans ce positionnement bancaire dans la colonie, les banques françaises ne sont pas en reste. En dehors de la BAO, d'autres banques françaises tentent de s'imposer dans le paysage économique de la colonie. Il s'agit de la Banque Française d'Afrique qui crée des succursales à Grand Bassam et à Abidjan entre 1920 et 1926. À cela, il faut ajouter la Banque Commerciale Africaine (BFA) fondée en 1924 comme banque d'affaire. Elle ouvrit en 1925 des succursales à Grand Bassam et à Abidjan. (J.N. Loucou, 2012, p.118). Mais du fait de la crise économique, vers la fin des années 1920, ces succursales cessèrent leurs activités et passèrent sous le contrôle de la BAO. Ces institutions bancaires collaboraient étroitement avec la Chambre de commerce pour faciliter leur rôle auprès des milieux coloniaux. Dans cette posture d'interface, la Chambre de commerce se préoccupait constamment de ce qui était relatif à la monnaie coloniale.

3. La Chambre de commerce et les problèmes monétaires de la colonie

3.1 L'action de la Chambre de commerce pour une fluidité de la circulation monétaire

La question de la circulation monétaire était une préoccupation importante pour la Chambre de commerce. En effet, c'est la monnaie qui régule les échanges. Dans un contexte où la monnaie française peinait à s'imposer suffisamment et au moment où les maisons de commerce européennes et les commerçants indépendants en avaient suffisamment besoin, la Chambre de commerce était constamment interpellée pour cette question. Cette situation était aggravée par la résistance « psychologique » des populations locales à accepter facilement cette monnaie au détriment des monnaies locales et anglaises (S.P. Ekanza, 2016, p.159). Il importe d'indiquer que la propagation de la monnaie française s'est faite à partir des postes de colonisation. Dès les années 1893-1900, les autorités françaises tentèrent d'imposer progressivement cette monnaie. Pour elles, il s'agit de l'un des

facteurs essentiels de l'uniformisation de l'économie. Après 1910, surtout dans les régions forestières, l'Administration refusait les monnaies indigènes et obligeait les populations à venir échanger leurs *sombè* et manilles contre de la monnaie divisionnaire. Par un arrêté du 14 décembre 1917, le Gouverneur Lapalud décida d'exiger le paiement de l'impôt personnel en argent français ; on tolérait à la rigueur les monnaies anglaises (P. Kipré, T1, 1985, p.155).

Les relations entre commerçants européens et africains sont l'occasion d'écouler la monnaie française dans les villages, un moment où l'Administration fait pression pour que l'impôt de capitation soit payé dans sa monnaie. Mais cette circulation monétaire malgré la pression du colonisateur montra par la suite ses limites. En effet, c'est entre 1914 et 1919 que la crise monétaire s'installe dans la colonie. Cette période correspond à la Première Guerre Mondiale où les métaux utilisés pour la fabrication de pièces métalliques sont utilisés à des fins de guerre. La conséquence, c'est que les colonies sont privées d'insignes monétaires. En 1919, une année après la fin de la guerre, les autorités coloniales de la Côte d'Ivoire s'inquiétaient des difficultés de la circulation monétaire dans la colonie. La Côte d'Ivoire manquait de pièces d'argent et les indigènes reviennent à l'usage des monnaies précoloniales (P. Kipré, T2, 1985, p.156).

Or les 5 pièces avaient de plus en plus de succès auprès des populations. Les maisons de commerce réclamaient de façon générale plus de pièces pour leur transaction avec les producteurs indigènes ; les dyula en firent autant. Finalement en 1919 la colonie manquait de pièces métalliques. D'Abidjan à Bouaké, les trois quarts de l'encaisse de l'agence spéciale sont constitués par les billets de banque ; les billets de 5 francs sont refusés même par des maisons européennes s'il n'est pas effectué un achat de 2,5 francs. Les commerçants et particuliers africains ont alors recours aux anciennes monnaies pour les échanges (produits alimentaires, dot, achats divers) effectués avec des colporteurs qui sont en contact avec les maisons européennes (P. Kipré, T2, 1985, p.156). À cette situation, il faut ajouter le peu d'estime dont jouissait l'argent français. Comme le note S.P. Ekanza (2016, p.158), cela constituait une gêne énorme pour le commerce dans la mesure où les habitants refusaient d'échanger leurs articles destinés à la vente contre l'argent français. Les commerçants européens s'en plaignaient souvent au

Gouverneur de la colonie face à ce boycott insidieux. Cette situation handicapait le commerce qui devait aussi faire face à une crise monétaire. Garant de l'intérêt du commerce dans la colonie, la Chambre de commerce était donc obligée d'agir.

3.2. L'action de la Chambre de commerce face à la pénurie monétaire

La question monétaire fut constante dans les préoccupations de la Chambre de commerce. Depuis la création de la colonie de la Côte d'Ivoire, l'autorité avait des difficultés pour stabiliser la monnaie française. Les habitudes économiques des populations locales entre elles et avec les commerçants d'autres contrées eurent pour conséquence de faire prévaloir les monnaies traditionnelles et les monnaies anglaises. Bien que la BAO fût créée en 1901, la monnaie française avait de la peine à triompher. Avec l'avènement de cette banque émettrice, il fallait empêcher toutes les autres monnaies « illégales » de circuler dans l'espace colonial français car elles faisaient perdre aux Français le contrôle de leur espace économique. C'est ainsi que dans un télégramme en date du 9 septembre 1903, il fut indiqué que dès le 1^{er} janvier 1904 toute circulation de la monnaie divisionnaire anglaise devait être interdite. Tous ceux qui disposaient de ces monnaies notamment les populations locales (autochtones) devaient les échanger contre l'argent français¹²⁰. Jusqu'en 1906, faute de banque dans la colonie, tous ces échanges n'avaient lieu que dans les postes administratifs. L'arrivée d'une succursale de la BAO en Côte d'Ivoire fut un grand soulagement pour les maisons de commerce françaises.

Cette installation de la BAO à ses débuts permit aux maisons de commerce de bénéficier de numéraires pour les nécessités de la traite notamment l'achat de caoutchouc, d'huile de palme et palmiste (amandes de palmes). Au-delà de ces avantages, la présence d'une telle banque fut malheureusement l'occasion pour certaines maisons de commerce de se livrer à des spéculations sur la monnaie. Ainsi le rapport du censeur administratif de la BAO (succursales de Grand Bassam), pour le mois de décembre 1907,

¹²⁰ ANCI 1QQ42 : Correspondance relative aux taux d'acceptation de monnaie anglaise dans les caisses publiques, télégramme du gouverneur de la Côte d'Ivoire n°63 en date du 9 septembre 1903.

révèle que :

Le resserrement génial de l'argent, résultant de la crise américaine, a déterminé une tendance à la migration des capitaux vers les places d'Europe des maisons de commerce, ayant de fortes disponibilités, ont intérêt à faire passer en France ou en Angleterre, où elles trouvent un taux rémunérateur, les parties de leur réserve, pour le moment inutilisées sur place par suite du peu d'activités de la traite¹²¹.

Selon, ce même rapport en 16 jours, le crédit du compte « mandants et chèque sur Europe » est passé de 308.908.51 à 383.865 francs 96. Quant à celui du « transfert télégraphiques sur l'Europe », il est passé de 111.200 à 214.700 francs¹²².

Dans l'ensemble, la présence d'une succursale de la BAO a permis aux maisons de commerce français de sécuriser leurs activités économiques. Elles peuvent disposer d'un crédit pour les achats de marchandises et transférer librement leurs bénéfices. Dans ce contexte colonial où le circuit monétaire est balbutiant, la Chambre de commerce s'impliqua fortement. Représentant l'ensemble des intérêts de la colonie, elle était à la fois l'interlocutrice du pouvoir colonial pour atteindre les maisons de commerce et les commerçants indépendants ; de l'autre côté, c'est elle qui interpellait l'Administration coloniales sur les problèmes et défis du milieu économique.

C'est dans cette posture qu'elle interpella le pouvoir colonial concernant le manque de liquidités auquel les maisons de commerce étaient confrontées. Le problème se posa particulièrement quand l'Administration coloniale décida de ne privilégier et de ne d'accepter que les coupures de billets. Pour faire face aux besoins du commerce, parfois tous les deux mois, la Chambre de commerce faisait dresser, à l'intention de la BAO, la liste des maisons de commerce ayant besoin de petites coupures. À titre d'exemple, l'examen du registre établi par la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire montre par exemple que la CFAO la sollicita pour ses besoins immédiats de coupures de billets : 15000 francs pour le mois de juillet et 50 000 pour le mois de décembre. Des commerçants indépendants comme le Sénégalais Alassane

¹²¹ 1QQ41 : Rapport du censeur administratif de la banque de l'Afrique occidentale, succursale de Grand-Bassam, décembre 1907, p.2.

¹²² Idem, p.2.

N’dir sollicitait pour une activité dans l’immédiat 500 francs de coupures et 3000 pour fin juillet¹²³.

Dans l’ensemble, en faisant le point des besoins numéraires des acteurs impliqués dans le commerce, la Chambre de commerce sollicitait l’appui de l’Administration coloniale. C’est suite à de telles initiatives que le Gouverneur Antonetti sollicite du Trésor-Payeur de Côte d’Ivoire que la somme de 200 000 francs de coupures soit remise à la Chambre de commerce¹²⁴.

Cette exigence de coupure de billets était liée à l’interdiction des pièces métalliques. Cette situation n’était pas sans conséquence sur le commerce à cause de la perception favorable que les Africains avaient de ce type de monnaie. Les pièces métalliques avaient plus leur préférences car facile à thésauriser. Les changements d’insignes monétaires étaient très perturbants pour le commerce. D’ailleurs, la Chambre de commerce se fut l’écho de cette situation en demandant au gouverneur de la colonie la mise en circulation des pièces de 5 francs¹²⁵. Cette demande se heurta à un refus du gouverneur qui justifia sa décision par le fait que :

Le Directeur de la succursale de Bassam de la Banque de l’Afrique Occidentale consulté par le Trésorier-Payeur de la colonie, n’est pas favorable à une distribution de ces pièces qui, dit-il, nuirait à la vulgarisation des billets de la banque. M. Woef craint, en outre, que beaucoup des écus mis en circulation sortent de la colonie pour ne plus y revenir¹²⁶.

Le refus n’est que la conséquence des restrictions liée à l’impact de la Première Guerre mondiale en France. Pour faire face à la pénurie de métaux, l’une des solutions envisagée fut d’interdire la fabrication des pièces métalliques au profit des colonies. L’Administration décida d’imposer les billets de banque comme solution pour juguler la crise monétaire¹²⁷. En dépit de cette

¹²³ ANCI 1QQ43 : Registre de la Chambre de commerce, demande de petites coupures pour Abidjan et Grand-Bassam).

¹²⁴ ANCI1QQ43 : Lettre du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d’Ivoire ou Trésorier-Payeur de la Côte d’Ivoire, Bingerville le 30 avril 1923)

¹²⁵ ANCI 1QQ42 : Lettre du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d’Ivoire, Bingerville juillet 1919, p.1.

¹²⁶ Idem, p1.

¹²⁷ ANCI 1QQ42 : Lettre du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d’Ivoire au

inquiétude des autorités coloniales, la Chambre de commerce se fit insistante pour qu'une partie des écus contenus dans les caisses publiques soit mise en circulation. Le commerce souffrait de cette pénurie. Mais pour l'Administration coloniale, la situation paraissait plus grave puisque le Gouverneur général de l'AOF a fait dire à la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire : « que satisfaction ne peut être accordée à cette demande en raison de l'impossibilité dans laquelle se trouve actuellement la taille en espèces métalliques, les colonies qui viendraient à avoir un besoin pressant de ces espèces »¹²⁸ .

C'est donc pour contourner cette difficulté que l'administration coloniale décida d'imposer les billets de banque comme seule monnaie de la colonie. Les commerçants et les populations locales n'avaient d'autres choix que de l'utiliser même si ces billets de banque n'avaient pas bonne presse. Selon le M. Aoust, chef de Boundiali, « pour le senoufo un billet n'est pas de l'argent et il lâche facilement son billet de cinq francs pour une marchandise dont il ne voudrait pas donner trois ou quatre francs s'ils lui étaient demandés en argent »¹²⁹.

D'ailleurs sur cette même question, au début de la Première Guerre mondiale en 1914, l'administrateur du cercle de Grand Lahou attirait l'attention du gouverneur de la Côte d'Ivoire sur cette perception des Africains concernant les coupures de billets. Cet administrateur faisait le constat que dans sa zone « l'indigène en général apprécie peu le papier monnaie qu'il n'aime pas conserver chez lui par crainte exagérée du feu, des méfaits des rats, cancrelats etc... »¹³⁰

Cette situation de méfiance à l'égard des billets de banque se répercutait négativement dans la vie économique de la colonie. Les populations locales n'arrivaient pas à se retrouver dans ce changement monétaire. Cela faisait désordre pour la Chambre de

Gouverneur Général de l'AOF, Bingerville le 14 juillet 1916.

¹²⁸ 1QQ42 : Lettre du gouverneur de la Côte d'Ivoire au président de la Chambre de commerce de Côte d'Ivoire, Bingerville 13 Septembre 1919, p.1.

¹²⁹ ANCI 1QQ42 : lettre de l'administrateur du cercle d'Odienné à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire, Odienné le 10 octobre 1916, p.1.

¹³⁰ ANCI 1QQ43 : Lettre de l'administrateur du Cercle de Grand Lahou à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire, Grand Lahou, le 15 décembre 1914, p1.

commerce de Côte d'Ivoire. Dans une correspondance adressée par le président de la Chambre de commerce au Gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire, cette institution s'inquiétait de cette situation. Selon le président de la Chambre de commerce :

Les indigènes ont accepté pendant la guerre les billets de banque de la BAO et même les petites coupures de 2 F et de 0,50.

Cependant une grande gêne règne dans les transactions commerciales du fait de manque [...] de petites monnaies et d'écus.

[...], il nous semble que l'administration devrait mettre en circulation la monnaie d'argent qui se trouve dans ses diverses caisses de la colonie, celle du Trésorier-Payeur comprise.

Nous sommes convaincus qu'il en résulterait une activité plus grande dans la production des produits car l'indigène recherche âprement la monnaie métallique en circulation avant-guerre¹³¹.

La conséquence de ce refus de prendre en compte cette préoccupation de la Chambre de commerce, c'est que l'on assista à des spéculations sur les billets de banque. Ainsi, les marchandises achetées avec les billets étaient plus chers. L'assemblée de la Chambre de commerce, pour parer à une situation monétaire incontrôlée, décida de s'associer à l'Administration coloniale pour combattre ceux qu'on appelait les « agioteurs » qui tiraient profit de cette répulsion du billet de banque en augmentant le prix des marchandises au détail.¹³² Pour combattre cette nouvelle forme d'escroquerie, par l'intermédiaire de la Chambre de commerce, l'Administration coloniale exigeait de ses membres que les prix au détail de leurs marchandises lui soient transmis¹³³. Une telle initiative traduisait le malaise dans lequel se trouvait l'économie coloniale. Elle met aussi en lumière la difficulté d'imposer aux Africains la monnaie billet pour laquelle la méfiance était grande.

Conclusion

De façon générale, l'économie monétaire coloniale a pu s'installer de façon durable grâce à l'appui et l'apport de la Chambre de commerce. Du fait de ses diverses attributions économiques et aussi à cause du fait qu'elle fut l'interlocuteur privilégié de

¹³¹ ANCI 1QQ43 : Lettre du président de la Chambre de commerce au gouverneur de la Côte d'Ivoire, Grand Bassam le 30 juin 1919.

¹³² ANCI 1QQ43, lettre du président de la Chambre de commerce au gouverneur de la Côte d'Ivoire, Grand Bassam, 11 décembre 1918.

¹³³Idem

l'administration coloniale, la Chambre de commerce a pesé de tout son poids dans les questions bancaires et monétaires. En effet, il était de son devoir de s'assurer que le commerce colonial ne se trouve pas handicapé par la circulation monétaire. En réalité, la superposition d'une monnaie coloniale à une monnaie africaine ne se fit pas sans heurts à cause de l'attitude des Africains face à un instrument qui déstabilisait leur circuit d'échanges. Il fallut la fermeté de l'Administration coloniale et la collaboration de la Chambre de commerce pour que la monnaie coloniale puisse être acceptée par le commerce européen et s'imposer aux Africains. Le dynamisme du commerce colonial a permis en dehors de la BAO à d'autres banques de s'installer dans un environnement concurrentiel. Au total, sans la Chambre de commerce, les banques et la monnaie coloniale n'auraient pas connu un meilleur sort.

Sources et bibliographie

Sources

Archives nationales de Côte d'Ivoire (ANCI)

2 DD 70, Mission d'inspection 1911-1912 .Vérification du service du Cercle de Grand-Lahou, par M. Fouque inspecteur de 2^e classe des colonies 1912

1QQ42, Correspondances relatives au taux d'acception de monnaies anglaises dans les caisses publiques, ANCI :

1QQ42, Lettre du lieutenant-gouverneur de la Côte d'Ivoire au Gouverneur Général de l'AOF, Bingerville le 14 juillet 1916, ANCI

1QQ42 lettre de l'administrateur du cercle d'Odienné à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire, Odienné le 10 octobre 1916, ANCI

1QQ43, Lettre de l'administrateur du Cercle de Grand Lahou à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire, Grand Lahou, le 15 décembre 1914, p1, ANCI.

1QQ43, Lettre du président de la Chambre de commerce au gouverneur de la Côte d'Ivoire, Grand Bassam le 30 juin 1919), ANCI :

1QQ43, lettre du président de la Chambre de commerce au gouverneur de la Côte d'Ivoire, Grand Bassam, 11 décembre 1918, ANCI :

Bulletin officiel de la Côte D'Ivoire (BOCI), 1903, 1905.

Bulletin de la Chambre de commerce de Côte D'Ivoire (1911-1925)

Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, *Exposition coloniale internationale de 1931*, Paris, Société géographique, maritimes et coloniales, 1931, 235 p.

Bibliographie

ANOMA (René Pierre), 2005, *Aux origines de la nation ivoirienne 1893-1946 vol 1, conquêtes coloniales et aménagement territoriaux 1893-1920*, Paris, L'Harmattan, 278 p.

BONIN (Hubert), 2000, *100 mots clés d'histoire économique*, Paris, Berlin, 390 p.

EKANZA (Simon Pierre), 2016, *Mako, administrateur français en Côte d'Ivoire (1908-1939) : un commandant à un poste colonial, au cœur des transformations économiques et sociales*, Paris, L'Harmattan, 435 p.

GOLE (Koffi Antoine), *Zone franc et intégration régionale ouest africaine (1960-1994) T1, évolution d'une organisation multidimensionnelle*, Paris, Presse académique Francophone, 2014, 372 p.

KIPRE (Pierre), 1985, *Villes de Côte d'Ivoire 1893 – 1990 T1, fondation des villes coloniales en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Dakar, Lomé, 237 p.

LENORMAND (Paul), 2008, *La Chambre de commerce et d'industrie de Paris (1803-2003), T2 Études thématiques*, Genève, édition DROZ.

MONNIER (François), 2008, « La Chambre de commerce, une institution particulière » in 2008, *La chambre de commerce et d'industrie de Paris (1803-2003), T2 Études thématiques*, sous la direction de LENORMAND (Paul), Genève, édition DROZ, p.18-29.

LOUCOU (Jean Noël), 2012, *La Côte d'Ivoire coloniale 1893 -1960*, Abidjan, édition FHB et CERAP, 365 p.

OUATTARA (Nagnin), 1992, «Commerçants dyoula en Côte d'Ivoire : permanences et rupture dans un milieu socio-

professionnel (XIX^{ème} – XX siècles)» in Leonhard Harding et Pierre KIPRE, (sous-direction de), *Commerce et commerçants en Afrique de L'ouest : La Côte d'Ivoire*, Paris, l'Harmattan, pp.75 -117,

SEKA (Jean-Baptiste), 2016, « Les stratégies de développement du commerce français en Côte d'Ivoire de 1843 à 1908) »in *SIFOE* (revue d'histoire et d'archéologie de l'Université Alassane Ouattara), n°6 , pp.199-212.

TIACOT (Carnot), 1992, « Commerce et commerçants du littoral ivoirien du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècle». in Leonhard Harding et Pierre KIPRE (sous-direction de), *Commerce et commerçants en Afrique de L'ouest : La Côte d'Ivoire*, Paris, l'Harmattan, p.119-146.

ZINSOU-Derlin (Lionel), 1976, «La Banque de l'Afrique occidentale dans la crise» in *Revue française d'histoire d'outre-mer* Tome 63, n° 232 -233, 3^è et 4^è trimètre, l'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938), p506-518 (http://www.pessée.fr/doc/outre_0300-9513_mum6323_1950),

Crise économique ivoirienne et tentatives endogènes de relance (1981-1994)

Ivorian economic crisis and endogenous attempts of recovery (1981-1994)

Jean-Baptiste SEKA

MAÎTRE - ASSISTANT CAMES

E. Mail: jean.seka@ymail.com

Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

ADOFFI Ange Barnabé

MAÎTRE - ASSISTANT CAMES

Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa, (Côte d'Ivoire)

adoffia@yahoo.com

Résumé

La récession économique de longue durée que traverse la Côte d'Ivoire depuis les débuts de la décennie quatre-vingts se révèle par une baisse des recettes de l'État, une crise des financements publics et une crise de l'endettement. Consécutive aux crises pétrolières et à la baisse des prix des matières premières agricoles, cette crise qui remet en cause le modèle économique ivoirien nécessite une nouvelle approche économique des autorités administratives. Le recoupement des sources et le dépouillement de divers documents officiels permettent de faire un éclairage sur des aspects de la politique de sortie de crise de la Côte d'Ivoire, de l'ouverture de la crise de l'endettement de 1981 à l'aube de l'ajustement monétaire de 1994. Cet article insiste sur un aspect de la gouvernance de la crise de 1981-1994. Il s'intéresse aux voies de sortie de crise préconisées par les autorités ivoiriennes parallèlement à celles des Institutions financières de Bretton Woods (IFBW). Sous l'administration du Président Félix Houphouët-Boigny, les contournements habiles des mesures des IFBW, les initiatives pour le relèvement des prix du cacao et l'application limitée de la libéralisation caractérisent les grandes lignes de cette politique qui tente de préserver les acquis du modèle économique ivoirien.

Mots-clés : Crise – Endettement – Institutions financières internationales – Libéralisation – Contournement.

Abstract

The long-lasting economic recession that the Côte d'Ivoire has been going through since the start of the 1980s is revealed by declining state revenues, a crisis in public funding and a debt crisis. Following the oil crises and the fall in the prices of agricultural raw materials, this crisis, which calls into question the Ivorian economic model, required a new economic approach from the administrative authorities. The cross-checking of sources and the examination of various official documents shed light on aspects of the crisis exit policy of Côte d'Ivoire, from the opening of the debt crisis of 1981 to the dawn of the 1994 monetary adjustment. This article emphasizes one aspect of the governance of the 1981-1994 crisis. He is interested in the ways out of the crisis advocated by the Ivorian authorities alongside those of the Betton Woods financial Institutions (IFBW). Under the administration of President Félix Houphouët-Boigny, the skilful circumvention of IFBW measures, initiatives to raise cocoa prices and the limited application of liberalization characterize the broad lines of this policy which attempts to preserve the gains of the Ivorian economic model.

Keywords: Crisis –Debt – International financial institutions – Liberalization– Circumvention.

Introduction

Le succès économique ivoirien des années 1960 et 1970, décrit comme le «miracle ivoirien», reposait sur un piédestal dont les fondements étaient la poursuite de la spécialisation agro-exportatrice initiée par la métropole, centrée essentiellement sur le bois, le café et le cacao. L'alliance avec les entreprises d'origine coloniale, la large ouverture du pays aux capitaux étrangers et le code d'investissement attractif participaient à cet essor. Mais cette politique libérale connaissait des limites au cours des décennies 1980-1990 (B. Losch, 2000, p. 6-7).

Le modèle économique ivoirien, qui reposait jusqu'alors sur la théorie de la croissance transmise et des avantages comparatifs, supposait une industrialisation mécanique pouvant résulter du succès agricole. Ce modèle connaissait désormais une crise

profonde. Le pays qui avait connu une certaine stabilité économique et politique, basculait désormais vers le chaos économique et social et connaissait alors un déclassement progressif sur la scène internationale.

La détérioration de sa situation économique et financière minait les fondements d'une régulation politique interne, entretenue jusque-là par la manne financière issue de la commercialisation du café et du cacao. Était alors mis en mal «le complexe politico-économique» du président Félix Houphouët-Boigny. C'est alors que les autorités politiques ivoiriennes privilégient la solution économique et adoptaient des propositions de sortie de crise.

Si les politiques de sortie de crise en Côte d'Ivoire sont bien connues dans leur ensemble, les études privilégient alors les recommandations et les plans proposés par les institutions financières internationales de Breton Woods (IFBW). Alors que bien avant ces propositions, et parallèlement à celles-ci, les autorités ivoiriennes ont tenté d'apporter des réponses à la crise durant la période allant de 1981 à la dévaluation monétaire de 1994.

L'année 1981 est marquée par le début de la crise de l'endettement. Cette crise éclate avec une dette ivoirienne estimée à 7, 445 milliards de dollars (A. Barry, 1998, p.120). Cette année le service de la dette est de 248,446 milliards de dollars alors que les exportations en baisse représentent en valeur une somme de 689,298 milliards de franc CFA (MEF, 1998, p. 79). Par ailleurs, en 1981, débute l'ajustement structurel en Côte d'Ivoire. L'année 1994 est, quant à elle, marquée par la dévaluation du FCFA. En effet, le 11 janvier 1994, l'ajustement monétaire, qui est une mesure d'ensemble pour les pays de la zone franc, desserre l'étreinte financière et donne une bouffée d'oxygène à l'économie ivoirienne en crise.

Entre ces deux dates, la Côte d'Ivoire connaît une période de « turbulence économique » qui révèle les limites de la planification économique conduite sous l'auspice du plan décennal de 1960-1970 et des plans quinquennaux de 1971-1975 et de 1976-1980. À côté des propositions des IFBW, avec les programmes d'ajustement structurel, de nouvelles voies sont prospectées par les autorités ivoiriennes pour résorber la crise économique. Quelles sont les caractères généraux de la crise économique et les réponses préconisées par les autorités ivoiriennes comme alternatives aux

propositions des institutions financières internationales de Breton Woods ?

Cet article s'intéresse à la politique de sortie de crise mûrie et initiée par les autorités politiques ivoiriennes de 1981 à début janvier 1994, avant la dévaluation du FCFA. Les informations extraites des sources, notamment des documents officiels du Ministère de l'économie et des finances et de la littérature scientifique sont recoupés et critiqués. À l'issue de leur dépouillement, la réflexion s'organise autour de deux centres d'intérêts : les aspects généraux de la dépression économique, d'une part, et les tentatives de redressement économique par le contournement des mesures des institutions financières internationales, d'autre part.

1. Les aspects généraux de la dépression économique ivoirienne

Les aspects généraux de la crise économique ivoirienne de 1981 au début janvier 1994, la veille de la dévaluation du FCFA, se traduisent par une crise des financements publics et une crise de l'endettement, une crise des matières premières agricoles et une baisse des recettes de l'État.

1.2. Une crise des financements publics et une crise de l'endettement

Pour P. Kipré (2005, p. 237), la crise des années 1980-1990 se révélait aux autorités ivoiriennes par une crise des financements publics à la fin de 1979. Cette crise n'était pas spécifique à la Côte d'Ivoire, elle frappait tous les pays africains avec plus ou moins de retard, à la même époque. Dépression économique de longue durée, avec des phases de rémission, elle entraîna une reformulation des politiques publiques et des stratégies adoptées jusque-là.

Cette crise était la résultante, dans une certaine mesure, des chocs pétroliers. La première, celle de 1973, intervenait en période de prospérité de l'économie ivoirienne. Mais la hausse du prix du baril du pétrole alourdissait la facture pétrolière, entraînant également une augmentation de la dette (H. D. Bley, 2014, p.70).

Le processus, qui devait conduire le pays vers l'endettement, était cependant antérieur à la première crise pétrolière. La brutale chute

des cours mondiaux du café et du cacao s'était réalisée pendant que la dette extérieure du pays ne cessait de s'accroître. La dette gérée par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), avait augmenté entre 1970 et 1974 de 92 à 143 milliards de FCFA. Elle atteignait 190 milliards en 1977. De même, la dette publique extérieure non-gérée par la CAA, qui avait progressé de 36 milliards en 1971 à 96 milliards en 1973, s'élevait à 141 milliards en 1977. La facture de la dette s'avérait importante d'autant plus que les profits tirés des exportations agricoles baissaient (Y- A. Fauré, 1982, p.56).

Alors que le pays ne s'était pas remis du choc pétrolier de 1973, une seconde crise pétrolière intervenait en 1979, avec les mêmes conséquences que la première, réduisant les capacités financières de l'État (H. D. Bley, 2014, p.70). La crise économique se révélait alors par une crise du financement public à la fin de 1979. Généralement positive, jusque-là, la balance des paiements devint négative cette année. Ce fut le signe de la détérioration des termes de l'échange ; et l'État avait du mal à équilibrer ses comptes pour poursuivre ses interventions économiques dans les secteurs productifs. Dans le même temps, le dollar, dans lequel étaient libellés les ventes ivoiriennes, connaissait une hausse (P. Kipré, 2005, p.235).

Or, le pays s'était déjà lancé, après 1979, dans des emprunts extérieurs qui finançaient 90 % des investissements publics. La continuation de la politique d'endettement pour l'investissement public (non productif dans l'immédiat), le transfert massif de fonds de travailleurs et des investisseurs étrangers achevaient de mettre à nu le déséquilibre financier. À tout cela s'ajouta une inflation galopante de l'ordre de 16 % de 1975 à 1990 (H. D. Bley, 2014, p.69).

La crise de l'endettement éclatait en conséquence en 1981 avec une dette estimée à 7, 445 milliards de dollars. Elle s'était accru en 1987 avec la suspension des remboursements de la Côte d'Ivoire (A. Barry, 1998, p.120). Le ratio du service de la dette n'était plus raisonnable comme nous le révèle le tableau n^o 1.

Tableau n°1 : Évolution comparée du service de la dette et des exportations ivoiriennes (1980-1985).

Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Service de la dette	189,784	248,446	321,330	344,315	257,108	377,223
Exportations	663,920	689, 298	747,452	796774	1 184,347	1 318,060
Ratio (%)	28,59	36,04	42,99	43,29	21,71	28,82

Source : Ministère de l'économie et des finances, *La Côte d'Ivoire en chiffres 1986-1987*, Abidjan, 1988, p.79.

Ce tableau présente le rapport entre le service de la dette et les exportations. La dette était soutenable lorsque le ratio service de la dette sur les exportations, pour une année, était compris entre 18 et 30 %. Mais nous remarquons, avec le tableau, qu'en 1980 déjà, le ratio service de la dette/exportations tournait autour des 28, 59 % pour dépasser les 30 % avec respectivement 42,99 % et 43, 29 % en 1982 et 1983. En 1990, quand Alassane Ouattara prenait les rennes du comité interministériel de la relance économique, l'encours de la dette extérieure passait à 2234,4 milliards de FCFA avec un encours de la dette intérieure de 443,2 milliards (O. Keïta, 2010, p.19). Les difficultés financières étaient liées également à des facteurs conjoncturels, notamment à la mévente du café et du cacao.

1.2. Une crise des matières premières agricoles

La stabilité initiale de la Côte d'Ivoire reposait sur un mode de fonctionnement clientéliste de la société, mis en place par son premier Président Félix Houphouët-Boigny. Le système était un régime fondé sur le prélèvement et la redistribution de la rente agricole principalement issue des filières cacao-café. Au cœur du système de prélèvement, se trouvait la Caisse de stabilisation (CAISTAB), monopole étatique, qui assurait la commercialisation des produits de l'agriculture de rente. La différence entre le prix officiel d'achat aux producteurs et les cours mondiaux engendrait un volume important de rente dont la distribution répondait à des règles officieuses respectant des équilibres politiques,

géographiques et ethniques. (B. Conte, 2004 p.5).

Or, les cours de ces matières premières agricoles connaissaient une instabilité qui évolua en définitif vers une baisse. Après une hausse des cours de ces produits, débuta une tendance inverse en 1978 qui persista jusqu'en 1984-1985 où une légère reprise s'observa avant que les prix ne reprennent leur progression négative. Les prix garantis aux producteurs étaient maintenus à 400 FCFA le kilogramme malgré cet effondrement. Mais pendant la campagne 1988-1989, ils chutaient à 250 FCFA le kilogramme, puis à 200 FCFA en 1989-1990 (C. Gauber, 1994, p. 1343). En quelques années, le prix du cacao connaissait donc une baisse de 50 %. Le tableau n° 2 ci-dessous présente l'évolution des cours du café et du cacao entre 1985 et 1992.

Tableau n° 2 : Évolution des coûts du café et du cacao ivoirien en FCFA de 1985 à 1992

ANNÉE	CAFÉ			CACAO		
	Coût Kg	Prix de réalisation Kg	Revenu CSSPA	Coût Kg	Prix de réalisation Kg	Revenu CSSPA
1985	685	1088	403	661	1,007	346
1986	709	1094	385	692	778	86
1987	708,3	723,6	15,3	701,8	640,7	-61,1
1988	708,3	602,1	-106,2	667,9	558,8	-119,1
1989	683	592	-91	570,9	408,5	-162,4
1990	412,2	305	-115,8	317,7	318,8	1,0
1991	353,9	270,1	-83,8	321,4	329,3	7,9
1992	336	227,5	-108,6	323,3	341	17,7

Source : (N. Bamba et al, 1992, p. 12).

Comme le révèle le tableau n° 2, les cours du café et du cacao sont non seulement instables, mais ils se sont carrément effondrés depuis 1989. Les exportations de café ne rapportaient à la Côte d'Ivoire que 465 milliards cette année (contre 266 milliards en 1985) et celles du cacao 247 milliards (contre 498,7 milliards en 1986). Pire, le kilogramme de café exporté a coûté cette année 336 FCFA à la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA), alors qu'elle n'en tirait que 227,5 FCFA.

Quant au cacao, la CSSPPA ne gagnait que 17,7 FCFA par kilogramme exporté (coût : 323,3 FCFA et prix CAF de réalisation : 341 FCFA). Cette année, donc, la CSSPPA perdait 22, 2 milliards de FCFA sur les exportations de café et ne gagnait que 12,8 milliards de FCFA sur le cacao, soit une perte nette de 9, 4 milliards de FCFA (contre un gain de 263,5 milliards de FCFA en 1985). En fait, depuis 1987, le café et le cacao qui constituaient les piliers fondamentaux de l'économie cessaient leur rôle de moteur et étaient devenus un sujet de préoccupation. Les pertes nettes subies par la CSSPPA montaient alors à 169,8 milliards CFA en 1989 et l'État a dû se résigner à diviser par deux les prix d'achat au producteur et ramener ainsi le déficit à 32,2 milliards de FCFA en 1990 (N. Bamba et al, 1992, p. 12).

2. Les tentatives de redressement économique par le contournement des mesures des IFBW

La situation de crise économique due à la détérioration des termes de l'échange, à la baisse des prix des produits d'exportation, à la hausse du dollar et à la crise de l'endettement, risquait de mettre en péril l'équilibre du complexe politico-économique de Félix Houphouët-Boigny. Les autorités ivoiriennes tentaient alors d'appliquer diverses mesures complémentaires et /ou de contournement des mesures imposées par les IFBW, dans le cadre du PAS de 1981-1986 et de 1987-1989. Ces alternatives passaient, entre autres, par une politique visant à revaloriser les prix du café et du cacao. À côté de la suspension du plan Koumoé Koffi, la rétention des ventes du cacao faisait partie de cette stratégie de revalorisation.

2.1. Les vaines tentatives de revalorisation des prix du cacao (juillet 1987-octobre 1989).

Après plusieurs années d'«habiles» contournements des mesures d'assainissement macroéconomique et le sacrifice de certaines catégories socio-professionnelles, pas trop revendicatives sur l'autel de l'austérité budgétaire (en particulier les enseignants et les professionnels de la santé), le président ivoirien déclenche une « guerre du cacao ». Cette « guerre » participait aux stratégies de

résorption de la crise économique. En effet, le pays était le premier producteur mondiale de cacao depuis 1978 (MEFP, 1981, p. 125) et cumulait désormais 45 % de l'offre mondiale (B. Losch, 2000, p.9). Cette position l'avait propulsé au cœur d'une bataille avec les grands groupes industriels qui s'efforçaient de consolider leurs positions locales, de réduire la domination de la Côte d'Ivoire sur le marché du cacao. Dans un contexte de crise économique et de baisse des prix, les autorités politiques ivoiriennes tentent de revaloriser les prix par la « guerre du cacao ».

La CAISTAB bloque toutes ses ventes de cacao en juillet 1987, avec l'objectif de faire remonter les cours. En 1988, elle passe un contrat avec l'entreprise française Sucres et Denrées (SUCDEN), alors propriétaire du leader mondial de la transformation de cacao, Barry. Alors que la production mondiale présentait un excédent de 150 000 tonnes, la Côte d'Ivoire vendait 400 000 tonnes à SUCDEN, qui en vendait d'emblée la moitié aux Soviétiques et aux Chinois, le reste étant retiré du marché. Ces 200 000 tonnes étaient stockées en Europe pour deux ans. Cette opération devait coûter 400 millions de FF, financés par la CAISTAB grâce à un prêt de la Caisse centrale de coopération économique, sur une instruction directe du Président français François Mitterrand (J. Merckaert, 2020, p.56). Mais cet effort pour remonter les cours en berne échoua, car « le marché du cacao décrypta immédiatement la manœuvre et les cours repartirent à la baisse » (C. Bouquet, 2008, p. 210).

Dans un tel contexte, après des années de résistance, et forcé de constater le relâchement progressif du soutien français, le Président Félix Houphouët-Boigny était contraint d'accepter la loi du marché. La situation des producteurs de cacao ivoiriens devint cauchemardesque, et faute de débouchés, ils cédaient leurs fèves à 4 FCFA le kilogramme (B. Losch, 2000, p.8).

La guerre du cacao se solda par une déroute de l'économie ivoirienne et une remise en cause des différents compromis intérieurs. Parallèlement, on assiste à l'abandon du plan Koumoué Koffi.

2.2. L'abandon du « plan Koumoué Koffi »

Pour sortir le pays de l'ornière, Félix Houphouët-Boigny fit recours aux IBFW. Ainsi, les plans d'ajustement structurel se succédaient

sans succès (J. Beugré, 1999, p.31). Aussi, une nouvelle solution, celle de revoir les salaires à la baisse, était-elle préconisée pour alléger les charges financières de l'État. Cette mesure était proposée dans le cadre du «plan Moïse Koumoué Koffi », ministre de l'économie. L'annonce de ces mesures entraîna des mouvements de protestations dans tout le pays. Ce plan d'austérité était mal accueilli par les couches socio-professionnelles et plusieurs prestataires de l'État. Cela amena les manifestations de l'opposition à s'amplifier. La pérennité du régime d'Houphouët-Boigny pouvait être inquiétée par la tournure de ces manifestations.

Devant ces remous sociaux, le Président Félix Houphouët-Boigny tenta la carte de la fermeté et annonça l'application intégrale de ce plan (J. Beugré 1999, p.31). Son intervention aggrava les contestations et les troubles sociaux. La fronde sociale cordonnée par Bogui Marcel Etté, secrétaire du syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieure, s'intensifia. Ces remous sociaux étaient entretenus, dans une certaine mesure, par des parties politiques qui voyaient ainsi les conditions réunies pour faire chuter le régime de Félix Houphouët-Boigny. Parmi eux le Front Populaire Ivoirien de Laurent Gbagbo et ses coéquipiers qui savaient que le «Vent de l'Est» était une aubaine pour revendiquer la réinstauration du multipartisme (J. Beugré, 1999, p.32).

Avec l'amplification des grèves, des élèves et des étudiants, les pressions des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui exigeaient la mise en application d'un plan d'austérité économique, le Président Félix Houphouët-Boigny désavoua son ministre des finances et jeta au calandre grecque le plan « Koumoué Koffi ».

L'objectif était d'apaiser les manifestations grandissantes, particulièrement à Abidjan. Le président Félix Houphouët-Boigny n'abandonnait pas pour autant la recherche d'une solution de sortie de crise. Puisque le problème était plus économique que politique, il convenait pour le résoudre de faire appel à un économiste (C. Alliali, 2008, 232, p.114). Aussi, le régime de Houphouët-Boigny adopta-t-il des réformes institutionnelles. La création de la commission interministérielle de stabilisation et de relance économique participait à ces réformes.

2.3. Les réformes institutionnelles en vue de la relance économique

L'État ivoirien, soucieux du redressement économique, avec le soutien des IFBW, adoptait une série de réformes structurelles pour assurer la compétitivité du secteur privé, le développement du secteur des finances, et la relance des secteurs de l'énergie, de l'eau, et de l'agriculture. Toutes ces réformes appliquées n'étaient pas venues à bout de la crise économique muée en crise socio-politique. Face à la persistance de la crise économique, il était nécessaire pour le Président Félix Houphouët-Boigny de trouver des solutions idoines susceptibles d'endiguer la dépression économique et les mouvements sociaux (S. F. K Kouamé, 2015, p.38).

Aussi, le comité interministériel de la relance économique fut-il créé. Le 18 avril 1990 Alassane Ouattara était nommé à la tête de ce comité. Cette structure était constituée par le ministre de l'économie et des finances, vice-président du comité ; le ministre de l'agriculture et des eaux et forêts ; celui de la fonction publique ; le ministre du commerce ; celui de l'industrie et du plan ; le ministre des mines et le directeur national de la BCEAO, qui assurait le secrétariat du comité (Anonyme, 1990, p.1).

Cette cellule, dirigée par Alassane Ouattara était chargée de l'élaboration et de la mise en application du programme de stabilisation et de relance économique. Dès sa prise de fonction à la tête de la commission interministérielle de relance économique, Alassane Ouattara proposa de nouvelles solutions pour renflouer les caisses de l'Etat. Celles-ci passaient par la réduction du train de vie de l'État, la réduction de son parc automobile, la réimmatriculation des véhicules, le recouvrement des impôts, la privatisation de certains secteurs économiques gérés par l'État, et surtout la lutte contre les détournements des biens publics.

Dans le prolongement des réformes institutionnelles, à l'issue du neuvième congrès du PDCI tenu à Yamoussoukro du 1^{er} au 5 octobre 1990, un poste de Premier ministre fut créé. Le 07 novembre 1990 Alassane Ouattara est nommé à ce poste. Les missions du Premier Ministre pouvaient se résumer à la stabilisation et à la relance économique, à l'amélioration du niveau des recettes de l'État. Sa tâche devait déboucher sur le retour du pays à une situation économique saine et durable. Mais cette mission devait

rencontrer de nombreux obstacles relativement à la mise en application de la libéralisation dans certains secteurs-clés de l'économie ivoirienne.

2.4. Résistances et contournements de la libéralisation économique

Après la formation d'un gouvernement de technocrates dont le nombre était réduit d'un tiers passant de 30 à 20 postes ministériels (C.I Bacongo, 2007, p.35), le Premier ministre Alassane Ouattara avait pour mission de passer au cran supérieur dans le processus de libéralisation. Il fallait s'atteler à la libéralisation de la filière cacao. Cependant, le premier ministre devait faire face à des résistances. Le cas de la CAISTAB était bien illustratif cette résistance de la classe politique ivoirienne et des intérêts économiques divers associés à cette classe dirigeante. Les années 1990 devenaient alors celles d'une lutte pied à pied du pouvoir politique et des opérateurs privés ivoiriens pour résister au démantèlement de cette caisse de régulation et de commercialisation des matières premières agricoles.

L'opposition des autorités ivoiriennes à cette mesure de libéralisation de la filière café-cacao préconisée par les IFBW tient au rôle joué par cette caisse. En effet, la stabilité initiale de la Côte d'Ivoire reposait sur un mode de fonctionnement clientéliste mis en place par son premier Président Félix Houphouët-Boigny. Le système politico-économique reposait sur une administration fondée sur la ponction et la redistribution des revenus agricoles, tirés principalement du cacao et du café. Au cœur du système de prélèvement, se trouvait la CAISTAB, monopole étatique, qui assurait la commercialisation des produits de l'agriculture de rente. Un volume important de rente était généré par la différence entre le prix officiel d'achat aux planteurs et les cours mondiaux. La distribution de cette manne financière répondait à des règles officieuses tenant compte des équilibres politiques, géographiques et ethniques (B. Conte, 2004, p. 5).

Par ailleurs, l'on devait tenir compte d'autres enjeux économiques du moment. En outre, la scène économique ivoirienne était alors occupée par trois protagonistes aux stratégies différenciées : les élites politico-économiques locales, les IFBW et la France. Les IFBW voulaient imposer le « consensus de Washington », la France

tentait de préserver ses positions acquises et les élites ivoiriennes au pouvoir ambitionnaient de proroger le système clientéliste gage de stabilité et de leurs privilèges économiques. Dans un tel contexte, les élites locales déployaient des stratégies de résistance, d'évitement et de contournement des réformes. (B. Conte, 2005, p.221).

Ces stratégies de contournement étaient cautionnées par les hommes politiques comme le président de l'Assemblée nationale ivoirienne, Henri Konan Bédié, qui optait pour un maintien d'une CAISTAB indispensable pour la préservation des intérêts du pays et des paysans. Contre les critiques des bailleurs de fonds internationaux, il faisait observer « que les pays de l'OCDE n'en faisaient pas moins à l'égard de leurs propres producteurs » (V. Rousseau, 1994 (a), p.1329-1330).

Les réformes de la filière café cacao se firent à petit pas sans véritablement déboucher sur une véritable libéralisation de la filière. Ce fut d'abord la remise en cause des quotas d'exportations, puis la libéralisation progressive de la commercialisation intérieure avec la suppression du barème des prix, puis du prix officiel garanti aux producteurs et, enfin, le rétrécissement des interventions de la CAISTAB à l'exportation. Ses autorisations de ventes étant remplacées par un pseudo-système d'enchères (B. Losch, 2003, p.49).

L'autre volet de la libéralisation devait concerner la privatisation des sociétés d'État qui avait pour objectif la réduction du déficit budgétaire par la compression des dépenses publiques. L'une des finalités était l'accroissement de la compétitivité des entreprises. Le désengagement de l'État visait à réorienter son intervention vers son rôle régalien. À partir de 1990, s'ouvrait une nouvelle ère de privatisation. Le comité de privatisation devait procéder à des audits, faire la sélection des sociétés à privatiser, élaborer le mode privatisation et de restructuration de chacune des entreprises concernées.

Cependant, cette libéralisation fut timide. Seulement huit sociétés avaient vu leur capital ou leur gestion privatisée entre 1991 et 1993. Ce fut, par exemple, le cas de l'énergie électrique de Côte d'Ivoire (EECI) qui, après le processus de privatisation passa aux mains du groupe français Bouygues, quand la société de distribution d'eau (SODECI) était cédée à Vincent Bolloré. L'office national

des télécommunications passait aux mains de la société d'aménagement rural et urbain (SAUR), filiale du groupe Bouygues, le 22 août 1990. Le patrimoine de cette société privatisée était évalué à un peu plus de 500 milliards de franc CFA, avec un chiffre d'affaires de 100 milliards (C. Audrey, 1990, p.2-3). Cette libéralisation devait se heurter aux intérêts de la classe politique ivoirienne qui cherchait à préserver ses acquis dans la perspective du clientélisme.

Conclusion

Rompant avec la stabilité économique et politique, la Côte d'Ivoire traversait dans les décennies 1981-1994 une longue crise du financement public, une crise de l'endettement maintenue et aggravée par la mévente de ses principaux produits d'exportation : le café et le cacao. La mise à mal de certains intérêts économiques par la libéralisation préconisée par les IFBW et ses impacts sociaux devaient conduire à des alternatives économiques parallèles du gouvernement ivoirien pour atténuer les chocs. La guerre du cacao, ainsi que la mise en veilleuse du «plan Koumoué Koffi» participaient aux alternatives préconisées par le gouvernement ivoirien. Les réformes institutionnelles avec la création du comité interministériel de relance économique et l'institutionnalisation d'une primature au sein de l'appareil politique de l'État traduisaient une volonté politique de mise en œuvre de réformes libérales. Mais cette volonté politique était de façade. Le politique n'était pas le seul maître du pouvoir décisionnel. Divers enjeux économiques étaient en présence. Des contingences économiques internes et externes devaient se présenter pour tempérer la libéralisation. Les intérêts économiques majeurs s'invitaient dans le jeu décisionnel cela d'autant plus que les intérêts économiques des leaders politiques et des opérateurs économiques ivoiriens et français étaient différenciés des propositions des IFBW.

Aussi assiste-t-on à un déploiement de stratégies de contournement des mesures des IFBW. C'est avec cette politique ambivalente de libéralisation tempérée que la Côte d'Ivoire fait face à la dévaluation de 1994.

Sources et références bibliographiques

Sources

ANONYME, 1990, « Décret créant le comité », in *Fraternité Matin*, n°7622, du 19 avril, p. 1.

ANONYME, 1994, « Le cadre macro-économique. L'évolution contrastée du produit intérieur brut (PIB) », dossier Côte d'Ivoire 1994, in *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 50^e année, n° 2538, p.14.

AUDREY Corine, « Vente de l'ECCI (Energie Electrique de Côte d'Ivoire) un cadeau royal à Bouygues », in *Nouvel Horizon*, n° 5 du 1^{er} octobre, 1990, p.2.

BARRY Alpha, 1998, « Comment la dette va passer de 17 milliards à 7 milliards de dollars », in *Jeune Afrique Economique*, n° 263 p.116-124.

GAUBER Christian, 1994, « Les grands produits d'exportation : compétitivité accrue des filières », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 50^e année, n° 2538, p.1341-1345.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN (MEFP), 1981, *La Côte d'Ivoire en Chiffres*, édition 80-81, Société africaine d'édition, 324p.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF), 1988, *La Côte d'Ivoire en chiffres 1986-1987*, Abidjan, Inter-Afrique presse, 220p.

ROUSSEAU Viktor, 1994 (a), « Stabilité et continuité politiques. Base commune de la relance économique et du développement social », dossier Côte d'Ivoire 1994, in *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 50^e année, n° 2538, 50^e année, n° 2538, p.1329-1330.

ROUSSEAU Viktor, 1994 (b) « Une interview du premier ministre M. Daniel Kablan Duncan », dossier Côte d'Ivoire 1994, in *Marchés tropicaux et méditerranéens*, 50^e année, n° 2538, 50^e année, n° 2538, p.1331-1335.

Bibliographie

ALLIALI Camille, 2008, *Disciple d'Houphouët-Boigny*, Abidjan, Juris Edition, 232p.

BACONGO Cissé Ibrahima , 2007, *Alassane Dramane Ouattara, une vie singulière*, NEI-CEDA, 247p.

BAMBA Ngaladjo, et Alii, 1992, « Crise économique et programmes d'ajustements structurel en Côte d'Ivoire, *in Crise et ajustement en Côte d'Ivoire. Les dimensions sociales et culturelles*, Abidjan, p.10-23.

BEUGRE Joachim, 1999, *Côte d'Ivoire coup d'État de 1999, la vérité enfin*, Abidjan, Edition CELA. 217 p.

BLEY Hyacithe Digbeuby, 2014, *La Vie politique en Côte d'Ivoire, de l'indépendance à l'avènement de la deuxième république, 1960-2000*, thèse de doctorat unique en Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny, UFR des sciences de l'homme et de la société, 397p.

BOUQUET Christian, 2005, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*. Paris, Armand Colin, 315 p.

CONTE Bernard, 2005, « La responsabilité du FMI et de la Banque mondiale dans le conflit en Côte d'Ivoire », *Etudes internationales*, volume 36 n^o2, p.219-229.

CONTE Bernard, 2004, *Côte d'Ivoire : clientélisme, ajustement et conflit*, Université de Bordeaux IV.».

FAURE Yves-André, 1982, Le complexe politico-économique, *in État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Paris Karthala, p.21-60.

KEÏTA Omar, 2010, *La dette publique et la croissance économique en Côte d'Ivoire*, Abidjan, GPE/CIRES, 46 p.

KIPRE Pierre, 2005, Côte d'Ivoire. *La formation d'un peuple*, Paris Sides-IMA, 292 p.

KOUAME Koffi Stéphane Fabrice , 2015 ., *La vie politique en Côte d'Ivoire de 1990 à 1993. Les dernières années du pouvoir de Félix Houphouët-Boigny*, Mémoire de maitrise, UFR sciences humaines, département d'histoire, 235p.

LOSCH Bruno, 2000, Coup de cacao en Côte d'Ivoire, in *Critique internationale*, vol. 9. Politiques de la biosphère, p. 6-14.

LOSCH Bruno, 2003, « Libéralisation économique et crise politique en Côte d'Ivoire » ; in: *Critique internationale*, n° 19. Politiques de la biosphère. p .48-60.

MERCKAERT Jean, 2000, *Un chocolat au goût amer : l'accaparement des richesses en Côte d'Ivoire*, Massachusetts, Political economy institute, 117p.

La dynamique de confrontation des deux principaux courants de la scène politique ivoirienne de 1945 à 2010

BANGALI N'goran Gédéon
Maitre-assistant (Histoire contemporaine)
Université Jean Lorougnon Guede (Cote d'Ivoire)
E-mail : bangaligedeon@gmail.com

Résumé

La structuration actuelle de la scène politique ivoirienne en deux courants opposés, souverainistes et néo-conservateurs, remonte au régime colonial et aux rapports de divergence entre les progressistes du RDA et le bloc des partis pro-coloniaux. Les enjeux électoraux de l'immédiat après-guerre, la césure du désappareusement et le nouveau contenu à donner aux rapports entre la France et la Côte-d'Ivoire postcoloniale sont autant de déterminants qui ont entretenu et pérennisé d'une époque à l'autre cette dynamique de confrontation des deux courants. La présente réflexion met en question le cheminement chronologique de ces rapports d'antagonisme, de 1945 à 2010, pour en restituer les permanences et cycles de renouvellement. Comme résultat de la recherche, il ressort que la violence liée au jeu politique national s'explique par sa configuration bipolaire à travers la confrontation de ses deux principaux courants.

Mots-clés: Côte-d'Ivoire – Courants – Partis – Politique – PDCI-RDA.

Abstract

The current structuring of the Ivorian political scene into two opposing currents, sovereignists and neo-conservatives, goes back to the colonial regime and the relations of divergence between the progressists of RDA and the pro-colonial party bloc. The electoral issues of the immediate post-war period, the break-up of desappareusement and the new content to be given to relations between France and the postcolonial Ivory Coast are all determinants that have maintained and perpetuated a period of time

other this dynamic of confrontation of the two currents. The present reflection questions the chronological progression of these antagonistic relations, from 1945 to 2010, to restore the permanences and cycles of renewal. As a result of the research, it appears that the violence related to the national political game is explained by its bipolar configuration through the dualistic confrontation between its two main currents.

Keywords: Ivory Coast– political current– party– policy– PDCI– RDA

Introduction

Le concept de parti politique introduit en milieu sociologique africain durant la colonisation a suivi un parcours de maturation certes dépendant de son modèle d'origine, mais fait aussi d'adaptations progressives à l'écosystème social local. Entre dysfonctionnalités et contributions efficaces au processus de démocratisation, le parti politique en Afrique s'appréhende comme un phénomène social polysémique, partagé entre acception positiviste et normativiste. Dans la perspective normative, il renvoie à un héritage de division et de belligérance. Ce qui explique que le regard ordinaire se focalise sur ses tares fonctionnelles, à savoir son aspect patrimonialisé, ethnicisé, et faiblement institutionnalisé. Cette perception justifie, par ailleurs, la préférence discrétionnaire des institutions internationales et bailleurs de fonds à collaborer avec les organisations apolitiques de la société civile (P.N. Kom, 2008, p. 2).

Cependant, dans la perspective positiviste, qui est la posture universitaire, le parti politique est perçu au-delà du passif de conflictualité comme un substrat d'idéologies, un contributeur dynamique du débat national. Alors pour l'histoire politique, étudier la scène politique, revient à analyser les courants de pensée, contradictoires et variables suivant leur rapport aux contingences économiques, alliances circonstanciées et autres accélérateurs d'histoire. Ainsi, Jean-Noël Loucou dans sa thèse sur la vie politique en Côte-d'Ivoire de 1932 à 1952, relève les grandes idées autour desquelles s'est construite l'action politique du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI) et de Félix Houphouët-Boigny, avant et

après la césure du desapparement d'avec le groupe parlementaire communiste français. La présente réflexion reprend ce syllogisme consistant à mettre en relief les idéologies principales qui sous-tendent l'action politique. Mais, dans une perspective nouvelle, elle propose non seulement d'élargir le champ d'analyse pour étudier dans la durée les ruptures et permanences du legs colonial en matière d'action politique, mais aussi d'aborder le rapport d'opposition entre le courant souverainiste et néo-conservateur de la scène politique nationale. Comment ces deux principaux courants se sont-ils formés ? Et en quoi consiste leur rapport d'opposition sur la scène politique ivoirienne de 1945 à 2011 ? Pour répondre à cette problématique nous recourons à une double méthode relative à l'analyse discursive permettant d'établir une typologie des courants, et à une approche diachronique permettant l'analyse de l'évolution de ces courants politiques dans le temps. La restitution des résultats de la réflexion nous permet de présenter le contexte d'émergence de la scène politique nationale (1), ensuite la teneur des antagonismes sous le régime colonial (2), et enfin la permanence des courants politiques après l'indépendance (3).

1. Contexte d'émergence de la scène politique ivoirienne et du bipartisme en 1945

Le bipartisme qui consacre d'une époque à l'autre la cristallisation de l'offre politique autour de deux courants, puise ses racines dans la situation coloniale prévalant au sortir de la Seconde Guerre Mondiale. Autant la colonie ivoirienne, dans le contexte de 1945, est un maillon dépendant d'une chaîne ultramarine, la France post-conflit est elle aussi, un espace politique subjugué par les principaux acteurs extérieurs de sa libération de l'occupation allemande. De sorte que ses débats intérieurs soient, en partie, le reflet d'opinions nourries par les nouveaux garants de la communauté internationale que sont les alliés américains et soviétiques. Au sortir d'une guerre unanimement analysée comme consécutive aux ambitions hégémoniques visant l'assujettissement des peuples par d'autres, la moralisation des relations internationales l'emporte sur l'obsession impériale. L'inscription du principe d'autodétermination dans la charte des Nations-Unies énonce une nouvelle éthique internationale qui ne s'accommode guère du fait colonial. Si la course à la prééminence internationale a fini par opposer plus tard

les deux alliés majeurs de la France sur divers autres sujets, comme le rôle de l'Europe dans les nouvelles relations internationales, sur la question coloniale par contre, ils affichent une convergence de vue. Une unanimité qui enjoint aux puissances colonisatrices de créer les conditions favorables à l'émancipation rapide des peuples maintenus sous leur tutelle. Cette franche opinion anticoloniale est répercutée et portée dans le débat national français par le parti communiste, l'une des trois formations politiques à se partager le pouvoir d'Etat dans le cadre du tripartisme. Qui au contraire de ses deux co-gérants associe le patriotisme républicain au diptyque anti-impérialisme et internationalisme.

La position anticoloniale défendue par le parti communiste français est contrebalancée dans le débat intérieur par une nouvelle approche saint-simonienne des rapports entre la France et ses colonies. Cet oripeau éthique s'analyse comme la révision de circonstance que la faction conservatrice de la classe politique française en matière de doctrine coloniale, adopte en réaction à la condamnation internationale sanctionnant la version primitive du colonialisme. En clair, les partis de centre-droite et de la gauche traditionnelle (le Mouvement Républicain Populaire, le Parti radical-socialiste et la Section française de l'internationale ouvrière) défendent une vision pro-coloniale qu'on peut qualifier de néo-conservatrice, dans la mesure où elle ne consiste pas à proposer une rupture mais un réajustement, un glissement de l'assimilation vers l'association ou de la colonisation capitaliste et impériale vers la colonisation dite démocratique (N. G. Bangali, 2017, p. 48). Une posture conservatrice qui promet toujours une hégémonie française, mais une hégémonie bienveillante et humanisée. La nuance est nette pour Michel Reuillard (1992, p. 476) qui explique le changement de paradigme par le fait que la réflexion des « saint-simoniens peu favorables à l'occupation de terres extérieures » soit « d'avantage orientée vers les échanges entre civilisations, s'organise autour de l'ouverture des continents par le commerce, et de l'association des peuples ».

Ces deux opinions opposées de la scène politique française se retrouvent par ailleurs dans la formulation finale de la Constitution de l'Union Française dite de l'Association. Elle reconnaît et exprime le principe d'autonomie des territoires colonisés, mais inscrit cette évolution politique dans un cadre fédéral régi par l'exécutif français.

En clair, le préambule de la constitution de 1946 stipule que : « les nouveaux droits à octroyer aux populations outre-mer doivent tendre à terme vers une certaine autonomie, mais ils ne concernent pas les instruments de la souveraineté : défense, sécurité intérieure, diplomatie, monnaie, affaires économiques impériales » (N.G. Bangali, 2017, p. 49). La prise en compte des deux tendances idéologiques, donc le choix de concilier deux contraires, fait de ce projet constitutionnel de la quatrième République un produit du jeu à somme nulle entre anti et néo coloniaux. Elle illustre à suffisance l'ambiguïté du tiraillement de la scène politique française entre désir de rupture et tentation néo-conservatrice assumée.

Le paysage politique de la colonie ivoirienne dont l'émergence coïncide avec les débats parlementaires de la première Assemblée Constituante, du 21 octobre 1945 au 10 juin 1946, et de la deuxième, du 14 juin au 27 novembre 1946, épouse les contours prédéfinis par les deux lignes de forces qui s'opposent au sein de la coalition majoritaire. Le Mouvement républicain populaire (MRP) qui se positionne comme l'héritière de la droite classique, compromise par sa collaboration avec le régime vichyste, adopte le conservatisme rétrograde sur les questions coloniales. Au niveau local, ce parti métropolitain, est « très lié » au Parti progressiste de Côte-d'Ivoire (PPCI) (J-N. Loucou, 1986, p. 125), le principal rival du PDCI, qui entretient avec cet allié métropolitain non pas des rapports de filiale mais de convergence idéologique. La Section française de l'internationale ouvrière (SFIO), malgré une adhésion plus modérée et nuancée au système colonial peut être rattachée, sans risque de s'y méprendre, à la tendance néo-conservatrice dans la mesure où du point de vue de sa doctrine coloniale, selon Jean-Noël Loucou (1986, p.122), ce parti « se rattachait à l'esprit assimilateur issu de la révolution de 1789 et à la tradition de Jean Jaurès qui ne s'opposa pas systématiquement à l'expansion coloniale, mais seulement à certains de ses aspects militaires et mercantiles ». Sa filiale ivoirienne dirigée par Dignan Bailly à partir de 1946 s'aligne sur ce positionnement idéologique. Ainsi, le PPCI et la filiale ivoirienne de la SFIO s'affirment dans l'offre politique locale comme l'émanation de la tendance néo-conservatrice du tripartisme au pouvoir en France.

La tendance anticoloniale représentée au sein de cette coalition par le Parti communiste français (PCF) s'assure une visibilité en AOF à travers son soutien au Rassemblement démocratique africain

(RDA), au congrès constitutif duquel il est le seul parti français à envoyer un représentant. Son lien avec le PDCI n'est pas initialement une alliance de jure mais de fait. Car, même si la section ivoirienne du RDA, fondée et dirigée par la bourgeoisie agraire locale, n'adopte pas l'orthodoxie doctrinale communiste, elle calque son organisation sur le modèle de son référent français. La rhétorique marxisante de ses jeunes cadres, particulièrement exaltée durant le procès des prisonniers de Grand-Bassam, participe de cette influence communiste sur le PDCI-RDA des origines. Au-delà des correspondances et connexions métropolitaines initiales, la différenciation des deux tendances de la scène ivoirienne s'analyse aussi par rapport à la dynamique d'évolution des alliances et objectifs politiques avant et après la césure de 1950.

2. Teneur des antagonismes et composition des deux courants sous le régime colonial (1945-1959)

2.1. Identités et divergences politiques avant le désapparentement (1945-1950)

2.1.1. Le courant néo-conservateur

Il est composé des partis assimilationnistes que sont le Parti Progressiste de Côte-d'Ivoire (PPCI), l'Entente des indépendants de Côte-d'Ivoire (EDICI), le Bloc démocratique éburnéen (BDE) et la filiale ivoirienne de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO). La proximité entre ces quatre organisations repose sur plusieurs similitudes dont la première est relative au fait que leurs leaders respectifs soient des transfuges du PDCI, ou d'anciens alliés en rupture de ban avec la section ivoirienne du RDA. Pour divers motifs, Adrien Dignan Bailly, Sékou Sanogo et Etienne Djaument, anciennes personnalités encartées au PDCI ont choisi d'entrer en opposition. Dignan Bailly qui fait partie des quatre premiers ivoiriens à avoir fait de hautes études¹³⁴ est persuadé par Félix Houphouët-Boigny de rejoindre son équipe électorale, vraisemblablement en qualité de conseiller, en contrepartie d'un mandat électoral et du financement d'une imprimerie. Le député n'ayant pas tenu sa promesse, Dignan Bailly se désengage et rejoint les rangs de la SFIO. C'est ce qui fait dire à Marie-Madeleine Farma

¹³⁴ Avec Kouamé Benzème, Boni et Jacob William.

Chourouba (2001, p. 84) à noter que ce départ est plus guidé par une déception que par des convictions politiques. Quant à Etienne Djaument, son entrée en dissidence résulte de son limogement du siège de conseiller de la République au profit de Biaka Boda, jeune médecin rentré de Guinée. Les circonstances de la déchéance de son mandat électoral par le comité directeur du parti fondent chez lui la conviction d'avoir été victime d'une machination ourdie par Félix Houphouët-Boigny. Pour cause, le jour du renouvellement impromptu du mandat, il est invité par ce dernier à passer la journée en sa compagnie à Bingerville. Il est ainsi intentionnellement éloigné d'Abidjan, où à son insu son compagnon d'escapade fait réunir une session extraordinaire du comité directeur qui le déchoit de son mandat de conseiller. Il reçoit la nouvelle comme une trahison, qui le pousse à entrer en opposition contre son ancien allié électoral¹³⁵ et le PDCI (A. Kone, 2003, p. 33).

Pour ce qui le concerne, Sekou Sanogo il justifie son départ du PDCI par une somme de divergences de vue dont le plus important est la décision qu'il qualifie d'unilatérale prise par Félix Houphouët-Boigny d'apparenter le groupe parlementaire du RDA à celui du PCF. Il se désolidarise de cette orientation en recevant le gouverneur Laurent Péchoux, le bourreau du PDCI, en visite à Séguéla, son bastion électoral. Et malgré son mandat en cours de conseiller général de l'AOF sous étiquette PDCI-RDA, il crée l'EDICI le 14 décembre 1949 (K.M. Kanga, 2012, p. 131-132). Le cas de Kouamé Benzème est différent des trois précédents. Sa collaboration avec le PDCI s'inscrit dans le cadre d'une alliance électorale conclue en juillet 1946, qui devait aboutir à la fusion de leurs deux partis, le PDCI et le PPCI. Mais comme dans le cas de Sekou Sanogo, le divorce intervient à la suite de l'apparementement du groupe parlementaire RDA avec celui du PCF (M-M. F. Chourouba, 2001, p. 86).

Il importe de rappeler ces rapports conflictuels dans la mesure où ils permettent de comprendre la virulence de l'opposition entre le bloc néo-conservateur et le PDCI. Elle s'alimente d'inimitiés personnelles entre Houphouët-Boigny et ses anciens partenaires

¹³⁵ Etienne Djaument est issu de l'UOCOCI, Union des Originaires des six Cercles de l'Ouest de la Côte-d'Ivoire. Il intègre le PDCI après un accord électoral à la veille des élections du 21 octobre 1945.

politiques, rapports houleux qui prévalent sur les intrigues et manipulations imputées à l'administration Péchoux. Le grain de sel de cette administration n'a consisté qu'à instrumentaliser au profit de ses objectifs politiques des inimitiés qui existaient déjà. Laurent Péchoux a mis à contribution dans sa politique répressive contre le PDCI-RDA ce « club de frustrés » dans lequel chaque responsable de parti avait déjà un grief personnel, un compte à solder avec Félix Houphouët-Boigny.

Le second niveau de convergence est relatif à la rhétorique anticommuniste et à l'adhésion inconditionnelle de ces quatre partis aux projets de réforme initiés par la métropole. Le discours politique du courant néo-conservateur traduit l'obsession de marquer la différence avec les vues du courant anticolonial. Il est structuré autour de quatre grands principes :

- Un violent anticommunisme justifié comme réaction de sauvegarde de la colonie ivoirienne d'un fléau international ;
- Le refus de revendiquer une nation indépendante de la France ;
- L'acceptation de l'assimilation culturelle et du principe d'évolution politique progressive dans le cadre d'un fédéralisme dirigé par la France métropolitaine ;
- L'opposition systématique au PDCI-RDA.

Ces valeurs se retrouvent autant dans le programme du PPCI que dans ceux des trois autres mouvements politiques dont l'action vise à faire pièce à l'influence du PDCI. Le BDE se définit comme « un mouvement loyal d'union sincère, de collaboration honnête entre tous les Français de Côte-d'Ivoire, Noirs et Blancs » avec pour objectif « la réalisation rapide du progrès économique, social et politique de notre territoire dans le cadre des intérêts français » (J-N. Loucou, 1986, p.127). Cette orientation rejoint l'action politique de l'EDICI qui selon Kouakou M. Kanga (2012, p. 133). « se résume en la lutte anti RDA et en un soutien à l'autorité coloniale »

L'ultime trait de ressemblance entre le PPCI, le BDE, la filiale ivoirienne de la SFIO et l'EDICI est relatif à la stratégie d'implantation et de recrutement des militants. Ces partis assimilationnistes, à la différence du PDCI qui se positionne sur l'échiquier territorial comme un parti des masses populaires de toute origine, bâtissent leur assise sociale et leur bastion politique

sur un ancrage élitiste ou régionaliste. Le PPCI est à ce propos un parti élitiste qui s'appuie sur des intellectuels comme l'avocat Kouamé Benzème, l'instituteur Kacou Aoulou, ou encore des grands commerçants, planteurs, et chefs coutumiers dont l'influence sociale devrait rallier au parti leur clientèle. Il est également un parti régionaliste dont l'essentiel des implantations se concentre dans le pays Agni, au sud-est, à Bondoukou, Abengourou, Aboisso et dans quelques grandes villes comme Abidjan et Korhogo. L'EDICI, de même, axe sa stratégie d'implantation sur l'enrôlement dans ses rangs de chefs coutumiers des quartiers populaires d'Abidjan et du pays baoulé, mais surtout du grand nord qui fait office de bastion électoral des indépendants (K. M. Kanga, 2012, p. 137). Pour ce qui concerne la SFIO, l'accession au secrétariat national par Dignan Bailly y apporte la clientèle du pays bété et l'électorat d'origine sénégalaise. Le congrès du parti en janvier 1951 avance le chiffre de 7000 membres dont 6033 pour la seule section de Gagnoa (J-N. Loucou, 1986, p. 122). Le BDE reste quant à lui confiné dans sa capacité de mobilisation électorale aux deux cercles voisins de Tabou et de Sassandra d'où est originaire son fondateur Etienne Djaument.

Cette cartographie d'implantation obéit, par ailleurs, à un plan coordonné de désagrègement des batiions du PDCI en six régions, suivant lequel la section du RDA devrait être concurrencée et détrônée dans chacune d'elle par un des partis soutenus par l'administration Péchoux. Pour matérialiser cette convergence d'action, en 1951, le BDE, le PPCI et l'EDICI fusionne pour créer l'éphémère Parti de l'Union Française de Côte-d'Ivoire (PUFCI).

2.1.2. Le courant souverainiste

Le PDCI, section ivoirienne du RDA représente la branche anticoloniale du système politique et électoral de la colonie. A propos, de la démarcation bien tranchée entre ce parti et ceux du bloc néo-conservateur, Jean-Noël Loucou exprime en une formule qui résume assez fidèlement la situation signalant qu'« il y a avait le RDA et "tous les autres" » (1986, p. 126). La rhétorique politique de ce parti majoritaire repose sur deux grands principes, la dénonciation des abus du colonialisme et le pragmatisme anti-sécessionniste. Au titre de la contestation des tares du système colonial, le parti se positionne en relais du malaise social des masses

rurales et du petit peuple. Car la société africaine est stratifiée en deux principales couches. Il y a l'élite constituée de la petite bourgeoisie locale des chefs coutumiers, des lettrés sortis de l'école française, des grands commerçants et planteurs dont l'action politique est motivée par un désir de réforme du système. Pour le faire évoluer de la gouvernance par la discrimination vers l'égalité en droits et privilèges. Cette couche intermédiaire qui est une émanation de l'assimilation et au sein de laquelle se recrutent les grandes figures du PDCI est par soucis d'intérêt de classe modérée, dans la mesure où ses membres sont eux-mêmes le produit du système colonial. Ils ne rejettent donc pas ce système, mais ses tares disparitaires. De façon générale donc, cette élite développe une approche du changement assez modérée au sujet duquel Jean-Noël Loucou (1986, p.124) observe que « cette option idéologique ne différencie pas énormément le PDCI des autres partis ivoiriens, tous aussi légalistes, tous aussi réformistes ».

À la remorque de cette élite, se trouvent les couches populaires formées par les masses rurales, les urbains issus de l'exode rural et la classe ouvrière lettrée ou non des villes. Elles sont les moins intégrées et payent le lourd tribut des disparités entre colons et colonisés. Pierre Kipré explique la spécificité du territoire en précisant que « dans l'exemple de la Côte-d'Ivoire, colonie d'exploitation, où depuis les années 1920, s'installe l'économie de plantation, ce sont la toute-puissance du colonat et les pires effets du travail forcé qui cristallisent une véritable haine des petites gens contre le système » (1989, p. 57).

Le PDCI, qui est l'héritière des revendications économiques et sociales du Syndicat agricole africain de Côte-d'Ivoire (SAACI) aligne son discours politique sur le ressentiment et les aspirations des masses laborieuses. L'idéologie qui dirige l'action politique du parti s'articule autour de la dénonciation des abus auxquels s'accrochent le colonat et dont dépendent la rentabilité et la survie du système colonial. De ce fait, l'anticolonialisme du PDCI-RDA diffère de celui du Front de libération national (FLN) algérien ou de l'Union des populations du Cameroun (UPC) qui ne consiste pas à revendiquer frontalement et directement l'indépendance, mais à procéder par étapes en s'attaquant premièrement aux symboles et fleurons de la prospérité coloniale, à savoir le travail forcé, le statut différencié entre sujet et citoyen, la rémunération inégalitaire du

travail salarié et des produits agricoles.

Le positionnement anticolonial du PDCI est à nuancer cependant. Car si le parti, de sa fondation en 1945 au tournant de l'année 1950, milite pour la rupture des liens organiques établis entre la France et "sa" colonie sur la base du droit de conquête, il soutient néanmoins une reconversion de ces relations sous la forme d'un projet fédéral égalitaire rebâti sur le principe de la libre adhésion. De notre analyse, la forme de souverainisme étriqué défendu par le PDCI, à ses origines, est une posture stratégique d'esquive de l'étiquette « anti-français » et « sécessionniste » qui passait pour « la pire accusation à l'époque contre tous les colonisés » (P. Kipré, 1989, p. 69). D'ailleurs, pour contrer ce parti rival et maintenir sur lui une pression constante, la stratégie de ses adversaires et de l'administration coloniale s'est résumée à entretenir sciemment l'amalgame entre rejet de l'archaïsme colonial et sympathie communiste. Cela explique le deuxième grand principe de la rhétorique politique du PDCI-RDA qui est la mise en avant de son pragmatisme anti-sécessionniste.

En effet, un des points qui tranche à la lecture des discours publics de Félix Houphouët-Boigny, c'est la propension à l'autojustification. Ce chapitre d'auto-dédouanement pour démentir tous soupçons de collusion avec les ennemis de la France est un trait saillant de la communication politique du PDCI. Le constat n'échappe pas à Michel Vignaud, élève de l'Institut d'Etudes politiques de Paris, qui séjourne en Côte-d'Ivoire durant la campagne électorale de 1951. Il dresse le schéma discursif suivant à propos des thèmes abordés par le candidat Félix Houphouët-Boigny :

Le point le plus étrange était l'absence presque complète de référence à un quelconque programme. Le souci de l'orateur semblait être plutôt d'obtenir le renouvellement d'une marque de confiance (...). Il se défendait de tout séparatisme et s'expliquait assez longuement sur sa foi en l'union française. Ensuite il exprimait assez brièvement quelles réalisations politiques étaient attendues dans l'immédiat (...). Puis venait une défense contre les attaques personnelles (M. Vignaud, 1956, pp. 577-578)

La tonalité et la tournure sont les mêmes que dans l'adresse introductive du programme électoral du 21 octobre 1945, tout comme dans le deuxième manifeste du RDA qui porte la plume de

Félix Houphouët-Boigny. L'orientation reflète assez fidèlement l'intention de circonscrire la portée du souverainisme défendu par le PDCI et l'obsession de son leader à rassurer les milieux coloniaux sur ses intentions.

2.2. Recomposition des deux tendances après le désappareillement (1951-1959)

2.2.1. Ralliement du PDCI au bloc néo-conservateur

L'implosion en mai 1947 du tripartisme en France et l'entrée en opposition du PCF déclenchent dans les colonies de l'AOF une chasse aux communistes et assimilés, dont le premier acte est la nomination à la tête du gouvernorat général et de la colonie ivoirienne de deux adeptes du « libéralisme musclé ». Paul Bécard, ancien officier et ancien ministre socialiste pro-colonial, est nommé gouverneur général de l'AOF en août 1948. Il fait nommer en Côte-d'Ivoire, la place forte du RDA, un gouverneur à poigne ayant tout aussi un sens militaire de l'ordre et de l'autorité, Laurent Péchoux. La pression orientée contre les symboles de l'influence communiste, au niveau fédéral, se manifeste dès 1948 par le rapatriement les uns après les autres des travailleurs européens (enseignants ou administrateurs) d'obédience communiste, qui militaient aux côtés des syndicalistes africains ou animaient les groupes d'études communistes, vivier des cadres du RDA (N.G. Bangali, 2014, p. 198).

En colonie ivoirienne, le gouverneur Péchoux se positionne comme acteur direct du jeu politique en s'abjurant le rôle de parrain, dans tous les sens du terme, du courant néo-conservateur opposé au PDCI. D'ailleurs toutes les mesures de rétorsion, allant de la manipulation des listes électorales aux vagues d'arrestations consécutives aux événements du 9 février 1949, visent à affaiblir l'aile souverainiste et à renforcer le bloc pro-colonial. L'administration Péchoux inflige successivement à l'allié ivoirien des communistes français l'arrestation de huit membres du comité directeur du parti en février 1949, une répression sanglante de la grève des achats déclenchée en décembre 1949, un mandat d'arrêt délivré contre Félix Houphouët-Boigny en janvier 1950, plusieurs fusillades des mouvements de colères des militants PDCI dont celui

de Dimbokro déclenché par l'arrestation de Samba Ambroise¹³⁶ entraîne 13 morts et 50 blessés. Le 1^{er} février 1950 à Paris, sur rapport d'Abidjan le conseil des ministres décide de l'interdiction de toutes les réunions du RDA sur le territoire de la Côte-d'Ivoire (G. Chaffard, 1965, pp. 99-119). A l'apogée de cette campagne d'endiguement, la direction du PDCI acculée de toute part se retrouve dans l'obligation de faire un choix entre le maquis et la capitulation. Félix Houphouët-Boigny et l'aile modérée du RDA choisissent ce qu'il qualifie de repli stratégique mais qui n'est rien d'autre que la capitulation.

Après donc cette décision de rompre le lien formel entre le RDA et le PCF, par le desapparentement de leurs deux groupes parlementaires le 18 octobre 1950, le PDCI rallie le courant néo-conservateur. Ce nouveau positionnement renforce cette tendance et « fait triompher (...) la thèse de collaboration avec la nation française sur la thèse de l'autonomie »¹³⁷. Mais comme autre implication, et non des moindres, cette réorientation signe l'arrêt de mort de l'ancien bloc anti-PDCI constitué par l'EDICI, le PPCI, le BDE et la SFIO locale. La clientèle politique instrumentalisée contre le RDA s'effondre avec la révision de la politique coloniale de la métropole symbolisée par le départ de Paul Béchard en mai 1951, et de Laurent Péchoux l'année suivante. Commence alors le processus de fusion-absorption de ces partis phagocytés par le PDCI-RDA.

2.2.2. Reconstitution du courant souverainiste

L'anticolonialisme, avant d'être l'option idéologique du premier quinquennat du PDCI, représente la réaction ordinaire des couches laborieuses. La mobilisation civile autour de la grève des achats, la campagne de boycott lancée par le RDA en décembre 1949, donne un aperçu du ressentiment populaire qui entretient l'anticolonialisme dans la pensée collective des masses autochtones. La contestation politique du système colonial est un credo qui mobilise en colonie ivoirienne, où selon l'expression d'Emmanuel Mounier la France a « plus de fautes à racheter qu'ailleurs » (P.

¹³⁶ Secrétaire de la sous-section locale du PDCI.

¹³⁷ Extrait du discours de Félix Houphouët-Boigny au stade Géo André d'Abidjan le 6 octobre 1956

Kipré, 1989, p. 57). Ainsi, indépendamment des jeux de positionnement et d'alliances des partis ivoiriens, qui évoluent au gré des intérêts du moment, l'opinion publique nourrissait un anticolonialisme convaincu. De sorte que le changement de posture du PDCI ne signifie pas mécaniquement dissolution des idées souverainistes de la pensée collective territoriale. Cette persistance des idées anticolonialistes justifie par ailleurs la constitution et l'alignement idéologique de nouveaux partis sur ce filon de mobilisation.

Le premier de ces partis est la Force de libération noire (FLN), appelée encore « Kotoko », créé en décembre 1956 par Alphonse Goh Boni, professeur de collège. Jean-Noël Loucou écrit que « le parti Kotoko se signala sur la scène politique par son organe mensuel, Attoungblan, véritable brûlot qui était lu et commenté dans la capitale et les villes de l'intérieur » (1986, p. 130). Ce succès auprès de la classe moyenne lettrée et des urbains signale l'enracinement de ceux-ci dans le rejet du système colonial. Le second parti souverainiste, dénommé Mouvement de renaissance africaine (MRA) est créé et dirigé par Acka Lambert et Yao Bernard. A ces deux organisations s'ajoutent deux sections ivoiriennes de groupements politiques fédéraux constitués sur le modèle du RDA. Il s'agit premièrement de l'Union démocratique de la Côte-d'Ivoire (UDCI), constituée le 16 juin 1957 en tant que section ivoirienne de la Convention Africaine née antérieurement à Conakry, et deuxièmement de la section ivoirienne du Mouvement socialiste africain (MSA). Ces quatre partis, pour marquer leur convergence de vue, fusionnent le 18 juin 1958 pour former le Regroupement des partis de Côte-d'Ivoire (RPCI), qui devient section ivoirienne du Parti du regroupement africain (PRA), le mouvement fédéral indépendantiste (J-N. Loucou, 1986, p.130).

A l'échelle fédérale, le PRA est avec le Parti africain de l'indépendance (PAI), le nouveau tenant de la thèse souverainiste, qui se positionne comme l'opposant idéologique du RDA¹³⁸. Mais la section ivoirienne dirigée par Maître Assi Adam Camille hérite des tares des quatre formations politiques à l'origine du RPCI, à savoir le manque de structuration organisationnelle, le manque de

¹³⁸ Le congrès constitutif de Cotonou du PRA réuni du 25 au 27 juillet 1958 adopte le mot d'ordre de l'indépendance immédiate.

financement pour les campagnes de mobilisation/implantation. Ce qui se traduit par une faible audience auprès de l'électorat. L'existence de la coalition souverainiste dans le paysage politique reste donc circonscrite aux correspondances avec les autorités administratives et à l'animation de tribunes dans la presse, à l'exclusion des activités internes du bureau central. Ces points de faiblesse facilitent sa décapitation électorale et politique à l'occasion de la campagne référendaire de septembre 1958 par un PDCI devenu parti de gouvernement à l'issue des élections législatives territoriales du 17 mai 1957 (L. Gbagbo, 1983, p. 23). La section ivoirienne du PRA est non seulement empêchée de faire campagne en faveur du "non", le ministre de l'intérieur prétextant qu'elle ne serait pas encore autorisée et légale en Côte-d'Ivoire, mais aussi son leader Assi Adam Camille est expulsé du territoire ivoirien en direction de la Guinée après les élections (N.G. Bangali, 2017, p. 52).

3. La pérennisation des divergences politiques coloniale après l'indépendance (1960-2010)

3.1. Un parti unique aux courants divergents (1960-1970)

Le système du parti unique ne signifie pas forcément absence de pluralisme d'opinions. Il faut relever une nuance très nette entre le parti unique à pensée unique où l'articulation de la pensée politique émane d'une seule source, et le parti unique aux courants pluriels. C'est dans la seconde catégorie qui se singularise par la confrontation à l'intérieur des instances du parti de deux ou plusieurs courants, que se classe le PDCI des années 1960-1963. Cette phase marquée par la confrontation des courants s'analyse comme la première étape du processus de mutation du parti unique qui aboutit au nivellement idéologique par l'instauration de la pensée unique. C'est le cheminement décrit par la stalinisation du communisme bolchévique après la défaite des trotskystes. Avant les purges internes dites « affaire des complots » qui conduisent à la dissolution violente des opinions périphériques, et au triomphe de la ligne Houphouët-Boigny sur ses contradicteurs, le débat interne au PDCI est animé par deux tendances opposées sur la question fondamentale des nouveaux rapports de coopération entre la Côte-d'Ivoire et la France.

3.1.1. Jean-Baptiste Mockey et le courant souverainiste du parti unique

Si le PDCI réussit à démanteler la concurrence externe du PRA, il en est autrement des idées autonomistes, refoulées et contrariées par le désapparentement, mais qui sommeillent à l'intérieur du parti depuis 1950. En effet, la décision de réviser la ligne anticoloniale du RDA, adoptée en dehors de tout processus décisionnel inclusif, et sans apurement des divergences par un débat public franc, a laissé apparaître deux sensibilités discordantes sur la question au sein du comité fédéral mais aussi des sections territoriales comme le PDCI. Opposée à la nouvelle directive définie par Félix Houphouët-Boigny et la majorité parlementaire, une fraction anticoloniale portée au niveau fédéral par Gabriel d'Arboussier, ancien député du Gabon/Moyen-Congo et secrétaire général du RDA, jette les bases d'un courant de pensée dissident. Ibrahima Thioub explique qu'elle « reproche à la majorité du groupe parlementaire d'avoir trahi l'orientation anticoloniale du RDA, définie lors de ses deux congrès et d'avoir violé le fonctionnement démocratique du mouvement » (1981-1982, p. 50).

Dans la section ivoirienne, les idées nourries par cette tendance trouvent un écho favorable auprès des jeunes cadres organisés au sein de la Jeunesse du rassemblement démocratique africain de Côte-d'Ivoire (JRADACI), organe de jeunesse du PDCI-RDA, et des mouvements étudiants basés en métropole, que sont l'Union générale des étudiants de Côte-d'Ivoire (UGECI) et l'Association des étudiants de Côte-d'Ivoire en France (AECIF). Cette jeune garde du parti, influencée par l'idéologie marxiste, se positionne dans le débat interne comme une force de propositions contradictoires de la politique de coopération économique, définie par les dirigeants historiques du parti. Laurent Gbagbo donne un aperçu des points de divergence qui alimentent les tensions générationnelles entre jeunes cadres de la JRADACI et vieille garde du comité directeur en ces termes :

A propos des rapports économiques avec la France, la JRADACI accepte l'aide de la France mais affirme que l'aide extérieure doit être un appoint "l'accessoire et non le principal" ; il s'agit d'une affirmation fondamentalement juste qui pose le principe du rôle

moteur d'un Etat dans son propre développement économique. Mais ce point de vue de la JRDACI est en contradiction avec la politique menée par Houphouët-Boigny qui tend à faire jouer à la France le rôle moteur dans le développement économique de la Côte-d'Ivoire (L. Gbagbo, 1983, p. 26).

Ce souverainisme pragmatique de la JRDACI, de manière coordonnée ou non, est aussi défendu par un membre du comité directeur, Jean-Baptiste Mockey. Le numéro deux du PDCI se profile dans le débat et l'évolution des rapports entre forces vives du parti comme l'alternative crédible à Félix Houphouët-Boigny. En effet, il est auréolé du double statut, héroïque d'ancien prisonnier politique de Grand-Bassam, et de proche collaborateur de Félix Houphouët-Boigny depuis 1947. Sa légitimité auprès de la jeune génération se trouve renforcée par des prises de positions publiques, durant les trois grandes dates du parti en 1959, où Jean-Baptiste Mockey s'affirme comme le porte-voix d'une nouvelle cause : l'indépendance économique. Un idéal de lutte devenue une sorte de "bataille de rattrapage" pour la génération des Amadou Koné et Harris Memel Fôtéh¹³⁹, qui n'a pas eu le privilège de prendre une part active dans l'indépendance politique quasiment scellée en 1959.

Le congrès constitutif de la JRDACI réuni le 14 mars 1959 à Treichville annonce les couleurs. La réplique est donnée une semaine après, par la convocation en urgence du III^{ème} congrès avec pour objectif de réaffirmer la cohésion du parti, en raison du malaise créé et alimenté par la rumeur publique au sujet de la position défendue par les jeunes cadres de la JRDACI. Mais l'issue de ces assises ténues du 19 au 23 mars vire d'une certaine façon au triomphe de cette nouvelle tendance. Le duel électoral, pour le poste de secrétaire général du parti, entre la vieille garde idéologique incarnée par la candidature d'Auguste Denise et la candidature de Jean-Baptiste Mockey portée par la jeune garde, se solde par la victoire du second. C'est donc dans son rôle de chef de file et héraut du souverainisme économique que Mockey, le nouveau secrétaire général de la section ivoirienne prononce le 5 septembre 1959 au congrès extraordinaire du RDA un discours qui fait sensation, mais qui est aussi une attaque en règle contre la conception orthodoxe

¹³⁹ Amadou Koné est président de la JRDACI et Memel Fôtéh président de l'UGEI.

des nouveaux rapports entre la Côte-d'Ivoire et la France. Il déclare dans cet extrait :

Nous pensons que le moment est venu de donner une orientation claire et précise à la communauté [franco-africaine] : orientation dans nos jeunes Etats d'abord, orientation à Paris ensuite. C'est parce que nous n'avons pas conçu notre évolution sans la coopération avec la France que ni les emprisonnements ni les assassinats n'ont eu raison, à cette époque de notre foi inébranlable (...). Construisons d'abord nos jeunes Etats, donnons-leur une assise économique, seule capable de supporter le social. Formons nos cadres. Alors progressivement, nous donnerons plus de pouvoirs au conseil exécutif et au Sénat de la Communauté¹⁴⁰.

Jean-Baptiste Mockey esquissait à travers cet argumentaire une sorte de programme évolutif et dynamique en tout point contraire aux conceptions de Félix Houphouët-Boigny et de ses conseillers gaullistes.

3.1.2. Félix Houphouët-Boigny et la vieille garde néo-conservatrice du parti unique

La position et le postulat défendue par la ligne néo-conservatrice du PDCI n'a pas évolué depuis 1950. Elle promeut, même après 1960, des relations fusionnelles entre la France et son ancienne colonie ivoirienne, tout en affichant une attitude de réserve vis-à-vis de tout projet fédéral interafricain. Au contraire de ses contradicteurs, le premier président de la Côte-d'Ivoire opte pour une orientation pro-française et gaulliste du régime, décelable à deux niveaux. Au niveau économique, nœud gordien de la discorde, le choix houphouëtien du capitalisme libéral vise à faciliter l'établissement de liens économiques privilégiés avec la France. Lors de son allocution du 3 janvier 1961 à l'Assemblée Nationale, le président affirme qu'un espace considérable doit être laissé aux investisseurs étrangers, en accord avec la loi du 3 septembre 1959, qui autorise une grande liberté de mouvement des capitaux. Et fait notable, la responsabilité de superviser ces opérations échoit à

¹⁴⁰ M, Amondji, 2005 : « Assabou et Marcoussis : deux tragédies ivoiriennes », Paris, Revue Outre-mer, N°11, pp. 215-222, disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2005-2-page-2015.htm>

Raphael Saller, le seul français du gouvernement (T. Simonet, 2010, p. 406), que P. Bonnichon et P. Gény présente comme un homme « acquis à De Gaulle » (2012, p. 567). Au niveau des ressources humaines, faisant fi des revendications d'ivoirisation des postes clamées par les jeunes cadres de la JRDACI, Félix Houphouët-Boigny opte pour la « francisation » de l'administration en faisant la part belle à l'influence française. En effet, « passant de dix mille à trente mille unités pour la décennie 1960, cette colonie d'expatriés jouit d'un code de la nationalité souple qui lui permet de faire valoir des droits civiques semblables à ceux des natifs du pays » explique Thibaut Simonet à ce sujet (2010, p. 406).

En outre, de 1959 à 1963, les purges qui émaillent l'affaire des complots, cible une diversité de personnalités dont les ténors de la tendance opposée à cette orientation gaulliste du régime ivoirien. Jean-Baptiste Mockey, huit mois après son élection au poste de secrétaire général du PDCI est accusée, dans l'affaire du « complot du chat noir » de fomenter un complot fétichiste contre Félix Houphouët-Boigny. Il est poussé à la démission des postes de vice-premier ministre, et de ministre de l'intérieur. Puis, il est exilé comme ambassadeur de la Côte-d'Ivoire en Israël (J. Baulin, 1982, pp. 51-55). Rappelé par Abidjan en janvier 1963, il est nommé à la tête de la cour de sûreté de l'Etat, institution chargée de juger les leaders de la JRDACI accusés dans l'affaire dite « complot des jeunes », en janvier 1963. Dans le cadre de ce "complot", le 15 janvier 1963, le Président de la République signe un décret relevant de leurs fonctions Joachim Bony, ministre de l'éducation nationale et responsable de la presse de la JRDACI, Charles Donwahi, ministre de l'agriculture et de la coopération, chargé de la propagande de la JRDACI et Amadou Koné, ministre de la santé et secrétaire général de la JRDACI¹⁴¹. Trois mois après la déchéance des jeunes cadres, dans laquelle il avait été emmené à jouer les premiers rôles, Jean-Baptiste Mockey est à nouveau arrêté le 20 août et condamné à mort pour atteinte à la sûreté de l'Etat dans une nouvelle affaire dite « complot des anciens ». Cet ultime coup de semonce achève de démembrer et neutraliser la tendance souverainiste de la scène politique ivoirienne. Elle entre donc en latence et le demeure, même après les grâces présidentielles de 1966, 1967, 1971 et la réhabilitation officielle des prisonniers politiques

¹⁴¹ Abidjan-Matin du mercredi 16 janvier 1963, p.1

de Dimbokro et d'Assabou intervenue en 1980.

3.2. Redistribution des cartes politiques en contexte de pluralisme (1980-2010)

3.2.1. Crises de succession et recomposition du bloc houphouétiste

Le 12 juin 1980, lors du conseil national réuni à Abidjan, Félix Houphouët-Boigny concède publiquement qu'« il n'y a jamais eu de complot en Côte-d'Ivoire, ni de menace de coup d'Etat » (F. Grah Mel, 2010, pp. 217-218). Cette confession n'a certes aucune conséquence politique pour l'homme d'Etat qu'un tel mea-culpa incrimine du même coup, mais elle a le mérite de refermer cette page sombre de l'histoire politique nationale. Si la catégorisation des victimes des purges semble improbable vu la diversité des profils des pensionnaires d'Assabou et de Dimbokro, un constat s'impose cependant, c'est qu'il a étouffé, pour un temps, les velléités de succession au sein du parti unique. La propension du président à faire et à défaire, à tour de rôle ses successeurs présomptifs participe de ce statuquo.

Lors des élections législatives d'octobre 1980, qui représentent la première phase de la redistribution des cartes politiques, à l'intérieur du clan houphouétiste, trois héritiers potentiels sont en lutte. Il s'agit du tandem Konan Bédié-Emmanuel Dioulo qui croise le fer avec Philippe Grégoire Yacé, cacique du parti, faisant office depuis l'éviction de J-B Mockey de numéro deux du régime et de dauphin constitutionnel, en sa double qualité de Secrétaire général du PDCI-RDA et président de l'Assemblée Nationale. Mais contre toute attente, ce dernier cité est affaibli par une série de mesures conservatoires prises par Félix Houphouët-Boigny dans la foulée du VIIe congrès¹⁴². Yacé s'incline face à l'irrésistible ascension de Konan Bédié, l'héritier adoubé, rappelé de son exil étatsunien à la

¹⁴² Il s'agit de la suppression du poste de secrétaire général et son remplacement par un comité exécutif composé de neuf membres, et de la substitution du mode de scrutin des députés, qui ne se fait plus sous forme de liste nationale unique mais par scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

veille de ces joutes électorales (J. Baulin, 2000, p. 123). Ce dernier est donc le dauphin constitutionnel à l'avènement du multipartisme et au moment de l'intégration d'un premier ministre dans l'appareil étatique du régime.

Alassane Dramane Ouattara, à l'entame de sa mission à la tête du Comité Interministériel de Coordination du Programme de stabilisation et de la relance économique (CICP-SRE), prend ses distances avec le marigot politique. Mais il change de stratégie une fois nommé premier ministre, le poste l'ayant mis en orbite comme potentiel héritier. En effet, il commence à inquiéter à partir du moment où le président, malade et astreint à un traitement médical en Suisse et en France fait modifier la constitution pour que son premier ministre puisse gouverner en son absence (V. Cagnolari, 2011, pp. 14-15). Pour réussir cette mission, il réunit autour de lui des jeunes cadres encartés au PDCI qui forment quelques années après l'ossature du Rassemblement des Républicains. Ce parti créé le 27 septembre 1994 par Djéni Kobina, un transfuge du PDCI, se positionne dans le jeu politique ivoirien d'abord comme une formation de gauche, avant de glisser vers l'houphouëtisme et le bloc néo-conservateur. La proximité d'encrage entre le PDCI et le RDR s'est construite et déconstruite au gré des luttes pour le pouvoir de 1999 à la constitution du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) le 18 mai 2005.

3.2.2. Résurgence des idées souverainistes dans le programme politique du FPI

Le programme de la refondation dérive du projet de société écrit par Harris Memel Fôtéh sous le titre « fonder une nation africaine démocratique et socialiste en Côte-d'Ivoire ». L'ancien président de l'AECIF¹⁴³ puis de l'UGECI¹⁴⁴, arrêté en mai 1959 pour ses positions indépendantistes et condamné à trois ans de prison, réapparaît sur l'échiquier politique comme idéologue du Front Populaire Ivoirien. Le parti créé dans la clandestinité en 1982 fait son entrée sur la scène politique ivoirienne l'année suivant la disparition accidentelle de Jean-Baptiste Mockey, et se définit une pensée politique influencée par le contexte de rejet de

¹⁴³ Association des Etudiants de Côte-d'Ivoire en France

¹⁴⁴ Union Générale des Etudiants de Côte-d'Ivoire.

l'houphouëtisme déclinant. Le FPI surfe donc sur cette vague contestataire et se pose en antithèse du PDCI-RDA, surtout de sa politique de coopération avec la France, le nœud gordien du débat national. En effet, dans le premier ouvrage publié par le leader historique de ce parti en 1983, donc une année après sa constitution en clandestinité, il énonce sa conception des rapports entre la Côte-d'Ivoire et la France en ces termes :

Les principes de base de notre politique extérieure seront le respect de notre souveraineté. L'exercice de notre souveraineté suppose que notre pays définisse lui-même de façon autonome tous les axes de sa politique, aussi bien intérieure qu'extérieure. Vingt-six ans après l'arrivée du PDCI au pouvoir et vingt-trois ans après la proclamation de l'indépendance, le directeur de cabinet du président de la République, le secrétaire général du gouvernement, la secrétaire particulière du chef de l'Etat sont français. Chaque ministre a au moins deux conseillers français ; le ministère de l'économie et des finances et celui du plan sont littéralement envahis par les "coopérants" (L. Gbagbo, 1983, p. 168).

L'articulation de la politique des relations internationales du FPI est taillée sur mesure pour dénoncer le lien néocolonial entre la Côte-d'Ivoire et son ancienne puissance tutélaire. L'obsession souverainiste et antigauilliste, conduit le parti de la refondation, une fois aux affaires, à focaliser l'essentiel de sa politique internationale sur un aspect qui ne devrait en constituer qu'un chapitre. En dehors de la volonté d'en découdre avec l'ingérence française, le régime ne développe aucune théorie clairement articulée sur les nouveaux enjeux des relations internationales comme le partenariat sud-sud, la politique d'intégration au marché-monde. De sorte que les choix concernant ces questions majeures se font par improvisation.

Toutefois, de la première consignation de ses idées souverainistes en 1983 à 2010, le Front Populaire Ivoirien a démontré une constance dans la dénonciation des servitudes du rapport fusionnel avec l'ancienne puissance coloniale. Ce qui justifie son rattachement au courant souverainiste de la scène politique antérieurement incarné par le PDCI du quinquennat 1945-1950, le PRA et la jeune garde progressiste du parti unique. La centralité de la rhétorique antigauilliste dans le discours politique de Laurent Gbagbo et de son parti peut s'expliquer par le fait qu'elle représente le trait principal qui le différencie de ses deux répondants néo-conservateurs, le

PDCI et le RDR. Elle est donc abondamment mise en scène et exaltée à des fins de mobilisation. Dans ce sens, le lien historique avec les précurseurs des idées anticoloniales de la scène ivoirienne est ouvertement revendiqué. C'est le cas le 9 octobre 2010 à l'hôtel Ivoire lors de la cérémonie d'investiture du candidat de La majorité présidentielle (LMP), coalition électorale conduite par le FPI, où Laurent Gbagbo déclare : « Je dis toujours que le FPI a repris la lutte là où le RDA l'a laissé (...). Bernard Dadié est un survivant de la lutte du RDA. Il était donc bon que Dadié passe le flambeau de la lutte à une génération comme son père l'a passé à Houphouët en 1944 »¹⁴⁵.

Conclusion

Le caractère dualiste de l'antagonisme entre néo-conservateurs et souverainistes procède d'un héritage colonial des antagonismes politiques qui n'ont que très peu varié de 1945 à 2010. En outre, la violence verbale ou armée, liée au jeu politique ivoirien, de la purge violente orchestrée au cours des années 1960 dans le cadre des faux complots à la crise armée post-électorale de 2011, représente un corolaire de cette bipolarisation. Le tableau du face à face entre deux forces qu'offre le système politique et électoral ivoirien porte les germes de la violence dans la mesure où il reproduit le clivage entre le bien (sa tendance) et le mal (l'autre tendance), entre le salut et le péril. Un tel dualisme exacerbe une atmosphère de derby électoral avec des risques élevés d'affrontement entre partisans des deux camps opposés. Dans un cadre de compétition électorale tripartite, l'acquisition de la majorité procède d'un processus pacifique, dans la mesure où elle est conditionnée par la contraction d'une alliance de deux contre un. En effet, dans un tel système électoral, composé de trois forces politiques qui s'équilibrent en proportion, l'issue du scrutin est de fait conditionnée à l'avance par les alliances pré-électorales. De sorte que l'exercice électoral en lui-même cesse d'être le Jour J où "ça passe ou ça casse" et retrouve son sens symbolique de formaliser l'accès au pouvoir par la majorité structurée. Le tripartisme a donc l'avantage de transférer la fougue du derby électoral au jeu des alliances pré-électorales entre partis et de fonder des gouvernements de cohabitation entre le parti

¹⁴⁵ S. Boga, 2011 : « Bernard Dadié passe le flambeau de la lutte à Gbagbo », notre voie du 11 octobre 2010.

dominant et son allié "faiseur de roi".

Ce schéma se trouve faussé dans un jeu politique dualiste comme celui de la Côte-d'Ivoire où malgré la pluralité des partis, la tendance à l'approche des élections évolue invariablement vers le regroupement en deux coalitions, présidentielle et de l'opposition, qui reproduisent la démarcation et les sillons tracés de longue date par l'antagonisme entre néoconservateurs et souverainistes. La pacification des antagonismes politiques passe nécessairement par l'émergence d'une troisième voie, indépendante idéologiquement du courant néo-conservateur formé par le PDCI et le RHDP unifié, et du courant souverainiste formé par le FPI et ses alliés de la coalition Ensemble pour la démocratie et la souveraineté (EDS).

Références bibliographiques

AMONDJI Marcel, 2005, « Assabou et Marcoussis : deux tragédies ivoiriennes », in *Revue Outre-mer*, 11, pp. 215-222, consulté le 12 novembre 2018 sur <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2005-2-page-2015.htm>

BANGALI N'goran Gédéon, 2014, *méthodes de revendication et gouvernance politique des crises syndicales en Afrique occidentale francophone (1936-1990)*, Université de Bouake, UFR CMS, Département d'Histoire, Thèse de Doctorat

BANGALI N'goran Gédéon, 2017, « le renouvellement de la pensée politique en Côte-d'Ivoire, du régime colonial au système de pensée unique », in *Revue ivoirienne des sciences historiques*, 2, p.44-56.

BAULIN Jacques, 1982, *la politique intérieure de la Cote d'Ivoire*, Paris, Eurofor presse.

BAULIN Jacques, 2003, *la succession d'Houphouët-Boigny, les débuts de Konan Bédié*, Paris, Karthala, 184 p.

BOGA Sivori, 2010, « Bernard Dadié passe le flambeau de la lutte à Gbagbo », in *Notre Voie* du 11 octobre 2010

BONNICHON Philippe ; GENY Pierre, 2010, *Présences françaises outre-mer, XVIe-XXIe siècles*, Paris, Karthala

CAGNOLARI Vladimir, 2011, « à l'origine des affrontements post-électoraux, Côte-d'Ivoire, les héritiers maudits de Félix Houphouët-Boigny », in *Le Monde Diplomatique*, janvier 2011, pp.14-15

CHAFFARD Georges, 1965, *les carnets secrets de la colonisation*, Paris, Calmann-Lévy

CHOUROUBA Farma Marie-Madeleine, 2001, *participation politique des citoyens et citoyennes : cas des femmes en Côte-d'Ivoire*, Laval, thèse de la Facultés des Etudes Supérieures de l'Université de Laval.

GBAGBO Laurent, 1983, *Côte-d'Ivoire, pour une alternative démocratique*, Paris, l'Harmattan

KANGA Kouakou Marcellin, 2012, « l'Entente Des Indépendants de Côte-d'Ivoire (EDICI) 1949-1956 », in *Godo Godo*, 22, pp.130-141.

KIPRE Pierre, 1989, *le congrès de Bamako ou la naissance du RDA*, Paris, Chaka

KOM Nuembissi Paul, 2008, « les partis politiques africains entre universalité et particularité », in *Polis*, 1&2, p.1-77.

KONE Amadou, 2003, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Paris, Karthala

LOUCOU Jean-Noël, 1986, « le parti démocratique de Côte-d'Ivoire et les partis politiques ivoiriens de 1946 à 1960 », in *Actes du colloque international sur l'histoire du RDA*, tome I, p.121-132.

REUILLARD Michel, 1992, « saint-simonisme et colonisation. La politique indigène du gouverneur Guillain en Nouvelle-Calédonie (1862-1870) », in *Outre-Mers*, 297, p.475-515.

SIMONET Thibaut, 2010, « les composantes du pouvoir de Félix Houphouët-Boigny en Côte-d'Ivoire (1958-1965) », in *Outre-Mers*, 368-369, p.403-420.

THIOUB Ibrahima, 1981-1982, *le rassemblement démocratique africain et la lutte anticoloniale 1946 à 1958*, Dakar, mémoire de maîtrise Histoire, Université Cheick Anta Diop de Dakar.

VIGNAUD Michel, 1956, « les élections du 2 janvier 1956 en Côte-d'Ivoire », in *Revue française de science politique*, 6-3, p.570-582

Les leaders religieux à l'épreuve de la transition militaire en Côte d'Ivoire (décembre 1999- octobre 2000)

Religious leaders in the ivorian military transition (december 1999-october 2000)

TRAORE Sékou

Docteur en Histoire du Monde contemporain

tsekou136@gmail.com

Résumé

Après trois décennies de relative stabilité politique suite à son accession à la souveraineté internationale, la Côte d'Ivoire fait son entrée dans une spirale d'instabilité consacrée le coup d'Etat du 24 décembre 1999 et l'avènement du CNSP. Tout comme l'opinion publique et politique, les leaders religieux musulmans et chrétiens s'inscrivent en phase avec le CNSP avant de déchanter. Leurs discours sont fonction de l'évolution du climat socio-politique, parfois teintés de parti pris, toujours relayés par les médias. Leur division autour des questions touchant à la réconciliation nationale et leur ralliement à des leaders politiques entraînent, en partie, la fin tragique de la transition militaire. Ce travail s'appuie sur les données bibliographiques et les sources orales. Les données recueillies au cours de la collecte d'informations ont été croisées et comparées pour en faire un tri. Seules celles qui s'entrecoupaient ont été retenues dans l'élaboration de ce travail. Suivant une approche diachronique, cette étude analyse le niveau d'implication des leaders religieux dans la transition militaire en Côte d'Ivoire.

Mots -clés : leaders religieux – transition militaire – CNSP – Côte d'Ivoire.

Abstract

Three decades after gaining its international sovereignty, Côte d'Ivoire entered in a spiral of instability with the coup of december 24, 1999 and the advent of CNSP. Like political and public opinion, Muslim and Christian religious leaders registered with the CNSP before becoming disillusioned. Their speeches are a function of

evolution of the social-political climate, sometimes tempted by bias, always relayed by media. Their division around the question of national reconciliation and their rallying to political leaders led, in part, to tragic end of the military transition. This study is based on the bibliographics data and oral sources. The obtained informations were crossed and compared to keep the most relevant for this study. Following a diachronic approach, it analyses the involvement of Côte d'Ivoire religious leaders in the military transition.

Keywords : Religious leaders – military transition – CNSP – Côte d'Ivoire.

Introduction

Dix mois. Telle a été la durée officielle de la transition militaire en Côte d'Ivoire¹⁴⁶. Pour brève qu'elle ait été, la transition militaire a rudement mis à contribution les leaders religieux ivoiriens, dont les discours, durant ce laps de temps, ont revêtu plusieurs formes. Et pourtant, au lendemain du coup d'État qui a vu le changement de pouvoir et l'avènement du Conseil National du Salut Public (CNSP), les instances religieuses, bien qu'en déphasage avec ce mode de changement « anti démocratique », ont majoritairement salué sa nature de « non effusion de sang » (M. Cissé, 2000, p. 9). Les relations mutuelles ont d'abord été au beau fixe, avant de se détériorer progressivement avec le CNSP ainsi qu'entre les entités religieuses elles-mêmes, pour des motifs qui sont en partie à chercher dans les désaccords liés à l'instrumentalisation de la question identitaire (B. R. Tiémélé, 2003, p. 224 ; Y. Konaté, 2003, p. 289). Si la chute du président Bédié au soir du 24 décembre 1999 a mobilisé les leaders des formations politiques majeures de l'opposition pour sa succession, elle a dans le même temps impliqué les formations religieuses ivoiriennes, notamment, chrétiennes et musulmanes. En effet, les divisions internes émanant des luttes intestines pour le pouvoir d'État n'ont pas manqué d'affecter un

¹⁴⁶ La transition débute le 24 décembre 1999 et prend fin le 26 octobre 2000. Le 24 décembre est la date à laquelle a lieu le coup d'État des mutins sur le président Bédié et la prise de fonction du Général Robert Guéi ; qui crée le Comité National de Salut Public (CNSP) pour la mener. Le 26 octobre 2000 est la date de prestation de serment du président Laurent Gbagbo, vainqueur des échéances électorales du 22 du même mois, soit quatre jours plus tôt.

tant soit peu le « lien sacré¹⁴⁷ » qui unissait jusqu'alors les chefs religieux musulmans (S. Traoré, 2017, p. 108) aux chefs religieux chrétiens (G. Yao Bi, 2009, p. 144).

Ce malaise s'est incarné par la mise sur touche du forum inter-religieux, créé pour servir de tribune d'échange et de partage entre les différentes confessions religieuses. Jamais plus – du début à la fin de la transition et excepté les différentes réactions – les leaders religieux musulmans et chrétiens ne se sont accordés pour tenir un discours commun, allant dans le sens de l'apaisement. C'était la première fois dans l'histoire de la Côte d'Ivoire que les deux religions les plus représentatives de la scène nationale¹⁴⁸

¹⁴⁷ Une certaine coexistence pacifique anime les rapports entre leaders religieux musulmans et chrétiens bien avant sa détérioration. L'institution de dialogue islamo-chrétien remonte à janvier 1968. Elle rentre en vigueur en 1970, avec pour initiateurs des Évêques et des Imams. Côté chrétien, nous avons le Père franciscain Gwénole Juesset, Luc Moreau, Jean-François Dufour, Suzanne Périn, Siméon Atsain et Celestin Koffi Ibrago. Côté musulman, nous avons Boubacar Sakho, Ahmadou Hampaté Ba, Alpha Cissé, Tidjane Bah. Cette coexistence pacifique se consacre par des actions coordonnées entre les leaders religieux pour parvenir à la paix. Les rapports islamo-chrétiens n'ont ainsi d'autres objectifs que de promouvoir la cohésion, l'entente, l'harmonie, gages de développement. De ces rapports sont nées des amitiés entre les leaders religieux de toutes confessions. Des échanges de présents ont mutuellement lieu entre elles. Les chrétiens offrent aux musulmans du sucre, du lait, des denrées alimentaires pendant le mois de ramadan, parfois des moutons pendant la fête de tabaski. Les musulmans en retour en font de même pour les chrétiens pendant le carême et d'autres fêtes chrétiennes. Le Conseil National Islamique (CNI), le Conseil Supérieur des Imams (COSIM) et d'autres confessions aussi bien chrétiennes qu'animistes s'associent pour la mise en place d'un forum des confessions religieuses qui se voulait un cadre d'échange et de partage pour le maintien de la paix en Côte d'Ivoire, dirigée par le Senior évêquiste Edimou Blin Jacob. Des séances de prière et de lecture coranique sont entreprises par les deux confessions pour demander à Dieu de ramener la paix dans le pays. En 1983, Mgr Bernard Agré invite Boubacar Sakho à la cérémonie de son élévation au grade de Cardinal, occasion par laquelle Boubacar Sakho plus connu sous le nom de Sage de Treichville ne manque pas d'exprimer sa joie. Gwénole Juesset lui rend un hommage, le qualifiant de « croyant le plus extraordinaire que je n'ai jamais vu », eu égard à son humanisme et son sens modéré des conceptions religieuses. En octobre 1997, le Cardinal Yago et l'Imam Djiguiba Cissé entreprennent un voyage ensemble pour représenter les croyants ivoiriens relativement à une campagne de sensibilisation intitulée "Religions et Sida".

¹⁴⁸ Selon une étude de recherche menée par Danielle BEN YAHMED et Nicole HOUSTIN (S/D), il y a 40% de musulmans en Côte d'Ivoire, 15% de chrétiens catholiques, 10% de protestants et 17% d'adepte de religions traditionnelles. Cf. Danielle BEN YAHMED, Nicole HOUSTIN (S/D) (2013, p. 62).

interviennent ouvertement et en même temps dans des affaires politiques en rang dispersé, et aussi la première fois que leurs représentants ne s'accordent guère pour proposer des solutions quant à la question identitaire qui mettait en péril l'équilibre de la nation. En s'ingérant dans les affaires politiques du pays sans véritables solutions synonyme d'accalmie, les leaders religieux ont fait une fois de plus preuve de ce que le principe « sacro-saint » de la laïcité de l'État ivoirien n'est qu'un leurre (M. Miran, 2014, pp. 2-6). Mieux, ils illustrèrent à bien des égards leur incapacité à surmonter leur appartenance politique pour préserver et privilégier l'intérêt national. Faute de consensus, ils assistèrent impuissants à la fin tragique de la transition militaire.

De ce qui précède, quel est le niveau d'implication des leaders religieux ivoiriens dans la transition militaire en Côte d'Ivoire ? L'objectif étant d'analyser leurs postures dans la gestion de la transition par le CNSP, de décembre 1999 à octobre 2000, la méthode élaborée, pour y parvenir, s'appuie essentiellement sur l'utilisation croisée des données bibliographiques collectées dans les centres de recherche, des sources imprimées obtenues auprès des personnes ressources (rapports de la Conférence Épiscopale de Côte d'Ivoire "CECI" pour l'Église catholique et les Cahiers du Centre d'Étude, d'Information et de Documentation du Conseil National Islamique "CEID" pour les leaders religieux musulmans) et des sources orales. Des entretiens semi-directifs ont été conduits pendant cette étape. Les informations obtenues à l'issue de ces phases ont été traitées pour un tri et comparées avec les données bibliographiques, afin de ne retenir que les plus pertinentes.

S'appuyant sur une approche diachronique, cette étude interroge la marge de manœuvre des leaders religieux dans la gestion de la transition militaire ivoirienne entre décembre 1999 et octobre 2000 autour de trois axes. Le premier traite des différentes réactions des leaders religieux par des discours à la fois ambiguës et indolents. Le deuxième examine les regards mitigés des instances religieuses face à la question identitaire. Le troisième analyse l'intervention des leaders religieux sur le champ politique et la fin tragique de la transition militaire.

1. Les réactions des leaders religieux au lendemain du coup d'État (décembre 1999-janvier 2000) : le compromis ou l'accommodation avec le CNSP et les partis politiques

Les réactions des leaders religieux au lendemain du coup de force peuvent être appréhendées au prisme de deux axes : tentées d'ambiguë pour les chefs religieux musulmans et de prudence pour les chefs religieux chrétiens.

1.1. L'ambiguïté des réactions des leaders religieux musulmans au lendemain du coup d'État (décembre 1999)

Il est indispensable, pour comprendre les réactions des leaders religieux musulmans à l'annonce de coup de force qui consacra le départ du président Bédié, de jeter un regard rétrospectif sur la nature de leurs rapports.

1.1.1. Retour sur le double rapport entre le régime Bédié et les leaders religieux musulmans

Si les rapports entre Félix Houphouët-Boigny et les leaders religieux musulmans ont longtemps été teintés d'ambiguïté et n'ont connu une véritable embellie que dans les années 1990 (S. Traoré, 2017, p. 107), cela peut être relativisé avec le régime Bédié. La méfiance mutuelle entre ce régime et certaines organisations islamiques telles que le Conseil National Islamique (CNI) et le Conseil Supérieur des Imams (COSIM) s'est souvent caractérisée par des actes de nature coercitive dont les motifs sont à chercher dans leurs réactions sur la question identitaire (Y. Konaté, 2003, p. 289 ; R. B. Tiémélé, 2003, p. 230). Les divisions observées dans les rangs de cette communauté entre le Conseil Supérieur Islamique (CSI) et le CNI ont facilité et légitimé les actions du Président qui s'est appuyé sur le premier pour éclipser le second. Le président Henri Konan Bédié entretenait en effet un double rapport avec les chefs religieux

musulmans : privilégié avec le CSI¹⁴⁹ qui le soutenait sa politique ivoiritaire, conflictuel avec le CNI et ses satellites qui ont vite fait de s'inscrire en porte-à-faux contre une politique qu'ils ont qualifié de « danger pour l'équilibre de la nation ¹⁵⁰». À la question de savoir quels étaient ses rapports avec les musulmans, dans son livre-entretien, Henri Konan Bédié (1999, p. 150) répondait : « lors de mon accession à la Présidence de la République, les Musulmans n'ont pas manifesté la moindre hostilité à mon encontre, et en 1995, quand je suis devenu Président élu, les régions musulmanes ont voté pour moi à 95%.»

La réalité est cependant tout autre. La « guerre de succession » devenue officielle et effective après la mort du président Houphouët et la démission d'Alassane Ouattara à la tête de la Primature détériora davantage les rapports entre une frange de la communauté musulmane-COSIM-CNI-et le Dauphin constitutionnel. Le mensuel islamique, *Plume Libre* a vite fait de considérer : « La démission du premier ministre comme la conséquence d'un complot contre les musulmans.» (A. Ellenbogen, 2004, p. 89). La détérioration de ces rapports a atteint son paroxysme lorsque le 16 juin 1994, le chef de l'État fait lancer des gaz lacrymogènes dans la mosquée Siaka Koné d'Abobo à l'heure de la prière du vendredi, ce qui ne manqua pas d'engendrer des affrontements¹⁵¹. Le code électoral¹⁵² quelques mois plus tard fit l'objet de critique acerbe de la part de l'Imam Idriss Koudouss. Lors du *mawlid*¹⁵³ de 1995, il contesta les conditions d'éligibilité du code en y percevant un caractère d'exclusion. L'instrumentalisation du

¹⁴⁹ Selon El-Hadj Djiguiba CISSE, le rapport privilégié entre le président Bédié et Moustapha Diaby remonte à leur enfance où la famille Diaby de Samatiguila a beaucoup fait pour Bédié.

¹⁵⁰ Les cahiers du CEID, 2 octobre 1999, p. 16

¹⁵¹ Entretien du 16 août 2017 avec El-Hadj Djiguiba CISSE.

¹⁵² Le code électoral a été institué le 8 décembre 1994. Il imposait désormais au candidat à la Magistrature suprême de prouver sa nationalité ivoirienne en étant : « ivoirien de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine » Il faut cependant attendre le 26 août 1995 pour qu'il fasse son entrée dans le programme présidentiel pour : « le rééquilibrage entre les régions, la régionalisation, la réalisation d'une société égalitaire [...], l'épanouissement de l'homme ivoirien dans ce qui fait sa spécificité, ce que l'on peut appeler son ivoirité. » (J. Beugré, 2011, 19).

¹⁵³ Le Mawlid ou Maouloud commémore la naissance du prophète Muhammad. C'est un culte de dévotion au prophète de l'islam qui a lieu la nuit du 11 au 12 Rabbi al-awal (troisième mois du calendrier lunaire).

concept ivoiritaire réussit ainsi à ébranler toutes les valeurs sociales et communautaires. L'indifférence des autorités politiques face aux brimades subies par les patronymes à consonance nordique a vivement fait réagir le COSIM : « l'existence de la Côte d'Ivoire est menacée. » (M. Le Pape, 2003, p. 20).

Paradoxalement à ce qui précède, le président Bédié avait entrepris de nombreuses actions en faveur de l'islam et des musulmans. Il s'agit de la pose de la première pierre de la Mosquée du plateau¹⁵⁴, l'extension de la Mosquée *Dar-Es-Salam* de Bouaké, la contribution à l'extension des mosquées de Man, Séguéla, en plus d'avoir achevé la Mosquée de Ouaninou et de Kong. Il contribua à hauteur de vingt millions pour la réfection de la Mosquée de Treichville et dix millions pour la Mosquée du camp militaire d'Akouédo. Il fit des dons d'*Al-Quran*, une donation de terrain au CNI et entreprit de prendre en charge le pèlerinage de deux mille pèlerins chaque année à La Mecque. Il fit par ailleurs le premier chef d'État à avoir participé à la première manifestation associative islamique en Côte d'Ivoire. (M. Miran, 2006, p. 438-439). Ainsi qu'il est donné de le constater, l'unique facette sombre dans les relations entre le Président et les musulmans résidait dans la question identitaire. Le refus de la communauté musulmane (COSIM-CNI notamment) d'accepter son sucre pendant le mois de ramadan de décembre 1999 à quelques jours du coup d'État, illustre parfaitement ce schéma¹⁵⁵.

1.1.2. L'ambiguïté des réactions des guides religieux musulmans au lendemain du coup d'État (décembre 1999)

Les réactions des guides religieux musulmans sont qualifiées d'ambigües, car les musulmans en désaccord avec la politique ivoiritaire du président Bédié ont souhaité un changement de régime et ont même prié pour ; mais ont dans le même temps déploré le mode opératoire. En effet, bien avant le coup d'État qui occasionna le départ de Henri Konan Bédié, une déclaration du 02

¹⁵⁴ Entretien du 16 août 2017 avec El-Hadj Djiguiba CISSE

¹⁵⁵ Selon El-Hadj Djiguiba CISSE et Daouda KONE, ce refus s'explique par le fait que les donateurs avaient accompagné leur acte de réprimande. Ils demandaient aux musulmans qu'en retour de ce qu'ils recevaient, d'être reconnaissants en se taisant sur certains actes (la question ivoiritaire surtout) du régime en place.

octobre 1999 émanant du COSIM faisait état de ce que :

«Depuis quelque mois, notre pays est en proie à des tensions qui révèlent une situation socio-économique préoccupante [...] Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation qui rappelle étrangement celle des mois d'août et septembre 1995, avec des risques plus grands d'explosion. C'est pourquoi le COSIM voudrait revenir sur ce message qui garde encore toute sa fraîcheur, en espérant qu'il soit mieux compris et mieux pris en compte. Les Imams n'ont qu'un seul souci majeur : préserver la Paix parce qu'une nation ne peut prospérer que dans la paix [...] Le COSIM n'a pas vocation de prendre parti, mais il a l'obligation d'appeler l'attention de tous sur la nécessité de se parler ; de rappeler à chacun son devoir moral, d'éviter à la nation des tourments qui naissent toujours des actes d'exclusion [...] l'existence même de la Côte d'Ivoire est menacée.» (CEID, octobre 2000, p. 16).

Cette exhortation à la paix visait à interpeler le président Bédié des risques d'affrontements qui pourraient émaner des prochaines échéances électorales si les mesures d'exclusion n'en étaient pas extraites. Elle lui rappela au passage l'épisode de 1995¹⁵⁶ qui a suscité de nombreuses contestations dans les rangs des opposants et faillit tourner au désastre. Cette alerte ne changea outre mesure la volonté du président Bédié de revenir sur sa décision quant à la loi d'éligibilité, encore moins le concept ivoiritaire dont les victimes étaient essentiellement des personnes à consonance nordistes et musulmanes (Y. Konaté, 2003, p. 290). Ce furent autant de facteurs qui firent espérer aux leaders religieux musulmans d'un changement de régime, synonyme d'un changement de politique envers la communauté musulmane victime des tracasseries policières

¹⁵⁶ Les élections présidentielles d'octobre 1995 font suite à des troubles liés à la contestation des résultats de la part du Front Republicain (FR). Celui-ci estime que la loi sur l'éligibilité votée le 8 décembre 1998 est un moyen pour le pouvoir en place de conserver le pouvoir en restreignant la liste des aspirants à la Magistrature Suprême. L'élection opposa Henri Konan Bédié (PDCI) à Francis Wodié (PIT). Le premier l'emporte avec plus de 90% du suffrage exprimé. Le 26 octobre 1995, soit quelques jours après les résultats, les leaders religieux (le Cardinal Bernard Agré de l'Église catholique, Révérend Pasteur N'cho Lambert de l'Église méthodiste, Tidiane Ba, Imam de la grande Mosquée de la Riviera, etc.) s'unissent pour porter un message de paix à l'endroit de tous les Ivoiriens, en les invitant au calme après avoir tenté en vain de dissuader le Front Republicain de manifester.

quotidiennes¹⁵⁷.

Conformément à cette situation, les leaders religieux musulmans tels que le CNI et le COSIM ont accueilli le coup d'État du 24 décembre 1999 avec une joie modérée. Si leur relation avec le Président déchu n'était pas des meilleures¹⁵⁸, ils ne souhaitaient nullement pas que l'alternance de pouvoir se fasse par le biais d'un putsch, mais plutôt par la voie des urnes¹⁵⁹. Lors de la nuit du destin, dans le courant du mois de décembre, le Président du CNI, l'Imam Idriss Koudouss Koné prôna la paix. Il a aussi tenu à saluer par la même occasion le changement politique intervenu dans le pays « sans effusion de sang. » (M. Cissé, 1999, p. 9). Parallèlement à ce message, l'Imam Bakary Chérif, président du Front de la Ouma Islamique (FOI) affirma : « Aux nouvelles autorités, le président Guéi Robert, le CNSP, qui viennent d'opérer le changement sans effusion de sang. Nous souhaitons plein de succès à leurs actions. Celles-ci qui visent à réconcilier tous les fils de la Côte d'Ivoire. » (M. Cissé, 1999, p. 9).

Les responsables religieux musulmans, s'ils n'ont pas officiellement dénoncé l'action des mutins, ne se sont pas non plus inscrits en conformité avec elle. Dans leurs propos en effet, ce fut plutôt le mode opératoire du coup de force qui a été mis en avant. Les leaders religieux musulmans n'ont par conséquent pas été surpris

¹⁵⁷ Dans sa déclaration du 11 juin 2000, l'Imam Aboubacar Fofana rappel au Chef de la junte que l'avènement du CNSP était considéré par les Ivoiriens stigmatisés par le concept d'ivoirité comme « un événement heureux (...) C'était pour nous un espoir, non une revanche. Un espoir pour vivre avec nos frères catholiques, protestants, animistes comme on l'avait fait (...) » Voir CEID, Discours de l'Imam Aboubacar Fofana sur le concept ivoiritaire et son impact sur l'atmosphère socio-politique, 11 juin 2000, p. 18.

¹⁵⁸ Les rapports entre le président Bédié et les leaders religieux du CNI et COSIM se sont détériorés au fil de l'évolution de sa gouvernance à la tête du pays, principalement à cause de la question ivoiritaire. Cette détérioration atteint son paroxysme lorsque le 16 juin 1994, il fait jeter des gaz lacrymogènes dans la Mosquée de Siaka Koné à Abobo, à l'heure de la prière du vendredi. Le projet de loi sur l'éligibilité établi le 08 décembre 1994 et validé en 1995 fait se dresser les chefs religieux du CNI et COSIM contre le chef d'Etat, n'y voyant autre qu'un caractère d'exclusion, mais en réalité escomptent la candidature d'Alassane Ouattara, ex Premier ministre d'Houphouët. Ces rapports étaient néanmoins bons avec le Conseil Supérieur Islamique (CSI), adversaire du CNI, dirigé par Diaby Moustapha Koweit.

¹⁵⁹ Entretien du 16 août 2017 avec El-Hadj Djiguiba CISSE.

par les événements, mais les ont plutôt souhaités. Cette attitude traduit l'ambiguïté des réactions musulmanes. Leur indolence quant à la ferme condamnation du coup de force a été exploitée par les leaders politiques, avec en premier le chef de la junte militaire. Lors de sa rencontre avec les chefs religieux le 29 décembre 1999, le Général Guéi décida de dissoudre le Conseil Supérieur Islamique (CSI), estimant que l'image de cette association religieuse aurait été rehaussée par Henri Konan Bédié pour éclipser le CNI et susciter entre elles la désunion ((N. Rachid, 2000, p. 12). Agissant ainsi, le chef de l'État mit temporairement un terme à un conflit de leadership entre CSI et CNI tout en escomptant en retour le soutien du CNI et de ses satellites. Qu'en est-il donc des réactions de l'Église ?

1.2. Les réactions des leaders religieux chrétiens au lendemain du coup de force

Avant d'analyser les réactions des leaders religieux chrétiens à l'annonce du putsch, il convient au préalable de faire un retour sur la nature de leurs rapports avec le régime déchu.

1.2.1. Le rapports formels avec les leaders religieux chrétiens

Hormis les bénins conflits qui avaient quelques fois opposés l'Église catholique à Félix Houphouët-Boigny¹⁶⁰, les relations entre ces deux entités ont en général été bonnes. Cette situation a perduré avec le président Henri Konan Bédié. Toutefois, ces bons liens n'étaient que purement et simplement formels : « l'État respecte l'Église et vice versa¹⁶¹ ». Le soutien de l'Église catholique aux premières heures de l'adoption du code électoral, à la différence de certains leaders religieux musulmans, va davantage consolider ces rapports. En effet, dans la 41^{ème} Lettre Pastorale du 25 juin 1999, les évêques se sont prononcés sur le code électoral. Celui-ci est à leur sens : « une loi qui relève du droit positif des États modernes. [...] Les Ivoiriens ont, semble-t-il, pris conscience de leurs droits et de

¹⁶⁰ En 1963, les rapports entre l'État et l'Église catholique ont relativement été ternis par l'invention de faux complot du Président contre son régime et qui vit la mort d'Ernest BOKA. D'autres incidents éclatent entre eux dans l'affaire des bâtisses religieuses des années 1980 ainsi que l'affaire du mardi noir en 1992 qui vit la présence de Mgr YAGO dans le palais de la justice.

¹⁶¹ Entretien du 22 août 2017 avec l'Abbé Augustin Obrou

leurs devoir civiques [...] Par le code, le législateur répond à une situation avec toute sa complexité, ses requêtes et ses exigences.» (CECI, juin 1999, p. 354-355).

Cette approbation des évêques, si elle prétend s'inscrire dans le cadre de l'intérêt national, ne rimait pas avec les réalités ivoiriennes, dans la mesure où l'adoption de ce code doublé du contexte socio-politique ainsi que sa partialité, furent autant de choses qui ont remis en question son bien-fondé. Ayant compris cela, les évêques changèrent de fusils d'épaule relativement à cette question. Durant leur sortie au bois sacré de Lataha (Korhogo) au mois de juin 1998, ils invitèrent la population : « à s'abstenir de toute peur et à espérer, car la Côte d'Ivoire est un pays béni de Dieu que les intérêts partisans ne sauraient ébranler » (CECI, juin 1998, p. 358). Ils invitèrent par la même occasion le régime en place à faire de la paix son crédo, puisque : « la Côte d'Ivoire n'appartient en propre à personne. Elle appartient à tous ceux qui veulent la construire dans la justice, dans la tolérance, dans la patience, dans la sérénité, dans la paix [...] » (CECI, juin 1998, p. 358). Le manque d'informations relatives à la prise de position des autres confessions chrétiennes ne permet pas de connaître leur avis. Toutefois, une cloison étanche ne saurait être établie entre leur position et celle des évêques. En bref, si les leaders religieux étaient au départ divisés autour du code électoral, ils finirent par s'accorder pour le dénoncer.

1.2.2. La prudence des leaders religieux chrétiens (janvier 2000)

À l'instar des chefs religieux musulmans, certains leaders religieux chrétiens ont réagi à l'annonce du coup d'État. L'un de nos informateurs de la paroisse St. Jacques de Cocody a reconnu n'avoir pas été surpris par la chute du régime en place. À son sens, les mises en garde des instances suprêmes de l'Église catholique à l'endroit du président Bédié étaient restées lettres mortes¹⁶².

Cela est d'autant plus vrai que le Cardinal Agré ne se prononça pas instantanément sur la situation qui prévalait. Il exhorta tout simplement à la solidarité dans « ces temps de brouillard » (B. Agré, 2000, p. 4). Ce mutisme du Cardinal peut aussi être mis sur le

¹⁶² Entretien du 22 août 2017 avec l'Abbé Augustin Obrou

compte de la perquisition dont la Cathédrale fit l'objet à la veille du Réveillon, y compris sa chambre, par des militaires de la Force d'Intervention Rapide Para-Commando (FIRPAC) recherchant des dignitaires du PDCI. Plus tard, d'autres raisons d'une telle réaction de la part de l'Archevêque ont été explicitées dans une déclaration. À la question de savoir, comment il avait accueilli le coup de force du 24 décembre 1999, il répondit : « Cela a été difficile à gérer, parce que pour moi, c'était comme mes enfants qui se battaient. Il se trouvait que Guéi et Bédié sont des chrétiens et des catholiques. J'étais donc entre les deux, le père déchiré et laminé. J'ai dû intervenir très fort en élevant parfois le ton avec Guéi. » (J. Adja, 2016, p. 4-8).

Ce qui est mis en avant par le Cardinal, c'est non seulement la confession religieuse du Président déchu et celle du nouveau dépositaire du pouvoir, mais aussi par souci d'impartialité. Cependant, ces affirmations ne sauraient, à elles seules, rendre compte du point de vue de l'Église catholique sur le coup de force. En réalité, c'est par prudence et manque d'informations suffisantes, eu égard à la confusion générale, que cette instance s'est abstenue de toute déclaration à la hâte. Plus tard, le 6 janvier 2000, après avoir rappelé les principes démocratiques et remercié Dieu d'avoir épargné à la Côte d'Ivoire une guerre civile, les évêques ont invité le CNSP à assurer la sécurité des biens et des personnes, gages de pardon et de réconciliation, en ces termes :

« Les Evêques de Côte d'Ivoire rappellent toutefois que les principes démocratiques auxquels la Côte d'Ivoire s'est depuis toujours attachée requièrent que la dévolution du pouvoir d'Etat se fasse de façon pacifique avec l'onction du peuple. [...] Les Evêques invitent le Comité National de Salut Public à assurer la paix des personnes et des biens remercient et bénissent Dieu d'avoir épargné à notre pays la guerre civile et ses conséquences dramatiques » (CECI, janvier 2000, p. 7).

Ces déclarations apparaissaient cependant bien tardives, car une fissure s'était déjà introduite dans les relations entre les leaders politiques depuis la mise sur pied du premier gouvernement deux jours plus tôt. Cette réaction tardive et le manque de prise de position ferme ont été dénoncées par James Aka Wadja (2015, p. 183).

D'autres confessions en dehors de l'Église catholique se sont

prononcées sur le coup d'État. Dans des communiqués, leurs présidents firent savoir leurs points de vue respectifs sur le coup de force. Ainsi, le Pasteur Boni, président de la Conférence de l'Église protestante méthodiste a : « salué l'action militaire sans effusion de sang.» (M. A. Pokpa, 2000, p. 14). De même, le prophète Severin Kakou, président de l'Église évangélique internationale Foursquare Gospel Church de Côte d'Ivoire, affirme : « j'ai tenté en vain de prévenir Bédié.» (M. A. Pokpa, 2000, p. 14), après avoir salué l'action des mutins. Ils s'inscrivent tous en phase avec le mode opératoire du coup de force à l'image de leurs homologues musulmans. Il faut toutefois noter que la prise de position des leaders religieux relativement au coup d'État n'est pas du goût de tous, préférant rester dans le respect de la laïcité. Ils finirent néanmoins par composer avec la situation¹⁶³.

Au total, l'angle le plus plausible quant aux réactions des leaders religieux est celui de l'accommodement ou encore celui du compromis. Ils ont en général salué la nature du coup de force, sans pour autant s'inscrire en phase avec. En est-il autant avec l'exhumation de la question identitaire ?

2. La réaction des leaders religieux face à la question identitaire

Plusieurs factions s'étaient constituées au sein des différentes confessions religieuses pour exprimer leur point de vue relativement à la question identitaire. Les avis des guides religieux musulmans et chrétiens sont analysés dans cette rubrique.

2.1. L'opposition des leaders religieux musulmans à la question identitaire : les motifs

Il s'agit de la stigmatisation d'un groupe ethnique, de la division interne entre les leaders religieux musulmans et du rejet de l'article 35 de la constitution.

¹⁶³ Diaby Moustapha, ex président du Conseil National Islamique (CSI), l'un des détracteurs du régime Guéi, et par ailleurs critique envers ses frères en religion pour leur collaboration avec un régime anti-démocratique, finit par changer de fusils d'épaule et devenir l'un de ses plus grands conseillers. Dans les rangs des évêques, une division autour du coup d'État est constatée. Certains ont d'abord refusé de composer avec le CNSP avant de se ranger.

2.1.1. La stigmatisation des membres de la communauté musulmane et des « dioula¹⁶⁴ »

C'est suite à la mise en place de la Commission Constitutionnelle et Electorale (CCCE) le 21 janvier 2000 que sont apparus les premiers signes de la résurgence de la question identitaire au sein du « nouveau » régime politique dirigé par le chef de la junte. Elle prit forme dans le mois de février. Les chefs de certaines associations musulmanes en Côte d'Ivoire, notamment ceux du CNI et du COSIM, ont toujours manifesté leur refus de cautionner le concept d'ivoirité principalement pour cause de stigmatisation des membres de la communauté musulmane et des « dioula ».

Dans l'élan de la transition militaire en effet, les joutes entre les leaders politiques et/ou religieux vont crescendo. Instrumentalisé au gré des circonstances politiques, les guides religieux du COSIM et du CNI ont vite fait de considérer le concept ivoiritaire comme le nœud gordien du mal ivoirien. Cette opposition s'est traduite par le fait que la grande majorité des personnes touchées par l'article 35 sont de l'ethnie mandé-malinké et de confession religieuse musulmane. Cela se vérifie par les interpellations policières sur les routes, la destruction des pièces d'identité par les agents de l'État et les descentes nocturnes de la part des policiers pour des contrôles essentiellement dirigés contre ces Ivoiriens suspecté d'étrangers (T. Koffi, 2006, pp. 299-300). Le 11 juin 2000, alors que les religieux sont reçus par le chef de la junte, le porte-parole du COSIM, Imam Aboubacar Fofana signifia cet état de fait en ces termes :

« [...] Et beaucoup de problèmes se sont posés à nous, entre temps, dont le problème des cartes d'identité. C'est notre communauté qui a été victime des retraits abusifs des cartes nationales d'identité, quelques fois, elles ont été déchirées sans un procès-verbal de retrait, sans un récépissé de retrait. Parce qu'ils portent un boubou, parce qu'ils s'appellent Adama, ils s'appellent Coulibaly, les agents en tenue prennent leur carte d'identité et les déchirent. Nous sommes dans un pays de droit [...] Et après on viendra vous dire que toutes les fausses cartes d'identité, sont le fait notre

¹⁶⁴ Le terme « dioula » assorti de « djala » signifie commerçant en langue arabe. En Côte d'Ivoire, il est surtout utilisé pour désigner le groupe mandé (malinké, koyaka, mahouka, odienneka, etc.), eu égard au commerce comme activité de prédilection de ce groupe.

communauté. [...] Pourquoi c'est le nord de la Côte d'Ivoire seul qui doit être à la base des fraudes ? » (CEID, juin 2000, p. 18).

Cette idée d'exclusion est renchéri par Claude Hélène Perrot (cité par C. Bouquet, 2005, p. 36) : « Le fossé se creuse. Il arrive que des policiers qui assurent le contrôle des voyageurs sur les routes déchirent les cartes d'identité qui portent les noms tels que Koné ou Traoré, les déclarants étrangers, non-ivoiriens [...] beaucoup d'Ivoiriens se sentent humiliés »

Par ailleurs, les nombreuses interpellations à l'endroit des chefs religieux musulmans ont conforté leur méfiance vis-à-vis de ce concept. Le 24 août 2000 cinq Imams dont le président du CNI Idriss Koudouss Koné, le porte-parole du COSIM Aboubacar Fofana, l'Imam de la Riviera III Aboubacar Samassi, l'Imam de la Riviera II, l'Imam du Plateau Djiguiba Cissé et le président des jeunes musulmans Amadou Diaw, sont interpellés pour nécessité d'enquête sur des propos ténus. Quatre jours plus tard, la maison de l'Imam Sékou Sylla est perquisitionnée par les gendarmes après avoir assiégé la Mosquée¹⁶⁵. En plus de cela, la distribution du Coran aux leaders musulmans avec la consigne d'en faire bon usage, la suspicion portée à l'encontre des musulmans pour troubles à l'ordre public, la violence physique et verbale de la FESCI à l'encontre des étudiants musulmans et les bastonnades d'imams (Tao Ibrahim d'Abobo) finissent par accentuer le clivage (M. Diaw, 2000, p.3). Ces multiples interpellations s'inscrivent dans le cadre du refus de ces leaders religieux de cautionner les brimades que subit leur compatriote.

À leur corps défendant, les leaders religieux musulmans invitèrent donc toute la communauté musulmane à plus d'union et de recueillement pour ne pas céder à la violence d'une quelconque façon que ce soit, sans pour autant renoncer à lutter contre « l'injustice et l'arbitraire. » (M. Diaw, 2000, p.3). Lors de l'inhumation des militants du RDR tombés pendant les événements sanglants du 24, 25 et 26 octobre 2000, l'Imam Djiguiba Cissé déclara pendant son oraison funèbre : « Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre pour écrire une nouvelle histoire de la Côte d'Ivoire... Elle doit bannir à jamais l'hideuse notion de l'ivoirité par qui la

¹⁶⁵ Entretien du 21 août 2017 avec El-hadj Daouda KONE.

tragédie est arrivée parce qu'ayant charriée xénophobie, tribalisme, ultranationalisme, etc.» (R. B. Tiémélé, 2003, p. 230).

Ces exactions s'expliquaient, en réalité, par le fait qu'une large majorité de cette communauté avait fini par lier son destin à celui d'Alassane Ouattara, devenu ennemi public n°1 (Y. Konaté, 2003, p. 289), puisque si les autres partis politiques ne leur fermaient pas leurs portes, ils ne défendaient pas non plus leurs intérêts.

2.1.2. La division des leaders religieux musulmans sur la question identitaire

Deux factions se sont constituées au sein de la communauté musulmane en Côte d'Ivoire autour de la question identitaire : celle qui rejetait le concept d'ivoirité et qui semblait soutenir Alassane Ouattara (CNI- COSIM- AJMCI- AEEMCI) ; et celle qui refusait d'intervenir dans les affaires politiques considérant son rôle ailleurs (CSI- AL- CORAN).

Dans leur lutte contre l'instrumentalisation du concept de l'ivoirité et vouée aux gémonies par le pouvoir en place, la première faction ne cachait plus son soutien à Alassane Ouattara. Ils le lui manifestaient souvent publiquement, dans des déclarations ou lors des prières dans les Mosquées. Ce dernier à son tour ne manqua pas d'exploiter cette situation à son avantage en ralliant à sa cause tous les « laissés pour compte », y compris des étrangers. Pour y parvenir, il réussit à convertir ses propres difficultés en des problèmes d'ordre général après avoir martelé que sa candidature était brandie comme un péril musulman. Ces déclarations s'inscrivaient en droite ligne avec les aspirations de l'homme politique : devenir le porte-étendard des « rejetés et exclus » par l'ivoirité. Avec les cadres de son parti, ils participèrent à l'intrusion de la religion dans la sphère politique en se présentant comme des victimes de leur confession musulmane. De telles déclarations ne restèrent pas sans conséquences puisqu'elles sont dénoncées et lui valent d'être taxé de celui qui est le premier à entraîner les questions religieuses sur le terrain politique. (M. Le Pape, 2003, p. 21). Mais la riposte de la tendance musulmane dite « allassaniste » ne se fit pas longtemps attendre. Dans une déclaration rapportée par Thiémélé Boa Ramsès (2003, p. 224), l'Imam Fofana Aboubacar affirme :

«Je m’inscris en faux contre le fait qu’on dise que c’est Alassane qui a été le premier à mêler la religion au débat politique. C’est une contrevérité. Je me rappelle lors de l’enterrement d’ Houphouët-Boigny, un religieux a surpris tout le monde en disant que l’Église catholique était devenue orpheline. Et que la communauté musulmane avec son conseil supérieur des Imams (COSIM) voudra un jour imposer un des siens. C’était en 1994. Et la fameuse déclaration d’Alassane a été faite en 1999.»

Cette déclaration est prise à revers par le Président de l’association AL-CORAN, El hadj Karim Fofana :

« Pendant longtemps, mu par des ambitions politiques irréalistes, un groupuscule d’intégristes agités qui ne font qu’une lecture littérale du Coran et des Hadiths du prophète, à continuer d’enseigner et éduquer notre communauté dans le flou islamique par une mêlée confuse d’idées moribondes et de vindictes anachroniques. En ces temps capricieux, ils croient trouver dans l’islam un levier pour la conquête du pouvoir d’État laïc. » (T. B. Ramsès, 2003, p. 224):

Ce qui est reproché au CNI et ses partisans, c’est leur investissement sur le champ politique au détriment du respect des principes de la laïcité. Ces deux tendances sont instrumentalisées, l’une par le RDR et l’autre par le pouvoir en place. Diaby Moustapha Koweït qui, auparavant avait eu des déboires avec le chef de la junte quelques jours après le coup d’État, finit par devenir le conseiller de celui-ci. Les leaders religieux des deux partis vont se faire les porte-voix des attentes populaires d’une part tandis que les hommes politiques instrumentalisent l’identité religieuse à leur profit, d’autre part. Jean-Claude Djéréké (2009, p. 175-176) estima pour sa part que la première tendance est dominée par des Imams à majorité étrangers, ce qui expliquait leur soutien à Alassane Ouattara. Ce dernier essaierait, pour cet auteur, de s’appuyer sur cette frange pour accéder au pouvoir. Ce serait donc, à son sens, une querelle entre musulmans étrangers et musulmans ivoiriens.

Quoi qu’il en soit cette division au sein de la communauté musulmane n’était pas faite pour arranger et faciliter l’avancée de la résolution de la question identitaire. En fait, elle est exploitée non seulement par les hommes politiques, mais déroutait aussi les fidèles de ces confessions qui ignoraient dans quel camp s’inscrire, pour ou non le choix de l’article 35.

2.1.3. Le rejet de l'article 35 par le CNI et le COSIM

Afin de statuer sur une nouvelle constitution porteuse de moins de germes conflictuels, notamment l'article 35, la Commission Constitutionnelle et Consultative Électorale (CCCE) est créée par le chef de la junte le 21 janvier 2000. Elle comptait en son sein 27 membres dont des représentants chrétiens et musulmans. La commission finit par se muer en une foire aux empoignes, avec deux groupes : les Tous Sauf Ouattara (TSO) et les Rien Sans Ouattara (RSO). Le TSO luttait afin que le "Et" demeura dans le Projet de Constitution, tandis que le RSO mobilisa sa lutte pour le maintien du "Ou". Pour parer à toute éventualité, le COSIM et le CNI rejetèrent d'avance le texte du Projet de loi. Dans une déclaration, l'Imam de la Mosquée de Port-Bouet II, Idriss Koudouss Koné sonna la mise en garde contre la conservation du "Et". Il affirmait à cet effet :

«Les 1^{er} et 02 juillet 2000 derniers, le Conseil National Islamique a organisé un important séminaire consacré à une meilleure compréhension du texte du projet de la Constitution. Ce séminaire a réuni de hautes personnalités universitaires et d'éminents juristes musulmans [...] le document soumis à referendum n'est ni celui de la sous-commission Constitution, ni celui de la CCCE, encore moins celui de la sous-commission Code Electoral, si le "Et" est maintenu, de nombreux ivoiriens seront frappés d'une tare ontologique.» (CEID, juillet 2000, p. 20).

Dans un sermon tenu dans sa Mosquée de Port-Bouet II, le président du CNI, Idriss Koudouss Koné, martèle:

«Le retour du ET ne colle pas à la réalité ivoirienne. Notre pays est un pays de brassage. [...] C'est une discrimination, une injustice entre les peuples d'un même pays. Cela est indigne de la Cote d'Ivoire... Nous ne sommes pas d'accord avec cette Constitution. La communauté ivoirienne n'est pas d'accord avec la catégorisation des Ivoiriens. En clair, nous rejetons ce texte.» (M. Savadogo, 2005, p. 595)

Quant au porte-parole du COSIM, Aboubacar Fofana, il va plus loin en ajoutant que : « ce sont les sans-papiers qui veulent écarter ceux qui ont des papiers. Le Général GUEI s'est senti dans la peau

du sans-papiers qui veut écarter un adversaire muni de tous ses papiers. » (M. Savadogo, 2005, p. 596).

Ces prises de position officielles, perçues comme une incitation à la violence, valent à l'un une interpellation et à l'autre un interrogatoire au camp de gendarmerie d'Agban. Ces propos sont aussi perçus comme une collusion entre la communauté musulmane et le RDR. Dans la mesure où, ce serait plutôt les intérêts d'Alassane Ouattara, directement frappé par les dispositions de cet article, qui sont défendus par les prises de position des leaders des associations musulmanes, notamment le CNI. Le CSI s'est privé de toute prise de position. Ce silence peut être interprété comme un soutien aux textes dénoncés par le premier. Cette idée est d'ailleurs confortée par le fait que le chef de file de cette association, Diaby Moustapha Koweit, devint l'un des conseillers du Général Robert Guéi.

L'absence d'intervention des confessions chrétiennes s'expliquerait par le fait qu'elles ont jugé apte les membres de la CCCE à rédiger la Constitution, car il s'agissait du peuple qui s'exprimait à travers les différentes couches sociales¹⁶⁶. Ce silence rend malaisé toute interprétation. Toutefois, il résulterait sans doute d'une caution, eu égard à la tension montante entre le RSO et le TSO.

Dans l'ensemble, retenons que l'euphorie des premières heures commence progressivement à faire place au désespoir. La première rupture est venue du premier gouvernement de transition due aux querelles d'intérêt pour la représentativité avant que les débats ne deviennent régionaux. Les discordes au sein des membres de la Sous-commission « constitution » de la CCCE exacerberaient les débats avec la mise en place de clans ennemis divisés autour de l'article 35 qui suscita les réactions des leaders religieux musulmans. La question identitaire, une fois de plus se profile à l'horizon. Les leaders religieux chrétiens ne font pas mieux que leurs voisins musulmans.

¹⁶⁶ Entretien réalisé avec l'Abbé Augustin Obrou le 22 août 2017.

2.2. Les leaders religieux chrétiens face à la question identitaire

Tout comme leurs homologues musulmans, les guides religieux chrétiens se sont exprimés sur la question identitaire. Il est question ici de l'ambivalence quant à la conception des dignitaires de L'Église catholique d'une part et la politisation des débats religieux avec les autres confessions chrétiennes d'autre part.

2.2.1. L'Église catholique face à l'exhumation de la question identitaire : le contraste

Les auteurs se sont diversement prononcés sur la position de l'Église catholique relativement au concept de l'ivoirité. La plupart d'entre eux estiment que cette instance a apporté sa caution morale à ce concept en basant, pour cela, leur argumentation sur des déclarations faites par l'Archevêque d'Abidjan, le Cardinal Bernard Agré. Deux de ces cas sont mentionnés ici. Il s'agit de celui de Boa Thiémélé Ramsès (2003) et Daouda Tounkara (2005). Pour Boa Thiémélé Ramsès (2003, p. 230) en effet, l'approbation du concept par l'Église catholique émane de cette déclaration du Cardinal :

«Aujourd'hui, on parle d'ivoirité en Côte d'Ivoire comme on a parlé de sénégalité au Sénégal, etc. je ne sais pas qu'est-ce qu'on met dans le concept d'ivoirité. Toujours est-il que si ivoirité veut dire exclusion de l'autre, surtout de l'étranger, je refuse ce concept. En revanche, si ivoirité signifie recherche d'une identité nationale, je l'accepte.»

Daouda Tounkara-Gary (2005, p. 611) s'inscrit dans ce même ordre d'idées, avec une autre déclaration de l'Archevêque :

«Dans d'autres pays, il y a très peu d'étrangers. Chez nous, ils sont près de 40%. C'est quand même quelque chose d'extraordinaire en Afrique et ailleurs [...] Que ceux qui viennent de l'extérieur et qui viennent chez nous et qui ont fait souche se disent qu'ils ne peuvent pas tout prendre. Il y a des monopoles professionnels d'étrangers que les Ivoiriens n'acceptent pas et n'accepteront plus jamais.»

Le Cardinal Agré, par ces déclarations, s'inscrit clairement, en phase avec ce concept en exagérant de passage le taux d'étrangers vivant sur le sol ivoirien qui est de 26% plutôt que 40% (D. Toungara-Gary, 2005, p. 611). Ce décalage de chiffres s'explique par le fait qu'aucune distinction n'est, dorénavant, établie entre étrangers et musulmans, termes devenus «synonymes». Cependant, la légitime question est de savoir si ces déclarations du chef ivoirien de l'Église catholique n'engagent que lui en tant que citoyen ou si elles s'étendent à toute la communauté catholique. Autrement dit, ces déclarations suffisent-elles à rendre compte du point de vue de cette confession ?

Si ces deux perspectives sont envisageables, la seconde ne résiste cependant pas à l'analyse. L'Église catholique si elle a auparavant apporté sa caution morale au concept, cette situation est bien caduque si l'on en croit les résultats des travaux de la 71^{ème} Assemblée. Tenue près de Fresco, dans l'archidiocèse de Gagnoa le 3 juin 2000, la déclaration faite par les évêques invite le CNSP à :

« [...] éviter toute action susceptible d'engendrer la provocation, la frustration et la haine, toute action qui porterait atteinte à la liberté et à l'honorabilité des personnes [...] tous les enfants d'un même pays, qu'ils soient du Nord du Sud, de l'Ouest, de l'Est ou du Centre sans exclusion aucune [...] la Côte d'Ivoire appartient à toutes les ethnies du pays dans une égale dignité et une égale estime.» (CECI, juin 2000, p. 3).

Deux mois plus tard, soit le 7 août 2000, Mgr Paul-Siméon Ahouanan, dans son homélie, mit en garde le Chef de l'État contre les injustices et la promotion des clivages sociaux (J.B. Akrou, 2000, p. 9). Les évêques ivoiriens sont donc pour la réconciliation nationale, excluant toute appartenance tribale, idéologique et religieuse. Ils invitent par la même occasion les dépositaires du pouvoir à stopper toute promotion de l'ivoirité facteur de division et de haine. En tant que citoyen, ces religieux ont le droit d'avoir des opinions personnelles à l'image des déclarations de l'Archevêque, mais elles ne sauraient rendre compte du point de vue de tous, même si l'Église catholique a soutenu le code électoral

au départ¹⁶⁷. C'est plutôt la politisation des débats religieux qui favorisa de telles conceptions.

2.2.2. Les autres confessions et la politisation des débats religieux

Pour donner plus d'entrain à leur lutte pour le pouvoir, les présidents des partis politiques, bien aidés par les médias, ont fait croire à une division religieuse. Plusieurs parmi eux télescopèrent les versets de la Bible dans leurs discours avec la complicité de certains pasteurs pour radicaliser le conflit Nord-Sud qui se profilait à l'horizon. Le président du FPI, Laurent Gbagbo, se fit entourer par des conseillers pentecôtistes. Ses interventions sont très souvent marquées par : « Que Dieu Tout Puissant bénisse la Côte d'Ivoire et qu'Il nous libère des méchants. Il faut anéantir les forces sataniques. » (E. Jolivet, 2002, V. N., p. 58). Selon certains auteurs, le Pasteur Kakou Sévérin de l'Église Foursquare s'affiche comme étant celui de Laurent Gbagbo, lesquels désignent Alassane Ouattara comme le diable et Satan (Y. Konaté, 2003, p. 269).

L'ancien Maire de Cocody, Théodore Mel-Eg, également Pasteur, contribua à la transposition de la rhétorique religieuse fortement mobilisatrice sur le champ politique. De mouvance évangélique, il percevait cette lutte politique comme une guerre des religions mettant en confrontation les Prophètes Jésus et Mahomet : « la Côte d'Ivoire doit être gagnée à Jésus. Jésus doit l'emporter sur Mahomet ! » (Y. Konaté, 2003, p. 268).

Par ailleurs, le manque d'unanimité sur le coup d'État du 24 décembre semait toujours la désunion au sein de certaines communautés. Ainsi un désaccord est-il observé dans les rangs de la communauté chrétienne catholique entre ceux qui ont approuvé le coup de force et ceux qui réclament toute la lumière sur les événements (E. Jolivet, 2002, p. 60). Ainsi, les hommes politiques

¹⁶⁷ En effet, dans la 41^{ème} Lettre Pastorale du 25 juin 1999, les évêques se prononcent sur la question du code électoral. Celui-ci est à leur sens « une loi qui relève du droit positif des États modernes. [...] Les Ivoiriens ont, semble-t-il, pris conscience de leurs droits et de leurs devoirs civiques [...] Par le code, le législateur répond à une situation avec toute sa complexité, ses requêtes et ses exigences. » (Voir CECI (XLIII), Le chrétien face à la politique. Formation politique et civique, Abidjan, Procure des Missions Catholiques, 1999.

usent de subterfuges pour créer une cloison entre les différentes religions pour faire croire à un conflit religieux.

Pour l'essentiel, il convient de retenir ici que la question identitaire est manipulée au gré des circonstances, par les leaders politiques pour la course au pouvoir. C'est pour se dresser contre cette situation susceptible de diviser davantage les Ivoiriens, que les leaders religieux s'y sont opposés. Mais divisés entre eux, ils manquent d'efficacité sur le terrain.

Les rumeurs de divisions au sein des différentes communautés et parfois leurs points de vue divergents sur la question identitaire avec la complicité de certains pasteurs vont être exploitées par les leaders politiques pour accréditer le conflit Nord-Sud. Ainsi, l'étape de mises en garde laisse, progressivement entrevoir une éventuelle division. Ce conflit latent va progressivement connaître une autre dimension au point de percevoir des ethnies, parti politique et religion d'obédience sudiste d'une part et des ethnies, parti politique et religion nordiste d'autre part. Cette situation entraîna irréversiblement l'intervention des leaders religieux sur le champ politique.

3. L'intervention des leaders religieux dans le champ politique (Août-décembre 2000)

L'intervention des leaders religieux chrétiens et musulmans dans le champ politique en août – décembre 2000 est liée à leur acception de la politique. Leur intervention se traduit par leur prise de position désenveloppée et la dégradation de leurs rapports.

3.1.1. L'islam et le christianisme face à la politique

Le principe sacro-saint de la laïcité consiste en la séparation entre l'État et la religion. Toutefois, cela n'empêche nullement les hommes religieux d'avoir une opinion politique, même s'ils ne doivent pas l'étaler. Si tel est le cas, il convient de noter que la conception de la politique en Islam ne diffère pas fondamentalement de celle de l'Église, notamment catholique. En effet, en tant que religions révélées ayant été portées à la connaissance de l'humanité par des prophètes, ces religions sont toutes les deux régies par des Livres saints. Par conséquent, leur pratique s'appuie sur ces Livres divins pour analyser et interpréter

les réalités socio-politiques.

En ce qui concerne l'Église, il convient de rappeler qu'elle a de tout temps occupé une place de choix dans la vie politique en Côte d'Ivoire bien même avant les indépendances. Sa structure et son organisation tous azimuts avaient séduit l'État, car elle fit le terreau de la formation des premières élites nationales. Ces élites devenues plus tard des figures de proue de l'administration ivoirienne contribuent à entretenir cet attrait de l'État envers l'Église. Cette situation engendre une plus grande visibilité de l'Église catholique sur le champ politique, non pas par volonté manifeste de diriger ou d'interférer directement dans les affaires de l'État, mais en tant que conseillère discrète. (M. Kouamé, 1997, p. 175).

Le pamphlet intitulé *Le chrétien face à la politique. Formation politique et civique* situe la conception de la politique selon l'Église. En effet, la société est régie par des hommes qui sont des créatures divines. Et le pouvoir est l'œuvre de Dieu. C'est le « *Omnis potestas a Deo* » (tout pouvoir vient de Dieu) à l'image de Saint-Paul dans l'épître aux Romains ; « *Sed per Populum* » (mais par le peuple) comme le précise Saint Thomas d'Aquin. Il serait inconcevable que ce pouvoir échappe au contrôle de Dieu. D'où la nécessité de veiller sur et pour l'intérêt de tous.

En d'autres termes, la conception politique de l'Église vise l'intérêt général. Elle doit servir à toutes les classes sociales sans exception de race, de langue, d'ethnie, d'idéologie, de religion, etc. et doit s'engager dans la vérité, toute la vérité et rien que la vérité. Si la hiérarchie religieuse ne peut et ne doit s'engager dans la politique, elle doit former les laïcs fidèles à s'engager dans cette voie (CECI, juin 1999, p. 2). C'est pourquoi, le bon chrétien doit : « [...] rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.¹⁶⁸ », pour signifier qu'il doit être un bon citoyen sans pour autant se dérober aux exigences divines. (M. Kouamé, 1997, p. 250).

Quant à l'Islam, il n'établit pas de distinction nette entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Ces deux entités sont appréhendées au prisme des mêmes réalités, s'enjoignant mutuellement, indissociables, complémentaires à l'image de leur gestion par les

¹⁶⁸ Nouveau Testament- Psaumes, Matthieu 22 : 21, p. 46.

premiers *khalifes*¹⁶⁹. Cependant, les devoirs envers Dieu étant primordiaux, le pouvoir spirituel prime sur le temporel et ce dernier doit veiller au bon exercice du premier.

Conformément à cette conception, l'État doit être au service de la religion et vice versa. La politique étant la gestion des affaires publiques, elle ne doit pas échapper à la vigilance de la hiérarchie religieuse sous peine de se dérober aux principes de cette religion. C'est pourquoi dans les États islamiques, les lois sont régies par et pour l'application stricte de la loi islamique dont le chef d'État est le premier protecteur. En d'autres termes, la politique doit se faire sous le strict contrôle des principes religieux, car la politique qui conduit cette religion doit se faire en présence de ses principes dans ces États. Idriss Koudouss Koné n'est pas plus clair quand il affirme : « L'islam a une conception globale de la vie et ne sépare pas fondamentalement le temporel du spirituel. Parce qu'en Islam rien n'est à César : Dieu seul sait, Dieu seul possède, Dieu seul peut. » (CEID, août 2000, p. 9). Toutes ces religions ont en commun la recherche de la paix, l'harmonie, la cohésion, etc.

En clair, si le Christianisme admet l'assistance du pouvoir religieux au pouvoir temporel bien que chacun opérant dans un domaine privé, il n'en est pas de même pour l'Islam qui associe ces deux entités pour la bonne gouverne sociale.

3.1.2. L'immixtion des chefs religieux dans les débats politiques : les motifs

Les chefs religieux chrétiens, précisément ceux de l'Église catholique, ont toujours agi en conseillers auprès de l'État. Selon Mgr Siméon Ahouanan, les évêques peuvent se prononcer sur les événements qui prévalent dans le pays et même écrire. (J. B. Akrou, 2000, p. 9). Cette vision est partagée et renchérie par l'Imam Aboubacar Fofana pour qui, la politique des chefs religieux est une politique d'interpellation, de mise en garde contre les troubles

¹⁶⁹ Les khalifes ou califes sont les successeurs de Muhammad, le prophète de l'Islam. Il est à la fois le chef politique et religieux des musulmans. Il eut plusieurs califats dans le monde musulman : Raschidun (632-661), Omeyyade (661-750) Abbasside (750- 1250). A partir du Xème siècle, l'immensité de l'Empire suscite des morcellements avec la création du califat de Cordoue en 929 et celui du Caire en 969. Il s'agit dans ce contexte du califat Raschidun.

sociaux (M. Miran, 2006, p. 413). Les actions mutuelles des hommes religieux ont parfois favorisé le retour de la paix là où des leaders politiques avaient échoué¹⁷⁰. Ces actions s'inscrivent « dans le droit fil de la laïcité positive » (A. Lambert, 1998, p. 3), selon l'expression du Cardinal Agré, tant qu'elles n'invitaient pas à la haine et au mépris de l'autre et aussi longtemps qu'elles ne vêtaient pas de caractère partial.

Cependant, les querelles politiques ont remis en question cette impartialité des hommes religieux. Les clivages Nord-Sud et les intérêts politiques prirent le pas, si bien que la plupart des déclarations faites de part et d'autre n'invitèrent plus à la paix et à l'union comme dans le passé. Désormais, les rapports de coexistence pacifique sont renvoyés aux calendes grecques, et pour cause, des informations relayées par les médias font état de ce que les Imams se réunissent dans les Mosquées pour ourdir des complots contre les Évêques. La diffusion de ces informations créa une atmosphère de tension entre les représentants de ces religions, allant jusqu'à susciter le refus des dons en cadeaux qu'ils se faisaient mutuellement. Par une déclaration du Pasteur Norbert Abékan, pourtant très ami avec les leaders religieux musulmans, certains chrétiens refusèrent les traditionnels cadeaux que leur faisaient leurs voisins musulmans¹⁷¹. Dans son allocution du 11 juin 2000, l'Imam Aboubacar Fofana déplorait cette situation en ces termes :

«Et lorsqu'on vient dire à nos frères chrétiens qu'il ne faut pas manger la viande de tabaski des musulmans, alors qu'on l'a fait depuis toujours, cela veut dire qu'un chrétien ne doit pas être à la même table qu'un musulman, et qu'un musulman ne doit pas manger avec un chrétien. Pourtant, nous l'avons fait depuis toujours. Pourquoi est-ce maintenant que nous allons mettre quelque chose dans la viande ? Effectivement quand la tabaski est arrivée, nous avons donné notre viande à nos frères chrétiens,

¹⁷⁰ Le 26 octobre 1995, après les élections et les troubles dus au boycott actif, les chefs religieux (le Cardinal Bernard Agré de l'Église catholique, Révérend Pasteur Lambert N'cho de l'Église Méthodiste, El hadj Tidiane Ba, Imam de la grande Mosquée de la Riviera) s'unissent pour porter un message de paix à tous les ivoiriens en vue de les inviter au calme. Le 8 avril 1997, l'Imam Aboubacar Fofana et le Pasteur Norbert Abékan invitent à la cohésion, l'harmonie, l'entente du peuple Ivoirien et des hommes de Dieu.

¹⁷¹ Entretien réalisé avec l'Abbé Augustin Obrou le 22 août 2017

certains l'ont jetée à la poubelle, d'autres l'ont donnée aux gardiens.» (CEID, 2000, p. 18).

Dans le même temps, les leaders religieux musulmans reprochaient à leurs voisins chrétiens de s'opposer à une éventuelle candidature d'Alassane Ouattara. Ils s'appuyaient pour cela sur la déclaration faite par les Évêques à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire de la Conférence Épiscopale de Côte d'Ivoire tenue à Yamoussoukro du 4 au 7 septembre 2000 :

«Aux yeux du peuple, certaines candidatures soulèvent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. Pour l'amour de notre pays, pour la paix à laquelle aspire ardemment tous les Ivoiriens d'origine et d'adoption, nous souhaitons que ces leaders aient le courage- un grand courage alors et la sagesse nécessaire de reconsidérer leur position pour se retirer. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.» (CECI, 2000, S.P.).

Cette déclaration, perçue par la plupart des musulmans comme une hostilité manifeste de l'Église catholique à Alassane Ouattara, entraîna une réplique du COSIM qui ne cache plus son soutien au RDR, à travers l'Imam Aboubacar Fofana : « Nous n'avons aucun complexe pour dire que la communauté musulmane soutient Alassane [...] tout comme on ne reprochera pas du tout aux Baoulés d'avoir soutenu Bédié. Tout comme on ne reprochera pas non plus à la majorité des Bétés de soutenir Gbagbo. » (Y. Konaté, 2003, p. 290). Le clivage régionaliste et religieux que prit l'investissement du champ politique par la rhétorique religieuse devint deux phénomènes qui s'entretinrent mutuellement. Le politique s'érigeant en défenseur des intérêts de sa région et le religieux relayant l'opinion du politique tout en invitant les fidèles de la confession à s'aligner derrière ce dernier. C'est ce caractère que revêtirent les propos d'Aboubacar Fofana.

D'ailleurs, l'entrée en scène du Pentecôtisme avec pour chef de file le Pasteur Kakou Sévérin de l'Église Foursquare et la mouvance évangélique permettent de conforter cette opinion. Ouvertement, le leader du FPI, Laurent Gbagbo¹⁷² est soutenu par celui-ci tandis que Théodore Mel Eg devint le porte-drapeau de l'Église évangélique. Leurs déclarations lors des prières, discours ou

¹⁷² Laurent GBAGBO est un catholique converti au protestantisme évangélique en 1996.

meetings politiques sont accompagnées de références bibliques et de périphrases consistant à dénigrer leurs adversaires politiques, prenant l'aspect d'une guerre des religions : « la Côte d'Ivoire doit être gagnée à Jésus. Jésus doit l'emporter sur Mahomet ! » (Y. Konaté, 2003, p. 268).

En fin de compte l'ingérence des leaders religieux chrétiens et musulmans dans les affaires politiques ne contribue pas à calmer le jeu politique et ramener la paix. Cette situation va engendrer une relative dégradation de leurs rapports.

3.2. La dégradation des rapports des leaders religieux

Dans leur ouvrage collectif, Marc le Pape et Claudine Vidale (2003, p. 8-9) ont mis en évidence l'ampleur de la dégradation des rapports entre les leaders religieux en ces termes :

«(...) même si les épisodes de graves violences (contre les étrangers et entre Ivoiriens) avaient déjà eu lieu [...] jamais de telles oppositions de tels affrontements n'avaient divisé la Côte d'Ivoire au point que les instances d'apaisement, en particulier religieuses, jusqu'alors à peu près efficaces, n'ont pu réduire les brutalités en actes et en paroles: parce qu'elles étaient-elles mêmes divisées, comme jamais auparavant, et selon les mêmes lignes que le champ politique.»

Comme déjà mentionné, cet assombrissement dans les rapports vient du fait que la majorité des musulmans pensent que les chrétiens étaient opposés à la candidature d'Alassane Ouattara. Cette opinion avait d'ailleurs déjà été intériorisée par la plupart des musulmans depuis qu'une autorité de l'Église avait recommandé aux chrétiens de ne plus recevoir les cadeaux en sucre ou autres choses que chaque année, pendant les périodes de ramadan ou tabaski, les musulmans font à leurs voisins et amis chrétiens¹⁷³.

La « dégradation » de ces rapports s'envola avec les derniers espoirs de paix et d'accalmie escomptée ; puisque ces « ministres » de Dieu sur terre entraînent aussi dans leur sillage la majorité de leurs fidèles plus sensibles et attentifs à leur parole qu'aux discours politiques. En faisant fi de leur responsabilité de dernier rempart

¹⁷³ Entretien réalisé avec l'Abbé Augustin Obrou le 22 août 2017

qu'ils constituèrent entre l'incitation à la haine théorisée par des politiciens et pratiquée par le peuple toujours prêt à livrer sa poitrine pour défendre son bord politique, les chefs religieux laissèrent libre-cours aux violences qui vont s'ensuivre.

Certains auteurs ont reconnu que les rapports islamo-chrétiens se sont relativement détériorés en 2000 (G. Yao Bi, 2009, p. 147). Cependant, s'ils mettent cette détérioration sur le compte d'un manque de partenaires capables de relancer les activités de la coalition, il faut néanmoins reconnaître que ce motif ne saurait à lui seul expliquer cette léthargie dans leurs rapports. Les divergences idéologiques et les conflits d'intérêts y sont certainement pour quelque chose. En effet, s'aligner derrière les hommes politiques pour des motifs qui leur sont propres explique la cause implicite de cet antagonisme. D'un côté, la participation d'Alassane Ouattara aux élections présidentielles signifierait la victoire des musulmans sur le concept d'ivoirité instrumentalisée. Ils aspiraient aussi détenir le pouvoir politique, car la plupart estimaient que celui-ci n'a que trop longtemps duré entre les mains de chefs d'État chrétiens ; et qui de surcroît leur avaient fait ombrage en privilégiant l'Église. (M. Miran, 2014, p. 3).

De l'autre côté, les leaders chrétiens redoutent que le pouvoir échoie entre les mains d'un musulman pour des raisons de représentativité. Cette peur s'était déjà manifestée à la mort du père de l'indépendance lorsqu'un chrétien catholique affirma lors des obsèques en 1994 que « l'Église catholique était devenue orpheline. [...] la communauté musulmane avec son Conseil Supérieur des Imams voudra un jour imposer un des siens. » (R. B. Tiémélé, 2003, p. 224). D'où l'urgence de soutenir silencieusement l'exclusion du candidat de confession musulmane. Telle est ce que revêt véritablement l'ingérence des leaders religieux dans les affaires politiques, consacrée par la détérioration de leurs rapports. Dans une ultime perspective d'accalmie, les leaders religieux musulmans et chrétiens décidèrent de ramener les leaders politiques à la table des négociations.

Selon El-hadj Mamadou Dosso, le CNI a mené des actions en faveur de la paix, à la veille des élections présidentielles d'octobre 2000 :

« Le CNI a mené une campagne de sensibilisation auprès des leaders politiques qui ont vu leur candidature rejetée par la Cour Constitutionnelle le 06 octobre 2000. Cette campagne a consisté à aller chez chacun d'entre eux et leur demander de ne pas manifester contre les décisions du Président de la Cour Constitutionnelle, Tia Koné, afin d'éviter tout risque d'affrontement. ¹⁷⁴».

L'Eglise catholique en a fait de même de son côté dans l'élan de la proclamation des résultats. Les faits établis sont relatés par l'Abbé Augustin Obrou en ces termes :

« Le Cardinal Bernard Agré a fait appel au chef de la junte, le Général Robert Guéi et le Président du FPI, Laurent Gbagbo, quelques jours après le déroulement du scrutin pour les inviter à s'en tenir aux résultats des urnes. « Guéi a été le premier à sortir de la salle, sans avoir répondu oui ou non et à claquer la porte derrière lui. Gbagbo s'est aussi levé et en a fait de même. C'est après cela que les deux sont allés, chacun de son côté, à la télévision dire qu'il a gagné les élections. Et on sait ce que cela a donné après. ¹⁷⁵»

L'investissement des leaders religieux dans la sphère politique ne changea outre mesure la donne. Bien au contraire. Leur alignement derrière les positions politiques contribua à envenimer les tensions sociales et accentuer le clivage ethnique et religieux ; signe que l'ère des efforts de coexistence pacifique et des actions coordonnées entre les leaders religieux est révolue. Faute de collaboration synergique entre ces confessions religieuses, elles assistent impuissantes à la fin tragique de la transition militaire.

Conclusion

Il s'est agi dans cette étude d'analyser le niveau d'implication des leaders religieux dans la gestion de la transition militaire du CNSP en Côte d'Ivoire, de décembre 1999 à octobre 2000. L'objectif étant de montrer la marge de manœuvre des leaders religieux dans la recherche de la paix, plusieurs sources ont été mobilisées pour y parvenir. Il s'agit notamment des données bibliographiques, des sources imprimées et des sources orales. La triangulation des informations recueillies a permis d'obtenir

¹⁷⁴ Entretien réalisé avec Dosso Mamadou le 11 août 2017

¹⁷⁵ Entretien réalisé avec l'Abbé Augustin Obrou le 22 août 2017

plusieurs résultats.

Pendant la transition militaire, l'implication des leaders religieux a revêtu trois (3) formes majeures : la phase d'observation et d'accommodement, la phase de mise en garde et celle de l'intervention sur le champ politique.

Au lendemain du coup de force, les chefs des associations religieuses se mettent, bon gré mal gré, à la disposition du CNSP par des messages d'allégeance. Cette sorte d'accommodement est marquée par une phase d'espoir, d'autant plus que les nouveaux dépositaires du pouvoir sont en conformité avec les attentes de la population : établir des textes rassembleurs pour réconcilier et aller aux élections justes et transparentes. Il s'ensuit la période des mises en garde, lorsque le CNSP commence à dévier de ses objectifs de départ, à savoir "balayer la maison, élaborer les fondements d'une deuxième république sans exclusion et donner le pouvoir d'État aux civils" ; et quand le chef de la junte, le Général Robert Guéi, afficha ses ambitions politiques en utilisant les mêmes moyens que son prédécesseur : l'ivoirité. Cette phase est jalonnée d'interpellations à l'endroit des leaders politiques. Ces mises en demeure n'ayant pas suffi, les leaders religieux interviennent en dernier ressort sur le champ politique, cependant, avec des discours teintés de partialité. Cette dernière phase est émaillée de permanentes tensions et une division entre les leaders religieux eux-mêmes et /ou leaders politiques.

Ainsi, l'implication des leaders religieux dans la transition militaire n'a pas été à la mesure de l'espoir escompté. Malgré les homélies, des lettres pastorales, les déclarations suite à des assemblées, etc., des leaders religieux chrétiens ; les sermons de la prière du vendredi, lors des débats à l'occasion des colloques et aussi pendant des interviews en aparté, etc., des leaders religieux musulmans, ces instances d'apaisement n'ont pu aplanir les hostilités entre les leaders politiques et apporté leur pierre à l'édification de la paix, pour la simple raison qu'ils étaient eux-mêmes divisés.

Faut-il pour autant limiter l'échec de la transition militaire aux seules responsabilités des leaders politiques et l'échec des médiations des chefs religieux ? Bien évidemment que non. Il convient d'explorer également d'autres pistes de réflexion comme celle des médias, des chefferies traditionnelles et surtout des religions traditionnelles. N'est-ce pas au refuge sanctuarisé de

Toukouzou Hozalem, le temple du prophète Papa Nouveau, dans la région de Jacqueville, que le Général Robert Guéi trouva refuge après les manifestations populaires des résultats contestés pour, ensuite, conduire les négociations ? Cette situation ne relève, certainement, pas du simple hasard. Elle mérite par conséquent d'être prise en compte et être élargie aux autres religions traditionnelles.

Sources et références bibliographiques

Sources

Sources orales

Nom et prénoms	Age	Fonction pendant la transition	Fonction actuelle	Date et lieu d'entretien	Thèmes abordés
Arna Konaté	...	Etudiant en Tunisie	Enseignant à l'université	19 août 2017 à la Riviera III	Regard extérieur sur la transition
Augustin Goa	...	Gestionnaire de l'Eglise Harriste de Bingerville	Gestionnaire de l'Eglise Harriste de Bingerville	19 août 2017 à l'Eglise harriste de Bingerville	L'Eglise Harriste dans la gestion de la transition
Augustin Obrou	52	Chargé de communication du Cardinal Agré	Chargé de communication du Cardinal Kutwa	22 août 2017 à la paroisse St Jacques de II plateaux	Les rapports entre l'Eglise et les leaders politiques
Daouda Koné	...	Secrétaire adjoint du Cosim	Secrétaire exécutif adjoint du Cosim	21 août 2017 à la Riviera II	Le COSIM dans la gestion de la transition.
Djiguiba Cissé	...	Imam au Plateau	Directeur de la radio Al-Bayane	16 août 2017 à la Riviera II	Les rapports entre la Mosquée et les leaders politiques
Doleh Mohamed	Aumônier militaire	Aumônier militaire	5 mai 2017 à la Riviera III	Les rapports islamo-chrétiens
Dosso Mamadou	63	Membre exécutif du CNI	Porte-parole du CNI	11 août 2017 à Adjamé	Les discours des leaders religieux musulmans

Sources imprimées

CECI (XXXIX), *Lettre pastorale à l'occasion du premier centenaire de l'évangélisation*, Abidjan, Procure des Missions Catholiques, 1995.

CECI (XL), *Déclaration de l'épiscopat ivoirien sur la criminalité et la peine de mort*, Abidjan, Procure des Missions catholiques, juin 1995.

CECI (XLI), *Lettre pastorale des évêques de Côte d'Ivoire à l'occasion des prochaines élections 1995*, Abidjan, Procure des Missions Catholiques, juin 1995.

CECI(XLII), *Message des évêques à la nation. Appel à la paix*, Korhogo, bois sacré de Lataha, 1998.

CECI (XLIII), *Le chrétien face à la politique. Formation politique et civique*, Abidjan, Procure des Missions Catholiques, 1999.

CECI (XLIV), *Déclaration des évêques de Côte d'Ivoire face à l'actualité (après le coup d'Etat du 24-12-1999)*, Abidjan, janvier 2000.

CECI (XLV), *Déclaration des évêques sur la situation socio-politique en Côte d'Ivoire*, Fresco, 2000.

LES CAHIERS DU CEID, *Crises socio-politiques en Côte d'Ivoire, la contribution des Imams : 1993-2000, ce que les Imams ont dit à F.H. Boigny, H.K. Bédié, au GI. Guéi, aux partis politiques et à la société civile*, Abidjan, Les Editions du Ceid, Août 2000, 24 p.

Coupures de presse

ADJA (J.), « Le clergé ivoirien et la crise postélectorale : les vérités crues d'un universitaire. », in *Notre Voie*, n°5447, 5 et 6 novembre 2016, pp.4-8.

AGRE (B.), « Les Chrétiens ont prié pour la paix et la réconciliation », in *Libéral*, n°675, 28 août 2000,p3

AGRE (B.), « J'accepte l'ivoirité s'il signifie recherche d'une identité nationale. », in *Le Patriote*, n°435, 4 janvier 2001, p. 4.

AGRE (B.) et al. « Une bataille a été gagnée pour la paix. », in *Fraternité Matin*, n° 9311, 26 octobre 1995, 20 p.

AHOUANAN (P. S.), « Non à la politisation de mon homélie », in *Ivoir Soir*, n°3297, 10 août 2000, p. 4.

AHOUANAN (P.S.), « La politique n'est pas un comptoir d'échanges », in *Fraternité Matin*, n°10 733, 8 août 2000, p. 4.

AKROU (J-B.), « Mgr. Ahouanan interpelle les militaires », in *Ivoir' Soir*, n°3295, 8 août 2000, p. 9.

CISSE (M.), « Koudous prône la paix ! », in *Ivoir' Soir*, n°3149, 5 janvier 2000, p. 9.

DIAW (M.), « La jeunesse musulmane s'engage à lutter contre l'injustice et l'arbitraire », in *Le Libéral*, n°669, 21 août 2000, p. 3.

DORCE (F.) et KOUADIO A., « Côte d'Ivoire au secours Houphouët ! », in *Jeune Afrique Economie*, n°318, 16 octobre au 15 novembre 2000, p. 62-67.

DORCE (F.) et RANTRUA (S.), « Le classement des pays de la zone franc », in *Jeune Afrique Economie*, n° 318, 16 octobre au 05 novembre 2000, p. 52-54.

DOUALY (A.), « El Hadj Idriss Koudouss au chef de l'État : ne vous laissez jamais d'écouter », in *Fraternité Matin*, n°10.576, 25 janvier 2000, p. 2-3.

GBAGBO (L.), « Nous ne reprendrons pas les élections », in *JD*, n°424, 27 octobre 2000, p.7.

GBAGBO (L.), « Le président s'engage à réconcilier les Ivoiriens », in *Fraternité Matin*, n°10 798, 26 octobre 2000, pp. 2-3.

N'DIAYE(R.), « Libération en zouglou à Abidjan », in *Africa International*, n°331/332, février/mars 2000, p. 13.

PERROT (C.H.), « Laurent Gbagbo : portrait d'un opposant politique. », in *Afrique Contemporaine*, n°196, 2000, p. 110-113.

WALLY (K.), « Guéi donne raison à l'Imam Fofana », in *Le Libéral*, n°601, 28 mai 2000, p. 8.

Références bibliographiques

- BABO (A.), *L' « Etranger en Côte d'Ivoire, crises et controverses autour d'une catégorie sociale*, Paris, l'Harmattan, 2013, 293 p.
- BEUGRE (J.), *Cote d'Ivoire : le coup d'État de 1999 la vérité, enfin !*, Abidjan, Cerap, 2011, 217 p.
- BOA (T.R.L.), *L'ivoirité entre culture et politique*, Paris, l'Harmattan, 2003, 263 p.
- BOA (T.R.L.), *L'ivoirité et l'unité de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Cerap, 2015, 187 p.
- DJEREKE (J.-Cl.), *Les évêques et les événements politiques en Côte d'Ivoire (2000-2005)*, Paris, l'Harmattan, 2009, 176 p.
- ELLENBOGEN (A.), *La succession d'Houphouët entre tribalisme et démocratie*, Paris, l'Harmattan, 2002, 173 p.
- KOUAME (K. M.), *l'État et l'Église catholique de 1960 à 1990*, Thèse de Doctorat d'histoire de 3^{ème} cycle, Université d'Abidjan, 1997, 323p.
- LE PAPE (M.) et VIDALE (C.) S/D, *Côte d'Ivoire l'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala, 3^{ème} éd., 2003, 360 p.
- WADJA (A. J.), *Crises ivoiriennes, les silences coupables de l'Église catholique*, Abidjan, Le Réveil, 2015, 295 p.
- WODIE (F.), *Mon combat pour la Côte d'Ivoire*, Abidjan, NEI/CEDEA, 2010, 378 p.
- YAO BI (E. G.), *Côte d'Ivoire : un siècle de catholicisme*, Abidjan, Cerap, 2009, 175 p.
- WALLY (K.), « Venus perquisitionner chez l'Imam Sékou Sylla, des gendarmes assiègent la Mosquée. », in *Le Libéral*, n° 674, 28 août 2000, p. 3.
- WALLY (K.), « l'Imam Koudouss et le président Wodié ont échangé. », in *Le Libéral*, n°676, 30 août 2000, pp. 3-8.

Résilience de la population face à la cherté de la vie à Daloa (centre-ouest de la Côte d'Ivoire)

Resilience of the population in the face of the high cost of living in Daloa (center-west of Côte d'Ivoire)

TCHEHI Zananhi Florian Joël
joeltchehi@yahoo.fr

DALOUGOU Gbalawoulou Dali
dalougoudali@gmail.com

DIGBO Gogui Albert
digboa@yahoo.fr

SEUH Hermann Medard
medardseuh@gmail.com

Résumé

La sécurité alimentaire dans les villes est un enjeu qui se trouve au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. La hausse des prix des denrées alimentaires et la capacité financière apparaissent comme une problématique centrale en milieu urbain. Pour surmonter cette situation des ajustements socioéconomiques des habitudes de consommation sont adoptées par des ménages. L'objectif de cette étude est de comprendre les ajustements socioéconomiques des ménages face à la hausse des prix des denrées alimentaires. Pour l'atteindre, l'approche mixte a été adoptée tout en mobilisant les techniques et outils qui leurs sont appropriées.

A la lumière de l'analyse quantitative et qualitative des données recueillies, le nombre de repas quotidien consommés dans les ménages est tributaire tant de la richesse que de la taille du ménage. Le budget alloué à l'alimentation est reparti entre deux types d'alimentation. Ainsi, une relation entre l'alimentation « fait maison » et l'alimentation « hors domicile » entraîne une modification des fréquences des repas quotidiens dans les ménages. La hausse des prix influence donc la consommation des ménages par la réduction de la qualité repas. Tout ceci, dans le but de pouvoir survivre.

Mots-clés : Résilience – Cherté de la vie – Insécurité alimentaire
– Prix – Ménages.

Abstract

Food security in cities is an issue that is at the heart of public authorities' concerns. Rising food prices and financial capacity appear to be a central issue in urban areas. To overcome this situation socioeconomic adjustments in consumption habits are adopted by households. The objective of this study is to understand the socioeconomic adjustments of households in the face of rising food prices. To achieve this, the mixed approach was adopted while mobilizing the techniques and tools that are appropriate for them. In the light of the quantitative and qualitative analysis of the data, the number of meals consumed daily in households depends on both the wealth and the size of the household. The budget allocated to food is split between two types of food. Thus, a relationship between “home-made” food and “out-of-home” food leads to a change in the frequency of daily meals in households. The rise in prices therefore influences household consumption by reducing the quality of the meal. All this, in order to be able to survive.

Keywords : Resilience – Cost of living – Food insecurity – Price – Households.

Introduction

Le monde connaît une dramatique flambée des prix des produits alimentaires. Au cours du premier trimestre 2008, les prix nominaux des principales denrées alimentaires ont atteint leur plus haut niveau en près de 50 ans, tandis que les prix réels atteignaient leur niveau record en près de 30 ans. Et même, si la situation des marchés alimentaires varie d'un pays à l'autre et s'il est extrêmement difficile de prévoir avec certitude leur évolution future, les projections les plus sérieuses indiquent que les prix des produits alimentaires devraient rester élevés dans les années à venir et que les marchés de la plupart des pays en développement seront affectés par cette hausse (FAO, 2008, p. 40).

En dépit de son importance, la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité et l'accès facile à l'alimentation dans le temps et dans l'espace, a toujours été précaire dans les pays en voie de développement (Akindès, 1990). C'est pourquoi la Côte d'Ivoire a

orienté sa politique agricole vers la production vivrière pour s'auto-suffire en alimentation, gage de lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire (Diarrasouba et *al.*, 2015). Ainsi, nous avons observé une croissance remarquable de la production des produits vivriers tel que le riz, l'igname, la banane plantain, le manioc, le maïs. (Diarrasouba, et *al.*, 2015) en mobilisant une diversité d'acteurs de la production à la distribution des produits. Toutefois, ces produits connaissent depuis quelques années, une hausse généralisée des prix sur nos différents marchés (Diarrasouba et *al.*, 2015). Le gouvernement conscient de ce phénomène a créé en 2014 le Conseil National de la Lutte contre la Vie Chère. Cette institution avait pour but de contrôler et réguler les prix des denrées alimentaires sur les marchés locaux.

La hausse des prix est un phénomène réel qui influe sur le panier de la ménagère. Celle-ci génère des modifications comportementales et alimentaires des ménages en milieu urbain. C'est le cas de la ville de Daloa où, pour de nombreux ménages, les prix des denrées vivrières sont plus élevés aujourd'hui que par le passé. Ainsi, pour eux, il y'a hausse des prix des produits alimentaires vivriers. En effet, les marchés de Daloa affichent les prix les plus élevés pour le riz local qui passaient de 300 à 700 F CFA le kilogramme (kg) selon la qualité (OCPV, 2019). Ce changement constaté en termes de prix induit aussi une mutation en termes de consommation. L'évolution de la flambée des prix a aussi modifié le comportement des agents économiques, qui est jugé instable.

La hausse des prix, qui est un phénomène réel, influe sur le panier de la ménagère. La vie chère est l'aggravation du niveau de la pauvreté, selon l'approche basée sur le degré de satisfaction des besoins essentiels, une augmentation des prix des produits sensibles se traduit par la diminution des quantités des produits consommés (Koné, 1995, p. 11). Ainsi pour eux il y'a hausse des prix des produits alimentaires vivrières. Ce changement constaté en termes de prix induit, par conséquence, un déséquilibre en termes de consommation. En effet, cette variation de prix doit nécessiter nettement une augmentation de budget pour un ménage, en termes de rationalité. Toutefois, les revenus des ménages sont pratiquement restés inchangés. En plus, la cherté de la vie serait un jugement du niveau du coût de la vie par les individus entraînant un

sentiment de privation relative dû, à la perception d'une situation désavantageuse en comparaison à un coût de la vie de référence (Pothin, 2000, p. 25).

L'augmentation des prix des denrées n'a pas été suivie de l'augmentation de revenus des ménages. Dans certains ménages, les chefs de ménage travaillent dans le secteur informel qui est caractérisé par une faible rémunération, une faible productivité. D'autres, étant dans le secteur public, le salaire de la population en générale et des fonctionnaires en particulier semble être insuffisant malgré les améliorations apportées par le gouvernement. Le panier de la ménagère a aujourd'hui une allure de sachet plastique pourtant interdit par le gouvernement. Du coup, la croissance des prix des denrées alimentaires n'a pas suivi celle des revenus des ménages. Cela soulève la problématique de l'impact de la hausse des prix sur les habitudes de consommation des ménages. Comment cette situation est-elle vécue par les ménages ?

Il importe d'évaluer les répercussions des ajustements socioéconomiques sur les habitudes de consommation des ménages dues à la hausse des prix des denrées alimentaires dans la commune de Daloa.

1. Méthodologie

1.1. Site et population de l'étude

1.1.1. Site de l'étude

La ville de Daloa est un lieu cosmopolite qui est le reflet de la société ivoirienne, dans son ensemble, de par sa forte migration en raison des cultures qui y sont favorables (café, cacao, hévéa, banane, manioc, riz). La majorité des groupes ethniques de la Côte d'Ivoire s'y trouve représentée avec la diversité culturelle qu'offre un tel agrégat social.

Située dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire, Daloa est le chef-lieu de la région du Haut-Sassandra. C'est un centre urbain situé à 141 kilomètres (km) de Yamoussoukro la capitale politique et à 383 km d'Abidjan la capitale économique de la Côte d'Ivoire. Cette commune a une population de 245360 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH,

2014) et est la troisième plus grande ville de Côte d'Ivoire derrière Abidjan et Bouaké. La commune qui s'étend sur une superficie de 5305 km² avec une densité de 50,141 Habitants / Km² est constituée de 45 quartiers.

Pour la réalisation de cette étude, nous avons choisi quatre quartiers qui se veulent être représentatifs de l'ensemble des 45 quartiers. Ainsi, le quartier Tazibouo 1 représente les quartiers résidentiels, Lobia 1 représente les quartiers de transition habités par les populations de classe moyenne, le quartier Commerce est un espace qui regroupe les activités économiques et Soleil 2 pour les quartiers populaires qui rime très souvent avec la précarité. Ces quartiers sont choisis de manière symbolique pour constituer notre terrain d'étude.

1.1.2. Population de l'étude

Pour la réalisation de cette étude, nous avons choisi quatre quartiers dans la ville de Daloa. Ainsi le quartier Tazibouo 1 représente les quartiers résidentiels. Celui de Lobia 1 représente les quartiers de transition habités par les populations de classe moyenne. Le quartier Commerce, quant à lui, est un espace qui regroupe les activités économiques. Par contre, pour le quartier Soleil 2, il s'agit d'un des quartiers populaires qui rime très souvent avec la précarité. Ces quartiers sont choisis de manière symbolique pour constituer notre terrain d'étude.

Notre étude s'inscrit dans une approche mixte. Ainsi, elle mobilise les approches quantitative et qualitative. Pour l'échantillon quantitatif, nous avons adopté la technique d'échantillonnage accidentel. C'est une méthode d'échantillonnage non probabiliste qui consiste à choisir des personnes selon leur accessibilité dans un milieu déterminé et à un moment précis. Aussi, puisque l'enquête se déroule dans quatre quartiers différents, il apparaît nécessaire d'ajouter à la technique d'échantillonnage accidentelle, un échantillonnage par quota. Cette deuxième technique nous a permis de déterminer la répartition de l'échantillon d'étude sur les quatre quartiers concernés. Pour déterminer la taille globale de l'échantillon quantitatif, nous nous sommes servis des chiffres du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 conçu par l'Institut National de la Statistique (INS). La répartition

de la population de Daloa par quartier nous donne une population de 7701 pour Tazibouo 1 ; 3183 pour Lobia 1 ; 4528 pour Commerce ; et 6522 pour Soleil 2. Soit un total de 21934 personnes. Cependant, en nous appuyant sur le critère d'exclusion, nous avons retranché les moins de 24 ans dans cette population.

Conformément aux données fournies par CIA World Factbook 2017, cette tranche de la population des moins de 24 ans représente 58,38 % de la population ivoirienne. Donc, en retranchant cette proportion dans le chiffre initial, nous avons une population mère de 9129 individus. À partir de là, nous avons déterminé la taille de l'échantillon en mobilisant le calcul de la modalité statistique suivant :

$$n = \frac{z^2 * p * q}{d^2} \quad \left. \vphantom{\frac{z^2 * p * q}{d^2}} \right\} \text{ avec :}$$

n = Taille de l'échantillon

z = Niveau de confiance selon la loi normale centrée réduite (avec un niveau de confiance de 95%, **z**=1,96)

p = proportion estimée de la population ayant le comportement ou dont on estime la précision.

q = (1-p).

d = marge d'erreur tolérée (en supposant l'intervalle de confiance à 95%, la marge d'erreur tolérée est de 5%).

$$n = \frac{z^2 * p * q}{d^2} = \frac{(1,96)^2 * (0,9129) (1-0,9129)}{0.0025}$$

La taille de notre échantillon d'étude est donc de 121 personnes. Cet échantillon est reparti sur les quatre quartiers concernés par l'étude grâce à la technique d'échantillonnage par quota que nous avons évoqué plus haut. Cette répartition par quartier est consignée dans les tableaux suivants :

Tableau 1 : Répartition l'échantillon en fonction de la fréquence (quota).

QUARTIERS	NOMBRE MENAGES	POURCENTAGE (%)	TAILLE ECHANTION
TAZIBOUO 1	3205	35,13	42
COMMERCE	1885	20,64	25
LOBIA 1	1325	14,51	19
SOLEIL 2	2714	29,72	35
TOTAL	9129	100	121

Source : INS et Notre étude 2020

Pour l'échantillon qualitatif, la particularité de notre étude nous oriente vers un échantillonnage qualitatif par contraste-saturation. Selon Michelat (1975), cet échantillon est défini pour des recherches fondées sur des entretiens comme technique de collecte de données. L'étude a été réalisée jusqu'à atteindre la saturation. Ainsi, 20 chefs de ménage ont-ils répondu au guide d'entretien dans le cadre d'une relation interpersonnelle à leur domicile.

1.2. Production de données

Dans cette étude, nous avons utilisé l'approche mixte en utilisant concomitamment l'approche quantitative et l'approche qualitative. Dans cette étude qui a débuté en janvier 2020 et a pris fin en août de la même année, nous avons eu recours à plusieurs techniques pour la collecte des données telles que, la recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien semi-structuré, l'enquête. Chacune des techniques de recherche mobilisée s'accompagne nécessairement d'outils de recherche conventionnels. Ainsi, respectivement aux techniques citées ci-dessus, cette étude a-t-elle collecté des informations grâce à aux outils de recherche suivants : une grille de lecture, une grille d'observation, un guide d'entretien et un questionnaire.

1.3. Analyse des données

Pour réaliser cette étude, les approches qualitatives et quantitatives ont été utilisées pour analyser les données recueillies. L'analyse qualitative, nous a permis de donner un sens aux discussions des

enquêtés. La technique de l'analyse de contenu utilisée, nous a permis de mettre en exergue le sens des discours et des réponses données durant l'entretien. L'analyse quantitative, quant à elle, nous a permis de faire des statistiques. Le traitement informatique des données a été possible grâce au logiciel sphinx 5

2. Résultats

2.1. Gestion de la nourriture et consommation à l'intérieur des ménages

Le tableau suivant nous donne le récapitulatif de la répartition des repas journaliers.

Tableau 2 : répartition des ménages enquêtés en fonction de la fréquence de consommation

Nombre de repas par jour	Nombre de ménage	Pourcentage (%)
1 repas par jour	13	11
2 repas par jour	90	74
3 repas par jour	18	15
Total	121	100

Source : Notre étude 2020

Les résultats de l'enquête montrent que les ménages n'ont pas réduit de façon significative le nombre de repas habituel et journalier. En effet, 90 ménages (soit 74%) affirment avoir « deux repas par jour » suivi de 18 ménages soit 15 % des enquêtés qui ont « trois repas par jour ». Cependant, près de la moitié des ménages affirment avoir réduit plutôt la qualité des aliments préparée à chaque repas.

Les entretiens ont révélé que le nombre de repas quotidien consommés est tributaire du pouvoir économique et de la taille du ménage. Les ménages à revenu moyen et dont la taille est supérieure à cinq font un ajustement au niveau de la structure alimentaire à travers la suppression du petit déjeuner lorsqu'il existait, ramenant ainsi la fréquence de consommation du ménage de trois à deux sinon de deux à un seul repas pris par jour. Cette analyse est soutenue par l'enquêté 20 en ces termes : « Moi, je

préfère enlever le petit déjeuner pour qu'à midi et soir nous soyons tous bien satisfait (...).

2.2. Modification de la consommation des ménages

Face à la cherté de la vie, les ménages modifient leur consommation. Le récapitulatif de la modification de la consommation des ménages est fait dans le graphique suivant.

Face à la cherté du coût de la vie, nous avons constaté une modification des fréquences de consommation dans les ménages. Les enquêtes montrent une relation entre l'alimentation « fait maison » et l'alimentation « hors domicile ». En effet, le budget alloué à l'alimentation est reparti entre les deux types d'alimentation. Ainsi, 79 ménages (soit 65%) affirment avoir recours au repas hors domicile. Dans cette tranche les trois catégories de revenus sont représentées à savoir les ménages à revenu « moyen », ceux à revenu « moins aisé » et ceux à revenu « aisé ». Toutefois, les ménages à revenu moins aisé représentent 50% des 61 ménages soit la majorité de ceux-ci. Cela s'explique par le fait que les plats préparés hors domicile sont à moindre coût et à des prix concurrentiels comme le dit l'enquête 11 : « Les gabamalo là, c'est moins cher et souvent là les femmes font ça bien ».

2.3. Recomposition des unités de consommation

L'unité de consommation est l'ensemble des personnes partageant le repas dans une famille. L'enquête montre que l'alimentation constitue un élément important autour duquel se construisent des pratiques socio-économiques qui révèle les risques liés à la poursuite de l'entretien des liens entre les chefs de ménages et l'unité de consommation. Ainsi, l'impossibilité de nourrir convenablement les différentes unités de consommation amène-t-elle certains ménages à prendre des dispositions entre autres, le refus d'accueillir de nouveaux membres. Lors des entretiens certains ménages ont témoigné de leur insatisfaction alimentaire due à la très grande taille du ménage. « *On est beaucoup (...)* » (enquête 12). Toutefois, pour certains ménages l'accueil de nouveaux membres constitue un atout idéal pour pallier le déficit du budget alimentaire car, ceux-ci de par leurs travaux, permettront une mise en commun des revenus issus de différentes sources. « *Chez nous ici,*

tout le monde contribue à la popote (...)» (enquête 1).

Les enquêtes ont permis de constater qu'à l'intérieur de certains ménages des recompositions donnent naissance à de nouveaux noyaux de consommation avec des budgets distincts. L'alimentation des groupes de personnes à l'intérieur des ménages met en évidence de nouvelle relation entre le chef de ménage et les différents groupes de consommation. En effet, l'affaiblissement du pouvoir d'achat des chefs de ménage les emmène à s'interroger sur leur capacité à continuer à répondre aux obligations de leur entourage. Ainsi, l'unité de consommation alimentaire à l'intérieur du ménage semble être réduite dans toutes les catégories de richesse. Dans le même temps, l'affaiblissement du pouvoir d'achat des ménages montre l'abandon de la notion d'altruiste alimentaire. L'intérêt des enquêtés pour cette question, même lorsqu'elle n'est pas posée, nous montre à quelle point les difficultés liées à la gestion des relations entre le contenu de la marmite et l'unité de consommation sans cesse élargie est préoccupante.

2.4. Substitution, complémentarité entre le riz et les autres féculents

L'enquête nous montre que le riz reste l'aliment le plus dominant dans le régime alimentaire des ménages. Et même sa consommation croît au détriment des autres aliments de base du fait de sa disponibilité.

« Je pense que le riz est plus disponible que les autres produits que ce soit la banane ou l'igname. Eux, ils ont des temps, on ne peut pas les conserver longtemps comme le riz. Si, c'est le riz c'est tout temps disponible à cause de ça, on conserve longtemps. Ce qui fait que le riz est tout temps disponible que les autres aliments » (Enquête 1).

En effet, sur l'échelle du choix des produits vivriers 79 ménages (soit 65 %) privilégient le riz, ensuite viennent les autres aliments de base tels que le manioc, la banane plantain et autres avec 42 ménages (soit 35 %) des enquêtés.

Par ailleurs, la prédominance du riz n'exclut pas une substitution à sa consommation avec d'autres aliments. Ainsi, 67 ménages (soit 55%) affirment faire une substitution entre le riz et les autres aliments tels que le manioc, la banane plantain. Par contre, d'autres ménages (54, soit 55 %) font recours à une relation de

complémentarité entre le riz et les autres aliments. Cette relation de complémentarité est dominante dans les ménages à revenu faible.

2.5. Taille du ménage et consommation du riz

Les données de l'enquête montrent que la taille du ménage est une variable déterminante dans l'explication du comportement de consommation du riz. Les ménages dont la taille est supérieure à cinq observent une tendance à la hausse au maintien de la consommation du riz de qualité intermédiaire dû à son prix socialement acceptable. Dans ce type de ménage, les autres féculents comme la banane plantain, le manioc sont des aliments qui viennent rarement en complément du riz pour diversifier le régime alimentaire du ménage. Notons aussi que dans la fréquence de consommation des ménages sur l'échelle de sept jours, 45 % des ménages affirment manger le riz « 5 fois » suivie de ceux qui en consomment « 4 fois » soit 29% des ménages enquêtés. Aussi, la consommation du riz peut-elle se faire deux fois par jours et cinq jours par semaine tandis que les autres aliments tels que le manioc, la banane plantain sont consommés soit une ou deux fois dans la semaine.

2. Discussion

L'étude révèle que les ménages n'ont pas réduit la fréquence des repas pris au quotidien à savoir au moins les deux repas quotidien (midi et soir). Néanmoins, la qualité du repas fait souvent défaut. L'instinct de survie les amène à opérer des choix quant aux modes de vie circonstanciels. Ils sont tenus de gérer les ressources. Dans la gestion de la nourriture certains ménages suppriment d'autres aliments jugés peu nécessaires dans la structure alimentaire. Cet ajustement de la consommation modifie alors leurs habitudes alimentaires. Les modifications des habitudes de consommation alimentaire observées ainsi que les stratégies individuelles ou collectives adoptées dépendent certainement du pouvoir d'achat des ménages (Muteba et *al.*, 2010, p. 4). Le pouvoir d'achat est le fondement du choix des habitudes alimentaires de la population. L'alimentation « fait maison » et l'alimentation « hors domicile » entraînent une modification des fréquences de consommation du ménage. Le budget alloué à l'alimentation est reparti entre les deux

types d'alimentation. A cet égard, Koné (2002, p. 25) montre que le recours à l'alimentation extérieure observe une percée notable dans de nombreux ménages citadins. Par ailleurs, la flambée des prix modifie les relations intra-ménages où les unités de consommation sont ajustées en fonction de la situation financière du chef de ménage. A cet effet, dans le milieu urbain, il faut souligner que la hausse des prix influence la vie des populations, (Korogoné et *al.*, 2008, p. 21). La capacité financière s'adapte à la capacité d'achat des aliments. Seuls les aliments correspondants à la capacité financière du ménage sont consommés. Ainsi, l'étude montre que le riz reste l'aliment le plus dominant dans le régime alimentaire des ménages. Un kilogramme de riz peut servir de nourriture à toute une famille composée d'une dizaine de personnes et ceci, peu importe la qualité du riz. Sa consommation croit au détriment des autres aliments. En effet, la consommation du riz, globalement, dans le monde évolue au rythme de 2% par an (Chataignier, 1995, p. 88). Le riz est devenu la nourriture de base de la population ivoirienne (Tapé Bidi et *al.*, 2018, p. 127).

Ainsi, la faible production nationale de riz pousse-t-elle l'Etat de Côte d'Ivoire à effectuer des importations massives.

Le choix du riz par rapport aux autres aliments, la réduction de la ration alimentaire journalière de trois à deux pour la plupart, font partir des stratégies de contournement de la cherté de la vie à Daloa. La vie chère est l'aggravation du niveau de la pauvreté, selon l'approche basée sur le degré de satisfaction des besoins essentiels. Une augmentation des prix des produits sensibles se traduit par la diminution des quantités des produits consommés (Koné, 2002). La cherté de la vie apparaît comme un jugement du niveau du coût de la vie par les individus entraînant un sentiment de privation dû à la perception d'une situation désavantageuse en comparaison à un coût de la vie de référence (Pothin, 2000). Dans ces conditions l'instinct de survivance devient force de loi.

Conclusion

Cette étude visant à traiter les répercussions des ajustements socioéconomiques sur les habitudes de consommation des ménages dues à la hausse de prix des denrées alimentaires a permis de comprendre la consommation à l'intérieur des ménages et l'impact qu'a cette consommation sur les relations intra ménages. Nos

investigations ont laissé entrevoir les résultats suivants :

La qualité des aliments préparée à chaque repas a été impactée. Les repas hors domicile sont le recours palliatif de la plupart des ménages. Le riz reste l'aliment le plus dominant dans le régime alimentaire des ménages. Et même sa consommation croît au détriment des autres aliments de par sa disponibilité. Enfin, la taille du ménage est une variable déterminante dans l'explication du comportement de consommation du riz. Les ménages dont la taille est supérieure à cinq observent une tendance à la hausse au maintien de la consommation du riz de qualité intermédiaire dû à son prix socialement acceptable.

Références bibliographiques

AKINDES Francis, 1990. Urbanisation et développement du secteur informel alimentaire en Côte d'Ivoire : l'exemple d'Abidjan. Thèse de Doctorat de EHESS, Paris.

CHATAIGNIER Jean, 1995. « Perspectives de la consommation du riz dans les pays européens et méditerranéens » INRA-Economie, Montpellier (France).

DIARRASOUBA Diakalia., Marie –Thérèse N'guessan, & Yao, Koffi Simplicie, 2015. Évaluation de l'inflation des prix des produits vivriers dans la commune de Yopougon (Abidjan, Côte d'Ivoire). *Journal scientifique européen, ESJ* , 11 (29). Extrait de <https://eujournal.org/index.php/esj/article/view/6334>

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION (FAO), 2008. *La flambée des prix : faits, perspectives, effets et actions requises*, Rome.

KONE Koko Siaka, 2002. « Pauvreté, genre et stratégies de survie des ménages en Côte d'Ivoire » CED - Université Montesquieu – Bordeaux IV.

KOROGONE Armelle, PAM Bénin, Bouréima Adamou, PAM Niger, 2008. « Impact de la hausse de prix sur la sécurité alimentaire au Bénin ».

MICHELAT Guy, 1975. « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie », *Revue française de sociologie*, 16 (2), p. 229-247.

MUTEBA D., DUQUESNE B. et P. Lebailly, 2010. « Les enjeux de la sécurité alimentaire en RD Congo : une approche par l'analyse de la consommation alimentaire des ménages kinois. » XXVIème Journées scientifiques ATM-BETA.

POTHIN Gaëlle, 2000. « *La cherté de la vie ; vers une extension du concept de cherté perçue. Revue de la littérature, définition et conséquences du concept sur le comportement d'achat des consommateurs* ». Centre d'économie et de Management de l'Océan Indien.

POTHIN Gaëlle, 2000. « *La cherté du coût de la vie du point de vue du consommateur. Etude exploratoire et proposition d'un modèle de recherche* ». Centre d'économie et de Management de l'Océan Indien.

OCPV (Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers), 2019, Nouvelles des prix agricoles en Côte d'Ivoire.

RGPH (Recensement Général de la Population et de l'Habitat) 2014.

TAPE Bidi Lehou Franck Cyril, Beli Didier Yao et Céline Yolande

KOFFIE-BIKPO 2018, « Le commerce du riz importé à Abidjan (côte d'ivoire) » revue de géographie tropicale et d'environnement, n°2.

L'école dans le développement de Fresco en pays godié (1977-2000)

GUEU Paul

Assistant, Département d'histoire
Université Alassane Ouattara Bouaké

Email : mao2009@yahoo.fr

Résumé

Fresco ou Koyéré, aujourd'hui département dans la région de Gboklè, n'était dans les années 1970 qu'une modeste localité nichée sur la rive nord de la lagune du même nom. Ce village érigé en sous-préfecture en 1961 pour rapprocher l'administration territoriale du peuple Godié connaît un bond exponentiel de développement au virage des années 1980 suite à l'avènement de l'enseignement secondaire. L'ouverture du collège d'enseignement général(CEG) va catalyser le développement de cette cité à un tel rythme que cela lui vaudra de bénéficier de la décentralisation en 1985, avec son érection en commune. A la suite de cette politique, mettant entre les mains des élus locaux la gestion des affaires de la cité de Koyéré, de nouvelles infrastructures sont bâties au bonheur de la population. Suit alors une importante croissante migration scolaire.

Mots clés : Koyéré – Développement – Enseignement.

Abstract

Fresco or Koyéré, today a district in the Gboklè region was only a modest place in the 1970, nestled on the north shore of the lagoon. This village erected as a sub-prefecture in 1961, to bring the territorial administration closer to the Godié people is experiencing an exponential leap in development at the turn of the 1980 following the advent of secondary education. The opening of (CEG) secondary school will catalyse the development of this city at such a pace that it will benefit from the decentralization in 1985 with its erection as a regional district. This policy of conferring the city management to local elected officials has successively helped build new infrastructures for the benefit of the ever increasing population thanks the growing school migration.

Keyword : Koyéré – Development – Teaching.

Introduction

Traiter le sujet relatif au rôle de l'école dans le développement de la localité de Fresco s'est imposé à nous pour des raisons à la fois subjectives et objectives. Aujourd'hui, enseignant-chercheur en histoire dans une université, nous devons cette place au sein de la société ivoirienne en partie à la cité de Fresco (Koyéré). Petite localité isolée sur la rive nord de la lagune du même nom, dans la forêt primaire qui couvre le sud côtier de la Côte d'Ivoire, Fresco, par le calme qui y règne ne tranche pas totalement avec notre milieu d'origine, la forêt montagnaise de l'ouest. Ce milieu environnemental spécifique couplé à l'hospitalité et la générosité du peuple Godié, ont favorisé notre épanouissement intellectuel et notre insertion dans la vie active. Dès lors, nous associer à la restitution de la mémoire de ce peuple, est un devoir de souvenir.

Par ailleurs, la prospection de l'historiographie de la Côte d'Ivoire moderne dégage comme constat, l'absence des travaux historiques sur Fresco, en particulier sur les changements socioéconomiques survenus au cours des troisième et quatrième décennies d'indépendance dans cette cité. Aussi, nous est-il paru nécessaire de combler cet oubli de l'histoire en engageant cette étude qui part d'un événement capital à savoir, l'avènement de l'enseignement secondaire en 1977 dans cette cité jusqu'en 2000, année où change l'orientation de la politique de développement du pays avec l'avènement d'un nouveau pouvoir. Nous nous intéressons à la migration scolaire et au développement, c'est-à-dire au déplacement des élèves de leur foyer originel d'habitation dans le but unique de fréquenter un établissement d'enseignement. Quant au développement, c'est un mot polysémique qui prend, ici, le sens de l'essor permettant l'épanouissement des citoyens d'une cité ou d'un pays. Dans le cadre de l'étude, il faut inclure dans la notion développement les dynamiques sociales et culturelles en lien avec la démographie, la santé, l'éducation, l'environnement...

Comment l'avènement du collège d'enseignement général a-t-il contribué au développement socio-économique de la vie des populations de Fresco ?

Cette étude vise entre autre à montrer l'expansion démographique provoquée par la migration scolaire comme facteur de la mutation de la localité de Fresco en une cité urbaine épanouie, jouissant de nos jours des statuts administratifs de commune et de préfecture. Nous supposons à cet effet que Koyéré, bien qu'érigée en sous-préfecture depuis 1961, demeurerait à ce jour une bourgade rurale en transition sans l'avènement du CEG.

Cette étude est faite à partir des sources orales, d'archives administratives et de plusieurs autres sources imprimées. Le décryptage des informations véhiculées par ces sources et leur synthèse ont permis de cerner quelques acquis que nous entendons partager.

Le résultat de cette recherche a été ordonné en trois parties : la première peint le tableau de Fresco au moment de la création du CEG, la deuxième plante le décor à partir de l'avènement du collège et la troisième fait le bilan de l'impact de la migration scolaire sur Koyéré.

1. Tableau panoramique de Fresco avant l'implantation du collège d'enseignement général en 1977

Peindre Fresco avant l'avènement du collège d'enseignement général en 1977 est nécessaire si l'on veut apprécier sainement les changements qui s'opèrent après cette date. Quel visage présente Fresco dix-sept ans après l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance ?

1-1-La lente transition de la cité rurale à la cité urbaine

Si l'interrogation ci-dessus appelle un bilan du développement de la cité de Koyéré en dix-sept ans de gestion du pays par ses citoyens, elle vise surtout à catégoriser cette cité. Celle-ci a-t-elle l'allure d'une véritable ville ou demeure-t-elle encore un village en état de transformation ? L'exercice semble complexe, mais la concision de ce travail nous oblige à le circonscrire à la quantification de la population et de l'habitat, à l'évaluation de l'extension de la localité et du mode de vie des populations sur cette période.

Quantifier la population de la cité de Fresco en 1977 est relativement aisée, au regard du progrès dans le recensement général de la population ivoirienne au cours de la décennie 1970-1980. En prenant comme appui les résultats du recensement de 1975 à Fresco, l'on peut estimer la population de cette localité en 1977 à environ 900 personnes¹⁷⁶. En ne considérant que l'importance de la population comme un critère essentiel d'érection d'une localité en ville en Côte d'Ivoire, en 1977, la transition de Fresco vers l'état de ville reste inachevée.

Ce nombre approximativement peu élevé de la population a, de toute évidence un impact sur la superficie de la localité de Fresco. Quelques traits de la ville permettent de révéler l'étroitesse comme une saillie majeure en 1977. Ce qui marque tout de suite le visiteur qui fait son entrée à Fresco, c'est qu'elle est traversée du nord au sud par deux longues rues parallèles distantes d'environ 200 mètres. La première est celle qui conduit à la ville. Elle se prolonge jusqu'au bureau de la sous-préfecture. L'autre part de la lagune, traverse l'hôtel Campement et va jusqu'au camp des agents de la police forestière. De part et d'autre de ces chaussées, à environ 100m, c'est la broussaille.

Si la ville s'étend sur à peu près 1 kilomètre de long, sa largeur fait à peine 400m. Le camp de la police forestière étire la ville d'environ 200m vers l'est tout comme le fait le quartier Alexis Thierry Lebé, à partir du dispensaire. Ce bref panorama, permet de saisir la ville de Fresco en 1977 comme une localité embryonnaire de moins de 1km². Cet espace réduit est occupé à majorité par les Godié, populations autochtones de Fresco,¹⁷⁷ les pêcheurs ghanéens qui partagent le village d'origine n'ont pas migré sur le nouveau site avec eux.

On ne saurait parler de la superficie de Fresco sans faire l'état de l'habitat. Mais ce qui va retenir notre attention dans cette présentation, c'est la qualité de cet habitat. En effet, si Koyéré, par la poigne de son fils Alexis Thierry Lébé au sein du gouvernement

¹⁷⁶ Selon les résultats du RGPH de 1975, Fresco compte 367 hommes et 289 femmes, soit une population totale de 656 habitants. En appliquant le taux d'accroissement naturel qui est de 4.6% en Côte d'Ivoire en 1977 à cette population, on a moins de 712 habitants dans cette cité.

¹⁷⁷ En 1977, 97% de la population de Fresco est Godié. Voir la répartition de la population de la ville de Fresco en 1975 par origine.

Houphouët-Boigny¹⁷⁸, a pu bénéficier de l'opération immobilière SOGEFIA avant sa délocalisation sur la rive nord de la lagune, en 1977, elle compte beaucoup plus de maisons en matériaux provisoires. Sur environ 150 maisons recensées en 1975, 90 sont en terre battue ou en matériaux précaires. Cette image fait de Fresco plus un village qui tend à se moderniser qu'une ville dotée du deuxième pallier de l'administration territoriale, la sous-préfecture.

Cette image de village en transition est davantage marquée par les rites religieux et culturels qui s'y déroulent hebdomadairement. Si le temple de l'église catholique dans la cité par sa taille et sa splendeur donne une image de chrétienté extrême au peuple Godié, Fresco reste profondément attaché à l'animisme. Chaque jeudi nuit, un culte est rendu à la déesse de la lagune. Des femmes badigeonnées de poudre blanche rependent cette poudre dans toute la ville et sur les maisons. Cette séance s'achève toujours par une danse rythmée de transes. La ville étant sommairement éclairée par le groupe électrogène de l'entreprise "Energie Electrique de Côte d'Ivoire" (EECI), les clairs de lune sont des moments propices pour les jeunes pour s'adonner aux jeux et danses préférées du terroir.

Comme pour confirmer sa lente évolution vers son nouveau statut de ville, Fresco reste plus attachée aux activités du secteur primaire.

Le commerce se résume à deux boutiques de peuls guinéens et à l'entreprise commerciale d'Etat, AGRIPAC tandis que le marché, un espace exigü dégagé devant AGRIPAC n'est animé qu'une fois par semaine. Il n'existe pas de transport urbain et le transport interurbain est assuré par deux ou trois camions appelés communément Badjan une fois par jour. La pêche et l'agriculture demeurent les activités économiques principales à Fresco.

1-2- Fresco, une cité de pêcheurs adossée à la SODEPALM

La pêche est une activité multiséculaire à Fresco. Riverains de l'Océan atlantique et de la lagune, la pêche s'impose aux Godié de cette cité comme une activité économique incontournable. Mais contrairement aux autres peuples lagunaires de Côte d'Ivoire, les produits de la pêche ne servent que d'appoint alimentaire pour le

¹⁷⁸ Alexis Thierry Lébé est ministre de l'intérieur dans le gouvernement de l'État de Côte d'Ivoire. A ce titre il a le privilège de négocier des actions de développement à l'Etat pour sa ville natale.

Godié ou pour accomplir des rituels sociaux¹⁷⁹. Cette activité n'est menée dans un but lucratif que par les pêcheurs migrants d'origine ghanéenne¹⁸⁰. Deux fois par jours, les hommes vont sur la lagune en quête de produits halieutiques. Les prises n'étant jamais importantes pour satisfaire sur une longue période les besoins familiaux, justifient ce rythme. Pour équilibrer l'économie domestique, les femmes s'adonnent à la culture vivrière, principalement le manioc. Cette denrée est ensuite transformée en semoule de manioc appelée l'attiéké¹⁸¹.

Cette économie de subsistance est soutenue depuis 1965 par la culture du palmier à huile et du cocotier sous l'impulsion de la SODEPALM, une société d'Etat créée pour concourir à la diversification des cultures agricoles en Côte d'Ivoire.

La SODEPALM est cette entreprise agricole créée par l'Etat en 1963 dans le cadre du projet de mise en valeur du littoral ivoirien peu favorable aux autres cultures d'exportation selon les experts en agronomie. Ce littoral sablonneux est toutefois favorable à la culture du palmier à huile et du cocotier. C'est pourquoi, du département actuel de Fresco¹⁸² jusqu'à la frontière du Ghana à l'est, le projet mûri par l'institut de recherche en huiles et oléagineux (IRHO) est mis en chantier avec la création de plusieurs milliers d'hectares de palmier à huile à partir de 1963. Elle commence ses activités à Bolo, village situé à quelques encablures à l'ouest de la sous-préfecture de Fresco, en 1965 avec des plantations de palmier à huile. A partir de 1965, les prix de l'huile végétale baissent considérablement sur le marché international à cause de la découverte de son interchangeabilité. Dans cette grisaille, l'huile de coco fait exception compte tenu de sa richesse en acide laurique¹⁸³. Cette spécificité soustrait l'huile de coco aux aléas du marché

¹⁷⁹ Ces rituels sont généralement les cérémonies à caractère festif ou mortuaire comme le mariage, les baptêmes ou les funérailles.

¹⁸⁰ En 1977, on compte dans l'ancien village de Fresco plus de 200 pêcheurs Fanti venus du Ghana dont les produits alimentent les marchés de villes environnantes comme Sassandra et Divo.

¹⁸¹ L'attiéké est l'appellation de la semoule de manioc en Avikam, langue d'un groupe de peuples situé entre Grand-Lahou et Jacqueline en Côte d'Ivoire.

¹⁸² Fresco devient département en 2008 avec trois sous-préfectures : Fresco, Dahiri et Gbagbam.

¹⁸³ L'acide laurique contient de l'éther de glycérine qui est non seulement cristallisable mais aussi insoluble dans l'eau mais se solubilise dans l'éthanol.

international et la rend stable.¹⁸⁴ Au regard de cette tendance, un département des plantations de cocotier est créé à la SODEPALM en 1966. Au nombre des principes de cette structure, celui de la plantation industrielle entourée de plantations villageoises est retenu pour faire bénéficier les planteurs du support technique et des exemples des plantations industrielles réalisées avec des techniques modernes. Ainsi, les plantations villageoises bénéficient de la technique de déforestation mécanique intégrale pourvu que les planteurs se regroupent pour constituer des lots d'un seul tenant d'une surface minimale de 20 hectares.

Au moment où ce projet prend corps, le ministère de l'agriculture tombe entre les mains d'un gendre de Fresco, le ministre Abdoulaye Sawadogo¹⁸⁵. La SODEPALM créée sous son impulsion, à une dizaine de kilomètres de la ville, permet à la population de bénéficier de ses prestations. Elle entame ses activités en 1969 avec 61 hectares de cocotiers. En 1977, Fresco compte 4787 hectares de cocotiers dont 480 hectares appartiennent aux populations autochtones¹⁸⁶. Si de nos jours la mise en valeur du paysage forestier qui couvre la sous-préfecture de Fresco fait du couple café-cacao, la fleur de l'économie agraire de cette zone, en 1977, le paysannat devait sa place dans l'agriculture ivoirienne à la SODEPALM et au projet cocotier.

Cette peinture de Fresco avant l'avènement du collège d'enseignement général montre qu'elle avait beaucoup plus l'allure d'un village qu'une ville. La démographie, l'habitat, la superficie de la localité, les activités socioéconomiques et religieuses sont entre autres des facteurs qui l'illustrent bien. Quels changements s'opèrent-ils avec l'ouverture du CEG et des autres établissements secondaires et primaires ?

¹⁸⁴ Monsieur Brunin, directeur de la station cocotier à l'IRHO de Port-Bouet, rapport sur la fiabilité du projet cocotier en 1965.

¹⁸⁵ Abdoulaye Sawadogo est le mari de Berth Gnénago, une fille, cadre de la ville de Fresco. Par ce lien matrimonial, il est considéré comme fils de la ville et s'implique à ce titre dans toutes les actions de développement de la localité.

¹⁸⁶ SODEPALM, plan cocotier à l'est de Sassandra, 1971-1980.

2-L'avènement du CEG et les mutations sociales à Fresco (1978-2000)

La création du collège d'enseignement général (CEG) reste l'événement majeur de la fin des années 1970 à Fresco. L'avènement de cet établissement d'enseignement secondaire introduit cette localité dans l'univers des relations interpersonnelles nouvelles et leurs corollaires de mutations dont les échanges et emprunts sociaux.

2.1. Migration scolaire et brassage à Fresco (1979-2000)

La migration scolaire à Fresco commence en octobre 1978 avec l'ouverture du CEG. Ce collège accueille à l'ouverture 200 élèves venant exclusivement du pays Dida-Godié¹⁸⁷. Cette population scolaire bien qu'étrangère à la localité par la diversité de sa provenance, partage avec la population autochtone plusieurs traits linguistiques et civilisationnels proches¹⁸⁸. Sa présence à Fresco n'apporte pas de profonds changements à part qu'elle fait prendre de l'élan à la croissance démographique, augmente à faible échelle la consommation et donc le volume du commerce jusque-là inexistant. Ce choix de la provenance des élèves de cette promotion ne cadrant pas totalement avec la politique de construction de la nation telle que conçue et orientée par l'État¹⁸⁹, la seconde promotion va venir entièrement de l'ouest de la Côte d'Ivoire. Des jeunes Yacouba, Guéré, Wobé et Malinké arrachés à l'affection parentale sont déversés à Fresco en octobre 1979. Ils sont environ 300 élèves¹⁹⁰. L'arrivée de cette population totalement étrangère à

¹⁸⁷ Élève de la deuxième promotion, les élèves trouvés en classe de cinquième sont pour la grande majorité soit Godié ou Dida.

¹⁸⁸ La promotion d'élèves 1978-1979 du CEG Fresco provient des villages de la même sous-préfecture ou de Divo et Lakota, les deux principaux foyers du peuple Dida en Côte d'Ivoire.

¹⁸⁹ L'État, en orientant les élèves du secondaire aux quatre coins du pays, entendait fondre les 60 ethnies dans le moule de la fraternité et de la solidarité, fondements essentiels pour parvenir à une nation.

¹⁹⁰ Nos tentatives pour avoir le nombre exact d'élèves affectés dans cet établissement entre 1978 et 2000, tant au niveau de son administration actuelle qu'auprès du ministère de l'éducation nationale, restent vaines jusque-là. Cependant, en 1979-1980, le CEG comptait six classes de 6^{ème}. Chaque classe comptant au moins cinquante élèves, l'effectif des élèves de sixièmes en cette année, faisait environ 300 élèves.

la région va engager quelques mutations à Fresco. La première et la plus significative de ces changements est le brassage des populations. En effet, si Fresco, avec la présence des pêcheurs ghanéens, a toujours vécu au contact d'autres peuples, l'arrivée successive et massive des élèves venant de tous les horizons finit par faire partager entre les Godié et ceux-ci des traits de civilisation fondamentaux. D'abord la langue. Au plan linguistique, Guéré et Wobé découvrent très tôt que le Godié ne tranche pas totalement avec leur langue locale. Ainsi, rapidement, le désir d'imitation naît en eux, créant le rapprochement nécessaire à une vie communautaire harmonieuse. Par ailleurs, les formules de salutation, d'invitation à partager un repas ou à chahuter quelqu'un régulièrement utilisées par les jeunes de même tranche d'âge que les élèves ou les tuteurs, sont assimilées par les enfants des autres aires culturelles. De même, le peuple Godié certainement séduit par les nouvelles ethnies sur leur sol, vont également s'y exercer, créant du coup un échange culturel majeur.

L'autre trait culturel que cette vie dans ce paysage désormais cosmopolite diffuse rapidement est celui de la circoncision. La circoncision est pratiquée de manière obligatoire dans l'aire culturelle Mandé en Côte d'Ivoire. Cette pratique a des raisons qui varient d'un peuple à un autre. Chez les Dan appelé aussi Yacouba, la circoncision est une tradition qui a un but à la fois sociale et religieux. Au plan social, elle est une cérémonie qui consacre le passage de l'adolescence à l'âge adulte. Elle est aussi une occasion de célébration de la fraternité et du succès des activités économiques¹⁹¹.

Au plan religieux, la circoncision est une cérémonie d'initiation à certains rituels et secrets que seule cette étape de la vie permet de révéler. C'est l'exemple de la pratique du masque dont les rites ne sont révélés qu'aux seuls mâles circoncis. Ainsi, lorsque la vague d'élèves Dan et Malinké arrive à Fresco au cours de l'année scolaire 1979-1980, ce trait de leur civilisation va faire un déclic au sein de la population Godié et Dida. La cohabitation entre ces jeunes circoncis et la population locale généralement non abonnée à cette pratique, les moqueries et surtout l'apparent succès des premiers au

¹⁹¹ Anciennement en pays DAN, la circoncision engage plusieurs familles qui mettent leurs biens ensemble pour célébrer les circoncis. Elle ne survient que l'année où la récolte de riz est abondante.

près des filles finissent par faire adopter la circoncision comme un mode de vie à plusieurs. Beaucoup de jeunes et adultes vont recourir au dispensaire de Fresco pour se faire circoncire à partir de janvier 1980. Si l'établissement sanitaire de la ville de Fresco ne peut produire de statistique de la circoncision, c'est parce les infirmiers qui la pratiquaient, le faisaient plus ou moins clandestinement.¹⁹²

Les activités ludiques sont entre autres les traits partagés abondamment à Fresco. Au nombre de ces activités de divertissement, nous avons les danses nocturnes. A ce niveau, il faut distinguer les danses traditionnelles des soirées dansantes organisées chaque quinzaine au centre culturel de la ville afin d'égayer la jeunesse¹⁹³. Les danses traditionnelles sont organisées par la population locale qu'elle soit jeune ou adulte à un rythme varié. Ces danses folkloriques sont très prisées par les élèves du CEG puisque généralement proche de celle de leur terroir. C'est l'exemple des Guéré, Dida et Bété chez qui le rythme "Alloucou" égaie les clairs de lune.

Enfin, si l'on ne peut parler d'établissement de liens matrimoniaux véritables, on peut toutefois noter que la migration scolaire a engendré un métissage biologique certain à Fresco. Au cours de cette étude, nous n'avons pas eu accès à un état exhaustif de l'enfantement entre Godié et étrangers. Cependant, il est revenu régulièrement dans les propos de nos interlocuteurs que le nombre des grossesses des élèves filles¹⁹⁴ ou des filles de la ville engrossées par les élèves ou enseignants entre 1979 et 2000, ne fait pas moins de six cas par an. En considérant cette approximation, on peut chiffrer à au moins 126 métisses engendrés par la migration scolaire sur cette période.

De ce qui précède, on peut retenir que le collège d'enseignement général, en dehors de sa fonction première qui est l'éducation et l'instruction, a fait de Fresco un foyer d'échange social et culturel majeur en Côte d'Ivoire. Mais quel est son impact sur l'urbanisation de cette ville ?

¹⁹² Les gains financiers étaient leur cagnotte personnelle, d'où la clandestinité de l'opération.

¹⁹³ La ville de Fresco est dotée d'un centre culturel tenu et animé par un moniteur délégué à cette fin par le ministère de la culture. Celui-ci organise par quinzaine des activités récréatives afin d'animer la ville.

¹⁹⁴ Le dénombrement des élèves enceintes avant l'année scolaire 1999-2000, reste difficile car la cellule qui s'occupe aujourd'hui des grossesses en milieu scolaire n'existait pas.

2.2. De l'expansion urbaine accélérée de Fresco

La migration est un facteur déterminant dans la croissance démographique qui elle-même est le fondement de l'expansion urbaine. Fresco, cité urbaine en construction va bénéficier des diverses vagues d'affectés au CEG devenu lycée depuis 1989 et des effectifs des trois établissements secondaires privés que compte la ville pour augmenter son étendue¹⁹⁵.

La création du collège public puis des écoles privées donne lieu à la construction de nouvelles maisons pour abriter les personnels administratifs et enseignants de ces établissements. Deux îlots sont successivement bâtis à cet effet, entre 1979 et 1980. Le premier situé à la limite du pan de la clôture abritant l'entrée du CEG s'étend sur plus de deux hectares. Plusieurs villas de luxe de quatre pièces y sont construites pour héberger les enseignants. Quant au deuxième îlot, il jouxte le domicile privé du ministre Alexis Thierry Lébé. Beaucoup moins grand que le premier, il offre à la ville des maisons qui lui donnent un visage moderne par leur luxe et leurs commodités. A ces réalisations immobilières de grand standing, il faut ajouter des centaines d'autres à l'initiative de la population locale appâtée par les gains substantiels à tirer de leur location¹⁹⁶.

Concernant l'habitat pour élèves, différentes actions sont initiées mais nous retenons seulement deux. Avec la croissance annuelle des effectifs élèves de la ville, la capacité d'accueil des familles qui offrent jusque-là leur tutelle est rapidement dépassée. La location de maison pour élève ralentie par l'hospitalité du peuple Godié les trois premières années après l'ouverture du collège public, s'impose avec acuité. Les propriétaires terriens et plusieurs étrangers à la localité mais acquéreurs de lot ou îlot, bâtissent des maisons de diverses fortunes. Ainsi, l'espace compris entre la gendarmerie à l'entrée de la ville et la lagune est aménagé, élargissant du coup la ville du côté ouest d'environ 500 mètres. La deuxième initiative est celle de la construction des foyers pour élèves. Elle est d'abord l'œuvre de l'église catholique de Fresco. Régulièrement sollicitée par

¹⁹⁵ En 2000, Fresco compte en plus du lycée quatre établissements d'enseignement secondaire dont les effectifs varient entre 700 et 1500 élèves par an.

¹⁹⁶ Selon le recensement de 1998, Fresco compte 1487 ménages soit 1487 maisons comme abri pour lesdits ménages.

ses adeptes pour héberger les élèves étrangers à la localité, le conseil paroissial et les prêtres décident de bâtir un foyer pour loger à moindre coût tout demandeur. Débuté en 1980, ce foyer voit le jour à la rentrée scolaire 1980-1981. Il accueille des élèves toutes ethnies et religions confondues. L'engouement suscité par les commodités qu'offre ce foyer construit juste derrière le domicile des "sœurs" de la communauté et la multiplication de la demande contraignent l'église à bâtir un deuxième en face du camp de la police forestière en 1982. Cette heureuse initiative augmente sensiblement le nombre d'habitat de la ville. Mais les besoins croissant, des entrepreneurs privés vont bâtir d'autres foyers aux quatre coins de la ville.

L'accroissement du nombre des établissements secondaires publics et privés, l'intensification de la migration scolaire qu'il induit tout comme celle des autres partenaires du système, ont permis à Fresco de multiplier par deux voire même quatre sa dimension d'avant les années 1980. L'incorporation de Zakareko, village situé hier à au moins un kilomètre dans la ville aujourd'hui l'atteste éloquemment. Cet élan d'expansion impulsé par l'arrivée massive des élèves à Koyéré influence aussi son tissu économique et administratif.

3. La migration scolaire et la vie économique et politique à Fresco (1980-2000)

Le boom démographique étant un des principaux facteurs de la consommation, qui elle-même est un phénomène économique, l'équation à résoudre ici est de montrer comment celle survenue par le canal de l'école à Koyéré impacte son économie et comment cet élan a influencé la vie administrative de la cité. Deux pistes sont à prospecter : la première consiste à analyser comment l'école et ses nombreux partenaires ont donné un visage nouveau à l'économie locale en favorisant l'agriculture vivrière et le commerce. La deuxième s'intéresse à la nécessaire implantation de nouvelles infrastructures socio-administratives et l'ascension de Fresco vers un nouveau statut.

3.1. Boom démographique et diversification des activités économiques à Fresco

La locution boom démographique exprimant la croissance

spectaculaire de la population de la ville de Fresco, pour mieux la cerner et saisir son influence sur le tissu économique, commençons par la présenter dans le tableau n° 1 ci-dessous.

Tableau n° 1 : Répartition de la population de la ville de Fresco de 1975 à 1998 par sexe

Années	1975		1988		1998	
	M	F	M	F	M	F
Répartition par sexe						
Nombre d'habitant	367	389	1900	1456	3714	3261
Population totale	656		3356		6975	

Source : Institut national de la statistique, répartition de la population de la ville de Fresco par sexe de 1975 à 1998.

L'observation de ce tableau dégage comme remarques que de 1975 à 1988, en treize ans, la population de Fresco s'est multipliée par 5,11. Sur ces treize ans, le collège d'enseignement général comptabilise dix. En tenant compte de ce que cet établissement reçoit chaque année environ 300 à 350 élèves à partir des années 1980, vu la nouvelle politique d'orientation de l'Etat qui maintient désormais ceux-ci proche de leur localité d'origine, la proportion d'élève dans la population de 1988 varie de 2400 à 2800. Quand on sait que l'augmentation des effectifs scolaires implique celle des personnels d'encadrement, on peut clairement percevoir l'importance de l'école dans cette croissance démographique à Fresco. Cette sensible augmentation de la population suit son cours comme le montre le résultat du recensement de 1998 même si le taux de croissance n'est que de 2,07%.

Cette présence humaine massive transforme au fil des années le visage du paysage économique de Koyéré avec la réorientation de la politique agricole et l'expansion du marché de distribution et de la consommation. Le besoin d'alimentation de la population qui se multiplie encourage le peuple Godié, hommes et femmes à s'investir dans la culture du vivrier. Aidé en cela par une population d'agriculteurs allogènes qui commence à prendre d'assaut la forêt à l'entour jusque-là sommairement exploitée, les tubercules (manioc, tarot, banane, plantain et même l'igname), les céréales (le riz et le maïs) les légumes et fruits sont abondamment produits pour alimenter le marché. La régularité de cette alimentation finit par

changer le rythme de fonctionnement du marché local. D'hebdomadaire, ce marché devient quotidien et il s'anime finalement toute la journée, certains comme les pêcheurs ghanéens ayant trouvé un espace contigu d'écoulement de leur production. La facilité d'écoulement des marchandises en provenance des destinations comme Divo ou Lakota, finit par susciter l'installation saisonnière ou définitive de plusieurs commerçants.

En parlant d'expansion du commerce, il est certes question de cet espace public socioéconomique où s'échangent entre vendeur et acheteur divers produits mais aussi les structures de distribution que sont les boutiques, magasins, les grandes surfaces, les stations de distribution du carburant, les pharmacies et les restaurants. Aussi, à l'instar du marché usuel qui prend du volume, ces démembrements ci-dessus cités vont prospérer à partir de 1980. Ainsi, pour la distribution des produits de première nécessité, le nombre de boutiques ordinaires et de grandes surfaces augmente progressivement à partir de 1981. Déjà en 1983, ce marché est étoffé par l'implantation d'au moins une boutique aux quatre coins de la ville. Mieux, Fresco est doté d'un grand magasin où se vendent toutes sortes d'articles en gros, demi-gros et détail. Cette relative expansion ne fait pas seulement que désengorger Agripac mais permet de compenser les insuffisances de cette structure, d'instaurer la concurrence au bénéfice de la clientèle. Successivement, la ville est approvisionnée en carburant et en produits pharmaceutiques avec l'implantation de la station à essence¹⁹⁷ et des officines à pharmacie.

Les restaurants et buvettes tirent également partie de la croissance démographique que connaît Fresco. En 1980, la ville ne compte que trois restaurants logés tous dans le même périmètre que le marché et seulement une buvette.¹⁹⁸ Mais de 1981 où ce nombre progresse en raison de la croissance de la demande à 2000, plusieurs restaurants, cafés et débits de boisson s'ouvrent à Fresco. Ces espaces généralement fiscalisés et donc chers et inaccessibles à tous sont greffés par divers points de vente d'aliments pour les bourses

¹⁹⁷ L'ouverture en 1996 de la voie routière qui longe la côte d'Abidjan à Sanpédro pousse un opérateur économique à implanter une station de distribution de carburant à zéban, carrefour de la bretelle qui relie la "Côtère" à la ville de Fresco.

¹⁹⁸ En 1980, le seul débit de boisson à Fresco se dénommait "Alloukou-Bar".

moyennes ou faibles.

Le transport urbain prend forme avec l'avènement de la " Cotière" pour faciliter le déplacement des usagers laissés généralement à Zegban par les automobiles à destination de villes situées plus à l'est de la localité. L'activité prospérant, elle s'étend à la ville dont l'extension nécessite les déplacements en véhicule automobile. Les taxis ordinaires sont soutenus dans cette tâche par les tricycles, une innovation survenue suite à la crise sociopolitique déclenchée en 2002.

L'on peut multiplier les illustrations pour montrer que la croissance de la population de Fresco par le vecteur de la migration scolaire impacte véritablement son économie mais les deux exemples volontairement choisis suffisent à le prouver. Partir d'un marché hebdomadaire dont la durée n'excède pas la demi-journée à un marché quotidien alimenté du matin au soir par des acteurs venant de tous les horizons et très achalandé, est un signe visible du progrès que fait l'économie dans cette ville. Par ailleurs, l'implication effective des hommes dans la production vivrière hier à la charge totale de la femme est une forme de certification de l'évolution significative de l'orientation de la politique économique à Koyéré. Ces changements vont induire d'autres comme l'avènement des structures socio-administratives pour impulser le changement du statut administratif de la localité.

3.2. De l'évolution socioéconomique à l'évolution du statut administratif

A partir de la fin de la décennie 1980-1990, la migration scolaire a atteint sa vitesse de croisière suscitant l'érection du collège d'enseignement général en lycée c'est-à-dire un établissement à deux cycles. A cet établissement public d'enseignement vont s'ajouter progressivement deux voire même trois établissements d'enseignement secondaire privé¹⁹⁹. Ces structures privées sont autant des entreprises d'enseignants ou de particuliers²⁰⁰. Au

¹⁹⁹ Cette nuance se justifie par le fait c'est au fil de l'agrandissement de la ville et de la demande croissante d'école que ces établissements sont bâtis. Cette progression est telle que le troisième établissement évoqué naît après 2000.

²⁰⁰ Les collèges privés à Fresco sont : le collège Saint-Pierre, bâti en 1990 par monsieur Doh Pierre enseignant au lycée de Fresco ; le collège Sainte-Marie, Rev. Ivoir. Sci. Hist n°9 Juin 2021

tournant des années 1990, d'autres migrations liées à divers types d'activités ont fini par bonder la modeste localité de Fresco de monde comme le montre le tableau ci-dessus. Le poids de cette population pesant dans la balance économique donne un rayonnement certain à Koyéré. Cette nouvelle réalité démographique et économique appelle des changements tant au plan social, politique qu'administratif. Au plan socio-administratif, elle appelle une nouvelle planification du développement de la ville.

Planifier le développement de Koyéré au ratio de sa population signifie dans un premier temps reconsidérer les questions de la santé, de l'éducation, de la sécurité et même celle de la vie financière dans cet espace. La santé étant une priorité, Fresco bénéficie très tôt des retombées de cette planification. Le dispensaire qui fonctionnait jusqu'en 1985 grâce à la solidarité et la générosité des nonnes de l'église catholique,²⁰¹ reçoit progressivement des infirmiers et infirmières d'Etat ainsi que des sages-femmes. Elle est érigée à partir de 1990 en hôpital générale, géré par un médecin. Un bloc opératoire y est construit mais ne fonctionne toujours pas comme le témoigne Dago Martial chef de terre à Fresco : « [...] Le dispensaire érigé aujourd'hui en hôpital est même doté d'un bloc opératoire, ce qui devrait nous raccourcir désormais le chemin pour les diverses opérations chirurgicales. Mais ce bloc ne fonctionne pas jusque-là. »²⁰². Ce progrès attire aussi les acteurs privés. Une clinique privée s'ouvre pour élargir les possibilités de soin à la population. On assiste aussi au début de l'année 2000 à l'ouverture d'une pharmacie privée pour faciliter l'approvisionnement en médicaments²⁰³. Le volet éducatif de cette planification est déjà perceptible avec l'érection du collège en lycée. Mais il ne s'y arrête pas là car l'extension de la ville et la croissance année après année du nombre d'enfants en âge d'aller à l'école imposent aux autorités locales l'extension des écoles existantes et même la construction de nouveaux établissements préscolaires et primaires. Entre 1990 et

entreprise personnel d'un prêtre de l'église catholique en 1996 et le collège Fres-Educ, fondé par une mutuelle des enseignants du lycée de Fresco en 2000.

²⁰¹ Elles exerçaient le métier d'infirmière de façon bénévole dans ce dispensaire et l'alimentaient en produits pharmaceutiques à moindre coût.

²⁰² Témoignage de monsieur Dago Martial, Godié, élève de la promotion 1978-1979, actuel chef de terre reçu le 21 décembre 2019 au téléphone.

²⁰³ La pharmacie des "Frères Diallo" alimente la ville à la satisfaction générale de la population depuis mars 2000.

2000, deux nouvelles écoles primaires toutes dotées d'une section préscolaire voient le jour à Fresco.

La sécurité étant un facteur sous-jacent à la vie communautaire et au développement, Fresco ne déroge pas à cette obligation depuis son changement de site. Mais avec une population de plus de 6000 habitants, le besoin sécuritaire décuple. C'est pourquoi la construction d'une gendarmerie suffisamment grande et beaucoup plus équipée en personnel devient une priorité. Ainsi, la gendarmerie est délocalisée et installée à proximité du lycée au cours des années 1990 dans des locaux plus spacieux et mieux équipés. Le projet de construction d'un commissariat de police est même envisagé mais se heurte au manque de moyens et surtout au statut administratif de la localité.

Si la sécurité physique préoccupe, il va de soi que le volet financier le soit davantage. C'est pourquoi elle appelle l'implantation de structures financières publiques et privées. Pour ce qui concerne les finances publiques, la nécessité de leur existence à Fresco découle de la volonté de l'Etat de rapprocher leurs services de la population. Par ailleurs, les taxes sur le marché et impôts ainsi que les recettes des prestations foncières et les salaires des fonctionnaires doivent bénéficier des services appropriés. Ainsi, au début des années 2000, le trésor public ouvre ses portes à Koyéré suivi quelques années plus tard par les impôts.

Ce souci de sécuriser les biens financiers de la population finit par contaminer le secteur privé. L'accès à ville rendant difficile l'approvisionnement régulier en fonds financiers, la caisse d'épargne est créée en 1991 pour soulager le besoin financier de la population. Cette structure, sorte de banque rurale, permet non seulement de mettre à l'abri les ressources des opérateurs économiques et fonctionnaires de Fresco mais aussi de garder à leur portée de l'argent liquide à tout moment. La réussite de cette expérience donne naissance vers la fin des années 1990 à une autre structure de la micro-finance, la COOPEC qui par son système de prêt à taux d'intérêt réduit encourage sa clientèle à entreprendre. L'intérêt de la population pour ces structures financières, la sensible augmentation du nombre de fonctionnaires dans la localité et ses environs sont entre autres des facteurs qui vont encourager la société générale de Banque en Côte d'Ivoire à installer un distributeur automatique de billet au cours de l'année 2000 comme

le révèle ce témoignage : « [...] Paul, tu peux te déplacer à Fresco aujourd'hui sans être obligé de porter sur toi d'importantes sommes d'argent liquide puisque la ville a désormais un guichet automatique. Il te suffit d'avoir ta carte Visa[...] »²⁰⁴.

Mais les mutations qui s'observent à Koyéré ne sont pas que socioéconomiques, elles sont aussi politico-administratives. En effet, si Fresco jouit à partir de 1980 du privilège d'avoir un représentant au parlement ivoirien²⁰⁵, cette ville située à plus de 60km de la préfecture la plus proche, n'est érigée en commune qu'en 1985. La décentralisation en cours en Côte d'Ivoire au cours de sa troisième décennie d'indépendance touche cette année-là Koyéré. Fresco, devenu commune est un progrès notable dans l'évolution de cette cité. En effet, si la décentralisation désengage l'Etat de certaines obligations vis-à-vis des populations de la localité, elle confie en parti le développement de Koyéré entre les mains de celles-ci. En communalisant Fresco, l'Etat donnait ainsi selon Moussa daniko (2018, p.1), les leviers du développement de la cité à sa population. Ainsi, elle permet une prise en charge des besoins locaux comme l'établissement des actes administratifs par l'Etat civil, le lotissement, l'ouverture et le reprofilage des rues, l'assainissement de la ville, l'entretien du marché et la collecte des taxes qui s'y perçoivent etc...L'administration de la commune permet non seulement de la doter d'un personnel administratif et financier mais aussi d'exercer les acteurs locaux à la gouvernance et ses obligations.

L'évolution démographique, sociale et économique impulsée par la migration scolaire a permis à Fresco de s'étendre géographiquement et surtout administrativement. L'écho de ce progrès et l'aspiration au mieux-être de ses populations ont contraint l'Etat à faire gravir un autre échelon de la vie administrative à la localité à partir de 1985.

²⁰⁴ Témoignage de monsieur Beugrefo Laurent, entrepreneur en bâtiment, ressortissant de la ville de fresco. Entretien du samedi 25 janvier 2020 à son domicile à Abidjan-Yopougon.

²⁰⁵ En 1980, avec l'instauration de la démocratie à l'ivoirienne et l'augmentation du nombre de député à l'assemblée nationale, Berth Gnenago épouse Sawadogo est élue député de Fresco.

Conclusion

S'il est reconnu sous tous les cieux que l'école est un facteur du développement, l'on lui doit d'ordinaire cette vertu à sa fonction de vecteur d'instruction et d'éducation. Aussi, s'interroger sur la contribution d'un établissement d'enseignement secondaire dans l'épanouissement socioéconomique et politique d'une cité méritait-elle qu'on s'y attarde. Le tableau dressé tout au long de cette étude est suffisamment révélateur de ce que l'on ne saurait nier à l'école à Fresco, ce rôle primordial d'outil de développement. La migration scolaire qu'elle a engendrée a fini par attirer des populations venant de tous les horizons, chacune voulant tirer profit des divers potentiels avantages de cet univers nouveau. Ce mouvement, grossissant le nombre d'habitants de la localité, suscita non seulement un brassage culturel et biologique mais aussi augmenta sensiblement le potentiel de consommation de la ville, provoquant du coup divers besoins comme celui du logement, de la santé, la sécurité, l'alimentation...etc. La satisfaction de ces multiples besoins vitaux a donné un visage nouveau à Koyéré, contraignant ainsi l'Etat à l'inscrire au rang des communes en Côte d'Ivoire en 1985. L'évolution constante de cette ville impulsée par l'école n'est-elle d'ailleurs pas celle qui lui vaut depuis 2008 l'érection en département ?

Sources et références bibliographiques

Sources

Sources orales

BEUGREFO Laurent, entrepreneur en bâtiment, originaire de la ville de Fresco et élève au CEG de 1981 à 1984. Entretien réalisé du 25 janvier 2020 à son domicile d'Abidjan-Yopougon de 10h à 11h.

DAGO Martial, chef de terre à Fresco, entretien téléphonique du 21 décembre 2019 de 8h15 à 9h.

Sources d'archives

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DU PLAN, INS, les archives sur le recensement général de la population et de l'habitat

de 1975, 1988, 1998, la répartition de la population de Fresco par sexe.

Bibliographie

BRUNIN Claude, directeur de la station cocotier à l'Institut de Recherche en Huiles et Oléagineux de Port-bouët, 1965, *Rapport sur la fiabilité du projet cocotier en cours en Côte d'Ivoire*, 2p.

DANIKO Moussa, 2018, *La décentralisation : avantages et inconvénients*, p.1-2, maliweb.net du 26 Novembre.

SODEPALM, 1970, *Le plan cocotier à l'est de Sassandra pour la période 1971-1980*, 13.p